

2021

Les chiffres
du marché français
de la banque
et de l'assurance



SOMMAIRE

SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	4
CHIFFRES CLÉS	7
<i>PARTIE 1 - SECTEUR BANCAIRE</i>	<i>8</i>
LA POPULATION BANCAIRE ET L'ORGANISATION DE SA SUPERVISION	9
LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET LES RESSOURCES COLLECTÉES	13
LA STRUCTURE DU BILAN ET LA RENTABILITÉ	19
LA SOLVABILITÉ.....	27
LE RISQUE DE LIQUIDITÉ.....	31
LE RISQUE DE CRÉDIT.....	37
LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ.....	47
COMPARAISONS EUROPÉENNES	53
LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE.....	57
<i>PARTIE 2 - SECTEUR DE L'ASSURANCE</i>	<i>108</i>
LA STRUCTURE DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE	109
LE BILAN DES ASSURANCES	113
L'ASSURANCE-VIE	119
L'ASSURANCE NON VIE	123
LA SOLVABILITÉ.....	129
LA RENTABILITÉ.....	135
ACTIVITÉ SANTÉ ET PRÉVOYANCE	139
L'ACTIVITÉ EUROPÉENNE.....	145
LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE.....	153
ANNEXES.....	201

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

L'année 2021 a été marquée par une reprise économique vigoureuse, fortement soutenue par les mesures prises par les pouvoirs publics et les banques centrales. Dans ce contexte porteur, le secteur financier français, banques comme assurances, a obtenu des résultats exceptionnels et accru sa résilience, au service du financement de l'économie. L'épargne supplémentaire accumulée en 2020 a continué de croître en 2021 ; elle constitue une source de financement important de la croissance.

Le secteur bancaire français poursuit sa croissance dans un contexte de marché du crédit dynamique

Le secteur bancaire français, sur une dynamique de consolidation (769 entités en 2021, en baisse de 29 entités entre 2020 et 2021), a pour autant vu son total de bilan progresser de 3 % pour atteindre 9 934 milliards d'euros au niveau consolidé fin 2021. Cette augmentation s'explique en partie par le rattrapage de l'activité après les périodes de confinement et les effets des politiques publiques : ceci se traduit à l'actif, par l'augmentation des dépôts effectués auprès des banques centrales en contrepartie des ressources obtenues via les opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*, TLTRO III) ainsi que des financements à l'économie ; au passif, outre les refinancements obtenus de l'Eurosystème, les dépôts accumulés par la clientèle non financière pendant la période de crise sanitaire ont poursuivi leur progression.

Le produit net bancaire (PNB) du secteur bancaire français a fortement progressé pour s'établir à 164,2 milliards d'euros (+ 9,4 % par rapport à 2020), sous l'effet conjoint de l'amélioration des revenus des établissements et de la hausse maîtrisée de leurs coûts d'exploitation. La rentabilité a également évolué de manière très favorable : ainsi, la rentabilité des actifs (ou *Return on assets* – RoA) atteint 0,4 % fin 2021 contre 0,2 % l'année précédente et 0,3 % en 2019, un niveau proche de la moyenne européenne mais qui reste toutefois structurellement faible par rapport aux banques américaines et britanniques.

La situation prudentielle du système bancaire, déjà solide, s'est renforcée, permettant d'accroître la capacité de résilience des banques. Ainsi, le ratio de solvabilité agrégé des banques françaises s'est élevé à 16,3 % fin 2021, en légère hausse par rapport à 2020 (16,1 %).

Le renforcement des résultats et de la solvabilité s'est accompagné d'une amélioration de la qualité du portefeuille de crédit, le taux de prêts non performants du portefeuille des banques françaises ne représentant en moyenne que 2,9 % de l'encours total des prêts.

Les banques ont continué à assumer pleinement leur rôle de financement de l'économie ; le marché du crédit reste dynamique : +6,1 % de croissance des crédits aux PME (sur base consolidée) ; +6,7 % pour les crédits à l'habitat aux ménages résidents (sur base sociale). Le crédit en France continue de croître plus vite que l'économie, et la dette des entreprises et des ménages s'accroît. En outre, le rapport du total de bilan du système bancaire au PIB atteint 433 % fin 2021, en hausse de 10 points de pourcentage par rapport à fin 2020.

La sortie progressive des dispositifs publics de soutien aux entreprises apparaît à ce stade comme un risque maîtrisable pour le secteur financier. La Médiation du crédit, adossée à la Banque de France, reste à la date de rédaction du présent rapport peu sollicitée pour des demandes de restructurations relatives aux prêts garantis par l'État (PGE - moins de 200 dossiers sur 700 000 PGE en tout).

Avec un niveau de concentration élevé (les six premiers groupes bancaires totalisent 82 % du total de bilan de l'ensemble du secteur), le secteur bancaire français a un poids économique majeur au niveau national, européen et mondial. Les dix « établissements importants » français représentent ainsi 34 % du total de bilan des banques supervisées directement par la Banque centrale européenne dans le cadre du mécanisme de surveillance unique. En outre, parmi les 30 entités d'importance systémique mondiale, quatre sont françaises et sept groupes français sont considérés d'importance systémique au niveau national.

Le secteur de l'assurance consolide sa solvabilité dans un environnement de taux plus favorable

L'activité et les résultats enregistrés en 2021 sont en forte progression et témoignent de la résilience du secteur de l'assurance dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de reprise économique. Ainsi, après une année 2020 atone, les assureurs français ont vu leurs primes nettes augmenter de +16 % et dépasser leur niveau d'avant crise sanitaire.

L'assurance-vie en particulier a connu un vif rebond, bénéficiant d'un environnement de marché porteur, de l'abondance de l'épargne privée et de la reprise de l'économie. Dans ce contexte, les supports en unités de compte ont enregistré un montant de collecte annuelle inédit (30,6 milliards) et représentant désormais 44 % de la collecte brute sur les supports rachetables. Ces produits ont bénéficié à la fois d'un rendement attractif grâce aux très bonnes performances boursières enregistrées en 2021 et d'une politique commerciale très active des assureurs pour orienter leur clientèle vers ce type de supports. Sur les supports en euros, en revanche, la décollecte se poursuit à hauteur de -12,3 milliards d'euros.

Le secteur de l'assurance non vie a également enregistré une croissance soutenue (+6,9 % pour les primes brutes), observable sur l'ensemble des activités, après la stagnation de 2020. La sinistralité a été contenue mais les évolutions sont contrastées selon les branches d'activité. La sinistralité est revenue à des niveaux comparables à la situation d'avant-crise sur les branches qui avaient été affectées par la crise sanitaire. C'est le cas, par exemple, de l'assurance pour pertes pécuniaires et dommages aux biens, du fait de la hausse des pertes d'exploitations observées en 2020 à la suite de la fermeture des entreprises (-46,4 % en 2021 par rapport à 2020), ou encore de l'assurance prévoyance (-6,4 %) avec la hausse des arrêts de travail et le recours massif au chômage partiel en 2020.

Les assureurs non-vie ont bénéficié de la reprise de l'activité, de la légère progression des taux obligataires et de la bonne performance des marchés actions, et vu leur résultat net global progresser de 23 % en 2021.

Fin 2021, les fonds propres sont en moyenne 2,5 fois supérieurs au niveau minimum requis, avec un ratio de couverture du Capital de Solvabilité Requis de 253 %

tandis que les actifs liquides de haute qualité des assureurs permettent de couvrir 25 mois de sinistres en assurance non-vie fin 2021, contre 24 mois fin 2020.

En 2021, la France a conforté sa position en tant que premier marché de l'assurance en Europe avec un total de bilan des assureurs français de 3 156 milliards d'euros.

Le secteur financier est résilient face aux changements du contexte macroéconomique et aux conséquences de la guerre en Ukraine

Le secteur bancaire et assurantiel français a entamé l'année 2022 avec des niveaux de solvabilité et de liquidité très solides, ce qui lui permet d'affronter dans les meilleures conditions le nouvel environnement macroéconomique affecté par la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi que par l'invasion russe en Ukraine.

L'environnement macroéconomique et financier a considérablement changé, le conflit en Ukraine ayant aggravé les tensions inflationnistes déjà perceptibles fin 2021. La hausse continue de l'inflation au cours de l'année 2022 a entraîné une normalisation monétaire progressive, avec des hausses des taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale européenne de 50 points de base en juillet 2022, puis 75 points de base en septembre. Si les taux bas ont pu peser sur la rentabilité des banques et les assurances ces dernières années, une remontée des taux ordonnée, prévisible et bien gérée est favorable au secteur financier. En effet, elle soutient la rentabilité des banques, en augmentant leurs marges nettes d'intérêt. Elle permet également aux assureurs de faire évoluer la composition de leurs portefeuilles avec des actifs plus rémunérateurs, tout en soutenant leurs fonds propres grâce à la hausse du taux d'actualisation de leurs engagements. Le secteur financier doit toutefois absorber de potentielles pertes résultant de moins-values financières ou de chocs non anticipés sur la solvabilité de certains emprunteurs.

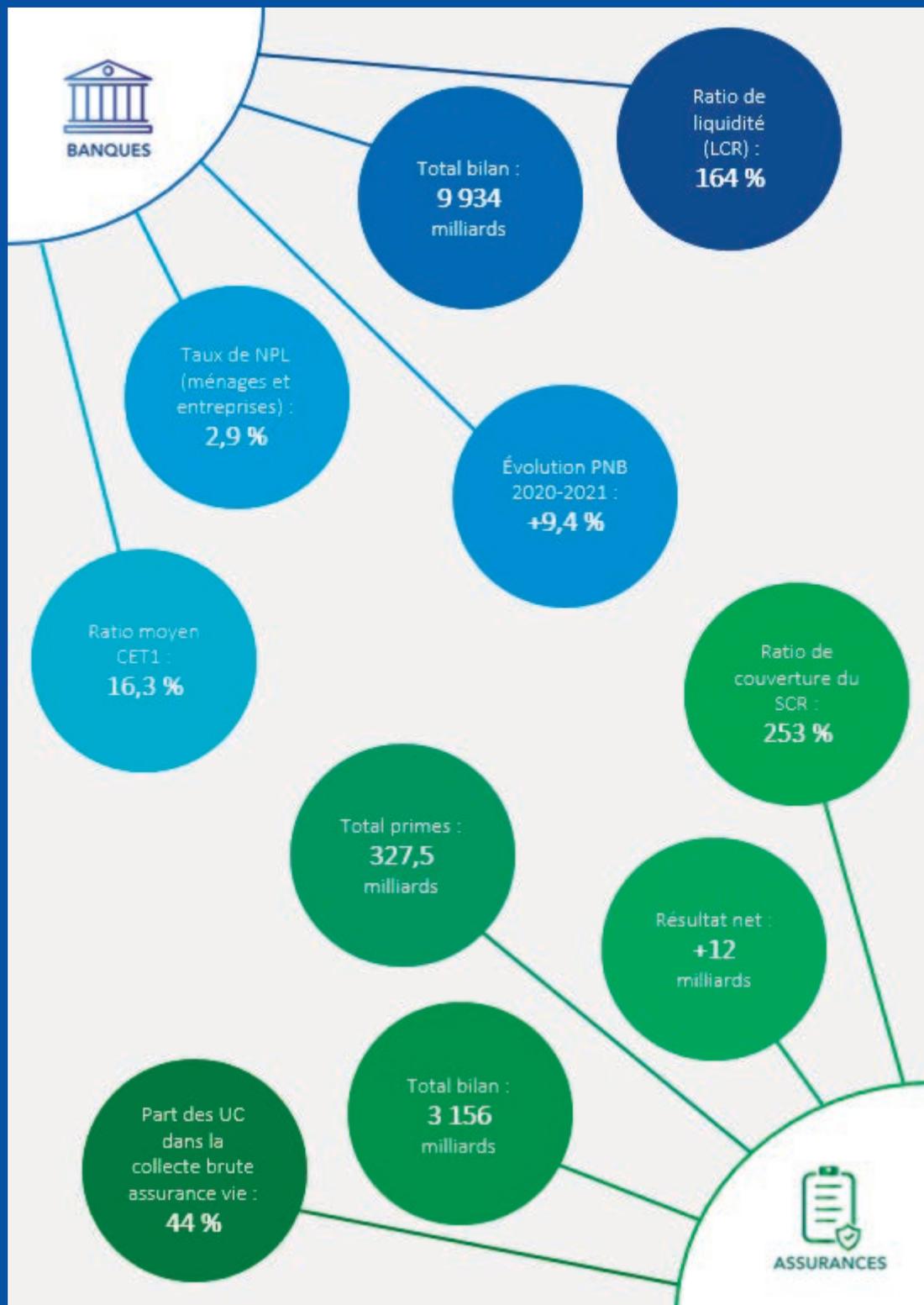
Les retombées de la guerre en Ukraine en matière de stabilité financière restent pour l'heure limitées. Les expositions directes du secteur financier français aux actifs russes sont contenues : ces derniers représentent moins de 1 % du total des engagements internationaux pour les banques françaises, tandis que les placements

des assureurs français en titre russes s'élèvent à moins de 500 millions d'euros (0,02 % du total de leurs expositions après mise en transparence). Au passif de leur bilan, les assureurs français sont également faiblement exposés, leurs engagements sur des secteurs directement affectés par le conflit étant limités.

Néanmoins, le conflit pourrait avoir un impact plus important au travers de canaux indirects, dont notamment les fortes tensions sur les marchés internationaux des matières premières. Des dévalorisations potentiellement brusques des actifs risqués, ainsi que la dégradation de la situation financière des entreprises emprunteuses tant via la hausse des prix et de la volatilité sur les marchés de matières premières, qu'une augmentation des appels de marge sur les produits dérivés, en particulier pour l'énergie et les produits agricoles, constituent des risques potentiels. Les conséquences de ces mouvements de marché ont eu pour l'instant un impact bien maîtrisé sur le secteur financier français. L'ACPR reste pleinement mobilisée dans la surveillance de potentiels risques émergents.

Plus que jamais, l'ACPR veille sur la stabilité financière des deux secteurs, afin notamment de garantir leur capacité à poursuivre activement le financement de l'économie en toute circonstance.

CHIFFRES CLÉS



PARTIE 1

SECTEUR BANCAIRE

1

LA POPULATION BANCAIRE ET L'ORGANISATION DE SA SUPERVISION

LA POPULATION BANCAIRE EN 2021 ET L'ORGANISATION DE SA SUPERVISION

Entités sous périmètre de supervision par l'ACPR :

769

Part des établissements importants (SI) français dans le Mécanisme de Supervision Unique (MSU) :

34 %

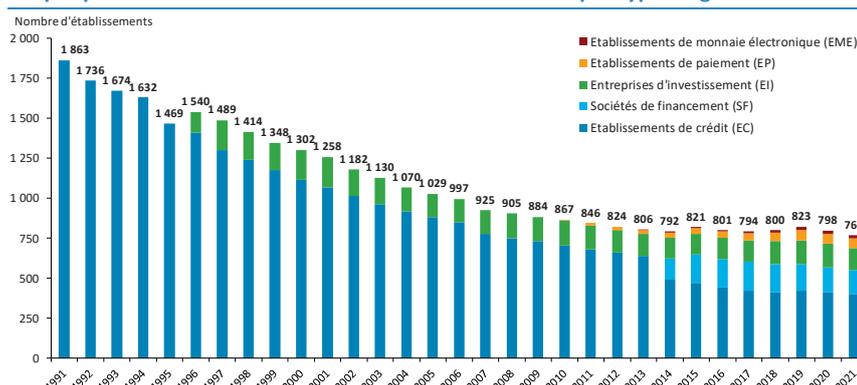
Fin 2021, le système bancaire français comprenait 769 entités relevant du périmètre de supervision de l'ACPR toutes catégories confondues. La population bancaire, y compris succursales de l'Espace économique européen (EEE), regroupait ainsi 403 établissements de crédit, 151 sociétés de financement, 135 entreprises d'investissement, 59 établissements de paiement, 21 établissements de monnaie électronique. Le nombre d'établissements identifiés comme étant d'importance systémique est resté stable, tant au niveau mondial (4) qu'au niveau domestique (7).

Le bilan du système bancaire français atteint 9 934 milliards d'euros, en légère augmentation par rapport à 2020 (+ 3 %). Les six premiers groupes bancaires français (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société Générale) représentent à eux seuls 82 % du total de bilan du secteur.

La population supervisée comprend différents statuts

Fin 2021, 769 entités agréées relevaient du périmètre de supervision de l'ACPR. En comparaison, elles étaient 798 à la fin de l'année 2020. Elles comprennent des établissements de crédit (EC), des sociétés de financement (SF), des entreprises d'investissement (EI), des établissements de monnaie électronique (EME) et des établissements de paiements (EP). Les établissements de crédit représentent près de la moitié de la population. Le statut de société de financement a remplacé en 2014 celui de société financière qui constituait jusque-là en droit français une sous-catégorie des établissements de crédit. Le statut des EME a, quant à lui, été introduit en 2013. Celui des EP l'a été en 2010. Cette catégorie d'établissements a connu une croissance régulière ces dernières années, notamment sous l'effet de la création d'entreprises qualifiées de « FinTech ».

Graphique 1.1.1 : Évolution du nombre d'établissements par type d'agrément entre 1991 et 2021



Source : ACPR

Parmi les établissements de crédit français supervisés, 10 sont considérés comme établissements importants (*significant institutions* - SI), 197 sont des filiales de SI (dont 8 de SI étrangères), ces deux catégories se trouvant sous la supervision directe de la BCE à laquelle l'ACPR contribue dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU). 100 établissements sont considérés comme établissements moins importants (*less significant institutions* - LSI). Les SI totalisent à elles seules 86 % du total de bilan du système bancaire français (même part qu'en 2020).

Le périmètre de supervision de l'ACPR compte également 51 établissements de crédit hors MSU. Il s'agit d'établissements de crédit situés dans les collectivités d'outre-mer et à Monaco ainsi que de succursales de pays tiers.

La France comptait en 2021 quatre entités d'importance systémique mondiale « EIS^m » (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole et Société Générale) et sept entités d'importance systémique au niveau national dites « A-EIS » (les quatre EIS^m ainsi que le Crédit Mutuel, La Banque postale et HSBC Continental Europe). Des exigences supplémentaires en fonds propres s'appliquent en conséquence à ces établissements comme suit :

Tableau 1.1.1 : Entités systémiques et coussins appliqués 2021

Dénomination	Coussin A-EIS	Coussin EIS ^m
BNP Paribas*	1,50%	1,50%
Société Générale*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit agricole*	1,00%	1,00%
Groupe BPCE*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit mutuel	0,50%	
La Banque Postale	0,25%	
HSBC CE	0,25%†	

*À la fois EIS^m et A-EIS

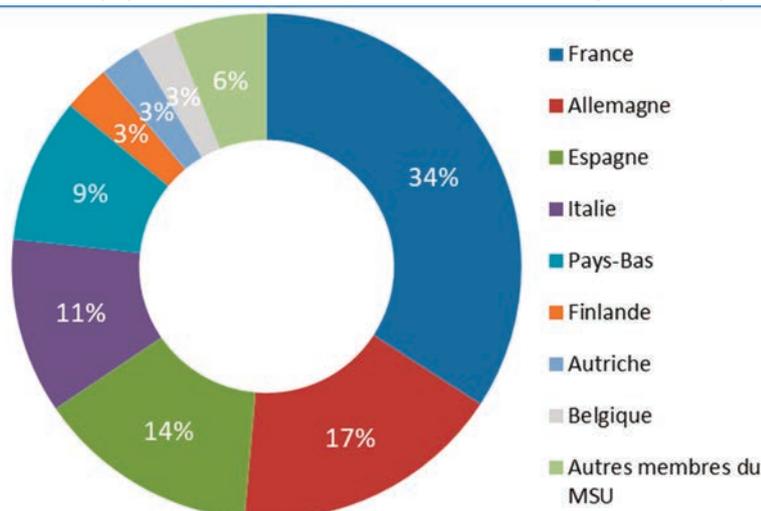
† Applicable au 1er janvier 2023

Source : ACPR

Le poids économique des établissements français au niveau domestique et européen demeure important

Le bilan agrégé du système bancaire français représente un montant total de 9 934 milliards d'euros, en croissance continue depuis 2017. Le système bancaire français est dominé par six grands groupes¹ qui ont un poids important à la fois au niveau national et européen. Ainsi, les six premiers groupes bancaires français (BNP Paribas, BPCE, Crédit agricole, Crédit Mutuel, La Banque postale et Société Générale) représentent 82 % du total de bilan de l'ensemble du secteur bancaire français, tandis que les 10 établissements importants représentent 34 % du total de bilan des banques supervisées directement par la BCE dans le cadre du MSU.

Graphique 1.1.2 : Part des différents pays dans le total des actifs des établissements significatifs supervisés par la BCE



Source : ACPR

¹ La population de six banques est constituée selon deux critères : entités contrôlées par des intérêts français et caractère universel de leur activité (crédit, marché, bancassurance). Les évolutions conjoncturelles et structurelles de ces six banques reflètent les changements du secteur bancaire français et de l'économie française. Les établissements indépendants de ces six groupes bancaires sont davantage spécialisés et constituent une population très hétérogène.

2

LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET LES RESSOURCES COLLECTÉES

Banque



Assurance



Annexes



LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET LES RESSOURCES COLLECTÉES

Part du financement de l'économie française* :

62,6 %
des crédits accordés

Part des dépôts collectés auprès de l'économie française* :

72,5 %

*L'économie française fait référence à la clientèle non financière résidente.

Le secteur bancaire français a octroyé des prêts à la clientèle non financière (ménages, entreprises non financières et administrations, résidente et non-résidente) pour un encours de 4 369 milliards d'euros sur base consolidée. Dans ce total, le financement de l'économie française (prêts à la clientèle non financière résidente, sur base sociale) s'établit à 2 735 milliards d'euros. En 2021, il a progressé de 4,2 % par rapport à 2020 (soit + 111 milliards d'euros) et de 13,4 % par rapport à fin 2019. L'économie française représente 62,6 % du total des crédits accordés.

L'encours des Prêts Garantis par l'État (PGE), correspondant au mécanisme de soutien à la trésorerie des entreprises, mis en place à partir de mars 2020 pour prévenir les effets de la crise sanitaire, atteignait 128 milliards d'euros fin 2020 pour la part octroyée par les établissements français. Il s'établit au 31 décembre 2021 à 110,4 milliards d'euros.

Le secteur bancaire français a également collecté des ressources (dépôts à vue ou à terme, hors opérations de pensions livrées et assimilées) auprès de la clientèle non financière (résidente et non-résidente) pour un encours comptable de 3 631 milliards d'euros sur base consolidée. Au 31 décembre 2021, la part des dépôts collectés auprès des résidents par les entités bancaires résidentes est de 2 633 milliards d'euros. On observe le même phénomène d'accélération de la croissance des encours de dépôts, avec une hausse de 20 % entre fin 2019 et fin 2021. En 2021, trois facteurs ont été déterminants dans la poursuite de la croissance des ressources collectées auprès de la clientèle non financière :

- L'épargne forcée et de précaution des ménages, consécutive aux divers confinements et restrictions en 2020 et 2021 ;
- Les mesures de soutien à l'économie, et notamment les PGE, qui ont renforcé la trésorerie des sociétés non financières dans un contexte de ralentissement économique. Une grande part de cette trésorerie a été maintenue en dépôts dans les livres des banques françaises ;
- La politique monétaire, restée accommodante, qui a permis aux banques de collecter des ressources supplémentaires. Le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) a ainsi été reconduit jusqu'en 2022 et s'ajoute à la troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long-terme (TLTRO III).

Les ménages et sociétés non financières sont les principaux bénéficiaires des financements à l'économie en 2021

Au 31 décembre 2021, les ménages et les sociétés non financières² sont les principaux bénéficiaires de l'augmentation du financement à l'économie française par les banques françaises. En base sociale, sur une hausse de 111 milliards des crédits aux résidents, les crédits aux ménages ont augmenté de 83 milliards (+ 5,9 %) et les crédits aux sociétés non financières de 27 milliards d'euros (+ 2,6 %). Fin 2021, ils représentent sur le total des encours de crédits aux résidents respectivement 55 % (soit 1 490 milliards d'euros) pour les ménages et 38 % (soit 1 049 milliards d'euros) pour les sociétés non financières.

L'essentiel du financement des ménages prend la forme de crédits à l'habitat avec un encours de 1 419 milliards d'euros à fin 2021 (88,7 % des crédits aux ménages), en hausse de plus de 20 % comparé à la fin de l'année 2020 où il atteignait 1 179 milliards

² Note : sauf mention contraire, le périmètre couvre l'activité des établissements de crédit et assimilés établis en France (excluant leurs filiales à l'étranger), d'après leurs comptes sur base sociale. La catégorie ménages inclut les particuliers, les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages.

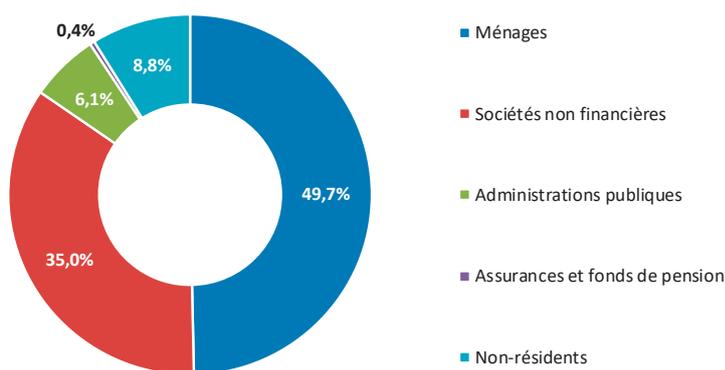
d'euros. Les crédits à la consommation représentent quant à eux 10,5 % de l'encours des crédits aux ménages résidents et ceux à l'équipement 2,6 %. Qu'il s'agisse des crédits octroyés aux particuliers ou aux entrepreneurs individuels, le crédit à l'habitat prédomine avec respectivement 86,9 % et 72,7 % du total des crédits.

Les sociétés non financières se financent essentiellement sous la forme de crédits à l'équipement (44,6 % du total des crédits qui leur sont accordés) et de crédits de trésorerie (22,8 % du total). Les crédits à l'habitat (qui correspondent aux opérations de promotion immobilière et au financement des organismes HLM) n'arrivent qu'en troisième position avec 15 % du total.

La structure des encours de crédits de la clientèle non financière résidente est relativement stable depuis 2006. On peut toutefois noter deux évolutions :

- La part des prêts aux administrations publiques dans l'encours total des crédits à la clientèle non financière est en baisse constante depuis 15 ans : ces derniers représentaient ainsi 9,9 % du total fin 2006 (140 milliards d'euros) contre 6,7 % fin 2021 (184 milliards d'euros). Cette baisse relative est contrebalancée par les ménages (+ 1,5 points de pourcentage) et les sociétés non financières (+ 1,7 points de pourcentage).
- La répartition des prêts aux sociétés non financières se modifie à partir de 2020, sous l'effet de la mise en place des PGE. Au 31 décembre 2019, les encours des crédits de trésorerie représentent 16,7 % (143 milliards d'euros) du total des prêts aux sociétés non financières (891 milliards d'euros). Au 31 décembre 2021, cette proportion s'établit à 22,8 %, soit 239 milliards d'euros de crédits de trésorerie, à comparer à un total de prêts aux sociétés non financières de 1 049 milliards d'euros.

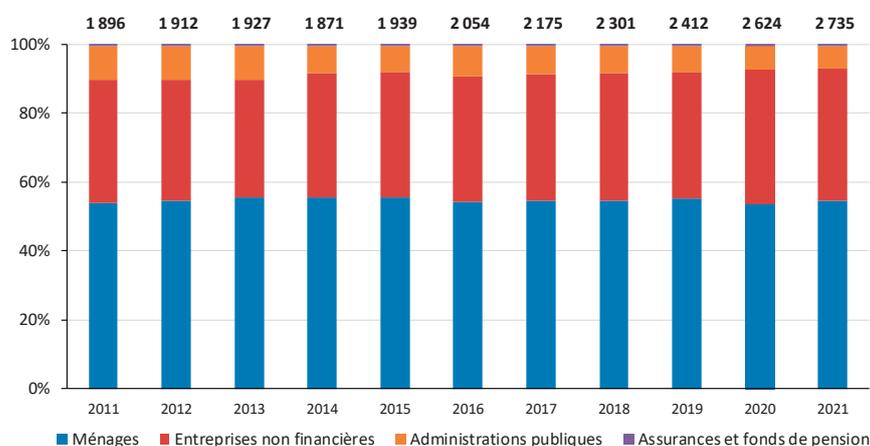
Graphique 1.2.1 : Répartition des crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire en 2021 en %



Source : ACPR

Note : dans la nomenclature des reportings établis pour les besoins statistiques, les assurances et fonds de pension sont regroupés parmi la clientèle non financière.

Graphique 1.2.2 : Décomposition et évolution des crédits à la clientèle non financière résidente entre 2011 et 2021 et total en milliards d'euros

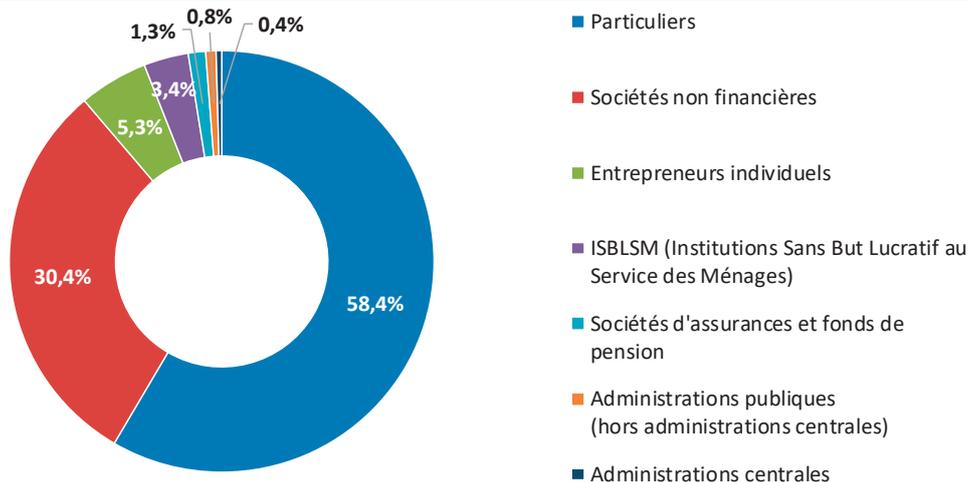


Source : ACPR

La collecte de dépôts poursuit sa hausse en 2021

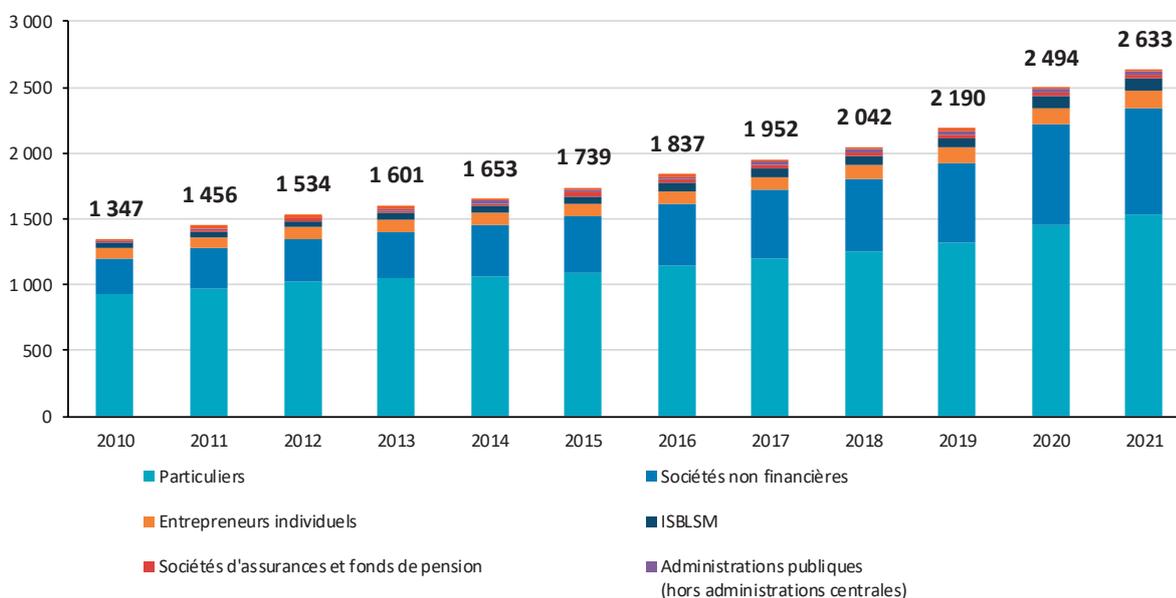
L'ensemble des dépôts de la clientèle non financière résidente atteint 2 633 milliards d'euros fin 2021, une progression de 5,6 % par rapport à 2020 (+ 139 milliards d'euros), principalement due aux particuliers (+ 90 milliards d'euros) et aux sociétés non financières (+ 33 milliards d'euros). Ces derniers représentent respectivement 58 % et 30 % du total des dépôts de la clientèle non financière résidente. Les dépôts des administrations centrales enregistrent la plus forte évolution sur la période 2020-2021 (+ 25 %) tandis que ceux des administrations publiques hors administrations centrales sont à la baisse (- 7 %).

Graphique 1.2.3 : Part des dépôts de la clientèle non financière résidente par secteur en 2021 en %



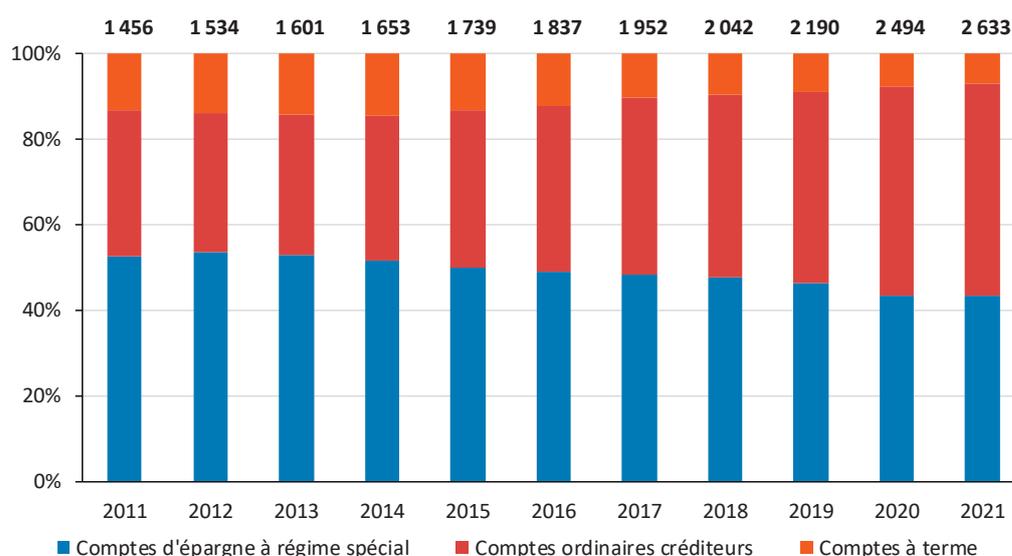
Source : ACPR

Graphique 1.2.4 : Évolution des dépôts de la clientèle non financière résidente par secteur entre 2011 et 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

Graphique 1.2.5 : Décomposition et évolution des dépôts de la clientèle non-financière résidente entre 2011 et 2021 et total en milliards d'euros



Source : ACPR

De manière générale, les dépôts de la clientèle résidente sont en hausse (+ 5,6 % en 2021) et atteignent 2 633 milliards d'euros. Après une augmentation exceptionnelle entre 2019 et 2020 (+24,5 %), les comptes ordinaires poursuivent un accroissement plus modéré (+ 7,9 %), s'établissant à 1 309 milliards d'euros en 2021, contre 1 213 milliards en 2020. La croissance des comptes d'épargne à régime spécial suit une progression plus mesurée (+5,1 %) et s'élève à 1 139 milliards d'euros fin 2021. Les comptes à terme diminuent, passant de 196 milliards d'euros en 2020 à 184 milliards d'euros en 2021. Concernant la composition des dépôts, la part des comptes d'épargne à régime spécial et celle des comptes à terme suivent une tendance à la baisse (leurs parts s'élèvent respectivement à 43 % et 7 % en 2021, 43 % et 8 % en 2020 contre 53 % et 14 % en 2011) au profit d'une hausse des comptes ordinaires créditeurs (la part s'élève à 50 % en 2021, contre 34 % en 2011). Les comptes d'épargne à régime spécial incluent ceux de l'épargne centralisée (notamment une partie des livrets A), gérée par la Caisse des dépôts et consignation. Cette épargne centralisée³ représente 26,1 % des comptes de l'épargne réglementée, soit 297,7 milliards d'euros en décembre 2021⁴ (contre 285 milliards d'euros en décembre 2020). En retraitant les comptes d'épargne à régime spécial de l'épargne centralisée, le ratio crédit sur dépôts de la clientèle non financière résidente, qui indique la capacité des banques à financer elles-mêmes les prêts accordés, s'élève à 113 % en 2021 contre 115 % en 2020.

Les banques françaises ont largement octroyé des PGE

Durant la crise sanitaire, les banques françaises ont largement contribué à financer l'économie française au moyen, entre autres, de l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE)⁵. Fin 2021, le total d'encours de PGE⁶ s'élevait ainsi à 110 milliards d'euros contre près de 128 milliards un an plus tôt. Le montant total de nouveaux PGE accordés sur l'année écoulée atteignait quant à lui 42 milliards d'euros, ce qui implique des sorties nettes, pour l'essentiel des remboursements nets, de 60 milliards d'euros. Les principaux bénéficiaires sont le secteur de la construction avec 23,5 milliards d'euros (soit 23 % du total des encours, tous secteurs confondus) et l'industrie du commerce et de la réparation automobile avec 16,4 milliards d'euros (soit 16 % de ce total), la répartition des principaux secteurs

³ Ces fonds ne sont pas à libre usage des établissements et ne servent pas au refinancement des ménages (par exemple) directement.

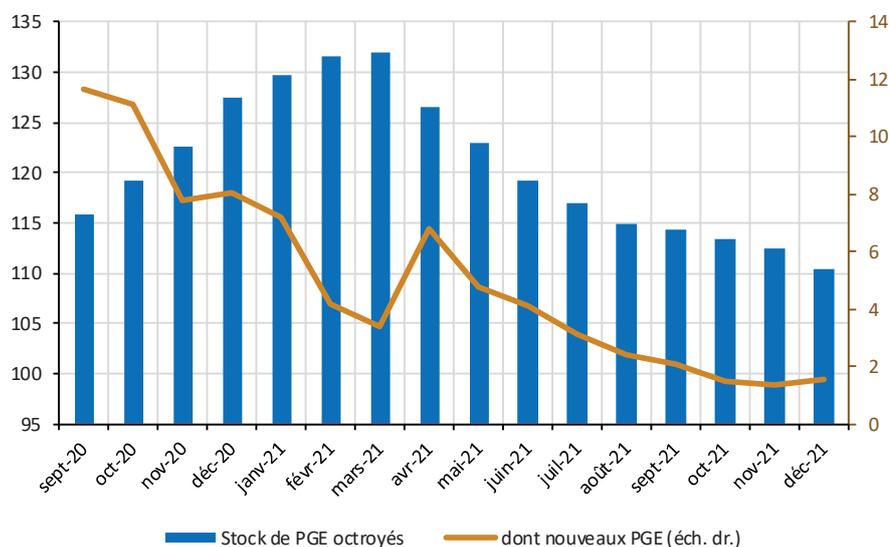
⁴ [Rapport annuel Fonds d'épargne 2021 \(caissedesdepots.fr\)](#)

⁵ Les PGE ont été mis en place pour faire face au choc économique lié à la crise du coronavirus en soutenant le financement bancaire des entreprises. La garantie de l'État couvre un pourcentage du montant du capital, intérêts et accessoires restant dus de la créance jusqu'à la date d'échéance de son terme, sauf à ce qu'elle soit appelée avant lors d'un événement de crédit ([Prêt garanti par l'État | economie.gouv.fr](#)).

⁶ Les chiffres présentés dans cette section intègrent les prêts bénéficiant d'une garantie de l'État au plus haut niveau de consolidation, c'est-à-dire à la fois les Prêts garantis par l'État français, qui en constituent une très large majorité, ainsi que les prêts garantis par d'autres états dans lesquels les groupes bancaires français sont implantés et qui proposent des dispositifs proches (Italie, Belgique, etc.).

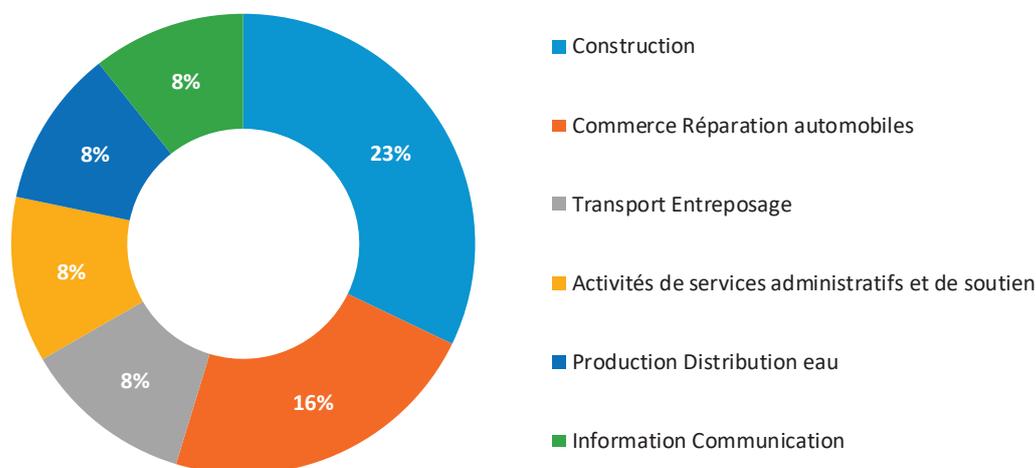
bénéficiaires étant restée quasiment stable par rapport à la fin de l'année 2020. Sur le total d'encours de PGE de 110 milliards d'euros, environ 3,8 milliards d'euros ont fait l'objet d'un appel de garanties, dont 1,5 % ont effectivement été payés. La part des garanties appelées a légèrement augmenté entre septembre 2020, où elle s'élevait à 2 %, et décembre 2021 où elle atteignait 3,5 %.

Graphique 1.2.6 : Évolution des encours de PGE entre septembre 2020 et décembre 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

Graphique 1.2.7 : Principaux secteurs bénéficiaires des PGE (tous secteurs confondus) à fin 2021 en % du total



Source : ACPR

3

LA STRUCTURE DU BILAN ET LA RENTABILITÉ

LA STRUCTURE DU BILAN ET LA RENTABILITÉ

Banque

Assurance

Annexes

LA STRUCTURE DU BILAN ET LA RENTABILITÉ

Évolution du total de bilan du secteur bancaire français fin 2021 par rapport à fin 2020 :

+3,0 %

Évolution du produit net bancaire du secteur bancaire français en 2021 :

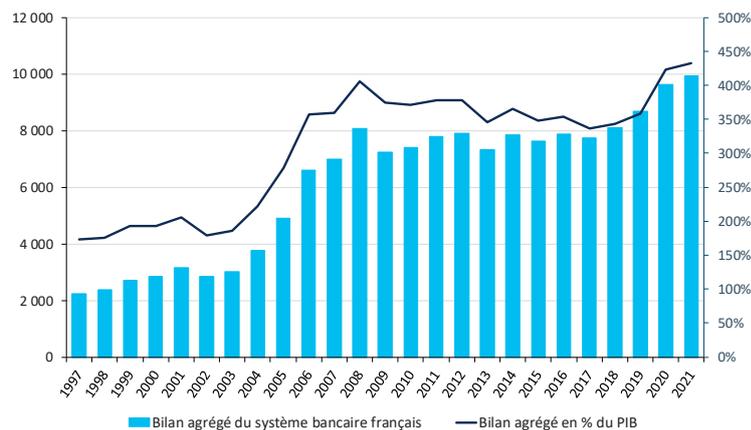
+9,4 %

Le total de bilan de l'ensemble du secteur bancaire français est en hausse de 3% par rapport à fin 2020. Dans l'ensemble, la rentabilité s'est améliorée. Le produit net bancaire (PNB) de l'ensemble du secteur bancaire français a ainsi fortement progressé en 2021 pour s'établir à 164,2 milliards d'euros, en hausse de 9,4 % par rapport à 2020.

Une croissance des bilans plus modérée qu'en 2020

Le total de bilan de l'ensemble du secteur bancaire français⁷ s'établit à 9 934 milliards d'euros fin 2021, soit une hausse de 293 milliards d'euros par rapport à fin 2020 (+ 3,0 %), moins marquée que celle de l'année précédente (+ 11,2 %). Le rapport entre le bilan total des établissements bancaires et le PIB continue d'augmenter, dans un contexte de reprise économique soutenue en 2021, pour atteindre 433 % (+ 10 points de pourcentage par rapport à 2020).

Graphique 1.3.1 : Évolution du total de bilan du système bancaire français entre 1997 et 2021 en milliards d'euros

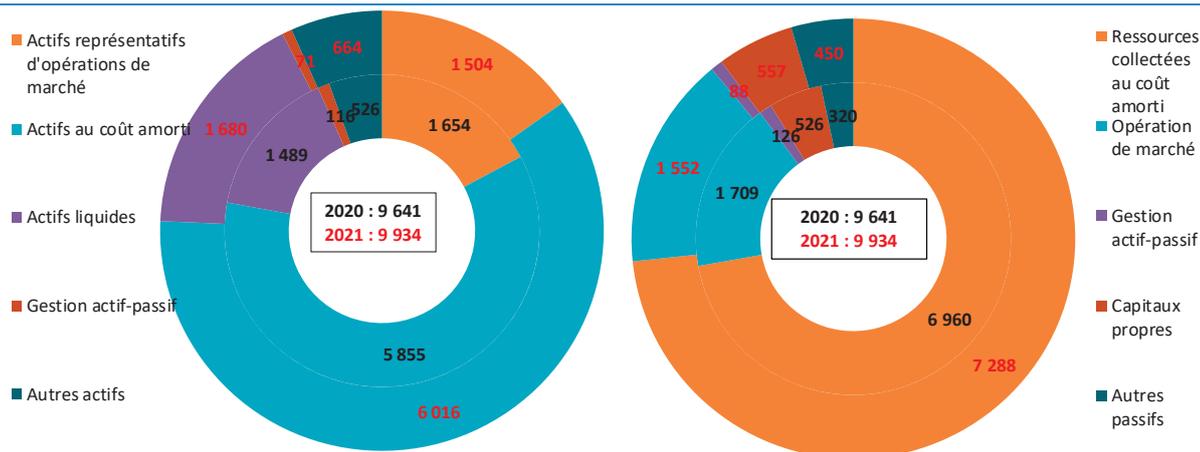


Source : ACPR

Les actifs bancaires se composent fin 2021 principalement de prêts octroyés (61 %), de liquidités (17 %) et d'opérations liées aux activités de marché (15 %). Fin 2020, ces proportions s'établissaient respectivement à 61 %, 15 % et 17 %. Côté passif, les dépôts constituent près de 73 % du passif total, suivis des opérations liées aux activités de marché (16 %) et des capitaux propres (6 %) (contre respectivement 72 %, 18 % et 5 % fin 2020). L'augmentation du bilan des banques françaises se traduit de la manière suivante: à l'actif, l'augmentation des opérations effectuées avec les banques centrales et l'obtention de ressources via le TLTRO III conservées en dépôts auprès de l'Eurosystème ; au passif, les dépôts accumulés pendant la période de crise sanitaire qui ont continué à augmenter, reflétant le comportement prudent des ménages et des entreprises.

⁷ L'ensemble du secteur français correspond aux établissements assujettis aux normes IFRS et pour lesquelles les données fournies sont sur base consolidée (au plus haut niveau de consolidation) d'une part, et les autres établissements (banques et sociétés de financement) assujettis aux normes comptables françaises (sur base consolidée ou sur base sociale) et non assujettis aux normes IFRS d'autre part. Les groupes bancaires assujettis aux normes IFRS sont divisés en 2 catégories : les six grands groupes (BPCE, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société générale) et les autres groupes.

Graphique 1.3.2 : Structure de l'actif et du passif bancaires de l'ensemble du secteur français entre 2020 et 2021 en milliards d'euros



Note 1 : L'anneau intérieur représente les données à fin 2020 et l'anneau extérieur celles à fin 2021.

Note 2 : Le libellé « gestion actif-passif » correspond à la comptabilité de couverture au sens des IFRS.

Note 3 : Les « autres actifs » et « autres passifs » correspondent principalement à des comptes de régularisations et collatéral versé et reçu sur les opérations de dérivés.

Note 4 : Pour les autres établissements de crédit (non soumis aux normes IFRS), par convention, l'ensemble du bilan (soit 1 131 milliards d'euros en 2021 et 1 129 milliards en 2020) est réparti dans les catégories « Actifs au coût amorti » et « Ressources collectées au coût amorti » respectivement à l'actif et au passif.

Source : ACPR

En focalisant l'analyse sur la population des groupes assujettis aux normes IFRS (dont les déclarations offrent davantage de détail sur les différents postes comptables), l'encours des ressources collectées au coût amorti s'établit à 6 157 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Ce montant est principalement composé de dépôts et de titres émis (respectivement 4 974 milliards d'euros et 1 145 milliards d'euros au 31 décembre 2021). L'encours total⁸ des dépôts au passif (toutes catégories comptables confondues) s'établit à 5 543 milliards d'euros (contre 5 260 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Après les dépôts, les titres de créance émis constituent le second poste le plus important des passifs (toutes catégories comptables confondues) avec un encours au 31 décembre 2021 de 1 347 milliards d'euros (1 355 milliards d'euros au 31 décembre 2020). La structure de ces encours de titres de créance émis n'évolue pas entre 2020 et 2021 : 85 % au coût amorti et 15 % en juste valeur sur option (les montants reportés pour les titres émis détenus à des fins de négociation sont marginaux). Les 6 119 milliards d'euros de dépôts et titres émis au coût amorti⁹, fin 2021, permettent le refinancement des actifs au coût amorti (4 885 milliards d'euros) et la constitution de l'essentiel des 1 680 milliards d'euros d'actifs liquides. À cet égard, les dépôts dans les livres de banques centrales représentent 73 % des actifs liquides.

Les actifs et passifs représentatifs d'opérations de marché sont de montants très proches¹⁰ en 2020 et 2021. L'essentiel des « opérations de marché » (graphique 2) est constitué des actifs et passifs détenus à des fins de négociation, avec des encours respectivement de 1 504 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 1 654 milliards d'euros au 31 décembre 2020) et de 1 330 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 1 483 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, 39 % des dépôts proviennent de contreparties étrangères (contre 40 % au 31 décembre 2020). Entre fin 2020 et fin 2021, la structure des dépôts par pays et type de contrepartie demeure

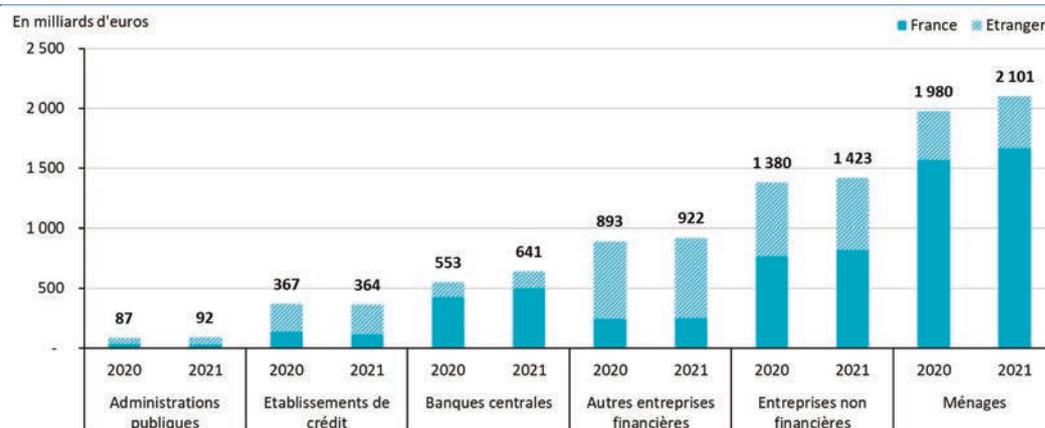
⁸ Sur ce total de 5 543 milliards d'euros, 4 974 sont évalués au coût amorti, 557 milliards d'euros à la juste valeur et détenus à des fins de négociation, le solde étant en juste valeur sur option.

⁹ Les ressources collectées au coût amorti se composent de dépôts, de titres et d'autres passifs. La différence entre 6 157 et 6 119 correspond à ces autres passifs.

¹⁰ L'encours des passifs représentatifs d'opérations de marché est supérieur à l'encours d'actifs de la même catégorie en 2020 et 2021. Cela résulte d'un choix conservateur. Les passifs en juste valeur non détenus à des fins de négociation ont été classés dans la catégorie « opérations de marché ». En revanche, les actifs en juste valeur non détenus à des fins de négociation – essentiellement juste valeur par capitaux propres – ont été affectés à la catégorie « Actifs liquides ».

stable avec une légère augmentation en France pour les entreprises non financières (de 56 % à 57 %) et pour les banques centrales (de 77 % à 78 %).

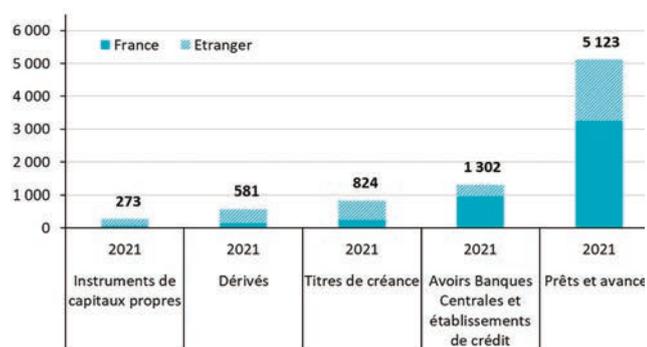
Graphique 1.3.3 : Comparaison des montants et répartition des dépôts entre la France et l'étranger pour chaque type de contrepartie entre 2020 et 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

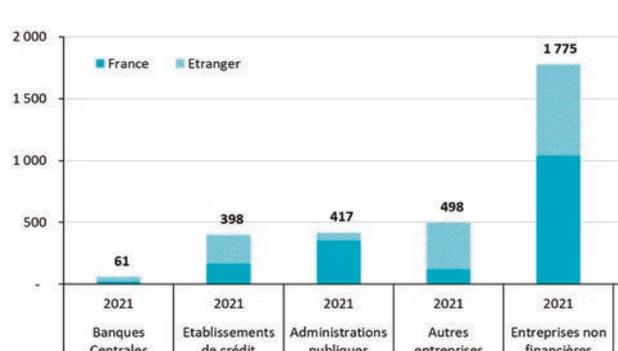
Toujours en examinant la population des groupes assujettis aux normes IFRS, les graphiques 1.3.4 et 1.3.5 fournissent un éclairage sur la répartition entre la France et l'étranger i) de l'encours de chaque instrument financier à l'actif et ii) des prêts pour chaque type de contrepartie. Au niveau global, la part de l'étranger dans le total des instruments financiers¹¹ (dérivés, prêts, avoirs en banques centrales et établissements de crédit¹², instruments de capitaux propres et titres de créance) est de 42 % au 31 décembre 2021 (contre 44 % au 31 décembre 2020), sur un total de 8 104 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 7 900 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Sur les 3 416 milliards d'encours d'instruments financiers sur les contreparties hors France, l'Union bancaire représente près de 45 %, soit 1 527 milliards d'euros. La moindre part des activités à l'étranger tient à la hausse plus importante des prêts aux ménages français (+ 5 % contre + 2 % pour les ménages hors France) et surtout à la hausse significative des dépôts à vue auprès des banques centrales (+ 173 milliards d'euros, soit + 18 % par rapport à 2020) dans un contexte de politique monétaire accommodante et de hausse des dépôts des ménages et des entreprises auprès des établissements bancaires.

Graphique 1.3.4 : Montant des instruments financiers à l'actif et répartition entre France et étranger au 31 décembre 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

Graphique 1.3.5 : Montant des prêts et répartition pour chaque type de contrepartie entre France et étranger au 31 décembre 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

¹¹ Le terme « instrument financier » correspond à la définition donnée par les normes IFRS.

¹² Ce type d'instrument financier désigne les dépôts à vue dans les livres de Banques Centrales et d'établissements de crédit.

La rentabilité s'améliore dans son ensemble

La valeur ajoutée d'une banque se mesure par le produit net bancaire, qui reflète la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires. Ses deux composantes principales sont la marge nette d'intérêt et les commissions nettes. La marge nette d'intérêt est le solde des intérêts reçus et versés résultant des opérations sur le portefeuille bancaire, les commissions nettes sont le solde des produits d'honoraires et des commissions reçues et versées pour le compte des clients. Les autres revenus intègrent l'impact des variations de juste valeur des instruments financiers (actif et passif).

En 2021, le produit net bancaire (PNB) de l'ensemble du secteur bancaire français a fortement progressé pour s'établir à 164,2 milliards d'euros (+ 9,4 % par rapport à 2020).

Graphique 1.3.6 : Évolution du PNB de l'ensemble du système bancaire français entre 2015 et 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

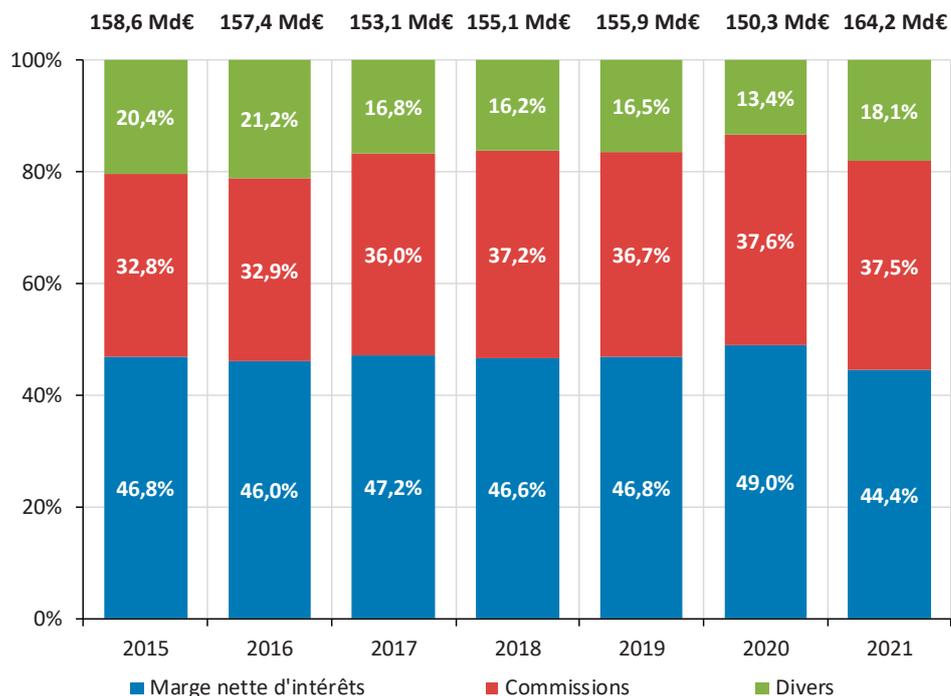
La marge nette d'intérêt des groupes assujettis aux normes IFRS a légèrement diminué par rapport à 2020 (- 0,2 milliard d'euros), largement déterminée par la diminution de 0,3 milliard d'euros enregistrée par les six grands groupes bancaires. La marge nette d'intérêt des autres groupes progresse quant à elle de 0,1 milliard d'euros. La marge nette d'intérêt du secteur devrait progressivement se redresser en 2022 avec une hausse des revenus d'intérêt à l'actif compensant la hausse du coût moyen du passif.

Les commissions perçues (nettes des commissions versées) sont en hausse de 9,7 %. Elles atteignent ainsi 53,9 milliards d'euros pour les six grands groupes (+ 8,3 % par rapport à fin 2020) et 5,8 milliards d'euros pour les autres groupes (+ 25,1 %).

Enfin, les autres revenus nets d'exploitation bancaire (« divers ») sont eux aussi en hausse pour les six grands groupes : ils sont ainsi passés de 18,4 milliards d'euros fin 2020 à 25,9 milliards d'euros à fin 2021. Cette dernière composante est aussi en hausse pour les autres groupes assujettis aux normes IFRS, atteignant 2,9 milliards d'euros fin 2021, soit une hausse de 1,9 milliard comparé à fin 2020.

Les variations de juste valeur, qui composent en grande partie les autres revenus, sont fortement liées aux activités de marché hors commissions. Entre 2020 et 2021, cet impact en représente 30 % de la hausse, soit 4,2 milliards d'euros. La hausse des taux devrait impacter de manière défavorable ces postes en 2022 sur les instruments obligataires en raison de la baisse de leur valeur de marché. Le poste « divers » s'explique également par la hausse des « autres bénéfiques et charges d'exploitation » (+ 0,2 milliard d'euros, soit +5%), de la différence de change (juste valeur induite par les variations de change ; + 0,4 milliard d'euros), du produit de dividendes (+ 2,7 milliards d'euros), les gains et pertes sur les actifs et passifs non évalués à la juste valeur s'inscrivant en légère baisse de 0,1 milliard d'euros.

Graphique 1.3.7 : Évolution des composantes du PNB de l'ensemble du système bancaire français entre 2015 et 2021 en % et le total du PNB du secteur français en milliards d'euros



*Note : Les autres établissements de crédit (non soumis aux normes IFRS) sont exclus du périmètre de ce graphique.
Source : ACPR*

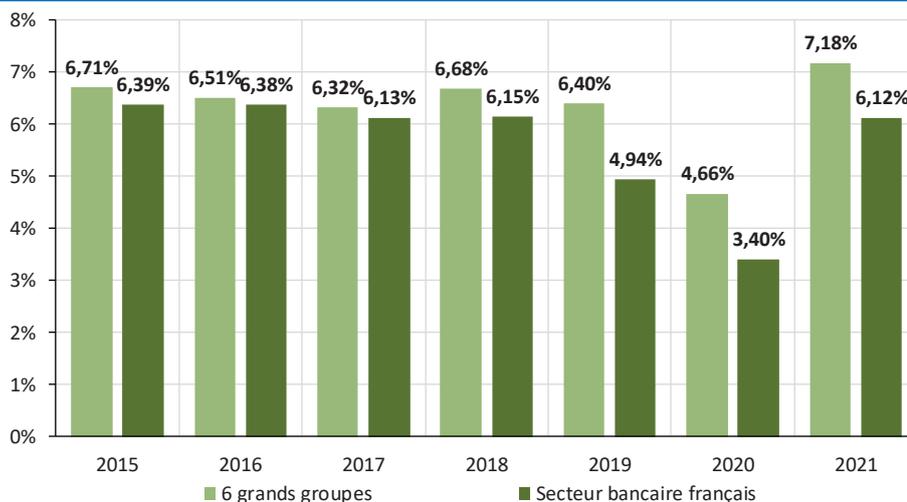
Le secteur bancaire français voit son coefficient d'exploitation (le rapport des charges d'exploitation sur le produit net bancaire) diminuer, ce qui traduit une amélioration de la rentabilité : il passe ainsi de 71 % en 2020 à 67 % en 2021. Cette évolution favorable s'explique principalement par la hausse du produit net bancaire des six grands groupes (de 135,3 milliards d'euros en 2020 à 146,8 milliards d'euros en 2021, soit une hausse de + 8,5 %) et de celui des autres groupes (de 9,2 milliards d'euros en 2020 à 12,3 milliards d'euros en 2021, soit une hausse de + 33,1 %, pour l'essentiel imputable aux bons résultats de deux groupes). Cette augmentation est plus forte que celle des frais généraux : de 94,3 milliards d'euros fin 2020 à 96,3 milliards d'euros fin 2021 (+ 2 %) pour les six grands groupes et de 7,4 milliards à 7,9 milliards d'euros (+ 6,3 %) pour les autres groupes.

En outre, si la pandémie avait significativement affecté le coût du risque en 2020, après que celui-ci eut atteint des niveaux historiquement faibles au cours des années précédentes (augmentation de plus de 115 % entre 2019 et 2020), ce dernier est revenu à son niveau d'avant crise et s'élève à 8,8 milliards d'euros (contre 9 milliards en 2019).

Au total, le résultat net consolidé du secteur bancaire français s'établit à 37,7 milliards d'euros en 2021, en nette hausse par rapport à 2020 (20,3 milliards d'euros).

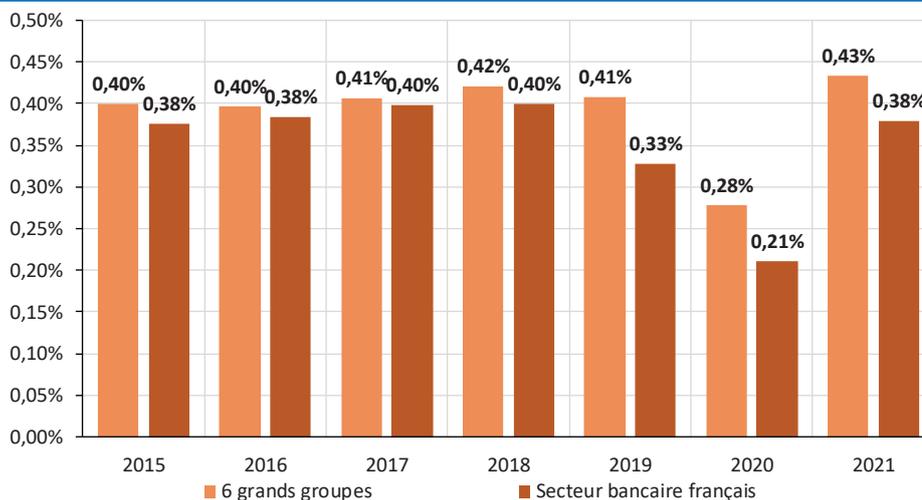
De ce fait, le rendement de l'actif bancaire (« *Return on assets* », ROA) se redresse à 0,38 % pour l'ensemble du secteur bancaire français, contre 0,21 % en 2020, et le rendement des capitaux propres (« *Return on equity* », ROE) retrouve son niveau de 2018 à 6,1 %, après 3,4 % en 2020.

Graphique 1.3.8 : Évolution du rendement des capitaux propres (ROE) de l'ensemble du secteur bancaire français entre 2015 et 2021 en %



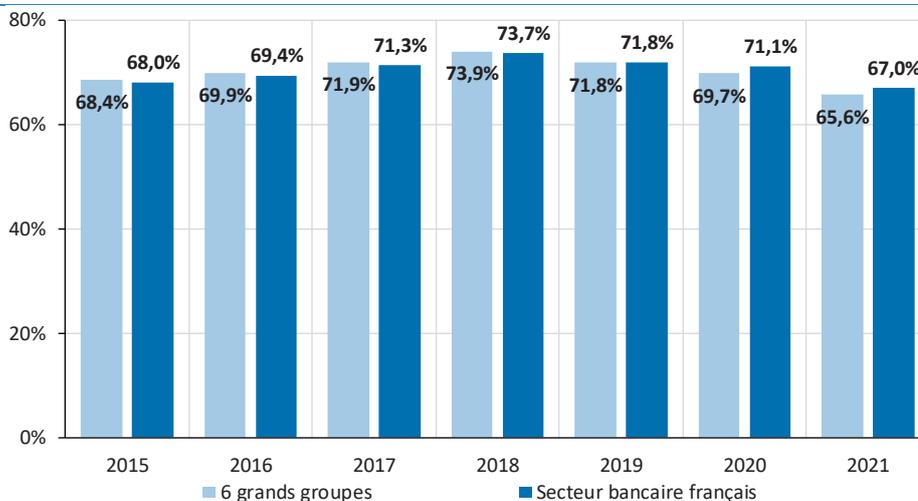
Source : ACPR

Graphique 1.3.9 : Évolution du rendement global de l'actif bancaire (ROA) de l'ensemble du secteur bancaire français entre 2015 et 2021 en %



Source : ACPR

Graphique 1.3.10 : Évolution du coefficient d'exploitation de l'ensemble du secteur bancaire français entre 2015 et 2021 en %



Source : ACPR

4

LA SOLVABILITÉ

LA SOLVABILITÉ

Banque



Assurance



Annexes



Ratio moyen de solvabilité du secteur bancaire français (CET 1) fin 2021 :

16,3 %

Fonds propres du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation fin 2021 :

574
milliards d'euros

Fin 2021, le système bancaire français disposait d'un montant total de fonds propres de 574 milliards d'euros (+ 4,3 % par rapport à fin 2020), dont 473 milliards d'euros de fonds propres de base de première catégorie (dits « *Common Equity Tier One* » ou CET1). La mise en œuvre progressive des réformes de Bâle III a eu un effet largement positif sur le renforcement de la solvabilité des groupes bancaires français.

La solvabilité des établissements bancaires poursuit son renforcement

La solvabilité d'une banque désigne, au sens prudentiel, sa capacité à absorber par l'intermédiaire de fonds propres les pertes potentielles au titre des risques auxquels elle est exposée (crédit, marché, opérationnel, etc.). Les fonds propres constitués par les établissements servent à couvrir les exigences minimales prévues par la réglementation et imposées par les autorités macro-prudentielles et les superviseurs micro-prudentiels¹³. Les deux éléments principaux, constitutifs du ratio de solvabilité d'une banque, sont : le risque net pondéré (dénominateur) et le total de fonds propres (numérateur) :

- Le risque net pondéré (ou « *Risk Weighted Asset* », RWA) mesure la propension d'un actif à subir une réduction de sa valeur comptable, mesurée par une pondération reflétant le niveau de risque. Le dénominateur du ratio de solvabilité est la somme des risques nets pondérés de chaque actif à laquelle s'ajoute une mesure des risques opérationnels;
- Les fonds propres se composent de trois catégories : i) les fonds propres de base de première catégorie (ou « *Common Equity Tier 1* » ou CET1) ii) les fonds propres additionnels de première catégorie (« *Additional Tier 1* » ou AT1) et iii) les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 ou T2). La qualité des fonds propres s'évalue en terme de capacité d'absorption des pertes et de permanence. Les fonds propres CET1 absorbent les pertes dès le premier euro. Essentiellement composés d'actions, de parts sociales ainsi que des réserves (bénéfices accumulés non distribués aux actionnaires), ce sont les fonds propres de meilleure qualité. Le respect des exigences prudentielles s'évalue principalement sur la base du CET1.

Le ratio de solvabilité CET1 mesure le rapport entre les fonds propres CET1 et les risques nets pondérés. Ce chapitre présente - sauf mention contraire - les éléments d'information sur les fonds propres CET1 et les ratios de solvabilité CET1.

Au titre des exigences de solvabilité de « pilier 1 », toutes les banques doivent en permanence détenir au moins 4,5 % de leurs RWA en fonds propres de catégorie 1 (CET1). Les fonds propres « *Tier 1* » (CET1 + AT1) doivent couvrir au moins 6 % des RWA. Enfin, le total des fonds propres (CET1 + AT1 + T2) doit être supérieur à 8 % des RWA. À ces exigences de « pilier 1 » s'ajoutent des exigences de « pilier 2 » couvrant les risques non pris en compte par le « pilier 1 » (exemple : risque de concentration par contrepartie du portefeuille de crédit). Enfin, des exigences à caractère macro-prudentiel viennent compléter le dispositif. Ces exigences ou « coussins » doivent être exclusivement couverts avec des fonds propres CET1.

¹³ Les dispositions des accords de Bâle III, mis en œuvre dans l'Union européenne par le paquet « CRR2 et CRD V », ont introduit une définition stricte des fonds propres prudentiels qui constituent la capacité des établissements à absorber des pertes éventuelles. Les fonds propres de qualité supérieure (selon sa capacité d'absorption des pertes) sont les « fonds propres de base de catégorie 1 » (Common Equity Tier 1 - CET1).

Le montant total des fonds propres de première catégorie (CET1) atteint 473 milliards d'euros fin 2021 pour l'ensemble du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation, en hausse de 4,4 % par rapport à 2020 et ce malgré la remontée des taux d'intérêt et les moins-values des portefeuilles obligataires enregistrées en déduction des capitaux propres. L'encours de fonds propres toutes catégories confondues (CET1, AT1 et T2) s'élève à 574 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (+ 4,3 % par rapport à l'année 2020). Pour l'ensemble des établissements opérant en France, le ratio de solvabilité CET1 agrégé s'établit à 16,3 % fin 2021 (+ 0,2 point de pourcentage par rapport à 2020).

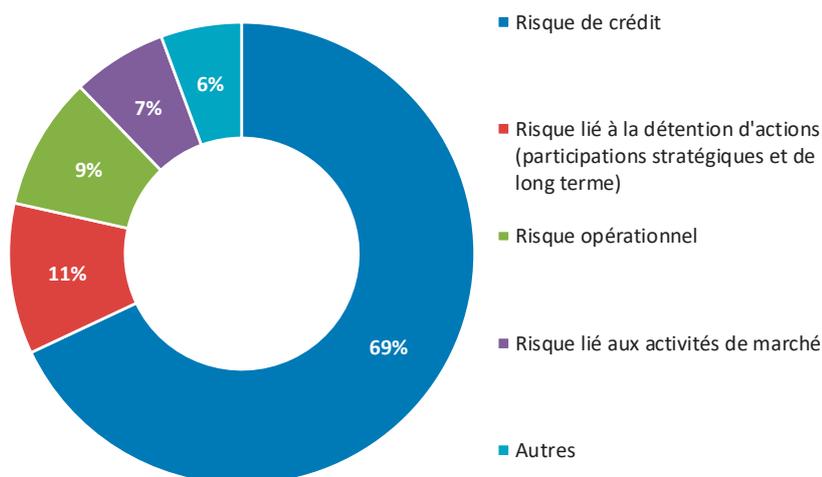
Le montant total des actifs pondérés par les risques (RWA) pour l'ensemble du secteur bancaire français s'élève à 2 896 milliards d'euros fin 2021 (après 2 804 milliards d'euros fin 2020), le risque de crédit représentant 69 % de ce total.

Graphique 1.4.1 : Évolution de la composition des fonds propres « Bâle III » du secteur bancaire français entre 2015 et 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

Graphique 1.4.2 : Répartition des actifs pondérés par les risques (RWA) du secteur français au 31 décembre 2021 en %



Source : ACPR

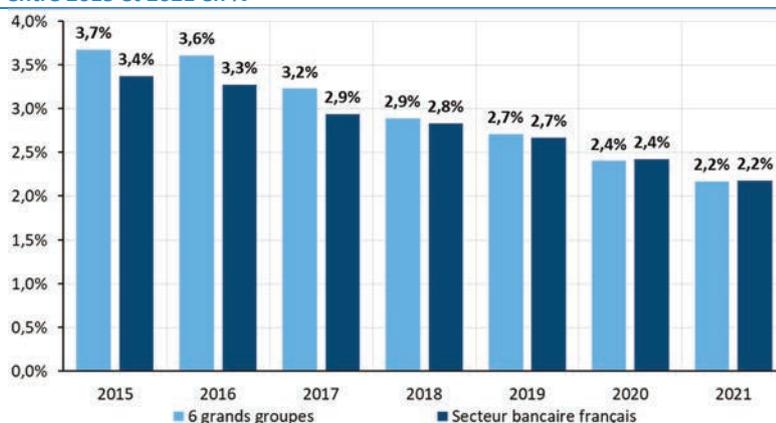


Le risque de défaut poursuit sa baisse

La réglementation prudentielle prévoit deux méthodes pour calculer les RWA au titre du risque de crédit : l'approche standard, qui repose sur des pondérations forfaitaires dont le niveau dépend de divers critères (type de contrepartie, nature de l'opération, notations par des agences externes, etc.) et l'approche notations internes (ou IRB), qui s'appuie sur les modèles d'évaluation des banques. Cette approche IRB est applicable à travers deux modalités : l'approche « fondation » (IRBF) qui permet à la banque que de déterminer la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie, tandis que l'approche « avancée » (IRBA) lui permet de déterminer à la fois la PD et la perte en cas de défaut (LGD). Il convient de noter que d'autres paramètres contribuent au calcul des RWA : maturité des expositions, corrélation des défauts des expositions, etc¹⁴.

La probabilité de défaut moyenne du secteur bancaire français est en baisse continue, notamment pour les 6 grands groupes (qui représentent 96 % de cette moyenne).

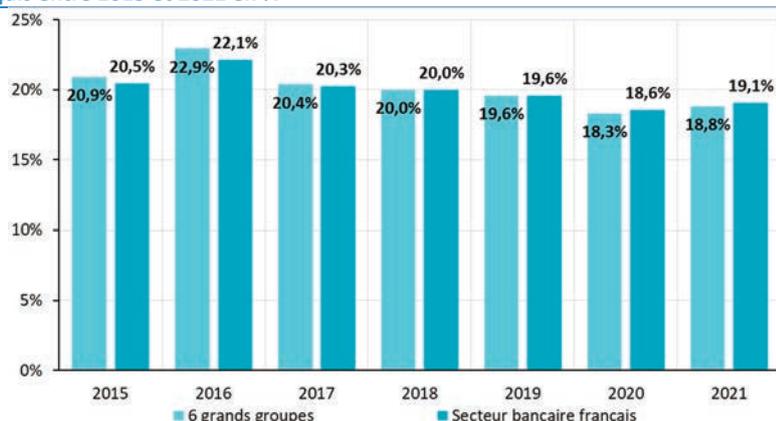
Graphique 1.4.3 : Évolution des probabilités de défaut moyennes sur l'ensemble des expositions évaluées en modèle interne du secteur bancaire français entre 2015 et 2021 en %



Source : ACPR

Dans le même mouvement, les pertes moyennes en cas de défaut enregistrent une baisse depuis 2016, interrompue en 2021 par une légère hausse.

Graphique 1.4.4 : Évolution des pertes moyennes en cas de défaut sur l'ensemble des expositions évaluées en approche avancée du secteur bancaire français entre 2015 et 2021 en %



Source : ACPR

¹⁴ [Notice 2021 relative aux modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de la CRDIV et exigence de MREL \(Version du 7 juillet 2021\) | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

5

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Banque



Assurance



LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Annexes



LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Part des actifs
liquides HQLA dans
le total de bilan du
secteur bancaire
français en 2021 :

16,7 %

Ratio LCR moyen à
fin 2021 :

164 %

Le risque de liquidité est le risque qu'une banque ne soit plus en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie et en sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière¹⁵. En conséquence de la crise financière de 2007-2008, le risque de liquidité a fait l'objet d'une définition de normes internationales permettant un suivi renforcé fondé sur le respect d'exigences harmonisées. Les ratios spécifiques de liquidité - LCR (« *Liquidity Coverage Ratio* ») et de financement stable NSFR (« *Net stable Funding Ratio* ») - sont les principaux outils réglementaires de mesure du risque de liquidité.

La couverture des besoins de liquidité à court terme dépasse nettement les exigences réglementaires

Pour respecter les exigences de LCR, les banques doivent détenir des actifs liquides de haute qualité (« *High quality liquid assets* », HQLA), qui peuvent aisément et rapidement être cédés ou mis en pension afin de faire face à d'éventuelles sorties massives inattendues de trésorerie sur une période de 30 jours.

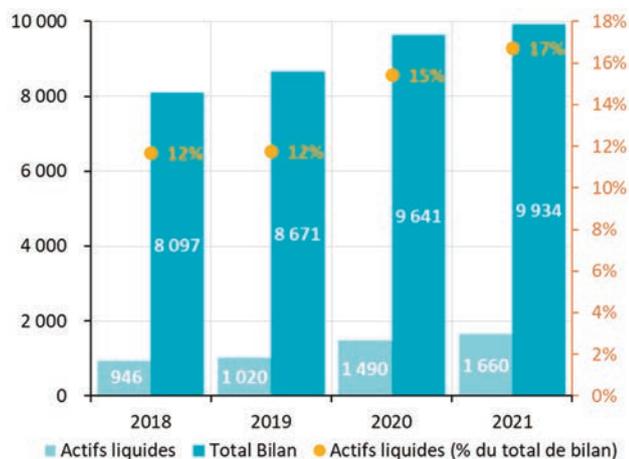
Les actifs liquides détenus par un établissement se répartissent en deux niveaux : le niveau 1 regroupe les actifs les plus liquides et le niveau 2 inclut des actifs moins liquides ou sujets à plus fortes variations de valeur de marché. Fin 2021, l'ensemble du secteur bancaire français¹⁶ détenait, au niveau consolidé, un encours total d'actifs liquides de 1 752 milliards d'euros (+ 10,6 % par rapport à 2020) :

- La forte hausse du stock d'actifs liquides de niveau 1 observée en 2020 (470 milliards d'euros) se poursuit à un rythme moindre en 2021 (170 milliards d'euros). Cette hausse résulte de l'afflux de liquidités - conséquence notamment des mesures prises par les banques centrales pour soutenir l'économie en 2020 et 2021. Ce surcroît de ressources collecté par les établissements de crédit a été replacé de manière privilégiée en dépôts banques centrales. Par conséquent, la part des dépôts banques centrales dans le stock d'actifs liquides de niveau 1 s'accroît de 8 points de pourcentage en 2021 pour s'établir à 79 %.
- Les actifs liquides de niveau 2 représentent un encours de 94 milliards d'euros (dont 62 % de niveau 2B) fin 2020 et de 92 milliards d'euros (dont 71 % de niveau 2B) fin 2021, soit moins de 6 % du total des actifs liquides pris en compte pour le calcul du LCR.

¹⁵ Définition donnée par le Comité de Bâle dans le document « Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité » de septembre 2008. Ces principes ont par la suite été complétés par des textes encadrant le « Liquidity Coverage ratio » et le « net Stable Funding ratio ».

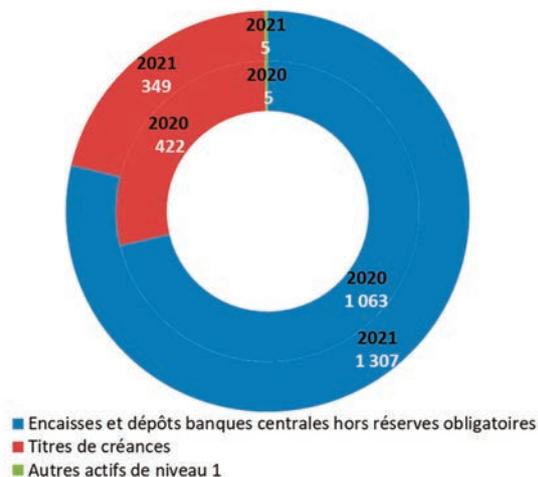
¹⁶ L'ensemble du secteur français correspond aux établissements assujettis aux normes IFRS et pour lesquelles les données fournies sont sur base consolidée (au plus haut niveau de consolidation) d'une part, et les autres établissements (banques et sociétés de financement) assujettis aux normes comptables françaises (sur base consolidée ou sur base sociale) et non assujettis aux normes IFRS d'autre part. Les groupes bancaires assujettis aux normes IFRS sont divisés en 2 catégories : les six grands groupes (BPCE, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société générale) et les autres groupes.

Graphique 1.5.1 : Part des actifs liquides de niveau 1 (HQLA) dans le total bilan du secteur français de 2018 à 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

Graphique 1.5.2 : Composition des actifs de niveau 1 (HQLA) en 2020 et 2021 en milliards d'euros

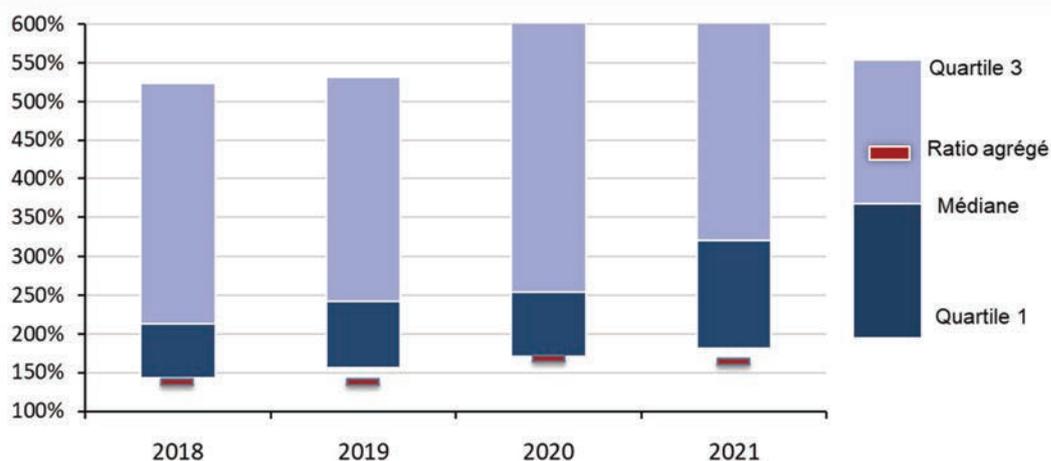


Source : ACPR

Le **ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)** a pour objectif de favoriser la résilience à court terme d'une banque face au risque de liquidité. Il mesure le niveau d'actifs liquides qu'un établissement doit détenir en temps normal afin de faire face à des déséquilibres éventuels entre les entrées et les sorties de trésorerie en situation de tensions sévères, lesquels peuvent alors être couverts par l'utilisation de ce coussin de liquidité.

Fin décembre 2021, le ratio LCR agrégé¹⁷ du secteur bancaire français atteint 164 %, nettement supérieur à son niveau de 2019 (138 %) et du seuil réglementaire de 100 % applicable hors période de tension, mais en léger retrait par rapport à 2020 (- 5 points de pourcentage)¹⁸ ; la liquidité du secteur bancaire est donc restée abondante.

Graphique 1.5.3 : Évolution du ratio de liquidité à court terme (LCR agrégé) du secteur bancaire français entre 2018 et 2021 en %



Note de lecture : Le ratio LCR est essentiellement déterminé par les six principaux établissements, qui représentent plus de 80 % du total de bilan du secteur bancaire français. Leur ratio étant généralement bien inférieur à celui des autres établissements, cela explique que le ratio LCR agrégé se situe à un niveau inférieur au 1^{er} quartile (les 25 % d'établissements ayant le ratio le plus faible).

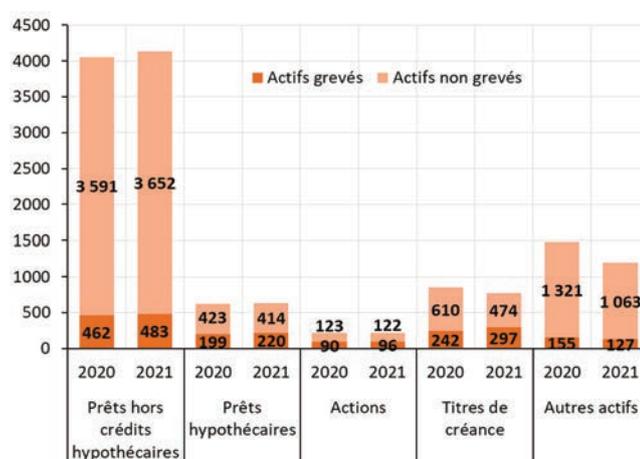
Source : ACPR

¹⁷ Le ratio LCR agrégé désigne la somme des numérateurs de chaque établissement composant la population rapportée à la somme des dénominateurs de chaque établissement composant la population. Cette méthode revient au calcul d'une moyenne pondérée tenant compte du poids de chaque établissement dans le numérateur et dénominateur.

¹⁸ Cette baisse est imputable à trois établissements et ne reflète pas une tendance générale.

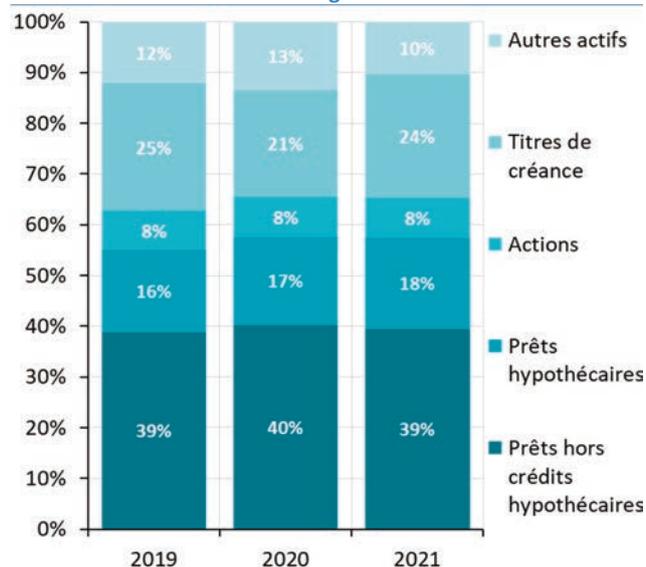
Un actif est dit grevé « s'il a été nanti ou s'il est soumis à un dispositif visant à sécuriser, à garantir ou à rehausser une opération quelconque au bilan ou hors bilan de laquelle il ne peut être librement retiré »¹⁹. Au contraire, les actifs non grevés peuvent représenter des sources potentielles de liquidité supplémentaires. En focalisant l'analyse sur la population des groupes assujettis aux normes IFRS (qui offrent davantage de détails sur les différents postes comptables), la part des actifs grevés représente au 31 décembre 2021, 21,1 % du total des actifs (contre 15,7 % en 2019 et 19,6 % en 2020). Cette hausse provient pour l'essentiel d'une augmentation de 388 milliards d'euros de l'encours des prêts grevés hors crédit hypothécaire, liée notamment aux opérations de TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*), en particulier le programme TLTRO III en 2020, ainsi qu'au développement des opérations de pensions livrées²⁰. La majorité de l'encours des actifs grevés est portée par les prêts hors crédits hypothécaires (49,1 % du total des actifs grevés), suivis des titres de créances (20,2 %) et des prêts hypothécaires (13,5 %).

Graphique 1.5.4 : Comparaison des actifs grevés et non grevés par type d'instruments pour l'ensemble des groupes français assujettis aux IFRS entre 2020 et 2021 en milliards d'euros



Source : ACPR

Graphique 1.5.5 : Évolution des actifs grevés par type d'instruments pour l'ensemble des groupes français entre 2019 et 2021 en % du total des actifs grevés



Source : ACPR

La couverture des besoins de liquidité à long terme est largement assurée

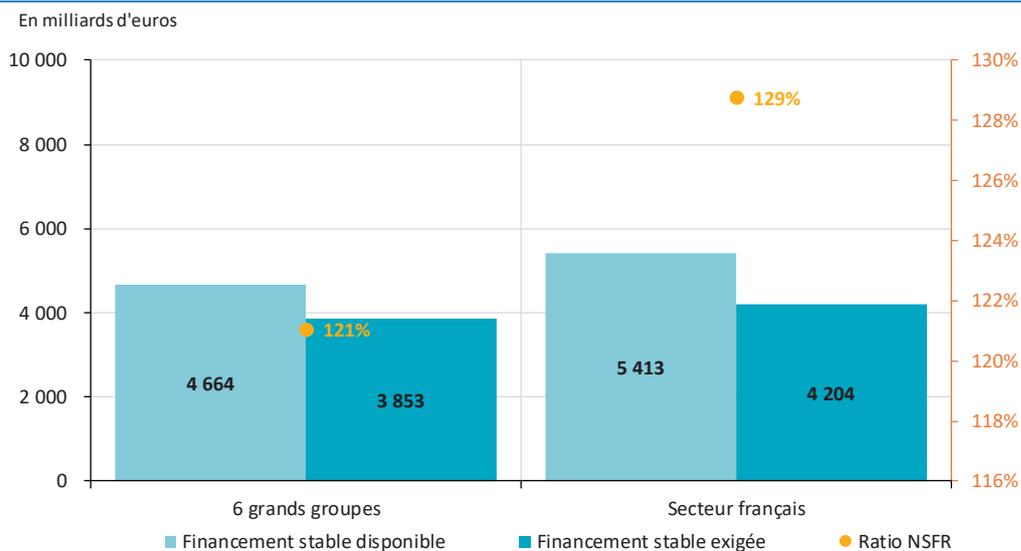
Le ratio de financement stable net (NSFR)²¹ vise quant à lui à assurer un niveau suffisant de refinancement de l'actif par des ressources stables, afin de limiter les risques de dépendance excessive à des ressources de marché de court terme. Les passifs d'une banque sont pour cela pondérés en fonction de leur stabilité à l'horizon d'un an et les actifs en fonction de leur liquidité. Le NSFR donne ainsi une vision structurelle du risque de liquidité, ce qui permet de compléter la mesure du LCR, qui couvre un horizon de 30 jours. Les banques doivent en permanence maintenir un ratio NSFR supérieur à 100 %.

¹⁹ Orientations EBA relatives à la publication d'informations sur les actifs grevés et non grevés ([EBA/GL/2014/03](#)).

²⁰ La hausse de 93 milliards des encours de prêts (hors immobilier) a diverses origines, principalement l'augmentation des encours de prêts hypothécaires ainsi que des appels de marge et des marges initiales versées dans le cadre des opérations sur dérivés.

²¹ Le ratio de financement stable net (*Net Stable Funding Ratio*) est une exigence réglementaire depuis juin 2021.

Graphique 1.5.6 : Ratio de financement stable net (NSFR) du secteur bancaire français au 31 décembre 2021 en % et sa décomposition financement stable disponible (numérateur) et financement stable exigée (dénominateur) en milliards d'euros



Source : ACPR

Banque

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ



Assurance



Annexes



6

LE RISQUE DE CRÉDIT

Banque



LE RISQUE DE CRÉDIT

Assurance



Annexes



LE RISQUE DE CRÉDIT

Encours brut des
prêts aux ménages
en 2021 :

2 007

milliards d'euros

Encours brut des
prêts aux
entreprises en
2021 :

1 770

milliards d'euros

Le risque de crédit est le risque encouru par une banque en cas de défaillance d'une contrepartie²². La couverture de ce risque représente au total environ 70 % des exigences de fonds propres des grands groupes. Deux sources principales de risque de crédit peuvent être distinguées :

- le risque lié au non-remboursement d'un prêt par défaut de la contrepartie ;
- le risque de contrepartie, qui concerne les opérations sur instruments dérivés et de pensions livrées (et opérations assimilées)²³.

Fin 2021, le total des prêts et avances du portefeuille bancaire (hors portefeuille de négociation) des établissements assujettis aux normes IFRS représente 66,8 % de leur total de bilan²⁴. Leur répartition par contrepartie est stable depuis 2015. L'essentiel des crédits est accordé aux ménages (34 %) et aux entreprises non financières (ENF) (30 %), suivis des banques centrales (21 %). Les crédits restants se partagent entre administrations publiques (7 %), établissements de crédits (5 %) et entreprises financières (4 %). En 2021, les crédits accordés aux ménages et aux ENF représentent respectivement 2 007 et 1 770 milliards d'euros. L'effort de provisionnement sur les prêts performants et non performants s'est poursuivi en 2021, les encours de prêts non performants ont ainsi baissé de 7,6 milliards d'euros tandis que les taux de prêts non performants ont diminué.

La composition du portefeuille de prêts est stable depuis 2015 même si la part des encours aux PME a augmenté depuis 2018

Au 31 décembre 2021, le total de prêts et avances aux ENF et aux ménages s'élève à 3 791 milliards d'euros (brut comptable) dont 3 777 milliards d'euros (soit 99,6 %) au coût amorti²⁵. Fin 2021, les prêts accordés par les groupes bancaires résidents à la clientèle des ménages et des ENF représentent 38 % de leur total de bilan agrégé. Cet encours de 3 777 milliards d'euros se répartit de la manière suivante : 2 007 milliards d'euros pour les ménages et 1 770 milliards d'euros pour les ENF. En ce qui concerne les crédits au coût amorti accordés aux ENF, 46 % bénéficient à des PME²⁶. Entre 2018 et 2021, l'encours de prêts au coût amorti octroyés aux PME augmente (de 39 % contre 20 % pour l'ensemble des ENF). La moitié de cette croissance s'est effectuée en 2020, en lien avec le lancement du programme des Prêts Garantis par l'État.

²² Conformément au paragraphe 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) N°575/2013, il peut s'agir de contreparties unitaires ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés.

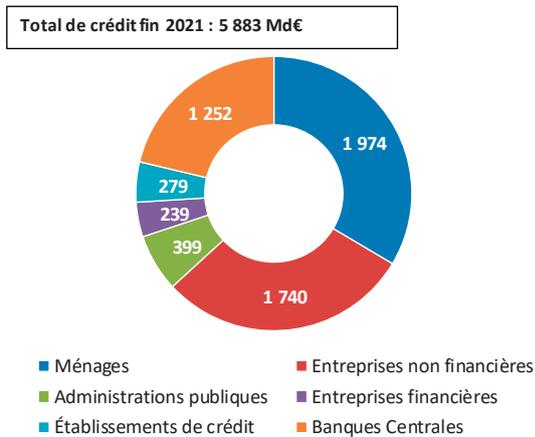
²³ Il s'agit de mesurer la perte induite par le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à cette même opération.

²⁴ L'ensemble du secteur français correspond aux établissements assujettis aux normes IFRS et pour lesquelles les données fournies sont sur base consolidée (au plus haut niveau de consolidation) d'une part, et les autres établissements (banques et sociétés de financement) assujettis aux normes comptables françaises (sur base consolidée ou sur base sociale) et non assujettis aux normes IFRS d'autre part. Les groupes bancaires assujettis aux normes IFRS sont divisés en 2 catégories : les six grands groupes (BPCE, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société générale) et les autres groupes. Le total de bilan des établissements assujettis aux normes IFRS est de 8 804 milliards d'euros en 2021, soit 89 % du total de bilan du secteur français.

²⁵ Sur les 15 milliards d'euros de prêts aux ménages et aux ENF non classés en coût amorti, 14 milliards sont en juste valeur obligatoire par résultat. Le total des ajustements cumulés de juste valeur au titre du risque de crédit représente 0,02 % de ces 14 milliards.

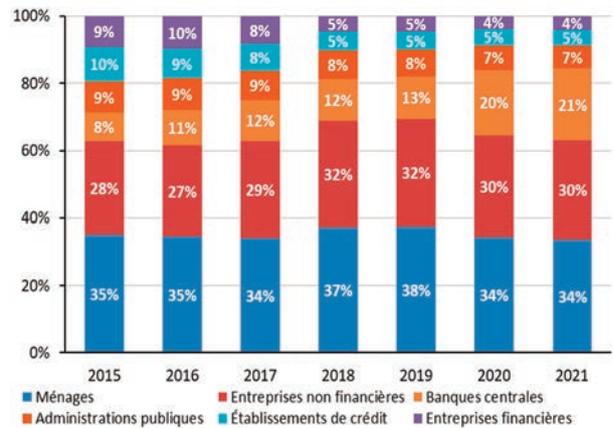
²⁶ « Entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros » Article 2 de la Recommandation n°2003/361/CE de la Commission européenne du 6 mai 2003, concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003H0361&from=FR>

Graphique 1.6.1 : Répartition des crédits accordés par secteur bénéficiaire des établissements assujettis à IFRS en 2021 en milliards d'euros (net de provisions)



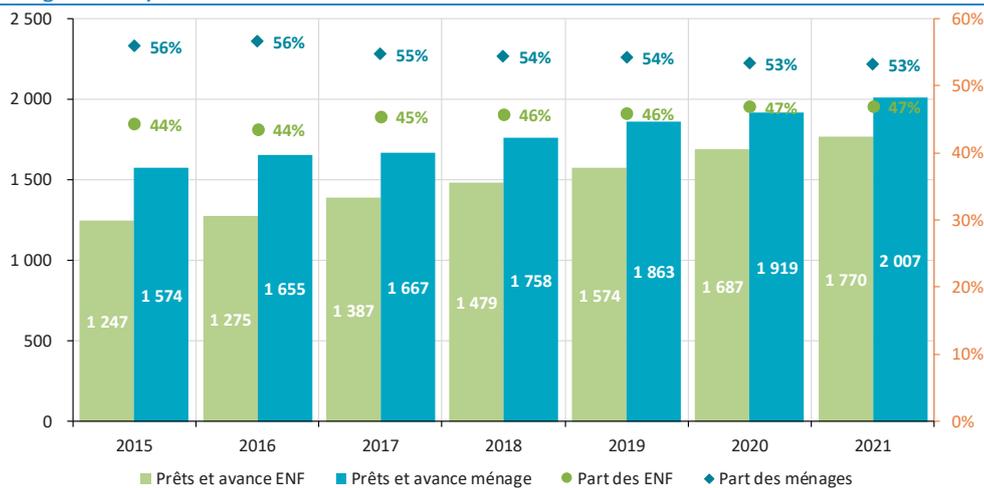
Source : ACPR

Graphique 1.6.2 : Évolution et répartition des crédits accordés par secteur bénéficiaire entre 2015 et 2021 en milliards d'euros (net de provisions)



Source : ACPR

Graphique 1.6.3 : Décomposition du portefeuille de prêts et avances au coût amorti (brut) des ménages et ENF entre 2015 et 2021 et leurs parts (ménages et ENF) en %



Source : ACPR

Banque

LE RISQUE DE CRÉDIT

Assurance

Annexes

Le risque de concentration par débiteurs est limité

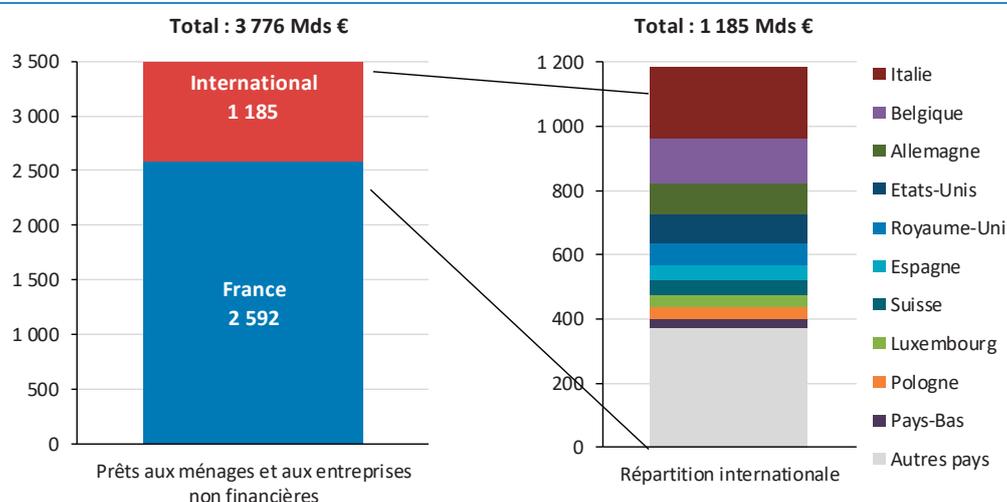
La concentration est généralement analysée suivant trois modalités : i) la concentration par débiteurs, ii) la concentration géographique et iii) la concentration sectorielle. Le ratio de solvabilité mesure une exigence en fonds propres au titre du risque de crédit, mais sans tenir compte des aspects concentration. Les trois composantes du risque de concentration doivent ainsi être mesurées par des métriques spécifiques²⁷.

Le reporting « Grands risques » a pour but d'évaluer le risque de concentration par débiteurs : cette remise réglementaire impose aux établissements de crédit de déclarer les expositions de chaque groupe de clients liés lorsque celles-ci excèdent 300 millions d'euros²⁸. Pour les 6 grands groupes, au 31 décembre 2021, le total des prêts et titres de créance sur les contreparties ENF déclaré dans les remises « Grands risques » s'établit à 424,7 milliards d'euros réparti pour chaque groupe sur plusieurs centaines de groupes de clients liés distincts, pour un encours de prêts au coût amorti octroyés aux ENF de 1 656 milliards d'euros.

La part de l'activité à l'étranger (32 % de l'encours de prêts aux ménages et ENF, brut comptable au coût amorti) est stable en 2021 par rapport à 2020. Toutefois, la part des activités dans l'Union européenne s'inscrit en hausse, notamment en Italie (hausse de + 12,6 % des encours), en Pologne (hausse de + 12,9 % des encours) et au Luxembourg (hausse de + 8,7 % des encours). Les crédits octroyés aux ménages et aux ENF hors États-Unis et hors zone Euro ont augmenté modérément (+ 8,5 %).

À la différence des prêts aux ménages, surtout octroyés en France, l'activité à international est majoritairement tournée vers l'octroi de crédits aux ENF. La part des contreparties étrangères varie ainsi en fonction du secteur : 22 % pour les ménages (23 % en 2020) et 43 % pour les ENF (comme en 2020).

Graphique 1.6.4 : Répartition géographique des prêts aux ménages et aux ENF en 2021, en milliards d'euros (en brut comptable)

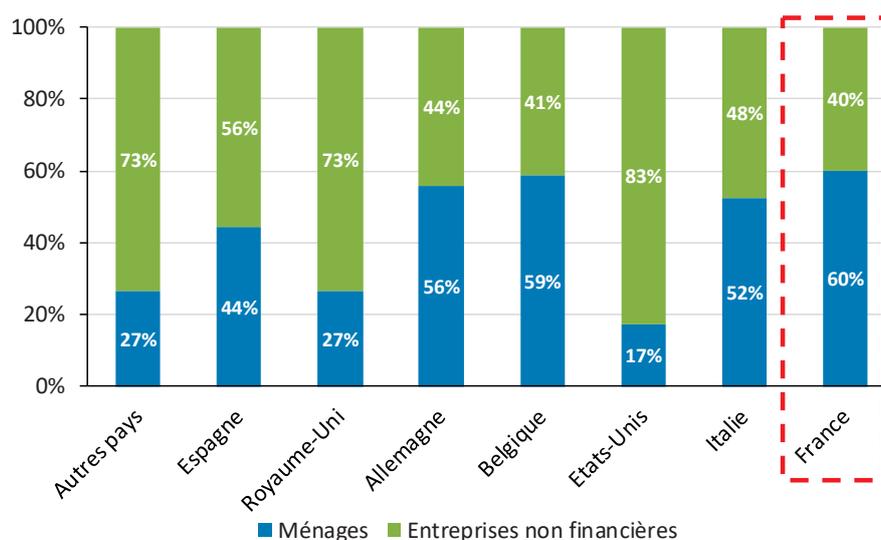


Source : ACPR

²⁷ La formule réglementaire (exemple dans l'article 154 du règlement UE 2013/36) de détermination des expositions pondérées se fonde sur un modèle théorique supposant un portefeuille de prêts infiniment granulaire : toutes les contreparties possèdent des caractéristiques semblables et chaque exposition individuelle représente une part infinitésimale de l'exposition totale du portefeuille. Ces hypothèses ne sont en pratique pas vérifiées, d'où la nécessité d'analyser les divers aspects du risque de concentration par une autre approche que celle du ratio de solvabilité.

²⁸ Plus précisément, le seuil de déclaration « Grands Risques » est de 300 millions d'euros, ou de 10 % des fonds propres de catégorie 1 (*Common Equity 1* et *Additional Tier 1*).

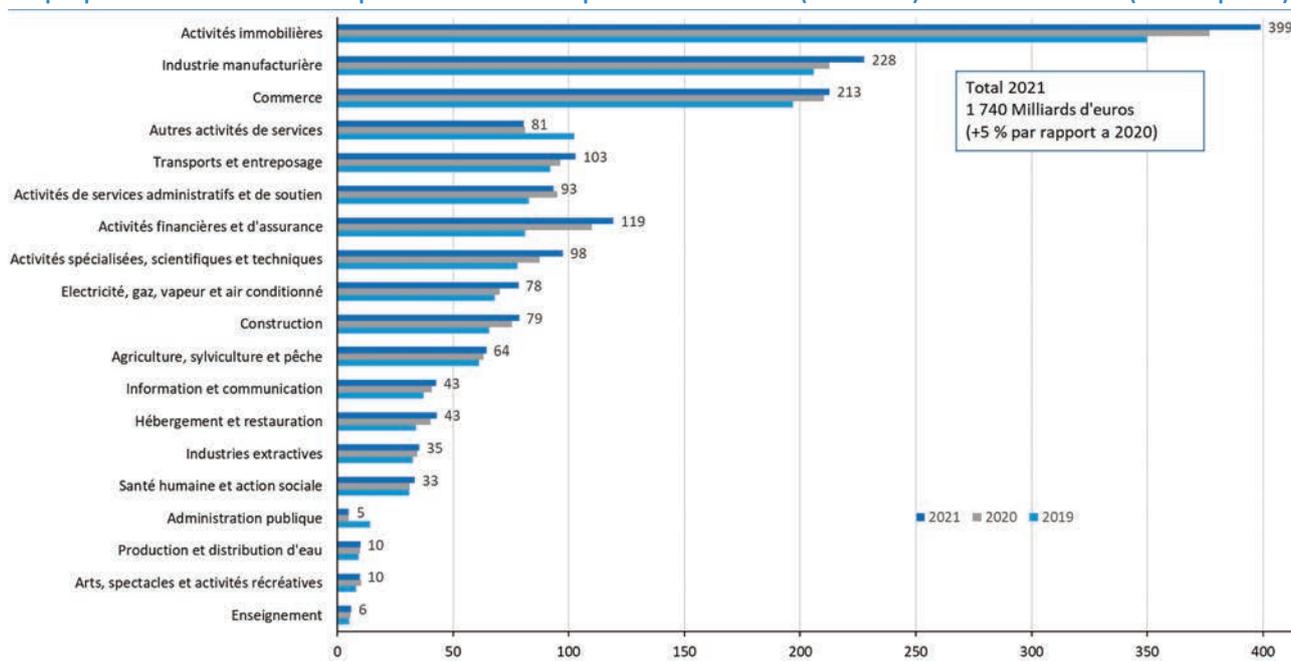
Graphique 1.6.5 : Répartition géographique des prêts aux ménages et aux ENF en 2021, en milliards d'euros



Source : ACPR

Parmi les crédits accordés aux ENF, ceux accordés aux entreprises du secteur immobilier (activités immobilières) prédominent largement. Ils représentent ainsi près de 22,9 % du total des prêts accordés fin 2021 (contre 22,7 % fin 2020). Viennent ensuite les prêts destinés à l'industrie manufacturière (13,1 %) puis ceux destinés au commerce (12,2 %). Cette répartition est restée stable depuis 2018.

Graphique 1.6.6 : Crédits aux entreprises non financières par secteur d'activité (2019-2021) en milliards d'euros (net comptable)



Source : ACPR

Ajustement comptable d'un prêt

L'encours brut comptable d'un prêt peut faire l'objet d'un ajustement comptable (provision ou dépréciation) pour tenir compte du risque de défaut de la contrepartie. Les encours de prêts sont divisés en deux catégories : les prêts performants et les prêts non performants. Lorsqu'ils demeurent impayés durant une période prolongée (3 mois ou plus) ou présentent un risque significatif de non-remboursement, les prêts sont alors considérés comme non performants. Un prêt performant se définit par opposition à un prêt non performant. La majeure partie de ces ajustements comptables concerne les prêts non performants dans la mesure où le risque de défaut s'est matérialisé ou les contreparties ont subi des événements qui ont fortement affecté leur santé financière.

En normes comptables IFRS, un prêt non performant est désigné sous le terme de prêt en stade 3. Les notions de prêts en stades 1 et 2 des normes IFRS recourent très largement celle des prêts performants. En pratique, on peut assimiler le stade 3 (IFRS) au non performant et la somme des stades 1 et 2 au performant.

Selon la norme IFRS 9, lorsque le risque de crédit d'un concours ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'origine, le prêt est en stade 1 et les dépréciations doivent correspondre aux pertes de crédit attendues sur un horizon de 12 mois. Lorsque, au contraire, le risque de crédit d'un concours s'est dégradé significativement depuis l'origine, le prêt est en stade 2 et la dépréciation correspond aux pertes attendues jusqu'à sa maturité. Le stade 3 se distingue du stade 2 par la survenance d'un événement de crédit (par exemple, une dégradation de la notation de l'emprunteur remettant en cause sa capacité à rembourser).

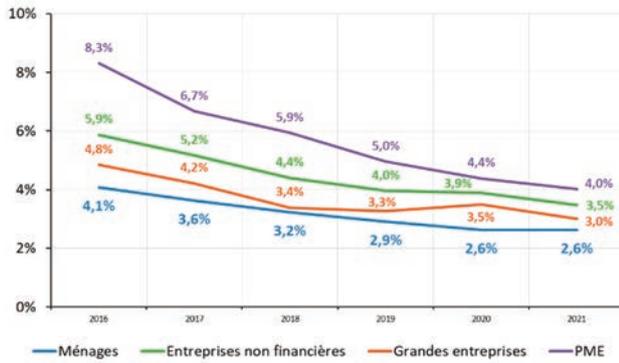
Dans le présent chapitre, sont également utilisés les termes de « dépréciations » ou de « provisions » pour désigner les ajustements de valeur au titre du risque de crédit²⁹.

L'accroissement de l'encours (brut de provisions ou dépréciations) de crédits aux ménages et aux SNF en 2021 (+ 170 milliards d'euros par rapport à fin 2020) s'est accompagné d'une baisse de 7,6 milliards d'euros des encours de prêts non performants portés par les groupes bancaires français, qui représentent 109 milliards d'euros fin 2021 (contre 116 milliards d'euros fin 2020). Ainsi, fin 2021, tous pays confondus, le taux de prêts non performants sur les SNF a diminué et s'établit à 3,5 % (contre 3,9 % en 2020). Ce taux s'établit à 3,0 % pour les prêts aux grandes entreprises (après 3,5 % en 2020) et 4,0 % pour les prêts aux PME (après 4,4 % en 2020). Les secteurs d'activités présentant les taux de prêts non performants les plus élevés sont l'hébergement et la restauration d'abord (9,4 %), suivis de la construction (7,2 %) et des arts et spectacles (5,7 %). Enfin, le taux de prêts non performants des ménages est stable, il s'élève ainsi à 2,6 % comme en 2020.

L'effort de provisionnement global sur les prêts non performants s'est poursuivi en 2021. Le taux de provisionnement des prêts non performants a légèrement baissé pour les SNF en 2021 : il s'établit ainsi à 48,5 % contre 48,9 % l'année précédente. Celui des ménages augmente, passant de 48,9 % fin 2020 à 49,5 % fin 2021. Les trois principaux secteurs d'activité bénéficiaires de crédits aux SNF présentent des taux de provisionnement élevés fin 2021 : 75,1 % pour l'activité immobilière, 69,3 % pour l'industrie manufacturière et 75,5 % pour le commerce.

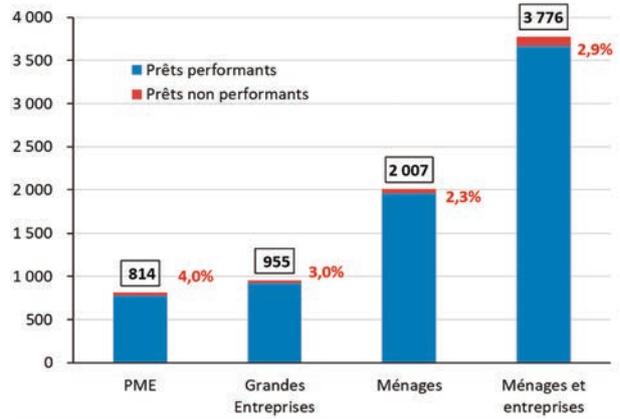
²⁹ Le provisionnement est une notion propre aux normes comptables françaises. En normes IFRS, la notion que l'on utilise est celle de dépréciation. Concrètement, les deux notions sont très proches.

Graphique 1.6.7 : Taux des prêts non performants en France par type de contrepartie entre 2016 et 2021 en %



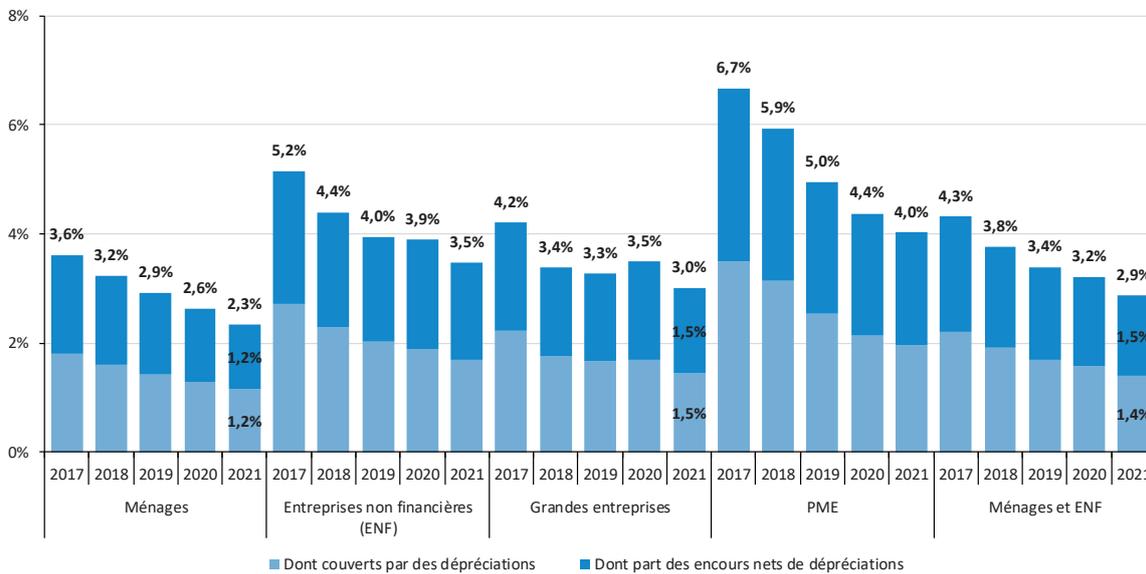
Source : ACPR

Graphique 1.6.8 : Part des prêts non performants dans l'encours total des prêts en France en 2021 en %



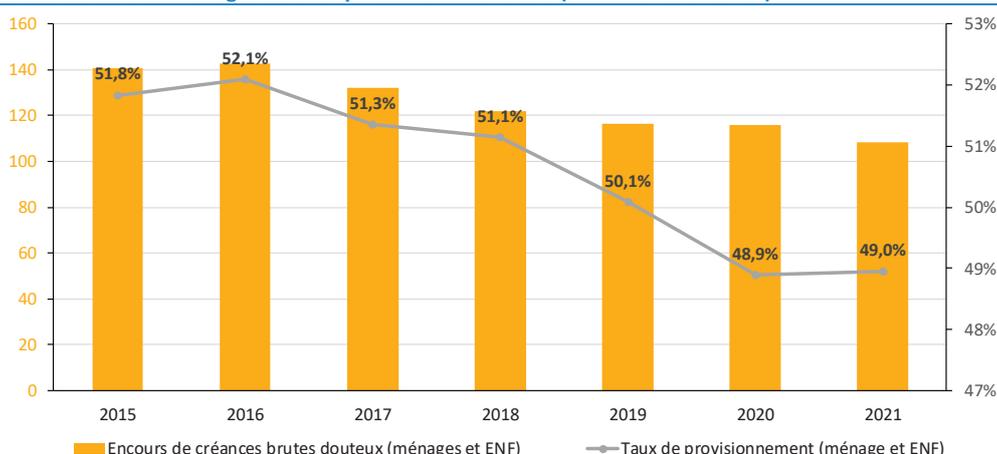
Source : ACPR

Graphique 1.6.9 : Taux de prêts non performants dans les encours bruts



Source : ACPR

Graphique 1.6.10: Évolution du taux de provisionnement des créances douteuses brutes (en pourcentage) et des encours de créances brutes douteuses des ménages et entreprises non financière (en milliards d'euros)

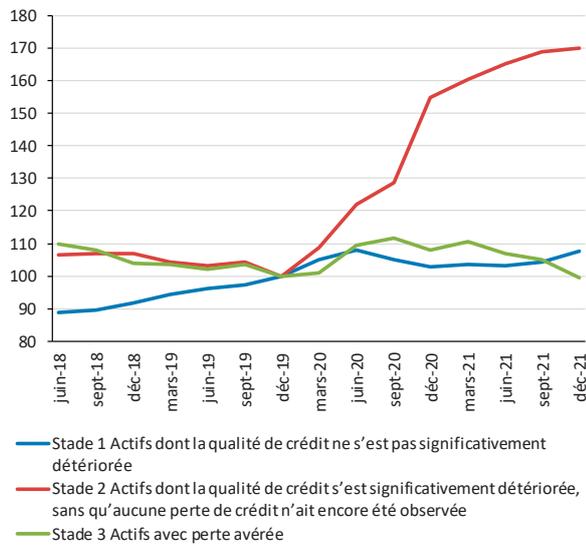


Source : ACPR

Après une hausse de plus de 50 % des encours (en brut comptable) de prêts aux ENF classés en stade 2 en 2020, la tendance se stabilise en 2021 avec une croissance de 10 %, signe d'une moindre dégradation de la qualité des crédits des ENF. En ce qui concerne les prêts aux ménages, la tendance est au contraire à la hausse, les encours classés en stade 2 ayant en effet augmenté de 17 % en 2021 contre 3 % l'année précédente. Ceux classés en stade 3 sont à la baisse, que ce soit pour les ENF (- 8 %) ou pour les ménages (- 3 %).

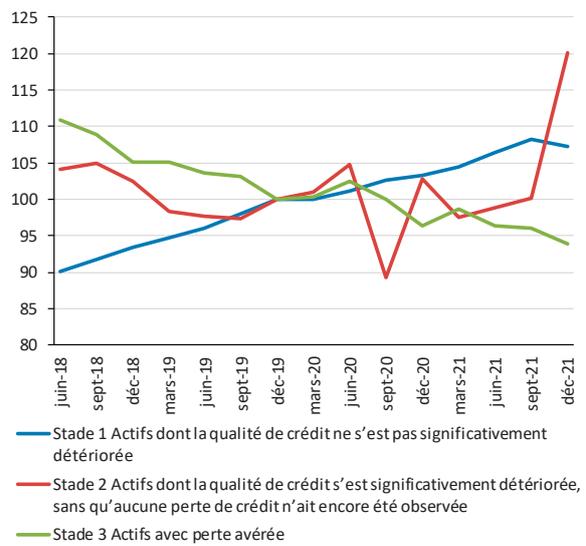
Sur un montant total de 340 milliards d'euros de prêts aux ENF et aux ménages transférés d'un stade à un autre en 2021, 65,1 % sont constitués de transferts vers un stade de qualité inférieure (du stade 1 au stade 2 ou 3 ou du stade 2 au stade 3). La grande majorité de ces déclassements reflète le passage du stade 1 au stade 2 (57,9 % du total de 340 milliards d'euros). Le transfert dans une catégorie de qualité supérieure concerne en revanche 34,9 % du total des transferts et le reclassement du stade 2 au stade 1 est prédominant (32,6 % du total des transferts). La structure des transferts est très similaire pour les ENF et les ménages.

Graphique 1.6.11 : Évolution de l'encours des prêts aux ENF entre 2018 et 2021 par stades de dépréciations (base 100 au 31 décembre 2019)



Note de lecture : Au 31 décembre 2021, l'encours brut comptable de prêts aux ENF est de 1 770 milliards d'euros, dont 82,4% en stade 1, 14,2% en stade 2 et 3,4% en stade 3.
 Source : ACPR

Graphique 1.6.12 : Évolution de l'encours des prêts aux ménages entre 2018 et 2021 par stades de dépréciations (base 100 au 31 décembre 2019)



Note de lecture : Au 31 décembre 2021, l'encours brut comptable des prêts aux ménages est de 2 007 milliards d'euros, dont 90,7% au stade 1, 6,9% au stade 2, 4% au stade 3.
 Nota bene : La diminution des actifs de stade 2 en septembre 2020 est imputable à un établissement et ne reflète pas une tendance.
 Source : ACPR

7

LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Banque



Assurance



Annexes



LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Part du portefeuille de négociation dans le total de bilan du secteur français :

15,1 %

À l'actif

13,4 %

Au passif

Value at risk cumulée:

185

millions d'euros fin 2021, à horizon 10 jours

Le risque de marché est le risque de perte résultant de la variation du prix des instruments financiers détenus dans le portefeuille de négociation (« *Trading book* ») ou dans le cadre d'une activité de marché. Ces instruments financiers sont, entre autres, soumis au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque sur les titres de propriété et sur produits de base.

L'analyse se concentre sur les établissements assujettis aux normes IFRS et remettant des données consolidées. Au sein de cette population, les six grands groupes bancaires français représentent 96,0 % de l'actif et 95,3 % du passif du portefeuille de négociation.

Fin 2021, le portefeuille de négociation de l'ensemble des établissements soumis aux normes IFRS s'élève à 1 504 milliards d'euros à l'actif et 1 330 milliards d'euros au passif (respectivement 15,1 % et 13,4 % du total de bilan du secteur bancaire français)³⁰, soit une baisse de 2 points de pourcentage entre 2020 et 2021 (à l'actif et au passif). La baisse de la juste valeur (au sens des normes IFRS) du portefeuille de négociation s'explique principalement par la diminution de l'encours des dérivés à l'actif et au passif, respectivement de 126 et 140 milliards d'euros.

Un portefeuille de négociation en léger repli

Le portefeuille de négociation est constitué de l'ensemble des positions sur instruments financiers et produits de base détenus à des fins de négociation à court terme ou dans le but de couvrir d'autres éléments enregistrés dans le portefeuille de négociation (« *Trading book* »). Celui-ci donne lieu à une exigence de fonds propres au titre des risques de marché, couvrant l'ensemble des instruments financiers du portefeuille de négociation (contrat financiers à terme, contrats d'échange sur taux d'intérêt ou sur devises, options sur titres, titres, pensions livrées...).

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de négociation des établissements assujettis aux normes IFRS enregistre une baisse et retrouve un niveau proche de celui de fin 2019 avec 1 504 milliards d'euros à l'actif (contre 1 654 milliards d'euros en 2020, soit -9,1 %) et 1 330 milliards d'euros au passif (contre 1 483 milliards d'euros en 2020 soit -10,3 %).

La hausse des principaux marchés boursiers mondiaux a contribué à l'augmentation des encours d'instruments de capitaux propres (actions) dans le portefeuille de négociation.

Le portefeuille de titres de créance à l'actif passe de 221 milliards d'euros en 2020 à 218 milliards d'euros en 2021, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, qui contribue à abaisser la valeur de marché de ces titres.

En 2021, les opérations de pensions à l'actif (assimilés à la composante « Prêts et avances » du portefeuille de négociation) ont baissé et se sont rapprochées de leur niveau d'avant crise sanitaire à 545 milliards d'euros. Un mouvement similaire est

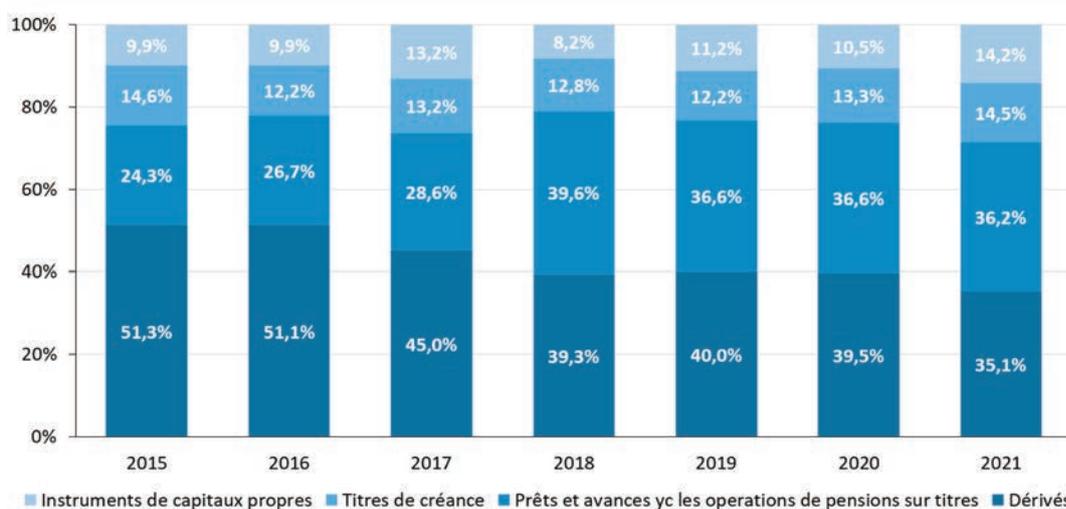
³⁰ L'ensemble du secteur français correspond aux établissements assujettis aux normes IFRS d'une part, et les autres établissements (banques et sociétés de financement) assujettis aux normes comptables françaises (sur base consolidée ou sur base sociale) et non assujettis aux normes IFRS d'autre part. Le total de bilan des établissements assujettis aux normes IFRS est de 8 804 milliards d'euros en 2021, soit 89 % du total de bilan du secteur français (contre 8 512 milliards d'euros en 2020).

observé sur les dépôts au passif, également composés de titres donnés en pension livrée, avec un encours de 557 milliards d'euros. L'examen des données sur le montant brut comptable des titres reçus en pension livrée avant toute compensation en application de la norme IAS32 montre que l'encours avant compensation augmente légèrement de 29 milliards d'euros (+3 %) entre fin 2020 et fin 2021. Les baisses de 61 et 50 milliards d'euros des prêts et avances et des dépôts du portefeuille de négociation s'expliquent en conséquence par un taux de compensation³¹ plus élevé en 2021 qu'en 2020.

La hausse des positions courtes, enregistrées au passif (203 milliards d'euros fin 2021 contre 180 milliards d'euros fin 2020³²) provient pour l'essentiel d'opérations sur titres de créance. Par ailleurs, l'augmentation des taux d'intérêt en 2021 constitue un facteur de baisse de la valeur comptable des positions courtes.

En dépit d'une activité sur les marchés des titres et des pensions livrées stable ou en légère augmentation sur un an, la composition du portefeuille de négociation évolue entre 2020 et 2021. À l'actif, les dérivés représentent 35,1 % du portefeuille, les prêts et avances 36,2 %, les titres de créance 14,5 % et les instruments de capitaux propres 14,2 % (contre respectivement : 39,5 % ; 36,6 % ; 13,3 % et 10,5 % en 2020). Au passif, les dérivés représentent 39,3 %, les dépôts (dont les opérations de pensions livrées) 41,9 % et les positions courtes 15,3 % (contre respectivement : 44,7 % ; 40,9 % et 12,1 % en 2020).

Graphique 1.7.1 : Évolution de la composition du portefeuille de négociation à l'actif entre 2015 et 2021



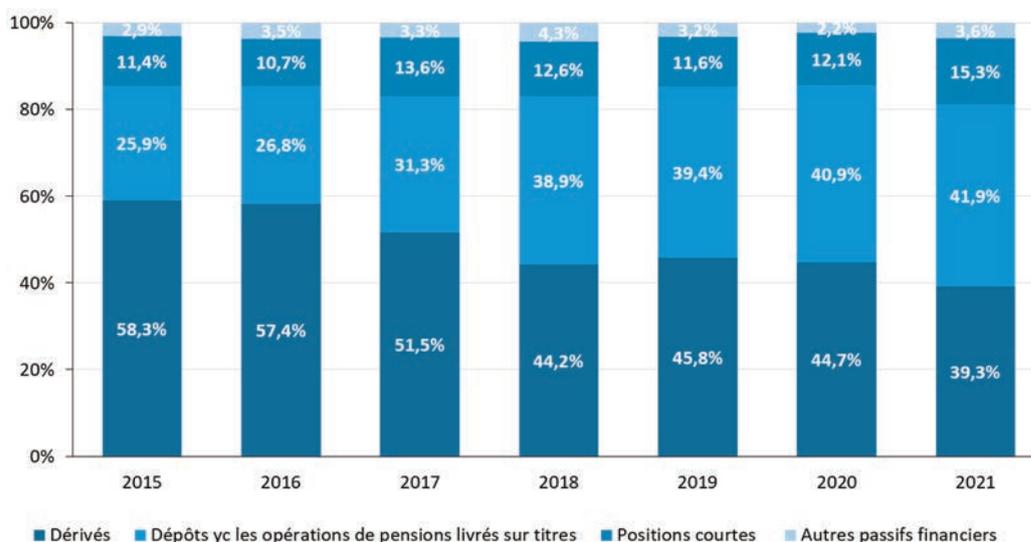
Source : ACPR.

³¹ Ce taux peut être déterminé à partir du brut et net comptable des pensions livrées à l'actif.

³² Une position courte correspond à une position vendeuse d'un instrument financier non encore détenu (position résultant par exemple d'une vente d'un instrument emprunté, ou d'opérations sur options).



Graphique 1.7.2 : Évolution de la composition du portefeuille de négociation au passif entre 2015 et 2021



Source : ACPR.

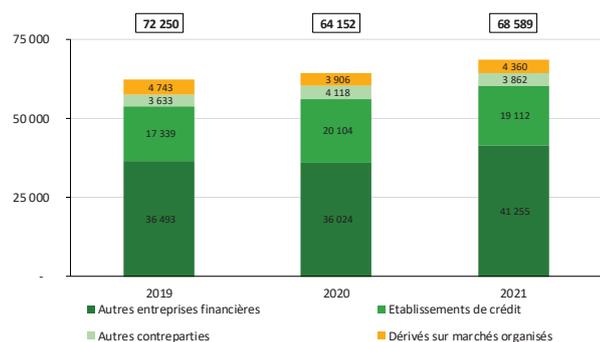
Les dérivés : une composante majeure du portefeuille de négociation

En valeur comptable, les instruments dérivés détenus à des fins de négociation ont diminué à l'actif de 654 milliards d'euros fin 2020 à 528 milliards d'euros fin 2021. Au passif, l'encours comptable de ces mêmes dérivés a également baissé de 663 milliards d'euros fin 2020 à 522 milliards d'euros fin 2021. Le notionnel, quant à lui, a crû de 64 152 milliards d'euros à fin 2020 à 68 589 milliards d'euros à fin 2021.

La variation des valeurs comptables entre 2020 et 2021 dépend des variations de valeur des paramètres de marché, du taux de compensation IAS32 appliqué et du volume des instruments en portefeuille. Le taux de compensation IAS32 peut être mesuré directement en comparant les encours bruts comptables avant compensation aux encours net comptables après compensation. Il est possible à partir notamment de la variation du total des notionnels de dérivés entre fin 2020 et fin 2021³³ d'estimer l'effet volume de l'activité. Entre fin 2020 et fin 2021, l'estimation aboutit à un effet négligeable. Les 126 milliards de baisse des dérivés à l'actif correspondent à un effet de compensation de 65 milliards d'euros et un effet de marché (baisse des taux principalement) de 61 milliards d'euros. Pour le passif, l'effet compensation est identique à l'actif (65 milliards d'euros) et l'effet marché de 75 milliards d'euros.

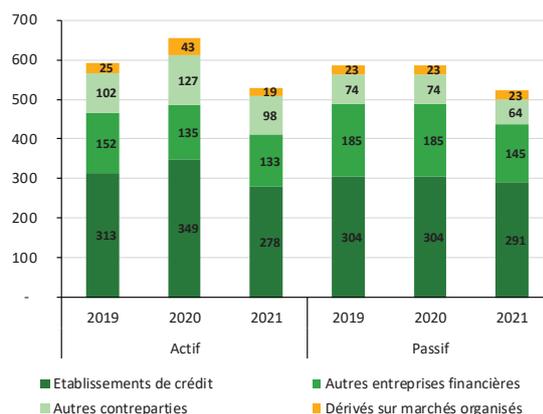
³³ La variation de notionnel ne suffit pas. Il faut également tenir compte du fait que la majorité des encours de notionnels sont exprimés en devises, ce qui peut induire des augmentations/diminutions liées à la variation des taux de change et non à l'activité. Cet effet change peut être approximé et neutralisé.

Graphique 1.7.3 : Évolution des dérivés par type et catégorie de contrepartie en montants notionnels entre 2015 et 2021 en milliards d'euros



Note : Les dérivés de gré à gré se composent des « Établissements de crédit », des « Autres entreprises financières » et des « Autres contreparties ».
Source : ACPR.

Graphique 1.7.4 : Évolution des dérivés par type et catégorie de contrepartie en montants au bilan entre 2019 et 2021 en milliards d'euros



Note : Les dérivés de gré à gré se composent des « Établissements de crédit », des « Autres entreprises financières » et des « Autres contreparties ».
Source : ACPR.

La gestion du risque de marché

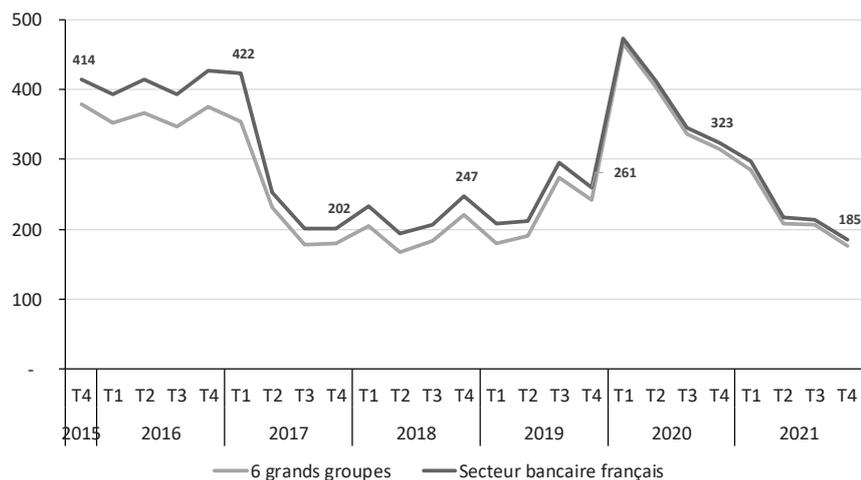
La « Value at Risk »

Le risque général, lié aux variations de l'ensemble du marché, comme le risque spécifique, lié à l'évolution de la qualité des émetteurs, doivent être couverts par un niveau minimum de fonds propres dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité. La mesure des risques sur les opérations enregistrées dans le portefeuille de négociation peut être effectuée selon deux méthodes : l'approche standard et les modèles internes³⁴. Ces deux méthodes reposent sur la détermination d'une perte potentielle. Les modèles internes autorisés par la réglementation actuelle sont de type VaR (« Value at Risk »). La VaR est un indicateur synthétique qui évalue sur la base de données historiques les pertes potentielles encourues sur les positions en risque à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné. Elle est utilisée sur un horizon de 10 jours pour le calcul des actifs pondérés par les risques de marché (RWA de marché) et permet également un suivi au jour le jour du risque de marché pris par l'établissement.

En cumul des données reportées par les établissements autorisés à utiliser leurs approches internes, la VaR a poursuivi sur l'ensemble de l'année sa baisse amorcée fin 2020 pour atteindre des niveaux historiquement bas : 185 millions d'euros à fin 2021 contre 323 millions d'euros un an auparavant. Cette baisse se répercute également dans le calcul des actifs pondérés par les risques de marché. Entre 2020 et 2021, les RWA au titre du risque de marché diminuent de 1 milliard d'euros pour atteindre 73 milliards pour l'ensemble du secteur français. Les six grands groupes en représentent la majeure partie, soit 67 milliards.

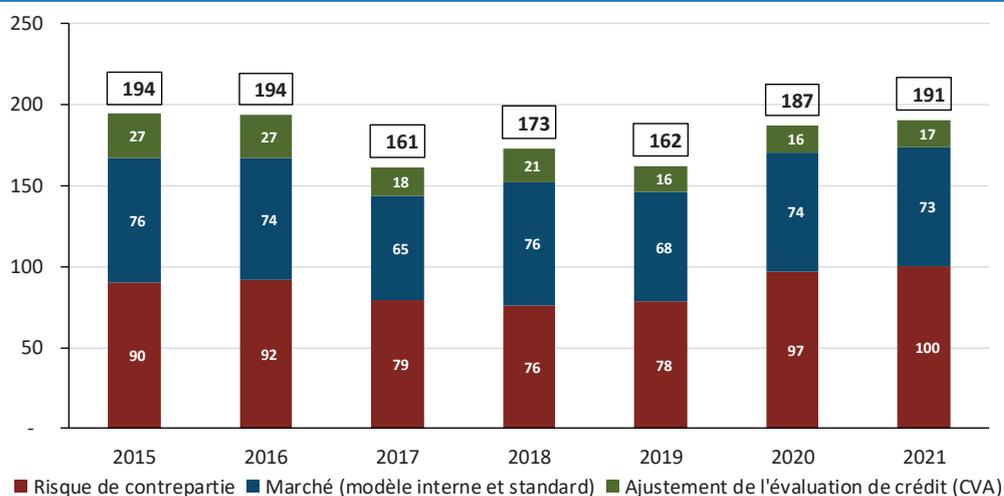
³⁴ Méthode privilégiée par les grands groupes.

Graphique 1.7.5 : Évolution de la valeur en risque (VaR) des établissements assujettis aux normes IFRS (ayant l'autorisation d'utiliser le modèle interne) entre 2015 et 2021 en millions d'euros



Source : ACPR.

Graphique 1.7.6 : Évolution des actifs pondérés par les risques (RWA) du portefeuille de négociation entre 2015 et 2021 de l'ensemble du secteur bancaire français en milliards d'euros



Source : ACPR.

8

COMPARAISONS EUROPÉENNES

COMPARAISONS EUROPÉENNES

Banque



Assurance



Annexes



LES BANQUES FRANÇAISES ET L'EUROPE

Ratio de solvabilité
CET1 de la zone euro
à fin 2021 :

15,5 %

Taux de prêts non
performants (des
ménages) de la zone
euro à fin 2021 :

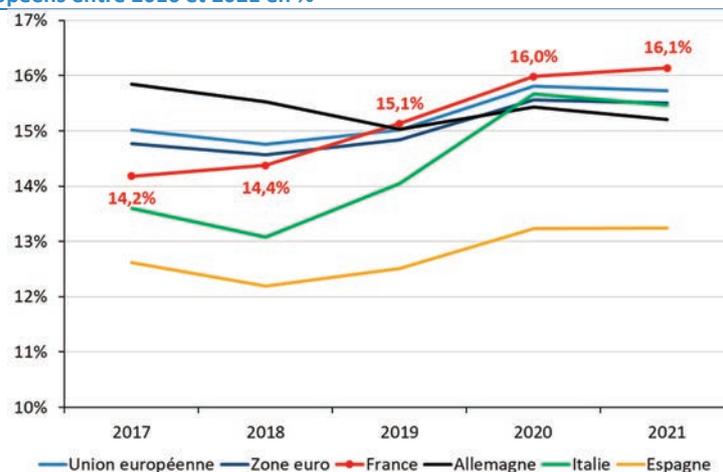
2,4 %

Le ratio CET1 des banques françaises se situe au-dessus de la moyenne de la zone euro et de l'Union européenne. Leur rentabilité (ROA et ROE) se situe quant à elle dans la moyenne européenne, mais toujours en-deçà de celle des banques américaines. Enfin les banques françaises affichent des taux de prêts non performants légèrement meilleurs que les moyennes de la zone euro et de l'Union européenne.

La solvabilité des groupes bancaires domestiques en France est supérieure à la moyenne européenne

Avec 16,1 % en 2021, le ratio de solvabilité CET1 des groupes bancaires domestiques en France est légèrement supérieur à celui observé en moyenne agrégée pour les groupes de la zone euro (15,5 %) et de l'Union européenne (15,7 %). Il est en hausse régulière depuis 2014 et est nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales. À titre de comparaison, le ratio de solvabilité CET1 des banques américaines s'élevait à 12,6 % sur la même période. De manière générale, les plus grandes banques de l'Union européenne maintiennent un niveau élevé de solvabilité reflétant leur capacité à absorber un choc financier et à résister à ses conséquences économiques.

Graphique 1.8.1 : Évolution et comparaison européenne du ratio de solvabilité (CET1) des groupes bancaires européens entre 2016 et 2021 en %



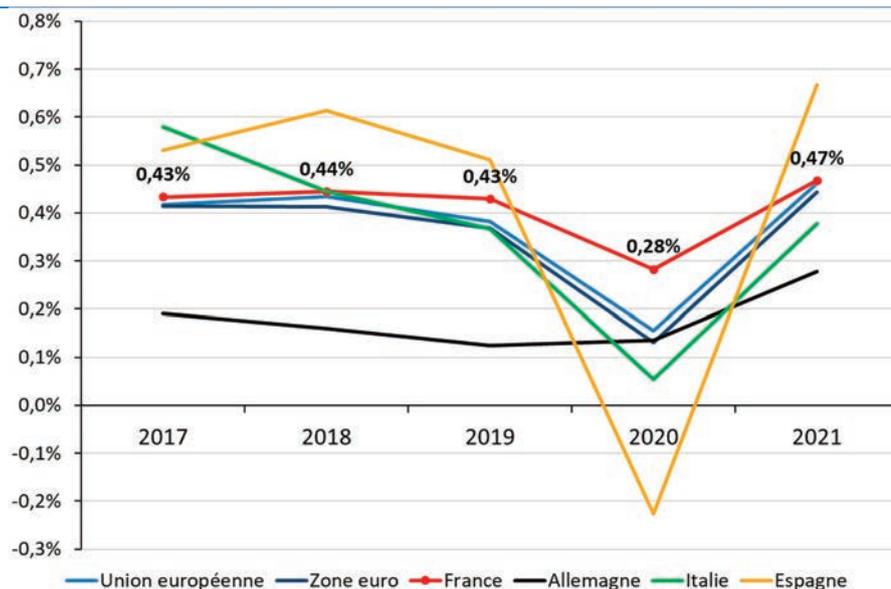
Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

La rentabilité au niveau européen repart à la hausse

Après avoir diminué en 2020, la rentabilité des actifs (ROA, *Return on Assets*) des groupes bancaires français s'inscrit en hausse en 2021 (0,47 % après 0,28 % en 2020) et s'établit à un niveau proche de celles de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro (respectivement 0,46 % et 0,44 %). Depuis 2017, le ROA des groupes bancaires français est légèrement supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro et l'écart s'est creusé en 2020 témoignant d'une plus forte résilience des banques françaises pendant la crise. Leur rentabilité est toutefois nettement inférieure à celle des banques américaines dont le ROA atteignait 1,06 % fin 2021³⁵.

³⁵ Source : Board of Governors of the Federal Reserve System (2022) : [Federal Reserve Supervision and Regulation Report, May 2022](#).

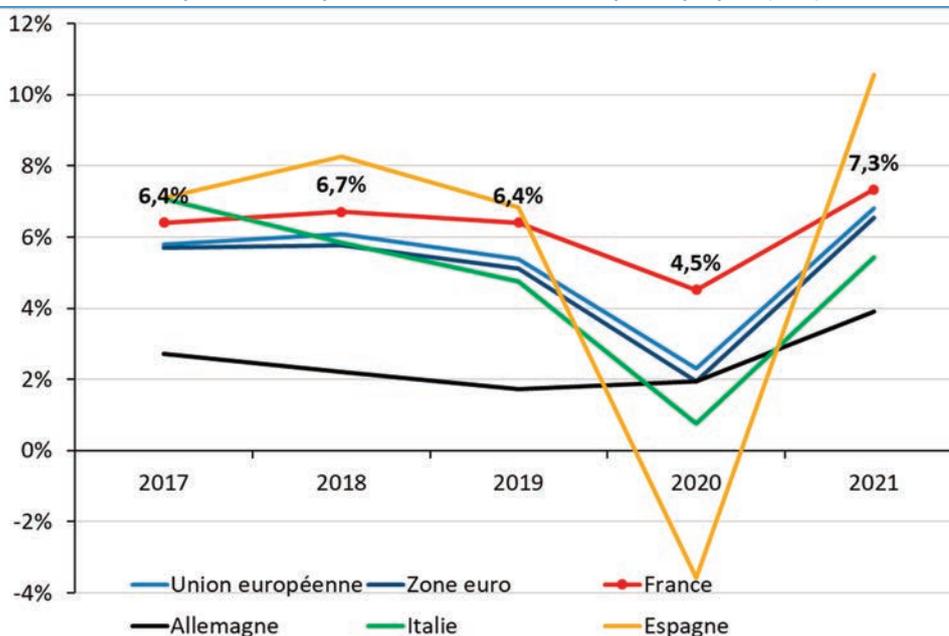
Graphique 1.8.2 : Évolution et comparaison européenne de la rentabilité des actifs (ROA) des groupes bancaires européens entre 2016 et 2021 en %



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

Le rendement des capitaux propres (ROE, *Return on Equity*) des groupes bancaires français augmente également en 2021 pour s'établir à 7,3 % (contre 4,5 % en 2020), un niveau supérieur à ceux de l'Union européenne et de la zone euro (respectivement 6,8 % et 6,6 %). Le ROE des banques américaines reste nettement supérieur (11,03 %³⁶ fin 2021) malgré sa baisse par rapport à décembre 2020 (11,27 %).

Graphique 1.8.3 : Évolution et comparaison européenne du rendement des capitaux propres (ROE) entre 2016 et 2021 en %



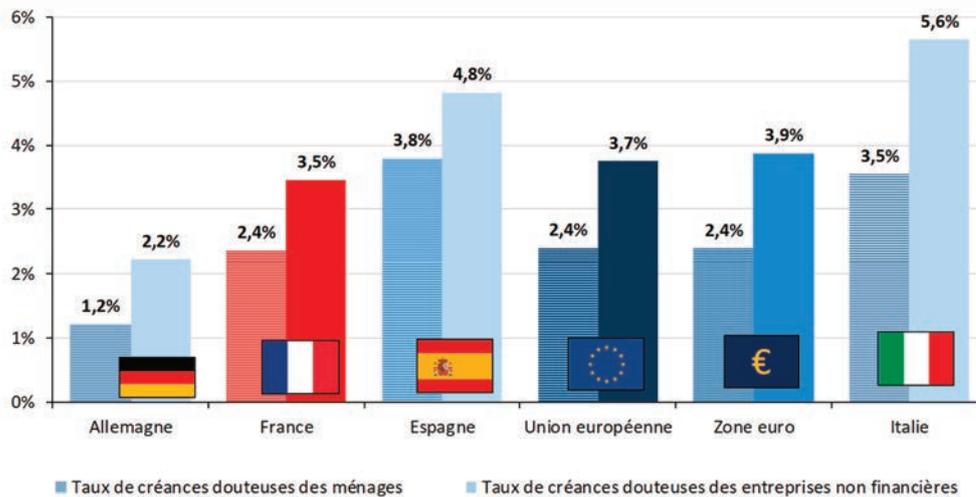
Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

³⁶ Source: Board of Governors of the Federal Reserve System (2022): Federal Reserve Supervision and Regulation Report, May 2022. [The Fed - Supervision and Regulation Report - May 2022 - Accessible Version \(federalreserve.gov\)](https://www.federalreserve.gov/publications/2022/supervision-and-regulation-report-may-2022-accessible-version/)

Les groupes français se situent dans la moyenne européenne en matière de taux de prêts non performants

En 2021, les groupes français se situent dans la moyenne européenne en matière de **taux de prêts non performants** des ménages tandis qu’elles affichent un taux légèrement meilleur pour les entreprises non financières.

Graphique 1.8.4 : Comparaison européenne des taux de prêts non performants des ménages et des entreprises non financières en 2021 en %



Note : Il s'agit des taux de prêts non performants affichés par les banques domestiques (au plus haut niveau de consolidation) de chaque pays. Pour la France, la population d'établissements de crédit est celle des groupes bancaires contrôlés par des intérêts français à l'exclusion des filiales de banques étrangères.

Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

9

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Banque



Assurance



Annexes



LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Sommaire des tableaux du secteur bancaire

Tableau 1.9.1	Établissements relevant du périmètre de l'ACPR	61
Tableau 1.9.2	Nombre de succursales d'établissements de l'EEE recensées en France en 2021	62
Tableau 1.9.3	Nombre de succursales d'établissements agréés en France recensées dans l'EEE en 2021	63
Tableau 1.9.4	Nombre de déclarations de Libre prestation de service (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France en 2021	64
Tableau 1.9.5	Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France en 2021.....	65
Tableau 1.9.6	Populations bancaires européennes supervisées par le MSU	66
Tableau 1.9.7	Nombre de filiales implantées en France des établissements importants du MSU fin 2021	66
Tableau 1.9.8	Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation.....	67
Tableau 1.9.9	Actif : Répartition géographique des contreparties	70
Tableau 1.9.10	Passif : Répartition géographique des contreparties.....	70
Tableau 1.9.11	Actif des établissements de crédit en détail	71
Tableau 1.9.12	Passif des établissements de crédit en détail	72
Tableau 1.9.13	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit	73
Tableau 1.9.14	Crédits à la clientèle selon les différentes sous-catégories	74
Tableau 1.9.15	Crédits à la clientèle non financière résidente en France par type de bénéficiaire.....	74
Tableau 1.9.16	Dépôts couverts par la Garantie des dépôts.....	75
Tableau 1.9.17	Bilan des entreprises d'investissement.....	75
Tableau 1.9.18	Hors-bilan des entreprises d'investissement	76
Tableau 1.9.19	PNB rapporté au total de bilan.....	78
Tableau 1.9.20	Décomposition du coefficient net d'exploitation	81
Tableau 1.9.21	Compte de résultat agrégé.....	82
Tableau 1.9.22	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois	82
Tableau 1.9.23	Indicateurs principaux relatifs au résultat agrégé des établissements de crédit.....	84
Tableau 1.9.24	Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats des établissements de crédit.....	84
Tableau 1.9.25	Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement	84
Tableau 1.9.26	Taux de prêts non performants et taux de provisionnement par pays en 2021.....	87
Tableau 1.9.27	Entreprises non financières : taux de prêts non performants et taux de provisionnement, par secteur d'activité	87
Tableau 1.9.28	Stock d'actifs liquides	89
Tableau 1.9.29	Actifs grevés et non grevés par type d'instruments	89
Tableau 1.9.30	Ratios crédits sur dépôts	90
Tableau 1.9.31	Portefeuille de négociation dans le total de bilan	91
Tableau 1.9.32	Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie.....	93
Tableau 1.9.33	Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par type de contrepartie	93
Tableau 1.9.34	Montants de valeur en risque (Value at Risk, VaR) et d'actifs détenus à des fins de négociation.....	94
Tableau 1.9.35	Dérivés détenus à des fins de négociation par type de risque	94
Tableau 1.9.36	Produits dérivés sur marchés organisés et de gré à gré par type de contrepartie	94
Tableau 1.9.37	Part des options dans les dérivés (principales catégories)	94
Tableau 1.9.38	Part des ventes d'options dans les montants notionnels	94
Tableau 1.9.39	Opérations sur dérivés de crédit, au bilan et en notionnel	95
Tableau 1.9.40	Décomposition des actifs pondérés par les risques (RWA)	97
Tableau 1.9.41	Ratio de levier agrégé.....	99
Tableau 1.9.42	Coussins de fonds propres systémiques individuels fixés pour 2021 aux établissements d'importance systémique	100

Sommaire des graphiques du secteur bancaire

Graphique 1	Nombre d'établissements bancaires actifs en France, y compris succursales en France d'établissements issus de l'Espace économique européen (EEE)	61
Graphique 2	Répartition des EC, SF et EI actifs en France - y compris les succursales en France d'établissements issus de l'EEE - en fonction de l'origine du contrôle exercé.....	62
Graphique 3	Poids des établissements importants de chaque pays au sein du MSU, en pourcentage de total de bilan fin 2021.....	66
Graphique 4	Poids des établissements importants de chaque pays du MSU dans leur système bancaire national, en pourcentage de total de bilan fin 2021.....	67
Graphique 5	Bilan agrégé du secteur bancaire français.....	68
Graphique 6	Répartition de l'actif des groupes bancaires sur base consolidée	68
Graphique 7	Répartition du passif des groupes bancaires sur base consolidée	69
Graphique 8	Ventilation par devise des engagements des groupes bancaires	69
Graphique 9	Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat.....	70
Graphique 10	Composantes de l'actif	71
Graphique 11	Composantes du passif	72
Graphique 12	Total de bilan des établissements de crédit	73
Graphique 13	Crédits à la clientèle non-financière par type de bénéficiaire.....	74
Graphique 14	Dépôts de la clientèle	75
Graphique 15	Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions des établissements de paiement.....	76
Graphique 16	Volume des paiements par type d'activité	77
Graphique 17	Nombre de transactions par type d'activité	77
Graphique 18	Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français.....	78
Graphique 19	Coefficient d'exploitation	79
Graphique 20	Rentabilité des capitaux propres.....	79
Graphique 21	Rentabilité des actifs	80
Graphique 22	Composantes du PNB	80
Graphique 23	Produit net bancaire et résultat net	81
Graphique 24	Provisionnement.....	82
Graphique 25	Coût du risque rapporté au résultat brut d'exploitation	83
Graphique 26	Coefficient d'exploitation.....	83
Graphique 27	Dispersion du coefficient d'exploitation.....	83
Graphique 28	Répartition des crédits accordés, nets de provisions, par type de bénéficiaire fin 2021.....	85
Graphique 29	Crédits aux ménages et aux entreprises non financières par pays de résidence du bénéficiaire fin 2021	85
Graphique 30	Crédits aux entreprises non financières par secteur d'activité fin 2021.....	86
Graphique 31	Taux de prêts non performants dans les encours bruts	86
Graphique 32	Taux de créances douteuses brutes	88
Graphique 33	Taux de provisionnement des créances douteuses brutes.....	88
Graphique 34	Crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée	90
Graphique 35	Ratios crédits sur dépôts clientèle, avec et sans prise en compte de la centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations	91
Graphique 36	Répartition du portefeuille de négociation à l'actif	91
Graphique 37	Répartition du portefeuille de négociation au passif.....	92
Graphique 38	Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur	92
Graphique 39	Titres de créance détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur.....	93
Graphique 40	Positions courtes du portefeuille de négociation	93
Graphique 41	Fonds propres prudentiels de base de catégorie 1 des 6 grands groupes.....	95
Graphique 42	Actifs pondérés (RWA) des 6 grands groupes bancaires	95
Graphique 43	Ratio de solvabilité CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2021	96
Graphique 44	Fonds propres du secteur bancaire français.....	96
Graphique 45	Actifs pondérés par les risques (RWA)	96
Graphique 46	Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque.....	97
Graphique 47	Répartition des valeurs exposées au risque par tranches de pondérations (approche standard)	97

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 48	Probabilités de défaut (PD) moyennes sur l'ensemble des expositions évaluées en modèle interne (hors expositions en défaut)	98
Graphique 49	Pertes moyennes en cas de défaut (Loss given default - LGD) sur l'ensemble des expositions évaluées en modèle interne (hors expositions en défaut).....	98
Graphique 50	Ratio de levier - répartition des expositions par nature d'opérations.....	99
Graphique 51	Dispersion du ratio de levier.....	100
Graphique 52	Scores de systémicité des Autres établissements d'importance systémique (A-EIS) désignés en 2021	101
Graphique 53	Comparaison des coefficients d'exploitation des principaux secteurs bancaires européens	102
Graphique 54	Comparaison des coefficients d'exploitation du secteur bancaire français avec les agrégats européens	102
Graphique 55	Rentabilité des capitaux propres.....	103
Graphique 56	Rentabilité des actifs	103
Graphique 57	Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des principaux secteurs bancaires européens	104
Graphique 58	Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de l'ensemble des secteurs bancaires européens, fin 2021	104
Graphique 59	Taux de prêts non performant des ménages des principaux secteurs bancaires en Europe	105
Graphique 60	Taux de prêts non performant des entreprises non financières (ENF) des principaux secteurs bancaires en Europe	105
Graphique 61	Taux de prêts non performant toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires en Europe	106
Graphique 62	Répartition des créances douteuses (ou prêts non performants) par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires en Europe fin 2021	106
Graphique 63	Effectif total des établissements de crédit par pays	107

Les populations du système bancaire français

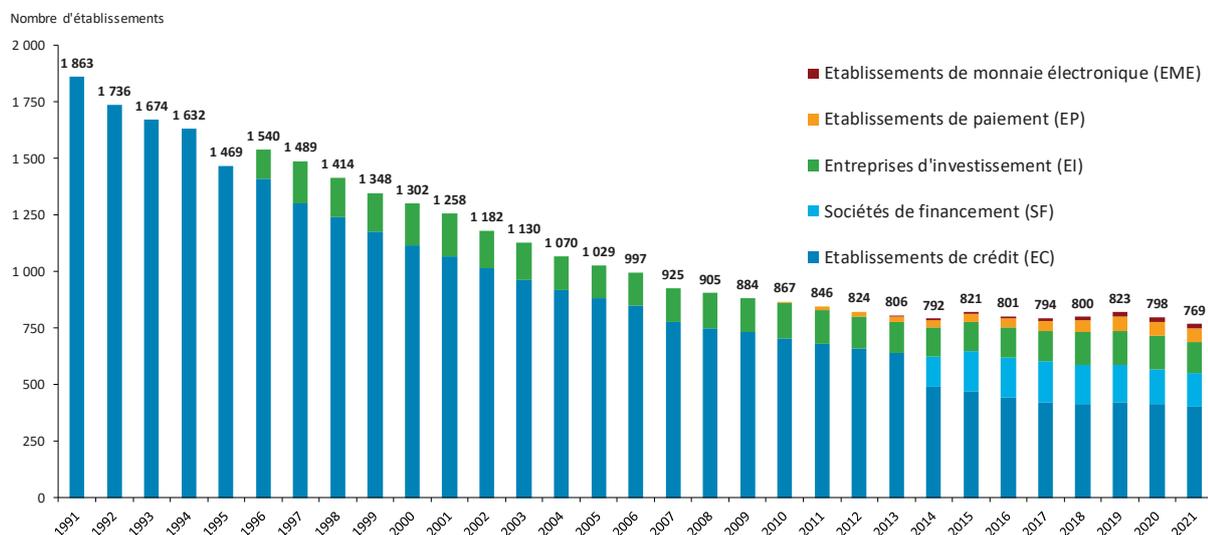
Tableau 1.9.1 Établissements relevant du périmètre de l'ACPR

	31/12/2020	31/12/2021	Variation 2020/2021
Établissements de crédits (EC) agréés en France	321	319	-2
Établissements habilités à traiter toutes les opérations de banque	249	249	0
Banques	153	153	0
<i>dont succursales d'établissements ayant leur siège dans les pays tiers</i>	18	21	+3
Banques mutualistes ou coopératives	78	78	0
Caisses de crédit municipal	18	18	0
Établissements de crédit spécialisés	72	70	-2
Établissements de crédit (EC) agréés à Monaco	20	19	-1
Établissements de crédit (EC) agréés en France et à Monaco	341	338	-3
Entreprises d'investissement (EI)	94	102	+8
Sociétés de financement (SF) y compris les doubles statuts	156	151	-5
Établissements de paiement (EP)	44	49	+5
Établissements de monnaie électronique (EME)	15	16	+1
Prestataires de services d'information sur les comptes (PSIC)	8	8	0
Total des établissements agréés	658	664	+6
Changeurs manuels	194	211	+17
Sociétés de tiers financement	5	5	0
Total des autres établissements autorisés par l'ACPR	199	216	+17
Succursales d'établissements de crédit de l'EEE	72	65	-7
Succursales d'entreprises d'investissement de l'EEE	55	33	-22
Succursales d'établissements de paiement et d'établissements de monnaie électronique de l'EEE	21	15	-6
Succursales d'établissements de l'Espace économique européen (EEE) relevant du libre établissement	148	113	-35

Note : Le présent rapport porte (i) sur les établissements bancaires agréés en France à l'exception des PSIC (Prestataires de services d'informations sur les comptes) et (ii) sur les succursales d'EC de l'Espace économique européen (EEE).

Source : ACPR.

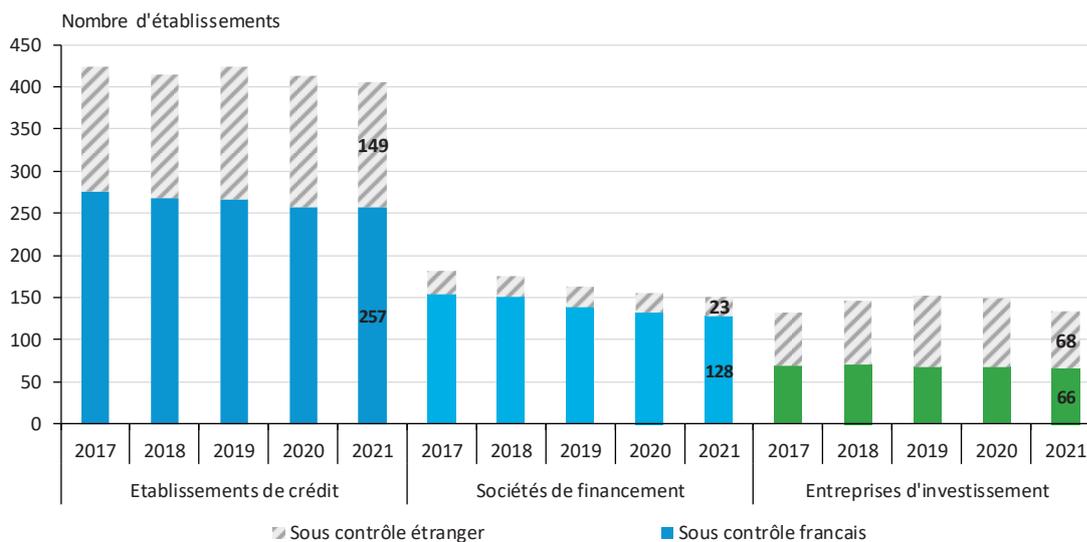
Graphique 1.9.1 Nombre d'établissements bancaires actifs en France, y compris succursales en France d'établissements issus de l'Espace économique européen (EEE)



Note : En 1996, suite à la loi sur la modernisation des activités financières, l'agrément d'entreprise d'investissement est créé. En 2010, le statut d'établissement de paiement est créé et, en 2013, celui d'établissement de monnaie électronique. En 2014, le statut de société de financement est créé en remplacement de l'ancien statut de société financière. Le nombre total d'établissements comprend les succursales d'EC, d'EI, d'EP et d'EME.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.2 Répartition des EC, SF et EI actifs en France - y compris les succursales en France d'établissements issus de l'EEE - en fonction de l'origine du contrôle exercé



Note : La population du graphique 2 est une sous-population du graphique 1: EC, SF et EI à l'exclusion des EP et des EME.
 Lecture : Parmi les 406 EC et succursales en France d'établissements issus de l'EEE, 257 sont sous contrôle français et 149 sous contrôle étranger. Pour un EC, SF et EI personne morale de droit français, le contrôle désigne l'entité au plus niveau de consolidation détenant directement ou indirectement la majorité du capital et/ou des droits de vote de l'EC, EI ou SF français. Pour une succursale, l'entité détenant le contrôle est celle qui au plus haut niveau de consolidation détient directement ou indirectement la majorité du capital et/ou des droits de vote du siège (forcément étranger) de la succursale.
 Source : ACPR.

Les établissements bénéficiant du passeport européen fin 2021 par pays du siège social

Tableau 1.9.2 Nombre de succursales d'établissements de l'EEE recensées en France en 2021

Pays du siège social	EC	EI	EP	EME	Total
Total	65	30	10	4	109
Allemagne	23	16	1		40
Luxembourg	9	4	2	1	16
Irlande	6	5		1	12
Espagne	6		4		10
Pays-Bas	7	3			10
Belgique	3		3	1	7
Italie	4				4
Suède	4				4
Autriche	2				2
Pologne		1			1
Portugal	1				1
Grèce				1	1
Malte		1			1
Lituanie				1	1
Liechtenstein		1			1

Lecture : Il y a 65 succursales d'EC en France, dont 23 allemandes.
 Source : ACPR.

Tableau 1.9.3 Nombre de succursales d'établissements agréés en France recensées dans l'EEE en 2021

Pays d'implantation	EC	EI	EP	Total
Total général	151	44	37	225
Italie	23	9	3	35
Espagne	23	8	4	35
Allemagne	21	5	4	30
Belgique	15	4	2	21
Portugal	8	2	2	12
Pays-Bas	7	4	1	12
Pologne	10		1	11
Irlande	7	2	1	10
Luxembourg	5	3	1	9
Suède	5	2	1	8
Autriche	5	1	1	7
Norvège	2	2	1	5
République tchèque	3		1	4
Hongrie	3		1	4
Roumanie	3		1	4
Danemark	1	2	1	4
Bulgarie	2		1	3
Finlande	2		1	3
Grèce	2		1	3
Slovaquie	2		1	3
Chypre	1			1
Slovénie	1			1
Estonie			1	1
Croatie			1	1
Islande			1	1
Liechtenstein			1	1
Lituanie			1	1
Lettonie			1	1
Malte			1	1

Lecture : Il y a dans l'EEE 151 succursales d'EC agréés en France, dont 23 en Italie.
Source : ACPR.

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Tableau 1.9.4 Nombre de déclarations de Libre prestation de service (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France en 2021

Pays du siège social	EC	EI	EP	EME	Total
Total général	543	867	279	169	1 858
Allemagne	111	126	28	6	271
Chypre	8	202	8	12	230
Pays-Bas	47	132	42	8	229
Luxembourg	65	66	12	9	152
Irlande	34	66	13	14	127
Lituanie	2	1	20	71	94
Belgique	33	22	24	5	84
Espagne	21	32	26	5	84
Malte	12	32	10	16	70
Italie	39	16	4	1	60
Autriche	35	20	4		59
Suède	22	14	14	2	52
Liechtenstein	9	33		2	44
Norvège	6	31	3	2	42
Danemark	15	16	9	1	41
Portugal	22	7	4		33
Finlande	10	11	6		27
Grèce	8	13	4	1	26
Pologne	4	1	21		26
Hongrie	13	3	3	1	20
République tchèque	7	3	8	1	19
Bulgarie	1	10	2	4	17
Lettonie	9	2	1	3	15
Slovaquie	3	3	6		12
Islande	3	1	1	1	6
Slovénie	2	1	1	2	6
Roumanie	1	2	2	1	6
Estonie	1	1	2		4
Croatie			1	1	2

*Note : La colonne pays du siège social se réfère au pays de l'entité de droit étranger ayant bénéficié du passeport européen et obtenu une LPS en France.
Lecture : 543 LPS sont déclarées en France par des établissements de l'EEE, dont 111 allemandes.*

Source : ACPR.

Tableau 1.9.5 Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France en 2021

Pays d'implantation	EC	EI	EP	EME	Total
Total général	1 774	1 068	580	284	3 706
Allemagne	110	60	25	11	206
Belgique	109	59	25	11	204
Italie	110	54	26	11	201
Espagne	96	56	25	11	188
Luxembourg	88	58	23	10	179
Pays-Bas	84	56	24	11	175
Portugal	84	48	23	11	166
Autriche	77	47	21	11	156
Irlande	68	48	22	10	148
Suède	72	45	20	9	146
Pologne	68	34	22	9	133
Danemark	60	43	20	10	133
Finlande	57	43	20	10	130
Norvège	61	35	15	9	120
Grèce	55	33	18	10	116
République tchèque	49	29	19	9	106
Hongrie	49	28	18	9	104
Roumanie	49	24	19	9	101
Slovaquie	45	24	20	11	100
Lettonie	43	25	18	10	96
Slovénie	43	24	19	10	96
Lituanie	41	24	19	10	94
Estonie	41	24	19	10	94
Chypre	38	29	18	9	94
Malte	36	30	19	9	94
Bulgarie	40	23	20	9	92
Islande	35	24	13	8	80
Liechtenstein	33	23	13	8	77
Croatie	33	18	17	9	77

Note : La colonne pays d'implantation se réfère au pays d'exercice de la demande de LPS.

Lecture : Les EC agréés en France ont effectué 110 demandes de LPS en Allemagne (vente de prestations en Allemagne depuis la France).

Source : ACPR.

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Les banques françaises au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)

Tableau 1.9.6 Populations bancaires européennes supervisées par le MSU

Pays du MSU	Supervision directe par la BCE		Supervision par les Autorités Nationales Compétentes	31/12/2020	31/12/2021	Variation 2020/2021
	Établissements importants (« Significant Institutions » ou SI)		Établissements moins importants (« Less Significant Institutions » ou LSI)			
	SI têtes bancaires	Filiales de SI				
Allemagne	21	40	1 306	1 436	1 367	-69
Autriche	7	71	385	484	463	-21
Italie	13	232	143	409	388	-21
France	10	197	100	322	307	-15
Finlande	4	127	75	227	206	-21
Portugal	3	14	104	128	121	-7
Espagne	10	35	73	123	118	-5
Luxembourg	5	26	60	94	91	-3
Pays-Bas	7	12	33	57	52	-5
Belgique	6	11	23	44	40	-4
Irlande	6	8	19	35	33	-2
Malte	3	4	15	24	22	-2
Croatie	-	8	15	23	23	0
Bulgarie	1	4	14	18	19	+1
Grèce	4	3	12	18	19	+1
Slovaquie	-	8	10	18	18	0
Slovénie	3	8	5	16	16	0
Estonie	3	1	11	14	15	+1
Lituanie	3	-	12	14	15	+1
Lettonie	3	-	10	13	13	0
Chypre	3	4	5	12	12	0
Total MSU	115	813	2 430	3 529	3 358	-171

Note : Le périmètre des établissements français supervisés par le MSU est différent du périmètre du système bancaire français (tableau 1), qui inclut des entités hors MSU, notamment les établissements de crédit localisés dans les collectivités d'outre-mer et Monaco.

Lecture : 10 établissements importants de type tête bancaires implantés en France fin 2021 sont sous la supervision directe de la BCE.

Source : BCE, ACPR.

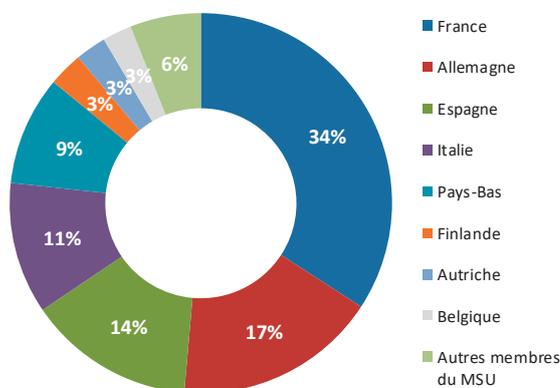
Tableau 1.9.7 Nombre de filiales implantées en France des établissements importants du MSU fin 2021

Filiales de SI françaises	189
Filiales de SI établis dans un autre état membre du MSU	8

Lecture : 189 des filiales de SI implantées en France sont françaises.

Source : BCE, ACPR.

Graphique 1.9.3 Poids des établissements importants de chaque pays au sein du MSU, en pourcentage de total de bilan fin 2021

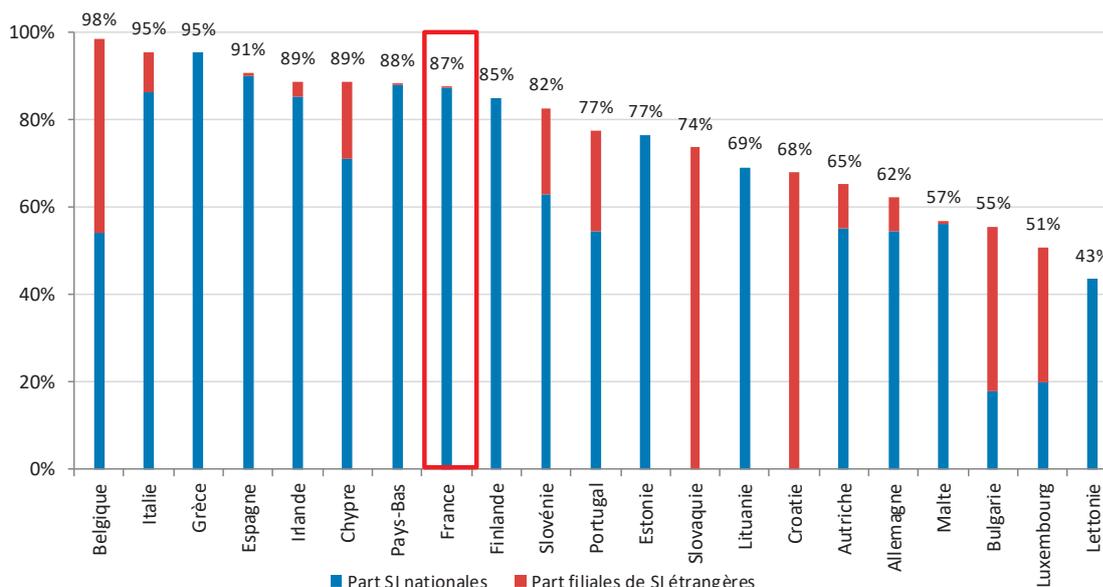


Note : Pour tous les pays, le calcul est limité aux établissements de crédit au sens de la définition de la réglementation européenne.

Lecture : les établissements importants français au plus haut niveau de consolidation représentent 34 % du total de bilan du total des SI du MSU fin 2021.

Source : BCE, calculs ACPR.

Graphique 1.9.4 Poids des établissements importants de chaque pays du MSU dans leur système bancaire national, en pourcentage de total de bilan fin 2021



Note : L'indicateur de poids est la taille de bilan.

Lecture : Les établissements importants français au plus haut niveau de consolidation représentent 87 % du bilan du secteur bancaire français.

Source : BCE, calculs ACPR.

Le poids du secteur bancaire français

Le secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

Tableau 1.9.8 Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

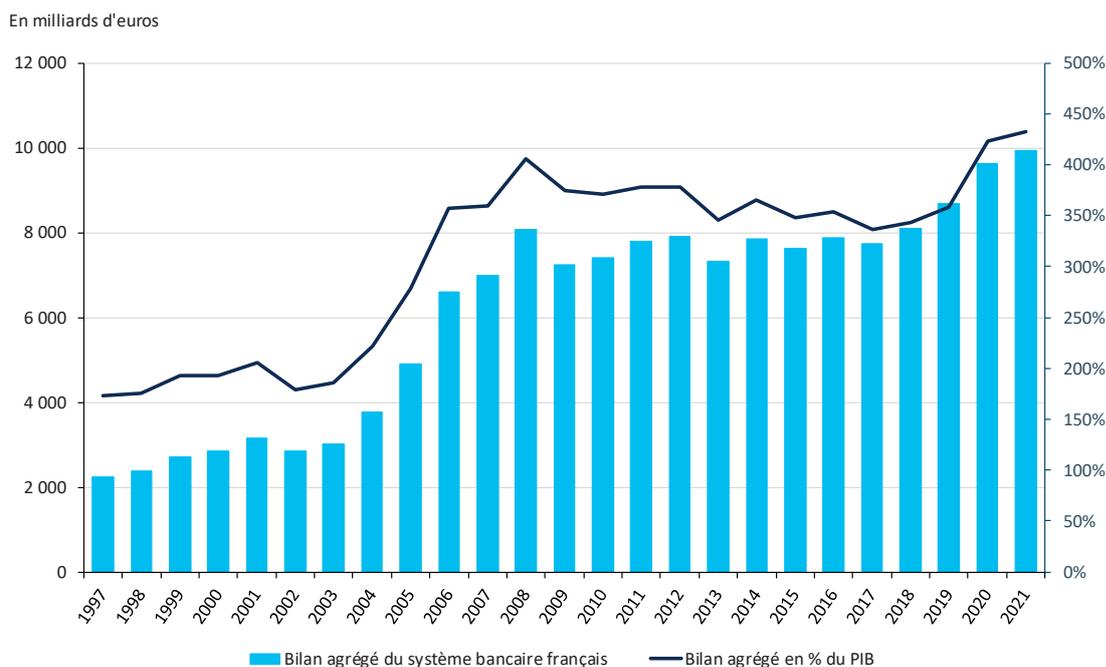
En milliards d'euros	2020				2021			
	6 grands groupes	Autres groupes	Autres étab.	Total	6 grands groupes	Autres groupes	Autres étab.	Total
Total Actif	7 864	648	1 129	9 641	8 178	625	1 131	9 934
Actifs financiers au coût amorti	4 339	388		4 727	4 504	381		4 885
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	1 575	80		1 654	1 444	60		1 504
Actifs financiers à la juste valeur hors négociation	351	45		397	315	47		363
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1 010	82		1 092	1 221	96		1 317
Comptabilité de couverture (y.c. dérivés)	105	11	nd.	116	64	7	nd.	71
Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	70	10		80	69	7		76
Actifs corporels et incorporels	108	5		112	107	4		111
Actifs d'impôt	27	1		28	26	1		27
Autres actifs	279	26		306	428	21		449
Total Passif	7 864	648	1 129	9 641	8 178	625	1 131	9 934
Passifs financiers évalués au coût amorti	5 400	431		5 831	5 719	438		6 157
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	1 396	87		1 483	1 267	63		1 330
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	197	29		226	196	26		223
Comptabilité de couverture (y.c. dérivés)	95	31	nd.	126	64	24	nd.	88
Provisions	31	2		32	31	1		32
Autres passifs	277	11		287	408	10		418
Capital, réserves et bénéfices non distribués	420	59		478	449	61		510
Autres éléments du résultat global cumulés	3	-2		1	5	1		6
Intérêts minoritaires	20	1		21	16	1		17
Divers instruments de capitaux propres (y.c. AT1)	26	1		26	22	1		23

Note : Les autres établissements sont ceux qui ne remettent pas de comptes sur base consolidée aux normes IFRS ; pour ces établissements, les données sont issues de comptes aux normes comptables françaises sur base sociale - individuels ou agrégés.

Population : Ensemble du secteur bancaire. La population regroupant les six grands groupes et les autres groupes est désignée par le terme « groupes bancaires ».

Source : ACPR.

Graphique 1.9.5 Bilan agrégé du secteur bancaire français



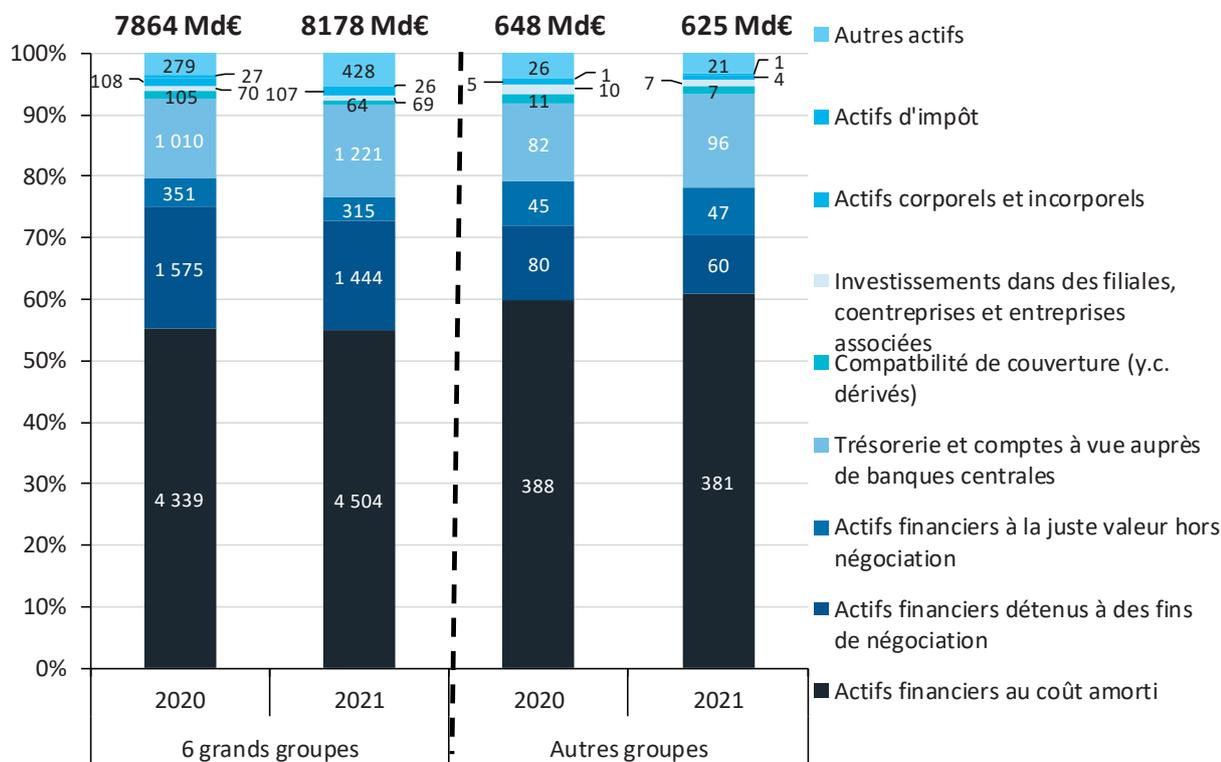
Note : Le total de bilan est déterminé suivant la même méthodologie que le tableau précédent : sur base consolidée (normes IFRS) de l'entité consolidante pour les "six grands groupes" et "les autres groupes". Les données des autres établissements sont exclusivement sur base sociale.

Population : Ensemble du secteur bancaire.

Source : ACPR.

Bilan des groupes bancaires

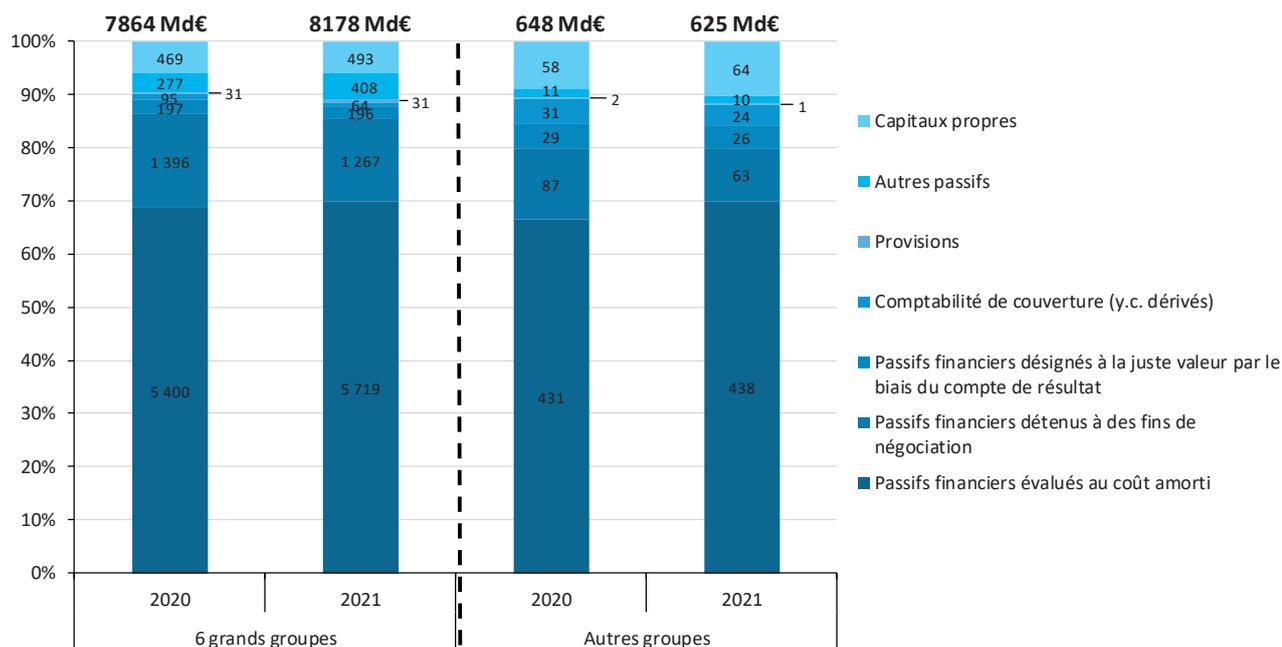
Graphique 1.9.6 Répartition de l'actif des groupes bancaires sur base consolidée



Note : Les chiffres du présent graphique sont au plus haut niveau de consolidation.

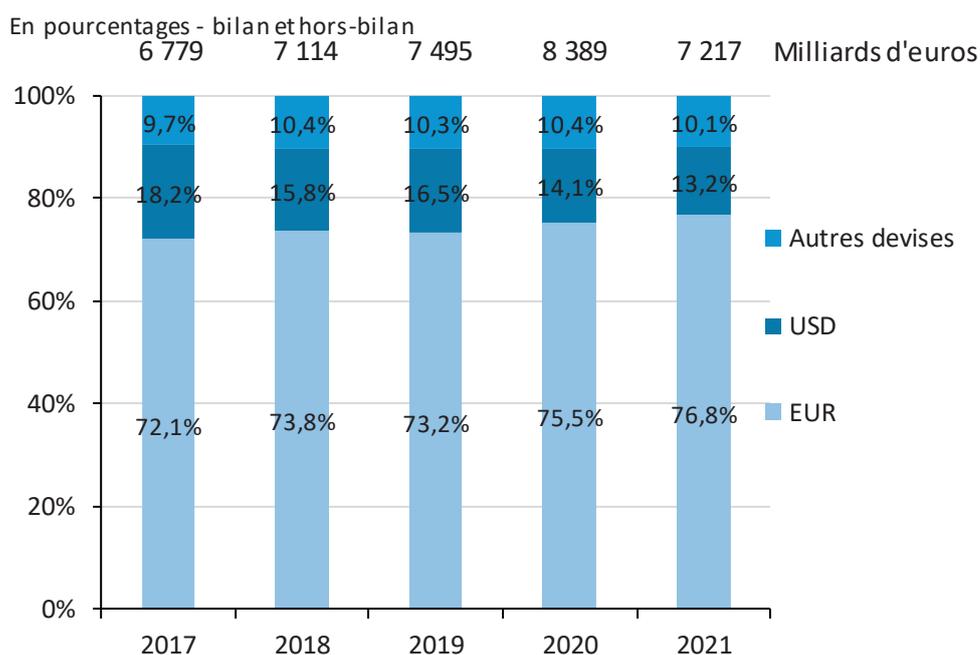
Source : ACPR.

Graphique 1.9.7 Répartition du passif des groupes bancaires sur base consolidée



Note : Les chiffres du présent graphique sont au plus haut niveau de consolidation.
Source : ACPR.

Graphique 1.9.8 Ventilation par devise des engagements des groupes bancaires



Note : Les engagements comprennent les actifs et les engagements de hors bilan.
Population : Groupes ayant une activité significative à l'étranger.
Lecture : Les engagements en dollars des grands groupes bancaires français représentent 13,2 % du total des engagements fin 2021.
Source : ACPR.

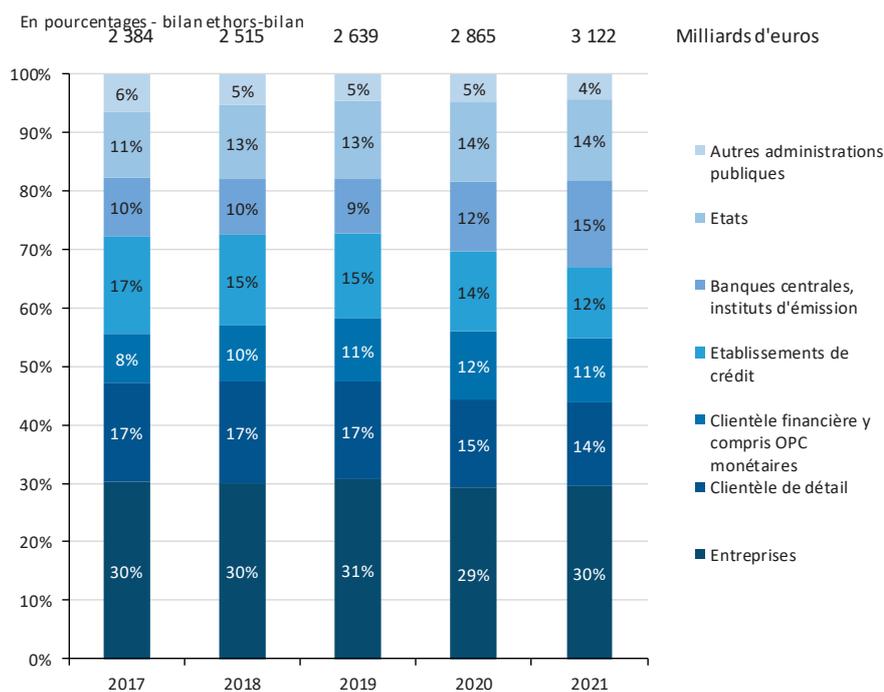
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.9 Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat



Population : Groupes ayant une activité significative à l'étranger.

Lecture : Les entreprises représentent 29 % des contreparties étrangères en risque immédiat fin 2021.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.9 Actif : Répartition géographique des contreparties

En milliards d'euros

	2021									2020								
	6 grands groupes			Autres groupes			Total			6 grands groupes			Autres groupes			Total		
	Contreparties		% des	Contreparties		% des	Contreparties		% des	Contreparties		% des	Contreparties		% des	Contreparties		% des
	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France
Dérivés	141	388	73%	8	43	84%	149	431	74%	163	498	75%	12	61	83%	175	558	76%
Instruments de capitaux propres	52	196	79%	2	2	52%	54	198	79%	44	164	79%	1	1	48%	44	165	79%
Titres de créance	222	521	70%	9	59	86%	232	579	71%	231	560	71%	11	65	85%	242	625	72%
Prêts et avances	3 088	1 753	36%	152	117	43%	3 240	1 870	37%	3 687	1 987	35%	215	129	38%	3 903	2 116	35%
Dépôts à vue banques centrales et établissements de crédit	832	323	28%	67	14	18%	899	338	27%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Total Actif	4 336	3 181	42%	238	235	50%	4 574	3 416	43%	4 125	3 208	44%	240	256	52%	4 365	3 464	44%

Note : Données comptables aux normes IFRS – plus haut niveau de consolidation. En 2020, le poste « dépôts à vue banques centrales et établissements de crédit » n'existait pas. Les encours correspondants étaient inclus dans les « Prêts et avances ». En 2021, les postes « Prêts et avances » et « dépôts à vue banques centrales et établissements de crédit » sont désormais distincts. Pour l'année 2020, la mention NA – non applicable – signale cette spécificité.

Lecture : Les prêts et avances des 6 grands groupes avec des contreparties à l'étranger représentent 1 753 GEUR fin 2021.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.10 Passif : Répartition géographique des contreparties

En milliards d'euros

	2021									2020		
	6 grands groupes			Autres groupes			Total			Total		
	Contreparties		% des	Contreparties		% des	Contreparties		% des	Contreparties		% des
	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France	en France	hors France	hors France
Dérivés	128	401	76%	8	61	88%	136	462	77%	152	608	80%
Positions courtes	40	147	79%	4	13	77%	44	159	78%	41	139	77%
Dépôts	3 249	2 071	39%	91	97	52%	3 340	2 168	39%	3 141	2 088	40%
Total Passif	3 417	2 619	43%	103	171	62%	3 520	2 789	44%	3 333	2 836	46%

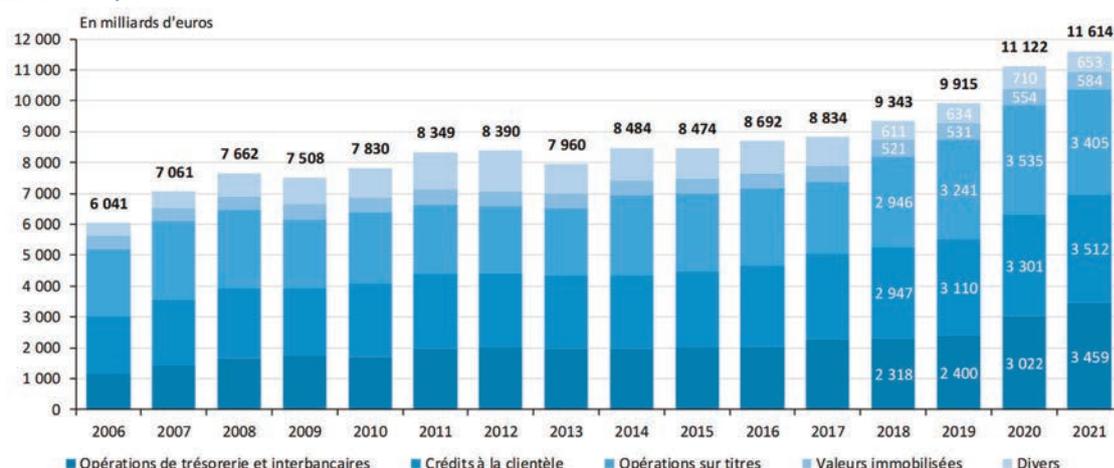
Note : Données comptables aux normes IFRS – plus haut niveau de consolidation.

Lecture : Les titres de créances (passif) avec des contreparties à l'étranger des 6 grands groupes représentent 2 004 GEUR fin 2021.

Source : ACPR.

Bilan simplifié du secteur bancaire français sur base sociale

Graphique 1.9.10 Composantes de l'actif



Note : Les variations annuelles des composantes de l'actif ne correspondent pas nécessairement à des phénomènes économiques. D'autres facteurs peuvent intervenir comme par exemple les opérations intra-groupe reflétant des changements organisationnels de grands groupes bancaires, ou encore d'éventuels changements de méthodes comptables induits par la convergence des normes comptables françaises vers les normes IFRS.

Lecture : Les opérations avec la clientèle sont de 3 512 GEUR fin 2021.

Population : Ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : Ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.11 Actif des établissements de crédit en détail

En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 285	2 318	2 400	3 022	3 459
Caisse et banques centrales	480	491	561	925	1 059
Comptes ordinaires	58	133	147	186	180
Comptes et prêts	1 353	1 405	1 401	1 554	1 691
Valeurs reçues en pension	29	1	0	0	0
Autres prêts	364	289	290	357	530
Crédits à la clientèle	2 749	2 947	3 110	3 301	3 512
Crédits à la clientèle non financière	2 454	2 624	2 771	2 973	3 145
Prêts à la clientèle financière	158	185	196	187	212
Comptes ordinaires débiteurs	83	85	91	86	98
Créances douteuses	43	41	124	127	123
Autres crédits	11	12	12	13	12
Opérations sur titres	2 362	2 946	3 241	3 535	3 405
Titres reçus en pension livrée	717	1 221	1 366	1 435	1 437
Titres de transaction	720	816	949	1 099	1 041
Titres de placement	412	377	395	427	410
Titres de l'activité de portefeuille	1	1	2	2	2
Titres d'investissement	263	307	332	348	325
Autres opérations	249	224	197	224	190
Valeurs immobilisées	507	521	531	554	584
Prêts subordonnés	41	44	45	45	48
Part dans les entreprises liées	335	337	337	358	381
Immobilisations	26	28	29	28	27
Crédit-bail et location simple	102	109	117	120	124
Autres valeurs	3	2	3	5	4
Divers	930	611	634	710	653
Total de l'actif	8 834	9 343	9 915	11 122	11 614

Population : Ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : Ensemble de l'activité.

Lecture : Les opérations sur titres s'élèvent fin 2021 à 3 405 GEUR.

Source : ACPR.

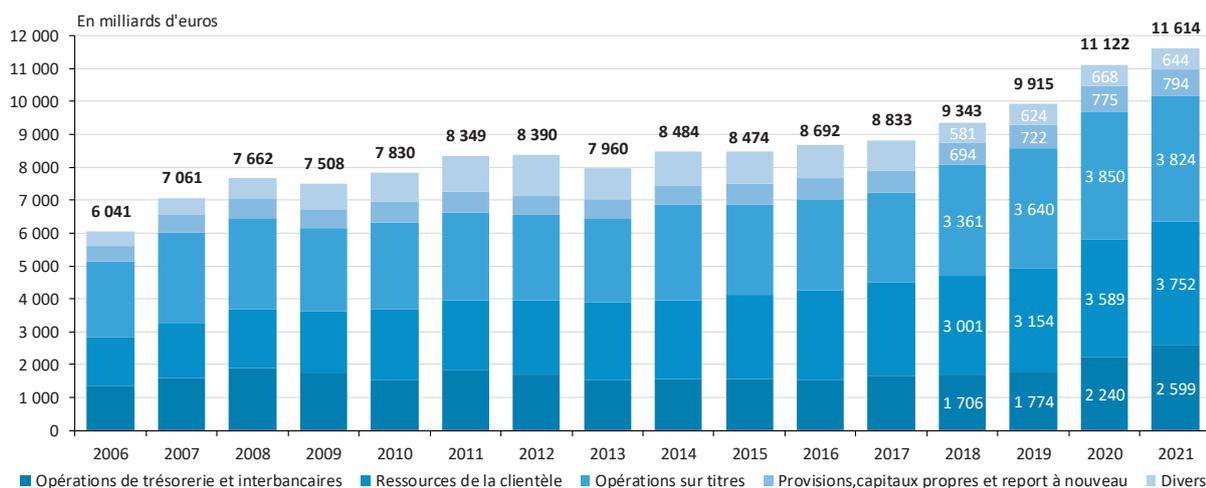
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.11 Composantes du passif



Population : Ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : Ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.12 Passif des établissements de crédit en détail

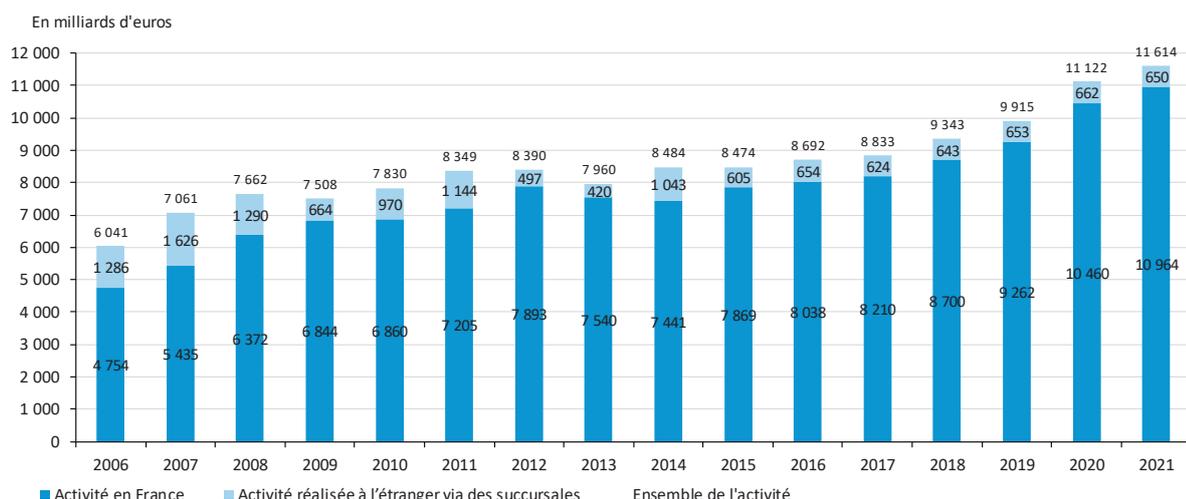
En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 661	1 706	1 774	2 240	2 599
Banques centrales	9	8	10	6	7
Comptes ordinaires créditeurs	107	118	139	172	174
Comptes et emprunts	1 206	1 273	1 321	1 669	1 812
Valeurs données en pension	43	18	19	42	78
Autres emprunts	297	289	285	352	529
Ressources émanant de la clientèle	2 823	3 001	3 154	3 589	3 752
Emprunts auprès de la clientèle financière	270	291	262	287	266
Comptes ordinaires créditeurs	1 110	1 212	1 344	1 661	1 798
Comptes d'épargne à régime spécial	991	1 023	1 062	1 134	1 191
Comptes créditeurs à terme	413	437	449	465	456
Bons de caisse et bons d'épargne	1	1	1	1	0
Autres ressources	38	37	38	41	41
Opérations sur titres	2 737	3 361	3 640	3 850	3 824
Titres donnés en pension livrée	734	1 200	1 367	1 456	1 482
Dettes représentées par un titre	1 152	1 218	1 290	1 261	1 273
<i>dont: titres de créances négociables</i>	514	546	561	485	458
<i>dont: obligations</i>	572	584	614	636	651
Autres opérations	850	943	983	1 134	1 070
Provisions, capitaux propres	609	620	646	692	721
Subventions et fonds publics affectés	7	7	7	7	7
Provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	57	58	57	60	62
Dettes subordonnées	148	148	153	153	164
Capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	398	407	429	472	487
Report à nouveau (+ / -)	70	73	76	82	73
Divers	933	581	624	668	644
Total du passif	8 834	9 343	9 915	11 122	11 614

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Source : ACPR

Graphique 1.9.12 Total de bilan des établissements de crédit



Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : activité France/ensemble de l'activité.

Lecture : Le total de bilan des établissements de crédit s'élève fin 2021 à 11 614 GEUR.

Source : ACPR

Tableau 1.9.13 Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021
Engagements de financement					
En faveur :					
- d'établissements de crédit	180	215	242	255	230
- de la clientèle	936	1 049	1 083	1 167	1 242
Reçus :					
- d'établissements de crédit	402	450	495	531	496
- de la clientèle	81	101	78	56	87
Engagements de garantie					
D'ordre :					
- d'établissements de crédit	477	665	653	786	806
- de la clientèle	815	846	900	970	1 066
Reçus :					
- d'établissements de crédit	770	958	1 000	1 164	1 218
- de la clientèle	826	945	1 053	1 213	1 313
Engagements sur titres					
Titres à recevoir	323	433	614	662	700
Titres à livrer	310	440	615	669	716
Opérations en devises					
Monnaies à recevoir	9 736	10 619	9 627	10 037	12 876
Monnaies à livrer	9 756	10 733	9 713	10 121	12 947
Engagements sur instruments financiers à terme	57 634	52 037	51 535	49 002	54 130
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	48 841	43 386	42 691	41 319	44 832
Opérations sur instruments de cours de change	3 824	4 433	3 004	2 936	3 879
Opérations sur autres instruments	4 969	4 218	5 840	4 748	5 419

Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

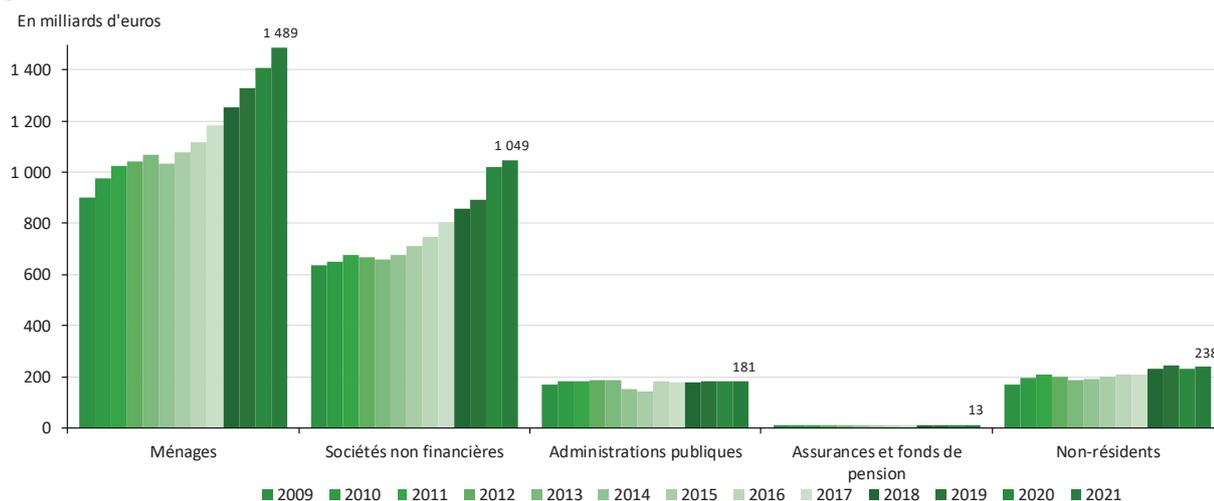
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.13 Crédits à la clientèle non-financière par type de bénéficiaire



Population : ensemble des établissements de crédit.
Périmètre : activité France.
Source : ACPR.

Tableau 1.9.14 Crédits à la clientèle selon les différentes sous-catégories

En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle (ensemble de l'activité)	2 749	3 070	3 241	3 434	3 642
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle (activité en France)	2 456	2 724	2 864	3 067	3 228
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle non financière (activité en France)	2 304	2 533	2 656	2 857	3 001
Dont clientèle non financière résidente (en France)	2 114	2 301	2 412	2 624	2 735
Dont clientèle non financière non résidente (en France)	190	233	243	233	265
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle (activité à l'étranger via les succursales)	294	346	377	367	414

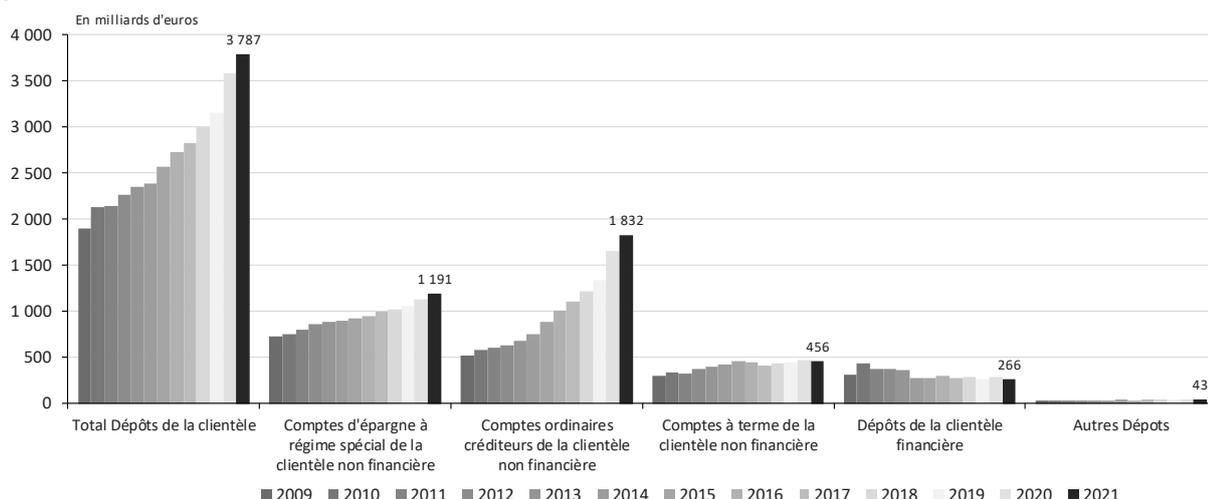
Population : ensemble des établissements de crédit.
Périmètre : activité France/ensemble de l'activité.
Lecture : les crédits à la clientèle non financière non résidente en France s'élèvent à 265 milliards d'euros à fin 2021.
Source : ACPR.

Tableau 1.9.15 Crédits à la clientèle non financière résidente en France par type de bénéficiaire

Type de crédit	Type de bénéficiaire									Ensemble de la clientèle non financière
	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	Institutions sans but lucratif au service des ménages	Administrations	Administrations centrales	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	
Crédits à l'habitat	158	118	1 138	0	2	2	0	1	1	1 419
Crédits à l'équipement	468	27	0	0	12	151	0	129	21	658
Crédits de trésorerie	239	12	142	4	2	7	1	5	1	406
Crédit-bail et opérations assimilées	77	3	17	0	0	3	1	1	0	100
Comptes ordinaires débiteurs	22	1	9	2	0	7	7	0	0	42
Affacturage	38	0	0	0	0	4	3	0	0	42
Autres crédits à la clientèle	47	0	4	7	0	10	4	6	0	67
TOTAL	1 049	162	1 311	13	17	184	17	143	24	2 735

Population : ensemble des établissements de crédit.
Périmètre : ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

Graphique 1.9.14 Dépôts de la clientèle



Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : ensemble de l'activité.

Lecture : le montant des dépôts de la clientèle financière s'élève à 266 GEUR fin 2021.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.16 Dépôts couverts par la Garantie des dépôts

En milliards d'euros et en %	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des dépôts couverts	1 062	1 113	1 168	1 229	1 229	1 434
Montant des dépôts éligibles à la couverture (estimation)	1 712	1 818	1 929	2 062	2 407	2 543
Dépôts couverts en proportion des dépôts éligibles (estimation)	62%	61%	61%	60%	51%	56%

Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Bilan des entreprises d'investissement (EI) sur base sociale

Tableau 1.9.17 Bilan des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Opérations de trésorerie et interbancaires	42,0	49,1	42,5	41,7	96,3
Opérations avec la clientèle	3,9	6,0	4,1	4,6	4,1
Opérations sur titres et opérations diverses	299,2	324,3	362,3	334,6	488,3
Valeurs immobilisées	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Total de l'actif	345,6	379,9	409,5	381,5	589,3
Opérations de trésorerie et interbancaires	36,7	44,4	38,6	34,6	45,1
Comptes créditeurs de la clientèle	8,5	6,6	8,6	7,7	20,7
Opérations sur titres et opérations diverses	291,6	315,3	348,1	326,0	506,6
Provisions, capitaux propres	8,0	12,9	13,3	13,3	15,5
Report à nouveau (+/-)	0,7	0,5	0,8	0,6	0,4
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,0	0,2	0,1	-0,6	0,9
Total du passif	345,6	379,9	409,5	381,5	589,3

Population : ensemble des entreprises d'investissement.

Source : ACPR.

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Tableau 1.9.18 Hors-bilan des entreprises d'investissement

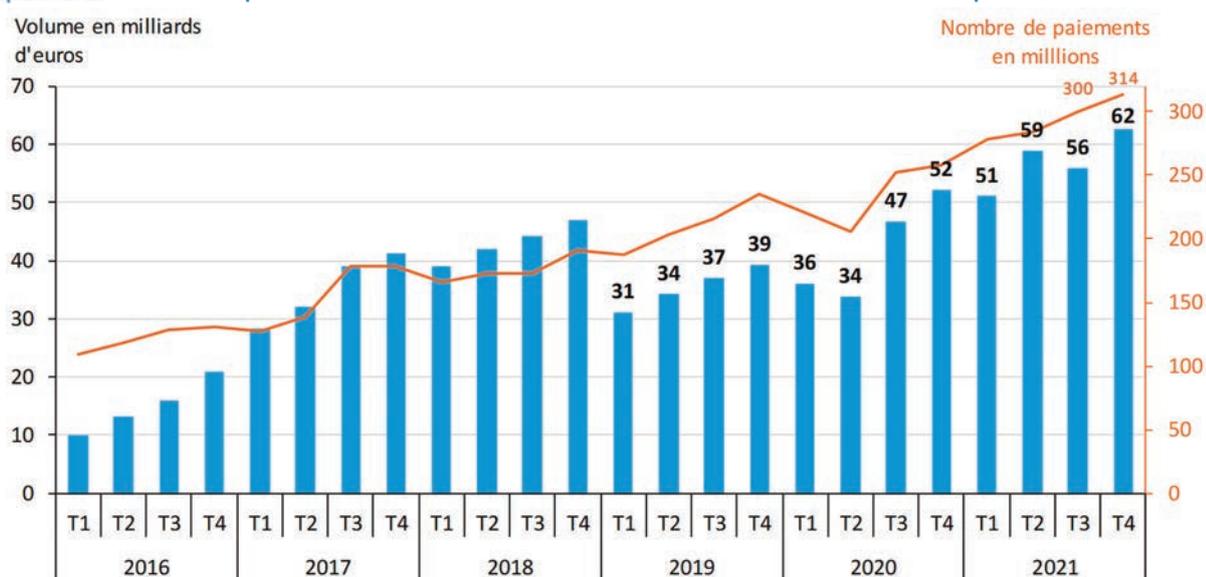
En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Engagements de financement					
Donnés	3,7	3,4	0,2	2,8	2,0
Reçus	4,3	4,4	2,5	4,2	11,8
Engagements de garantie					
D'ordre	10,8	7,5	4,7	4,5	4,6
Reçus	7,4	14,1	10,0	5,7	4,8
Engagements sur titre					
Titres à recevoir	9,9	20,4	7,7	10,0	14,0
Titres à livrer	6,8	9,4	7,9	9,6	12,5
Opérations en devises					
Monnaies à recevoir	131,6	186,1	182,3	171,6	200,4
Monnaies à livrer	74,4	100,2	108,4	190,7	204,0
Engagements sur instruments financiers	3 116,0	4 078,5	3 721,0	3 847,2	5 578,1
Autres engagements de hors bilan	45,0	49,2	53,8	81,0	87,6

Population : ensemble des entreprises d'investissement.

Source : ACPR.

L'activité des établissements de paiement (EP) et de monnaie électronique (EME)

Graphique 1.9.15 Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions des établissements de paiement

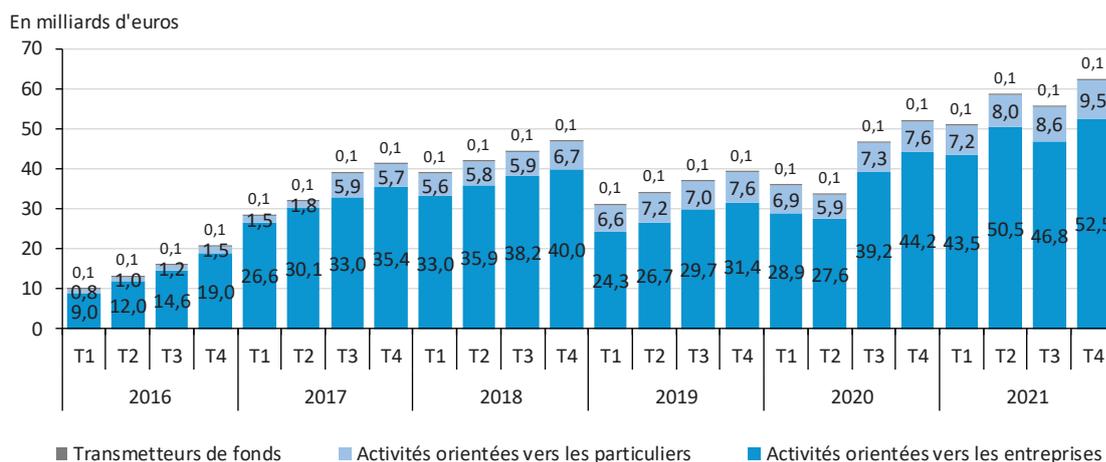


Population : ensemble des établissements de paiement.

Lecture : au 4^{ème} trimestre 2021, l'ensemble des établissements de paiement ont enregistré 62 millions de transactions. Le montant de l'ensemble de ces transactions s'est élevé à 314 milliards d'euros.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.16 Volume des paiements par type d'activité

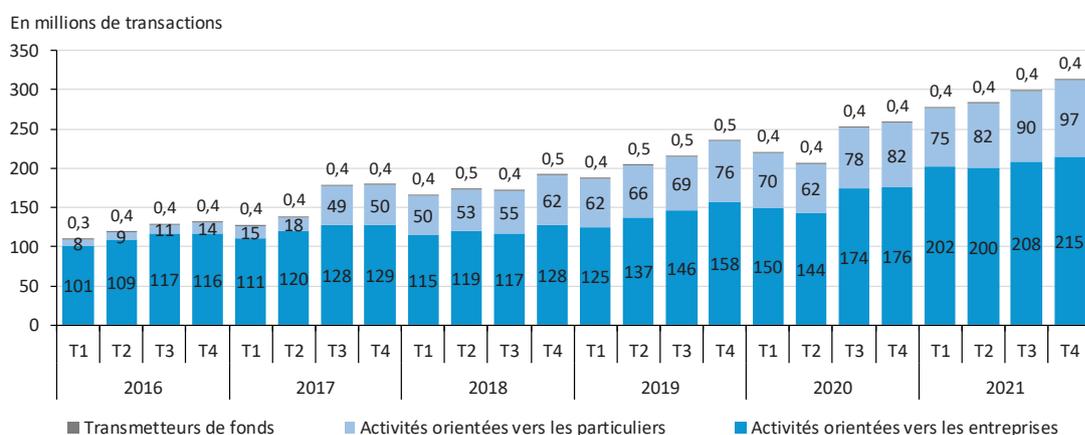


Population : ensemble des établissements de paiement.

Lecture : au 4ème trimestre 2021, les EP qui ont une activité orientée vers les entreprises ont eu un volume de transactions de 52,5 milliards d'euros.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.17 Nombre de transactions par type d'activité



Population : ensemble des établissements de paiement.

Lecture : au 4ème trimestre 2021, les EP qui ont une activité orientée vers les entreprises ont enregistré 215 millions de transactions.

Source : ACPR.

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

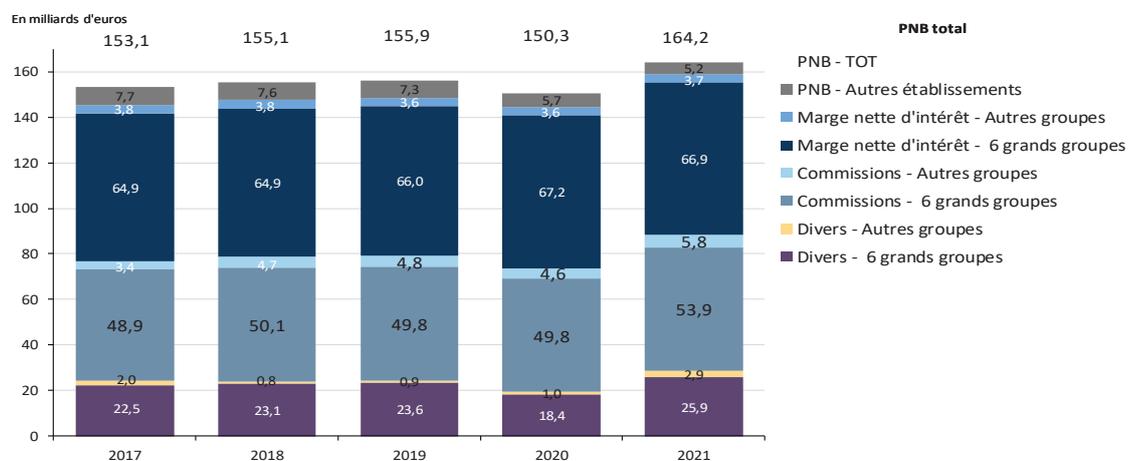
Assurance

Annexes

La rentabilité du secteur bancaire

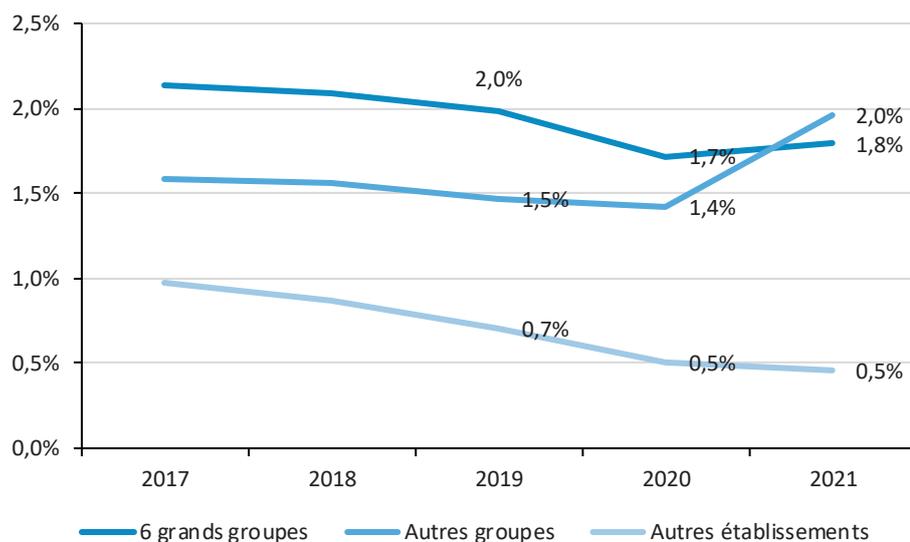
Le Produit net bancaire (PNB)

Graphique 1.9.18 Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français



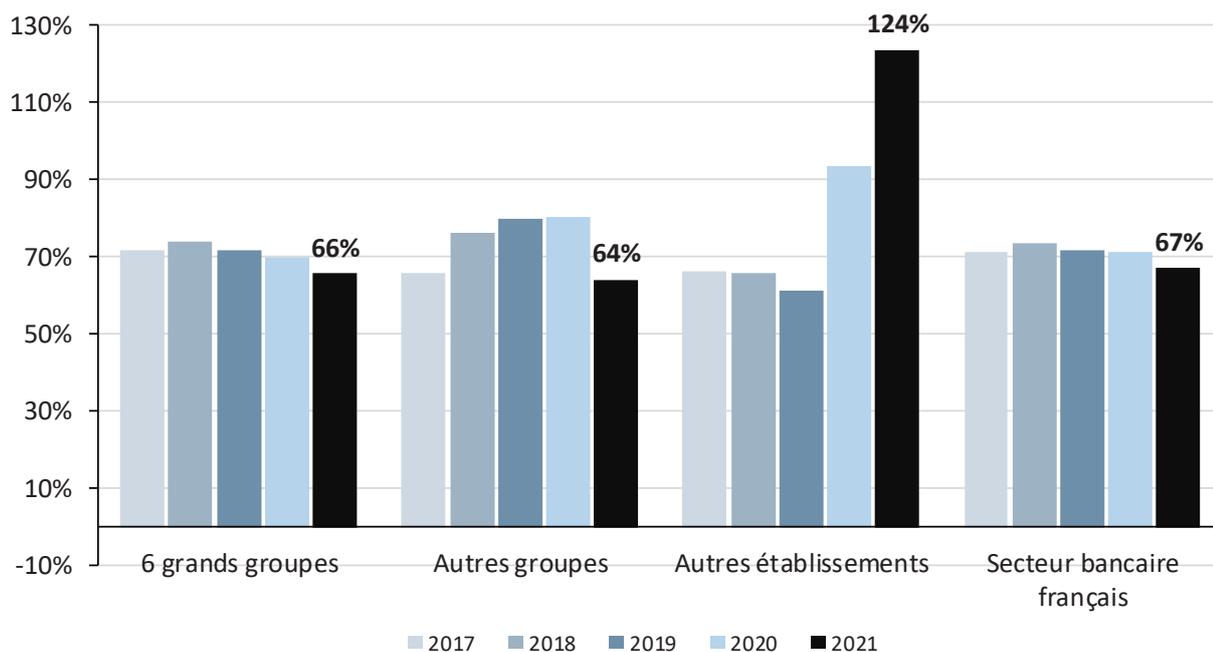
Source : ACPR.

Tableau 1.9.19 PNB rapporté au total de bilan



Source : ACPR.

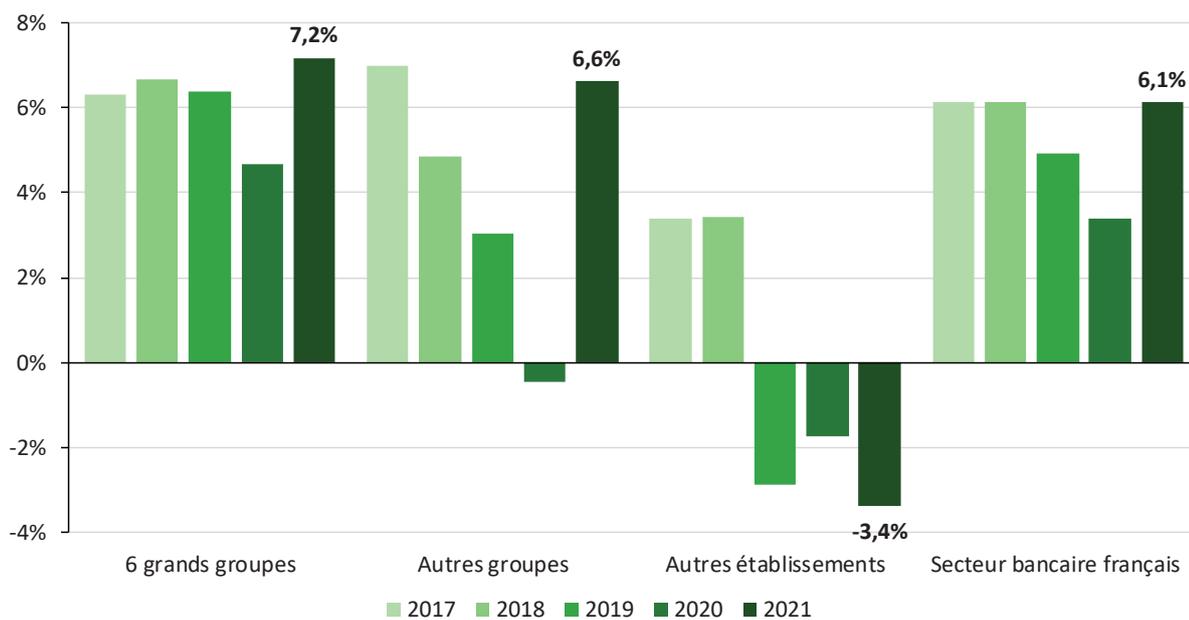
Graphique 1.9.19 Coefficient d'exploitation



Source : ACPR.

Note : la méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Graphique 1.9.20 Rentabilité des capitaux propres



Source : ACPR.

La méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

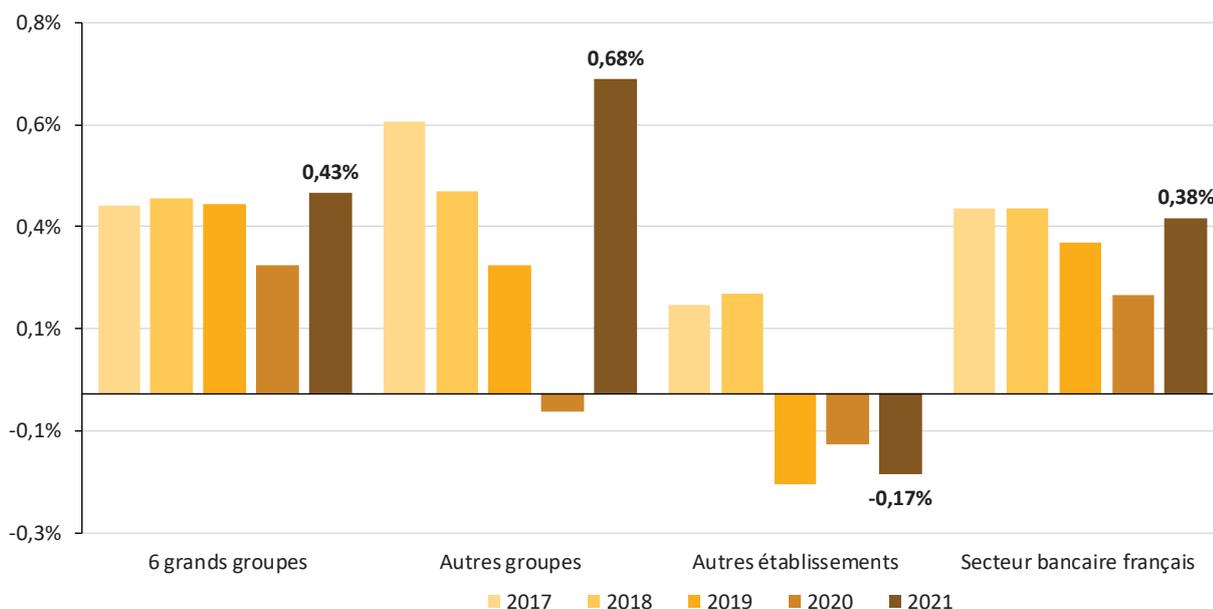
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.21 Rentabilité des actifs

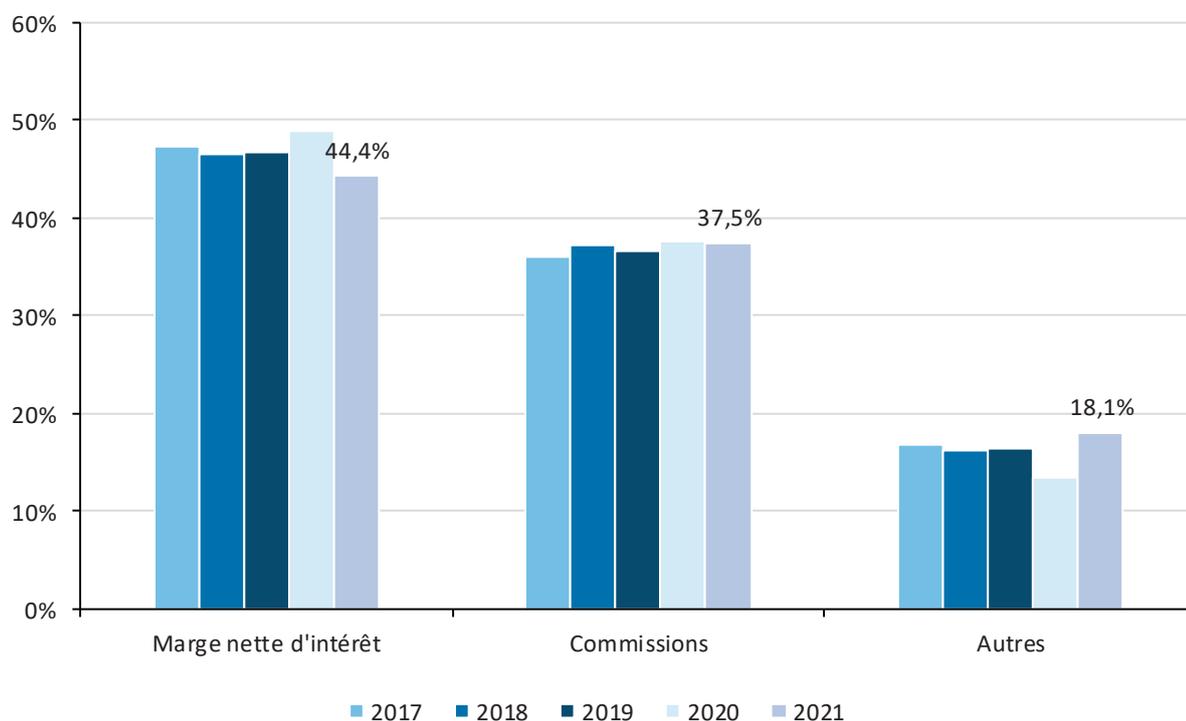


Source : ACPR.

Note : la méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Rentabilité des groupes bancaires (six grands groupes et autres groupes)

Graphique 1.9.22 Composantes du PNB



Population : groupes bancaires au plus haut niveau de consolidation.

Lecture : en 2021, 37,5 % du PNB des groupes bancaires provient des commissions (différence entre commissions perçues et versées), 44,5 % de la marge nette d'intérêt et 18,1 % ayant une autre origine (à savoir tout ce qui ne relève ni de la marge nette d'intérêt, ni des commissions, comme par exemple l'impact des variations de juste valeur des actifs et passifs concernés)

Source : ACPR.

Tableau 1.9.20 Décomposition du coefficient net d'exploitation

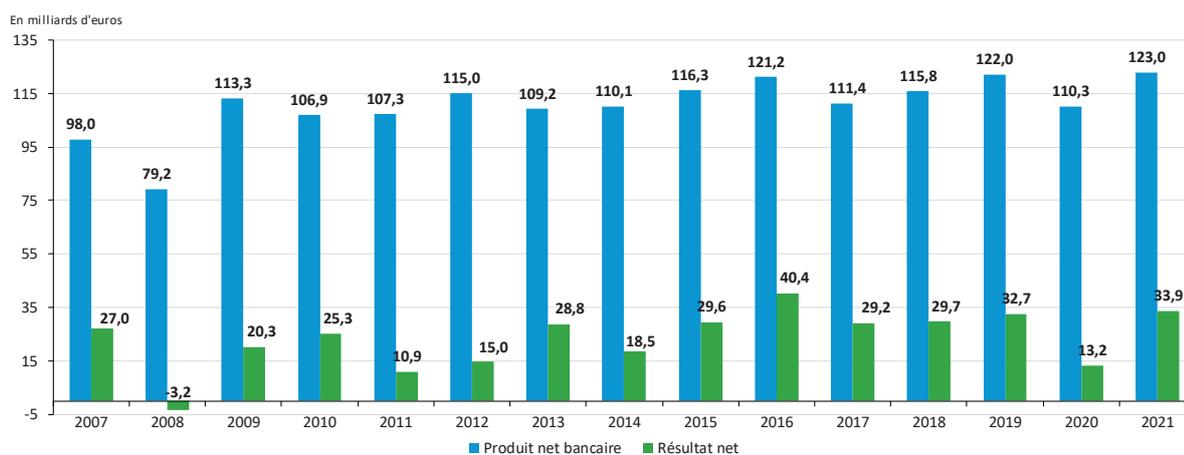
En milliards d'euros	6 grands groupes					Autres groupes				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Charges administratives et amortissements (A)	98,0	102,1	100,0	94,3	96,3	6,1	7,1	7,4	7,4	7,9
Charges administratives	92,4	96,5	92,1	86,2	88,1	5,9	6,9	6,9	6,9	7,4
Charges de personnel	53,7	54,3	55,2	53,7	56,0	3,4	4,0	4,2	4,2	4,5
Autres charges administratives	38,7	42,2	36,9	32,5	32,1	2,5	2,9	2,8	2,7	2,9
Amortissements	5,6	5,6	7,9	8,2	8,2	0,2	0,3	0,5	0,5	0,5
Immobilisations corporelles	3,4	3,4	5,4	5,7	5,6	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3
Immeubles de placement	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	1,9	2,0	2,2	2,3	2,5	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Décomposition du dénominateur : PNB (B)	136,2	138,1	139,4	135,3	146,8	9,2	9,4	9,3	9,2	12,3
Marge nette d'intérêt	64,9	64,9	66,0	67,2	66,9	3,8	3,8	3,6	3,6	3,7
Commissions	48,9	50,1	49,8	49,8	53,9	3,4	4,7	4,8	4,6	5,8
Divers	63,0	23,1	23,6	18,4	25,9	5,9	0,8	0,9	1,0	2,9
Coefficient d'exploitation (C=A / B) en %	72%	74%	72%	70%	66%	66%	76%	80%	80%	64%

Population : groupes bancaires au plus haut niveau de consolidation

Source : ACPR.

Compte de résultat agrégé sur base sociale des établissements de crédits

Graphique 1.9.23 Produit net bancaire et résultat net



Population : ensemble des établissements de crédit.

Source : ACPR.

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Tableau 1.9.21 Compte de résultat agrégé

En milliards d'euros

	Activité France					Ensemble de l'activité				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Produit net d'exploitation bancaire (a)	90,2	93,8	98,8	88,9	103,2	107,5	110,4	117,6	108,5	123,0
Opérations de trésorerie interbancaire	1,8	3,0	3,5	4,6	5,2	3,2	5,0	5,5	5,2	5,8
Opérations avec la clientèle	47,2	46,2	46,7	45,5	46,8	53,5	53,8	54,7	53,9	55,8
Opérations sur titres (b)	21,7	-17,7	16,3	-15,4	37,3	24,1	-14,8	15,5	-12,8	39,2
<i>dont pensions livrées</i>	0,2	-0,7	-1,9	0,2	0,5	0,2	-0,6	-1,4	0,6	0,6
Opérations de crédit-bail	2,5	2,6	2,6	2,0	3,0	2,9	3,0	3,0	2,3	3,7
Opérations de hors-bilan	-9,9	23,0	-10,2	21,1	-30,5	-7,3	23,0	-6,5	20,4	-25,7
Opérations de services financiers	15,3	15,5	16,4	16,7	19,0	17,3	17,7	18,6	19,1	21,2
Autres produits d'exploitation bancaire	11,7	21,1	23,4	14,4	22,5	13,7	22,8	26,8	20,3	23,1
Produits accessoires et divers nets	3,8	5,3	4,4	1,9	0,0	3,9	5,5	4,4	1,8	0,0
Produit net bancaire (c)	94,1	99,1	103,2	90,8	103,2	111,4	115,8	122,0	110,3	123,0
Frais généraux	64,4	67,5	65,5	63,7	67,4	74,0	77,5	76,4	74,3	78,4
Frais de personnel	35,3	35,2	35,6	34,8	37,3	41,0	40,9	41,9	40,9	43,3
Autres frais généraux	29,1	32,2	29,9	28,9	30,1	33,0	36,6	34,4	33,5	35,1
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	3,1	2,9	3,5	3,8	3,2	3,5	3,3	4,0	4,3	3,7
Résultat brut d'exploitation	26,6	28,7	34,2	23,2	32,7	33,9	35,1	41,6	31,6	40,9
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (d)	2,6	3,4	3,9	4,8	3,0	3,3	4,1	4,9	7,0	3,4
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-1,8	-1,8	-0,6	3,6	1,0	-2,2	-1,6	-0,3	4,2	1,5
Résultat d'exploitation	25,7	27,1	30,8	14,8	28,5	32,6	32,5	36,9	20,3	35,7
Gains nets sur actifs immobilisés	2,4	-0,8	0,9	-0,9	8,0	2,2	-0,5	0,7	-0,5	8,2
Résultat courant avant impôt	28,1	26,2	31,6	13,9	36,5	34,9	32,0	37,6	19,8	43,8
Résultat net	23,8	24,9	27,7	8,7	28,2	29,2	29,7	32,7	13,2	33,9

(a) Hors intérêts sur créances douteuses

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille

(c) Hors intérêts sur créances douteuses

(d) Y compris intérêts sur créances douteuses

Population : ensemble des établissements de crédit.

Source : ACPR.

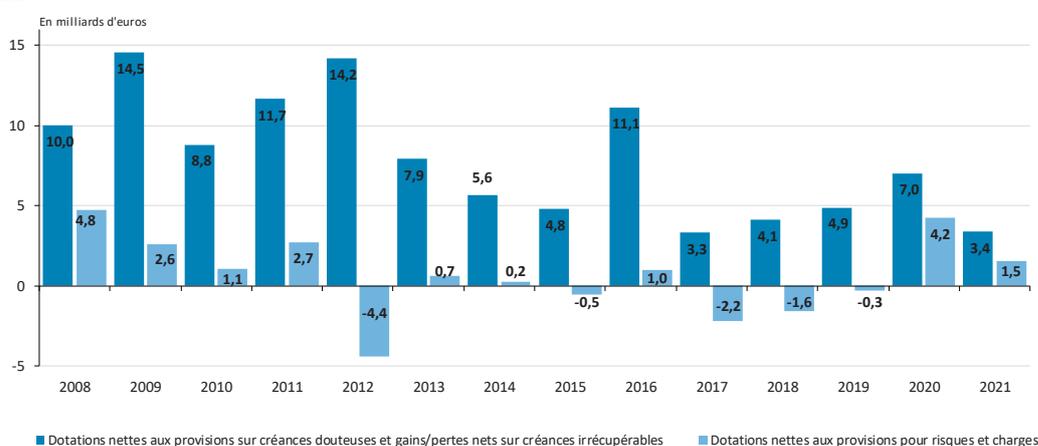
Tableau 1.9.22 Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois

	2017	2018	2019	2020	2021
Opérations avec la clientèle					
Coût moyen des ressources (y compris TCN)	1,1%	1,0%	1,1%	0,9%	0,7%
Rendement moyen des crédits	2,9%	2,7%	2,6%	2,3%	2,2%
Opérations sur titres					
Dettes représentées par un titre (hors TCN)	1,4%	2,0%	1,7%	1,5%	1,5%
Dettes subordonnées	4,2%	3,6%	3,5%	3,2%	2,7%
Rendement du portefeuille-titres	5,0%	2,4%	5,5%	1,4%	6,2%
Opérations de trésorerie					
Coût moyen des emprunts	1,2%	1,1%	1,1%	0,6%	0,5%
Rendement moyen des prêts	1,1%	1,0%	1,1%	0,7%	0,5%
Marge bancaire globale	1,1%	1,1%	1,1%	0,9%	0,9%

Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : Activité en France.

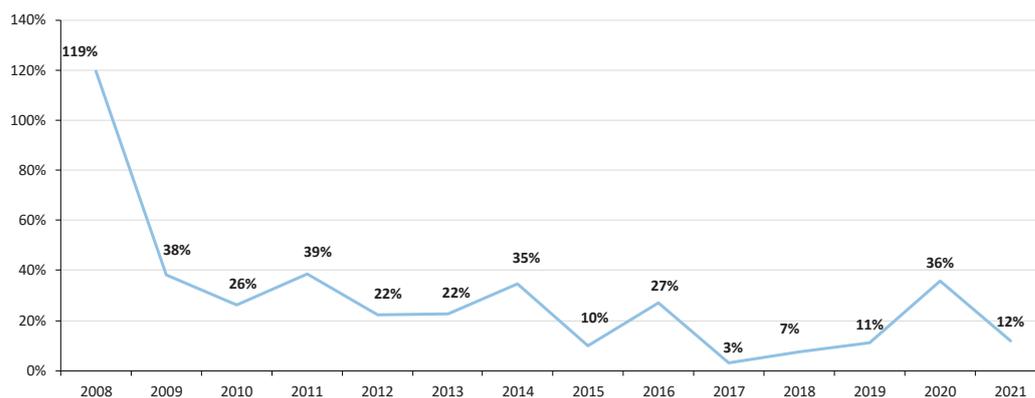
Source : ACPR.

Graphique 1.9.24 Provisionnement


Population : ensemble des établissements de crédit.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.25 Coût du risque rapporté au résultat brut d'exploitation

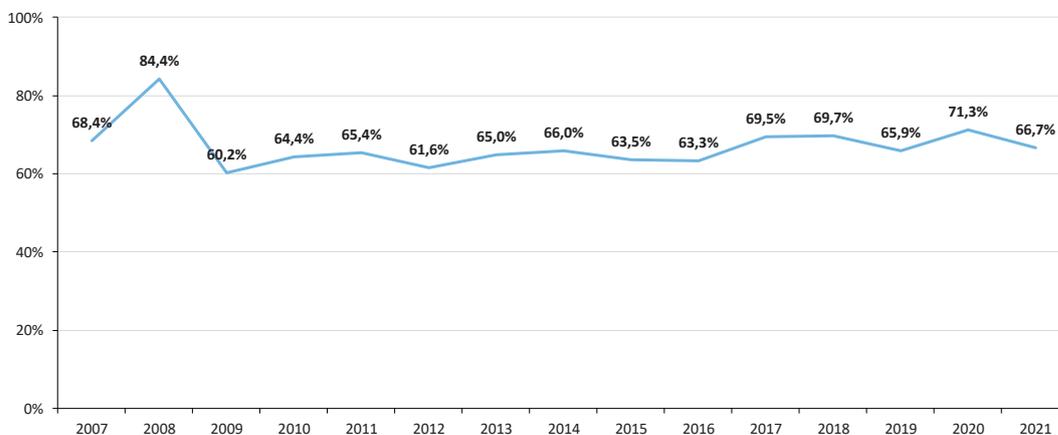


Population : ensemble des établissements de crédit.

Note : le coût du risque est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.26 Coefficient d'exploitation



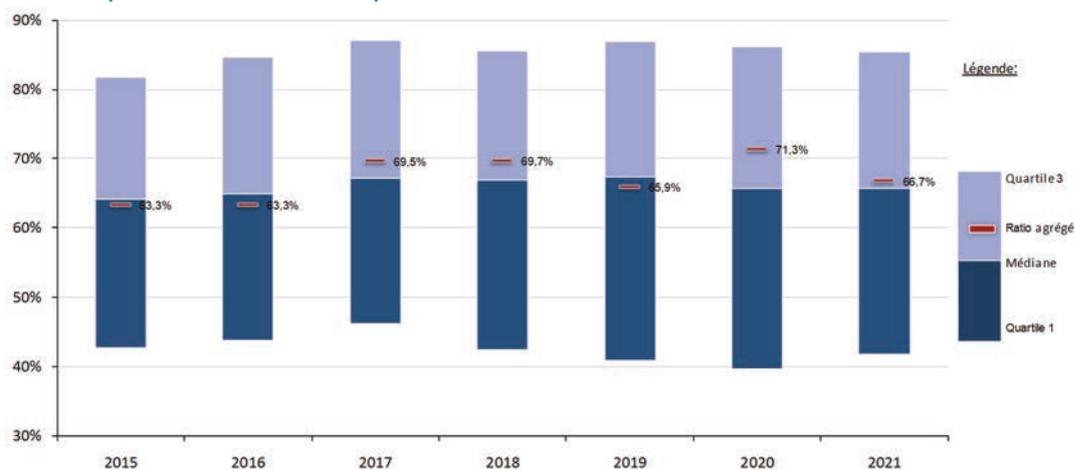
Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : ensemble de l'activité.

Note : le coefficient d'exploitation est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.27 Dispersion du coefficient d'exploitation



Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : ensemble de l'activité.

Note : le coefficient net d'exploitation est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Lecture : fin 2021, 25 % des établissements français ont un coefficient d'exploitation inférieur à 41,8 % alors que le coefficient net moyen d'exploitation est de 66,7 %. Il s'agit du ratio agrégé (agrégation des numérateurs et dénominateurs) et non de la moyenne arithmétique.

Source : ACPR.

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Tableau 1.9.23 Indicateurs principaux relatifs au résultat agrégé des établissements de crédit

Indicateurs principaux relatifs au résultat agrégé des établissements de crédit					
En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Produit net bancaire	111	116	122	110	123
Frais de structure	77	81	80	79	82
Résultat brut d'exploitation	34	35	42	32	41
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	3	4	5	7	3
Résultat d'exploitation	33	33	37	20	36
Résultat courant avant impôt	35	32	38	20	44
Résultat net	29	30	33	13	34

Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.24 Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats des établissements de crédit

	2017	2018	2019	2020	2021
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,0%	1,1%	1,1%	0,8%	0,7%
Rendement moyen des crédits à la clientèle	2,9%	2,8%	2,7%	2,4%	2,2%
Marge bancaire globale	1,3%	1,2%	1,2%	1,0%	1,1%
Coefficient net d'exploitation	69,5%	69,7%	65,9%	71,3%	66,7%
Rendement des fonds propres	6,2%	6,2%	6,5%	2,4%	6,0%

Population : ensemble des établissements de crédit.

Périmètre : ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Compte de résultat agrégé sur base sociale des entreprises d'investissement

Tableau 1.9.25 Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement

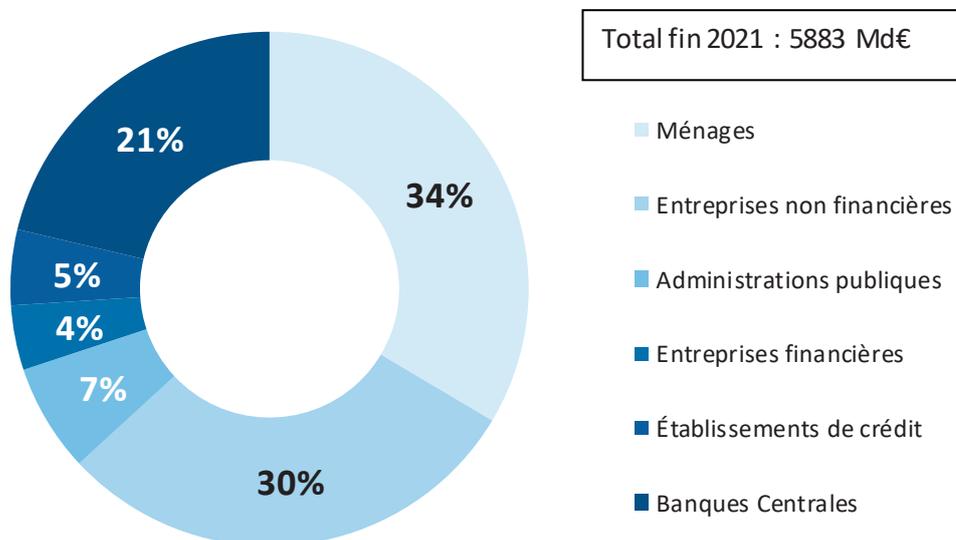
En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	-14,4	-34,6	-24,0	-41,4	-25,9
Opérations sur IFT (activité pour compte propre) (net)	19,2	35,5	24,3	43,0	30,1
Prestation de services financiers (net)	0,8	3,5	3,3	4,3	5,7
Autres éléments du PNB	-3,0	-1,9	-2,0	-3,7	-5,7
Produit net bancaire	2,6	2,5	1,6	2,1	4,1
Frais généraux	2,1	2,1	1,9	2,2	2,8
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Résultat brut d'exploitation	0,4	0,3	-0,3	-0,2	1,3
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	0,0	0,1	0,0	0,5	0,0
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,3	-0,1	0,0	0,1	0,3
Résultat d'exploitation	0,1	0,3	-0,4	-0,7	1,0
Résultat courant avant impôt	0,1	0,4	-0,4	-0,8	1,0
Résultat net	0,0	0,1	0,1	-0,6	0,9

Population : ensemble des entreprises d'investissement.

Source : ACPR.

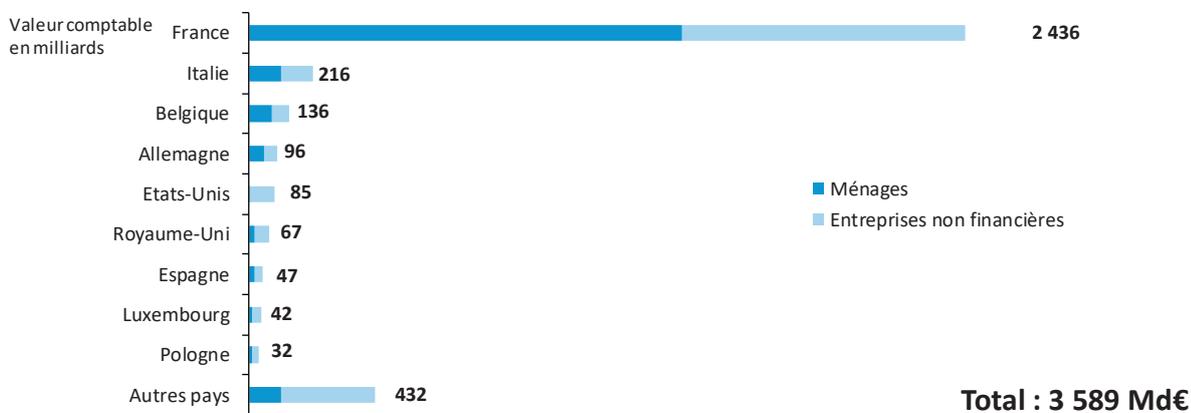
Le risque de crédit

Graphique 1.9.28 Répartition des crédits accordés, nets de provisions, par type de bénéficiaire fin 2021



Population : groupes bancaires (six grands groupes et autres groupes bancaires assujettis aux normes IFRS) – cf. note du tableau 8
 Source : ACPR.

Graphique 1.9.29 Crédits aux ménages et aux entreprises non financières par pays de résidence du bénéficiaire fin 2021



Note : en valeur nette comptable.

Population : groupes bancaires.

Lecture : fin 2021, la valeur comptable des crédits aux ménages et entreprises non financières dont le pays de résidence est la France est de 2 436 milliards d'euros.

Source : ACPR.

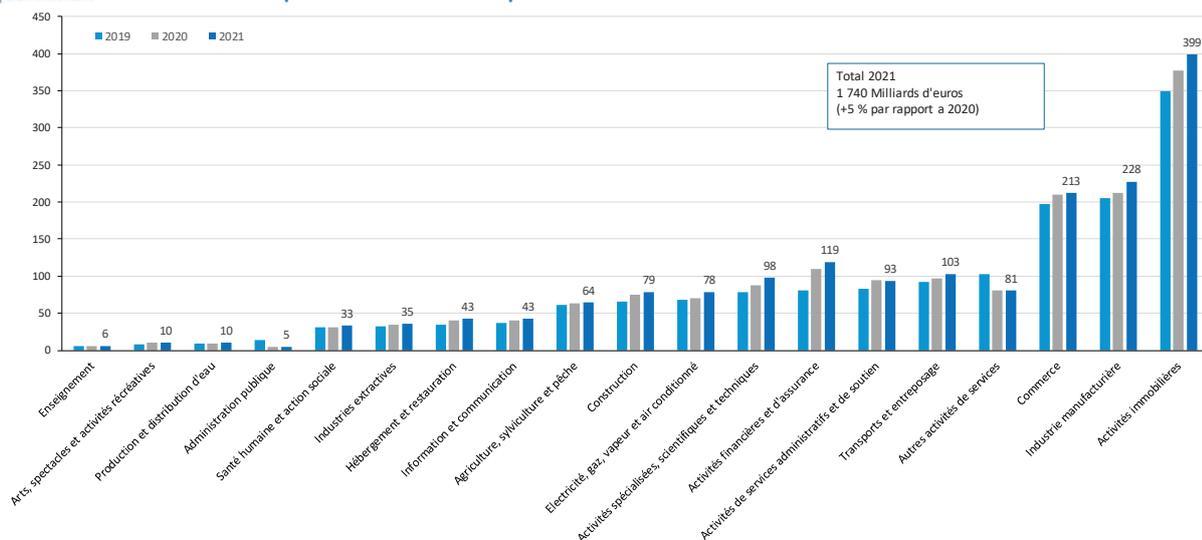
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.30 Crédits aux entreprises non financières par secteur d'activité fin 2021

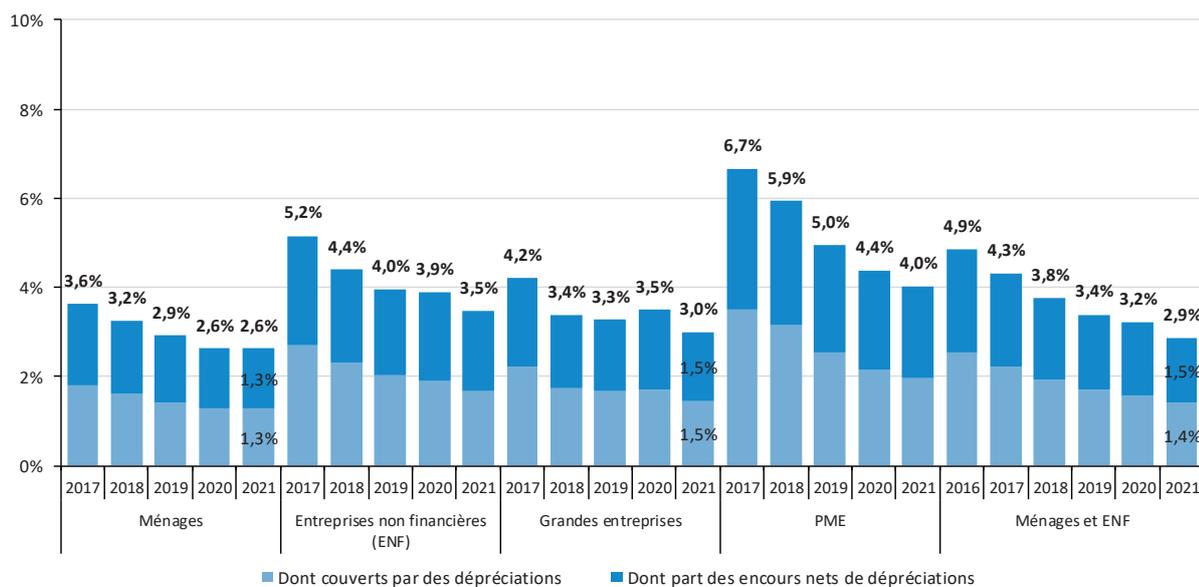


Population : groupes bancaires

Lecture : les entreprises de l'industrie manufacturière ont un encours de crédit de la part du secteur bancaire français de 228 milliards d'euros fin 2021.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.31 Taux de prêts non performants dans les encours bruts



Population : groupes bancaires

Lecture : fin 2021, les banques ont 2,6 % de prêts non performants bruts envers les ménages. Les prêts non performants nets de dépréciations s'élèvent à 1,3 % des encours bruts de prêts vis-à-vis des ménages.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.26 Taux de prêts non performants et taux de provisionnement par pays en 2021

	Crédits aux ménages et aux ENF en milliards d'euros	Taux de prêts non performants (ménages et ENF)	Taux de provisionnement *
Italie	224	5,0%	73,1%
Espagne	49	5,7%	75,5%
Pologne	33	3,9%	77,9%
Allemagne	99	3,9%	70,3%
Luxembourg	42	2,8%	36,6%
Royaume-Uni	69	2,2%	89,4%
France	2 480	2,4%	72,4%
Belgique	138	2,3%	58,9%
Suisse	43	1,3%	54,5%
États-Unis	86	1,1%	69,7%
Pays-Bas	31	1,2%	69,2%
Autres pays	372	4,8%	72,3%

Note : * Le taux de provisionnement calculé ici rapporte les dépréciations enregistrées sur les prêts performants et non performants au total de l'encours brut de prêt non performant.

Population : groupes bancaires.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.27 Entreprises non financières : taux de prêts non performants et taux de provisionnement, par secteur d'activité

	Crédits aux ENF en milliards d'euros	Taux de prêts non performants	Taux de provisionnement *
Activités immobilières	405	2,1%	75,1%
Industrie manufacturière	234	4,1%	69,3%
Commerce	220	4,2%	75,5%
Activités financières et d'assurance	122	2,3%	86,1%
Transports et entreposage	105	4,2%	49,6%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100	4,0%	61,7%
Activités de services administratifs et de soutien	95	2,8%	57,6%
Autres activités de services	83	2,9%	91,8%
Construction	83	7,2%	68,8%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air co	79	0,9%	95,9%
Agriculture, sylviculture et pêche	67	4,2%	85,3%
Hébergement et restauration	46	9,4%	75,6%
Information et communication	43	2,1%	68,6%
Industries extractives	36	3,5%	69,3%
Santé humaine et action sociale	34	1,9%	70,4%
Arts, spectacles et activités récréatives	10	5,7%	86,5%
Production et distribution d'eau	10	3,3%	83,0%
Enseignement	6	3,5%	65,0%
Administration publique	5	3,0%	63,7%

Note : * Le taux de provisionnement calculé ici rapporte les dépréciations enregistrées sur les prêts performants et non performant, au total de l'encours brut de prêts non performants.

Population: groupes bancaires

Périmètre : ménages et entreprises non financières.

Source : ACPR.

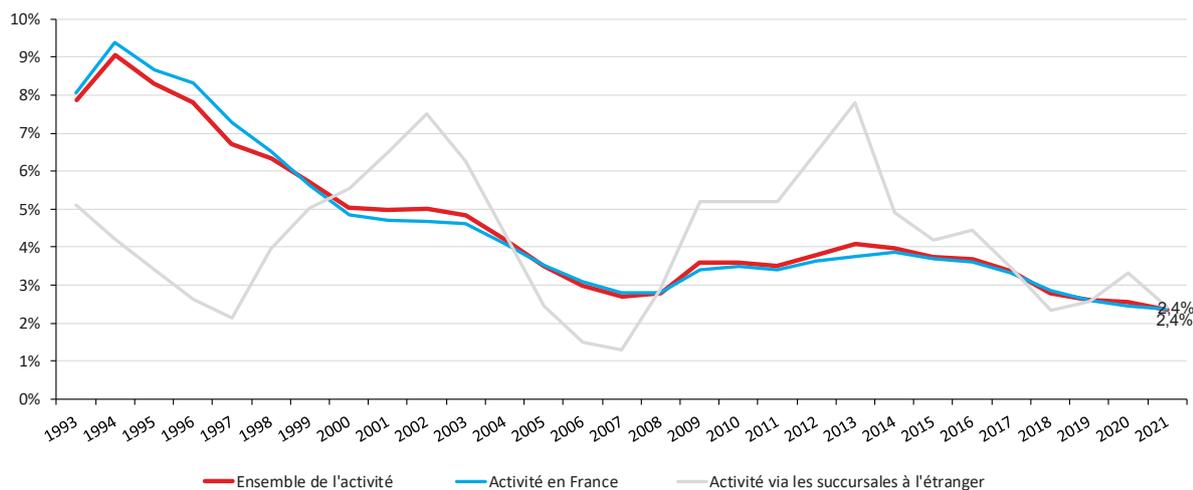
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.32 Taux de créances douteuses brutes



Population : ensemble des établissements de crédit.

Note : le taux de créances douteuses est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.33 Taux de provisionnement des créances douteuses brutes



Population : ensemble des établissements de crédit.

Note : le taux de créances douteuses et le taux de provisionnement sont définis dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Source : ACPR.

Éléments de mesure du risque de liquidité

Tableau 1.9.28 Stock d'actifs liquides

En milliards d'euros

	6 grands groupes			Autres groupes			Autres établissements			Secteur bancaire français		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Total des actifs de niveau 1 (HQLA*)	904	1 348	1 435	81	93	104	34	48	122	1 020	1 490	1 660
Encaisses et dépôts banques centrales hors réserves obligatoires	509	951	1 120	45	70	75	26	42	111	581	1 063	1 307
Dont banques centrales	494	935	1 105	45	70	75	26	42	108	565	1 047	1 288
Titres de créances ¹	390	393	310	36	22	28	8	6	11	434	422	349
Autres actifs de niveau 1	4	4	4	0	0	0	0	0	0	5	5	5
Total des actifs de niveau 2A	30	34	26	3	2	2	0	0	0	33	36	28
Dont titres de créances émis par des banques et administrations centrales ou par des administrations locales ²	20	21	17	2	2	1	0	0	0	23	23	19
Total des actifs de niveau 2B	59	57	63	1	0	1	0	0	0	60	58	65
Dont titres de créances émis par des entreprises	15	17	15	0	0	1	0	0	0	16	17	16
Dont actions	36	35	43	0	0	-	0	0	0	36	35	43
Total des actifs liquides	993	1 439	1 524	85	95	107	35	49	123	1 113	1 584	1 753

HQLA : High Quality Liquid Assets = Actifs Liquides de Haute Qualité

1 : Essentiellement des administrations et banques centrales de l'Union Européenne ou bien de pays tiers, sous réserve que la dette souveraine soit classée dans les échelons de qualité de crédit de 1 à 3.

2 : Essentiellement : échelons de qualité de crédit compris entre 4 et 6 : banques et administrations centrales de pays tiers, administrations régionales ou entités de service public (tous pays confondus).

Population : ensemble du secteur bancaire.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.29 Actifs grevés et non grevés par type d'instruments

En milliards d'euros

	6 grands groupes			Autres groupes			Autres établissements			Secteur bancaire français		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Prêts hors crédits hypothécaires	4 284	4 932	5 161	394	384	402	172	198	392	4 851	5 514	5 956
Prêts hypothécaires	712	742	841	28	37	37	24	26	145	764	804	1 022
Actions	197	207	248	16	16	25	3	4	3	216	227	277
Titres de créance	713	795	750	88	89	81	36	40	42	837	924	873
Autres actifs	1 105	1 187	1 183	107	121	80	30	30	56	1 243	1 338	1 319
Total de l'actif (en milliard)	7 011	7 864	8 178	633	648	625	1 027	1 129	1 131	8 671	9 641	9 934
Dont part des actifs grevés	15,0%	18,7%	20,3%	23,3%	30,9%	31,2%	5,3%	5,1%	11,0%	14,5%	17,9%	20,0%

Parts des actifs grevés par types d'instruments

Prêts hors crédits hypothécaires	10,3%	13,8%	15,1%	21,2%	32,5%	33,4%	6,2%	5,8%	5,3%	11,0%	14,8%	15,7%
Prêts hypothécaires	26,6%	29,5%	29,0%	19,1%	17,3%	20,5%	58,7%	64,1%	44,8%	27,3%	30,0%	30,9%
Actions	51,4%	55,3%	60,6%	0,1%	0,6%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	46,9%	50,5%	54,7%
Titres de créance	29,6%	39,2%	44,1%	43,2%	50,0%	54,5%	74,6%	67,6%	55,0%	33,0%	41,5%	45,6%
Autres actifs	10,0%	11,9%	13,5%	19,5%	20,4%	10,2%	7,1%	7,2%	29,7%	10,7%	12,6%	14,0%

Population : ensemble du secteur bancaire.

Lecture : fin 2021, 16,4 % des prêts hors crédits hypothécaires étaient grevés.

Source : ACPR.

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Tableau 1.9.30 Ratios crédits sur dépôts

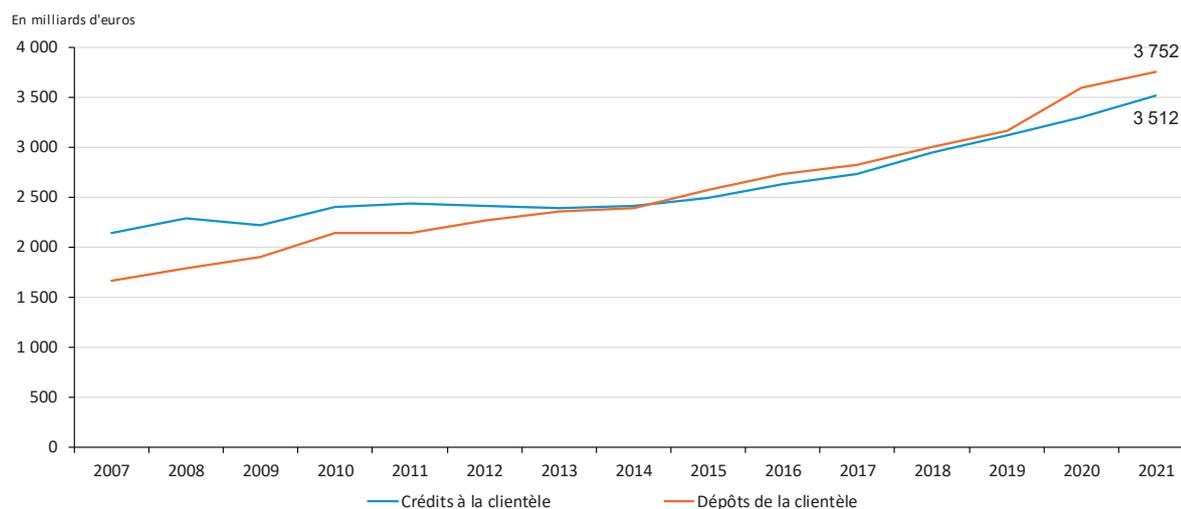
En milliards d'euros		6 grands groupes			Autres groupes			Total des groupes		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Crédits	Toutes contreparties confondues	4 453	5 069	5 453	423	422	431	4 876	5 491	5 883
	Dont toutes clientèles hors EC et banques centrales	3 686	3 854	4 060	305	295	292	3 991	4 149	4 352
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	3 191	3 352	3 522	194	191	192	3 384	3 543	3 714
Dépôts	Toutes contreparties confondues	4 267	5 053	5 320	198	208	224	4 465	5 261	5 544
	Dont toutes clientèles hors EC et banques centrales	3 702	4 203	4 383	131	137	154	3 833	4 340	4 537
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	2 850	3 243	3 399	108	116	125	2 958	3 360	3 524
Ratios Crédits / Dépôts	Toutes contreparties confondues	104%	100%	102%	214%	203%	193%	109%	104%	106%
	Dont toutes Clientèles hors EC et banques centrales	100%	92%	93%	233%	215%	190%	104%	96%	96%
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	112%	103%	104%	180%	164%	154%	114%	105%	105%

Note : ratios calculés hors retraitement de l'épargne centralisée.

Population : groupes bancaires

Source : ACPR.

Graphique 1.9.34 Crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée

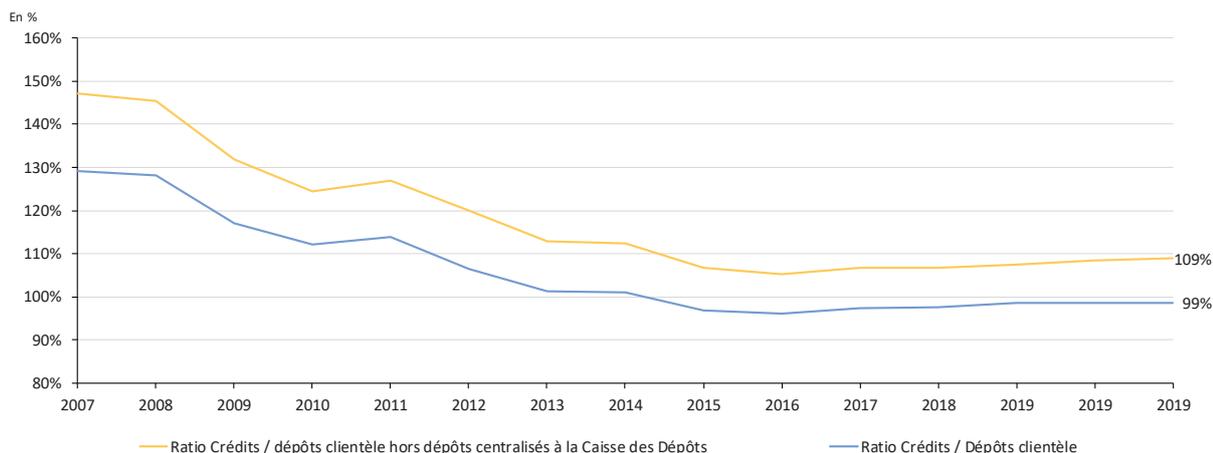


Note : ensemble de la clientèle (financière et non financière).

Population : ensemble des établissements de crédit.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.35 Ratios crédits sur dépôts clientèle, avec et sans prise en compte de la centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations



Note : ensemble de la clientèle (financière et non financière).
 Population : ensemble des établissements de crédit.
 Périmètre : ensemble de l'activité.
 Source : ACPR.

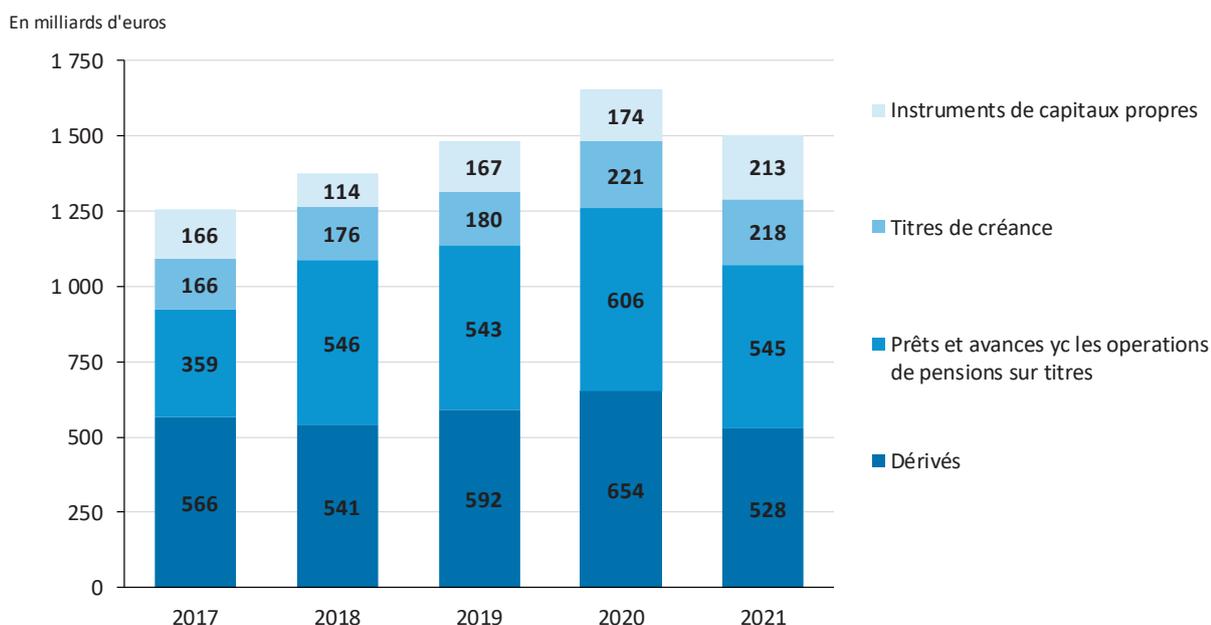
Éléments de mesure des risques de marché et de contrepartie des groupes bancaires

Tableau 1.9.31 Portefeuille de négociation dans le total de bilan

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total des groupes		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Portefeuille de négociation - Actif	1 410	1 575	1 444	72	80	60	1 482	1 654	1 504
Portefeuille de négociation - Passif	1 197	1 396	1 267	84	87	63	1 280	1 483	1 330
Total bilan	7 011	7 864	8 178	633	648	625	7 644	8 512	8 804
Part du portefeuille de négociation à l'actif du bilan	20%	20%	18%	11%	12%	10%	19%	19%	17%
Part du portefeuille de négociation au passif du bilan	17%	18%	15%	13%	13%	10%	17%	17%	15%

Population : groupes bancaires
 Source : ACPR.

Graphique 1.9.36 Répartition du portefeuille de négociation à l'actif



Population : groupes bancaires
 Source : ACPR.

Banque

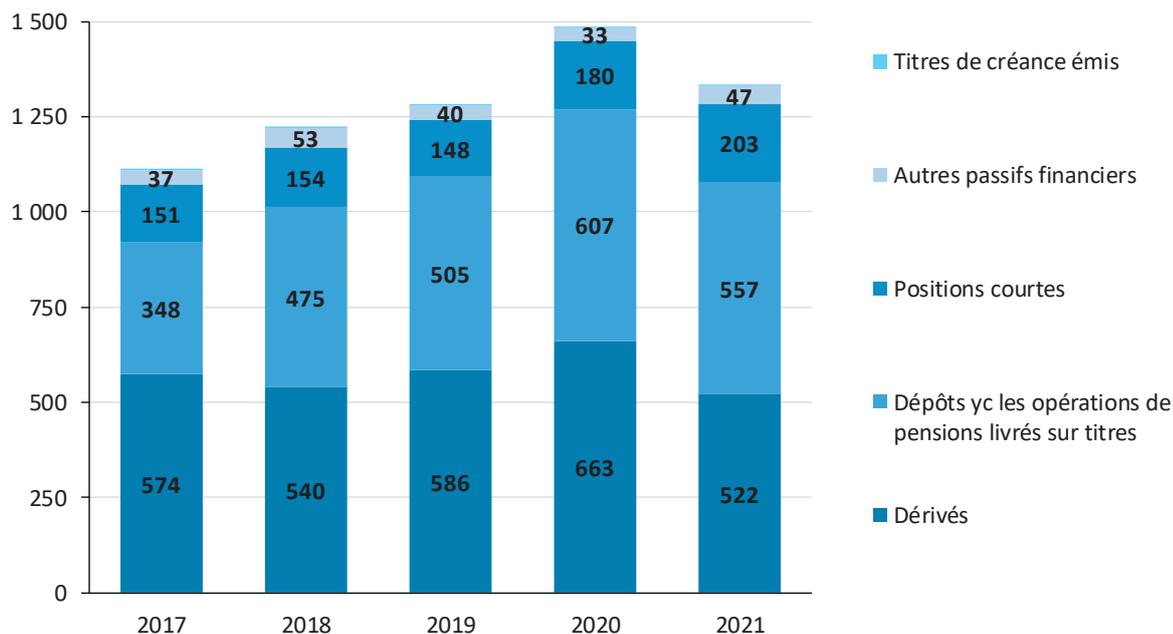
LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.37 Répartition du portefeuille de négociation au passif

En milliards d'euros

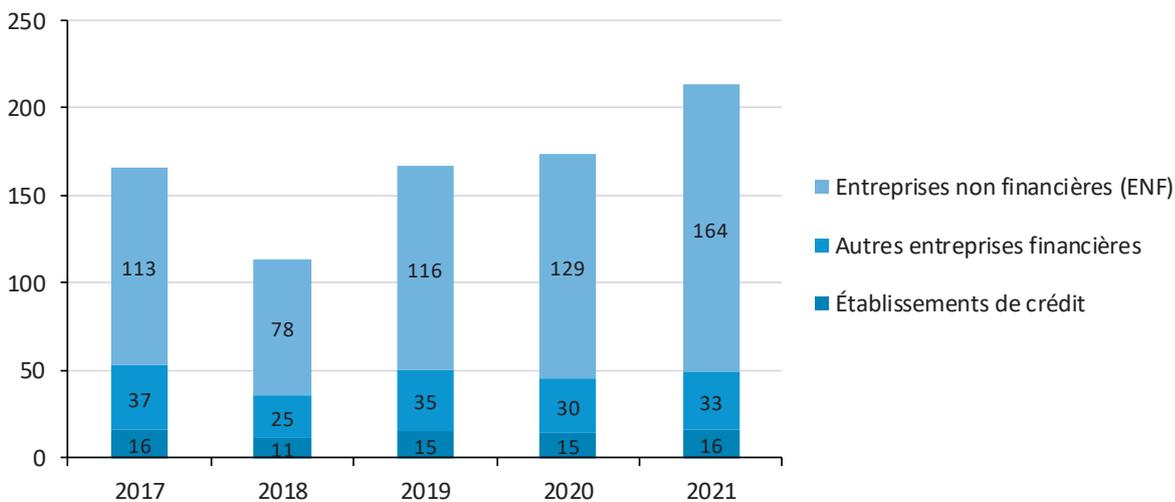


Population : groupes bancaires.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.38 Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur

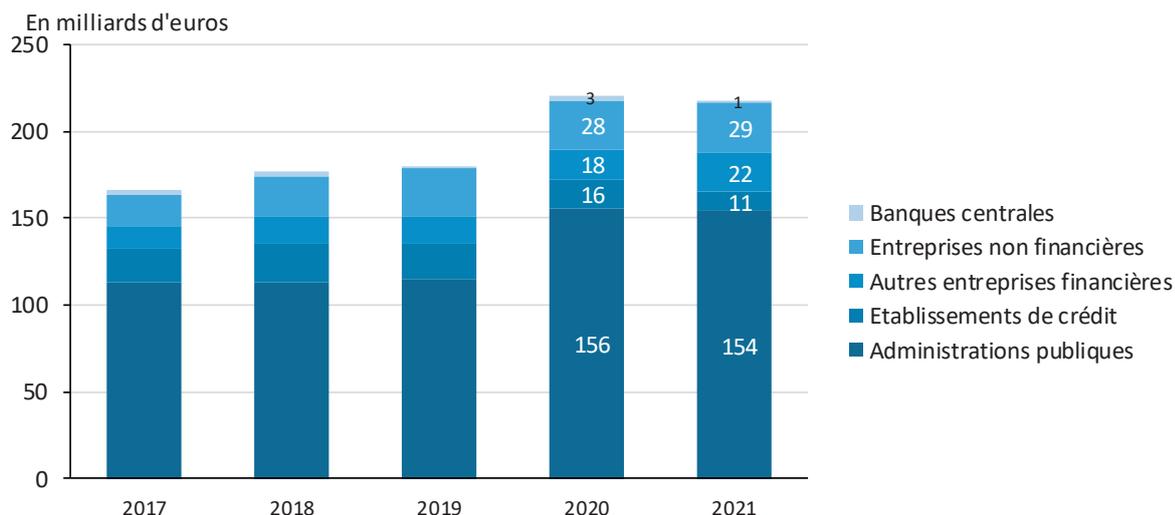
En milliards d'euros



Population : groupes bancaires.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.39 Titres de créance détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur



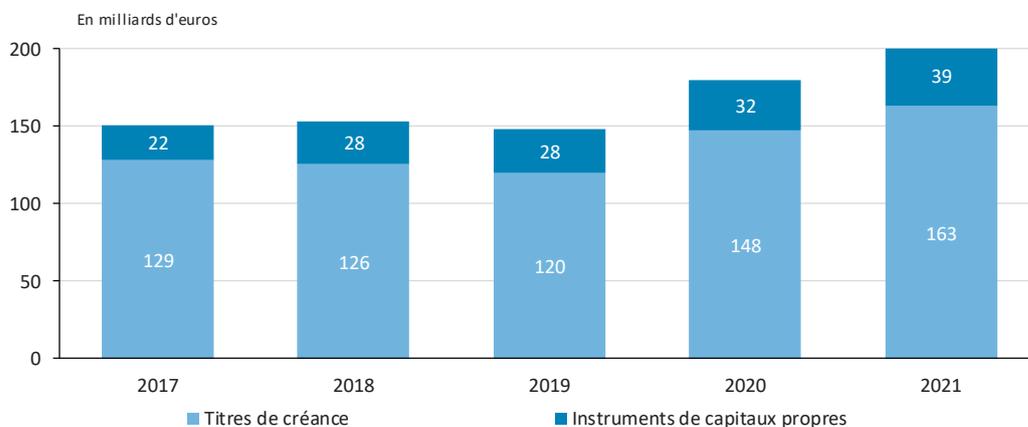
Population: groupes bancaires
Source: ACPR

Tableau 1.9.32 Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie

En milliards d'euros	6 grands groupes					Autres groupes					Total				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Banques centrales	18	17	20,2	25,9	43,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18	17	20,2	25,9	43,0
Administrations publiques	8	17	13,7	19,8	17,8	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	8	17	13,7	19,8	17,8
Etablissements de crédit	131	171	185,3	207,2	187,1	3,9	2,1	0,0	0,0	0,3	135	173	185,3	207,2	187,3
Autres entreprises financières	174	306	286,6	314,4	258,8	0,7	0,0	0,0	0,0	0,3	174	306	286,6	314,4	259,1
Entreprises non financières	22	32	37,2	38,0	37,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,1	23	32	37,2	38,0	37,1
Ménages	0	0	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,2	0,2	0,2
Total	353	544	543,2	605,5	543,9	6,0	2,1	0,0	0,1	0,6	359,0	545,9	543,2	605,6	544,5

Population: groupes bancaires
Source: ACPR

Graphique 1.9.40 Positions courtes du portefeuille de négociation



Population: groupes bancaires
Source: ACPR

Tableau 1.9.33 Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par type de contrepartie

En milliards d'euros	6 grands groupes					Autres groupes					Total				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Banques Centrales	28	32	43	45	24	0	0	0	0	0	28	32	43	45	24
Administrations Publiques	7	5	9	16	19	1	0	0	0	0	8	5	9	16	19
Etablissements de crédit	64	82	118	134	141	4	1	0	0	0	68	83	118	134	141
Autres entreprises financières	198	296	278	341	321	0	0	0	0	0	198	296	278	341	321
Entreprises non financières	46	58	58	71	52	0	0	0	0	0	46	58	58	71	52
Ménages	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépôts et titres donnés en pensions livrée	343	473	505	607	557	5	1	0	0	0	348	475	505	607	557

Population: groupes bancaires
Source: ACPR

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Banque

Assurance

Annexes

Tableau 1.9.34 Montants de valeur en risque (Value at Risk, VaR) et d'actifs détenus à des fins de négociation

En milliards d'euros	Montants à l'actif du bilan					Montants au passif du bilan					Structure				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'intérêt	360	320	392	408	288	354	310	376	397	269	63%	58%	65%	61%	53%
Actions	58	69	60	74	64	71	76	72	92	80	11%	13%	11%	13%	14%
Change et or	125	129	120	153	151	124	127	116	155	148	22%	24%	20%	23%	28%
Crédit	11	10	12	11	11	13	12	13	12	11	2%	2%	2%	2%	2%
Matières premières	11	13	7	6	14	10	14	7	5	12	2%	2%	1%	1%	2%
Autres	1	1	1	2	1	1	2	2	2	3	0%	0%	0%	0%	0%
Total	566	541	592	654	528	574	540	586	663	522	100%	100%	100%	100%	100%

Note: la VaR est calculée en millions d'euros. Elle est définie au chapitre 5.

Population : ensemble du secteur bancaire.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.35 Dérivés détenus à des fins de négociation par type de risque

En milliards d'euros	Montants notionnels					Montants au bilan									
	2017	2018	2019	2020	2021	Actif					Passif				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Dérivés de gré à gré	39 986	59 921	57 465	60 246	64 229	539	504	567	611	509	549	505	563	623	500
Etablissements de crédit	18 144	23 940	17 339	20 104	19 112	340	292	313	349	278	341	292	304	340	291
Autres entreprises financières	18 845	32 214	36 493	36 024	41 255	112	118	152	135	133	141	140	185	196	145
Autres contreparties	2 998	3 766	3 633	4 118	3 862	87	95	102	127	98	67	73	74	86	64
Dérivés sur marchés organisés	22 148	8 869	4 743	3 906	4 360	27	37	25	43	19	24	34	23	40	23
Total	62 134	68 790	62 208	64 152	68 589	566	541	592	654	528	574	540	586	663	522

Note : la structure est calculée en moyenne des montants actif et passif.

Population : groupes bancaires.

Source : ACPR.

Tableau 1.9.36 Produits dérivés sur marchés organisés et de gré à gré par type de contrepartie

En milliards d'euros	Montants au bilan														
	Options de gré à gré actifs et passifs					Total dérivés actifs et passifs					Part des options de gré à gré dans les dérivés				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'intérêt	164	130	143	152	102	714	630	768	805	556	23%	21%	19%	19%	18%
Capitaux propres	82	77	81	93	80	129	145	133	166	144	64%	53%	61%	56%	55%
Change et or	30	30	28	29	29	249	256	236	308	298	12%	12%	12%	9%	10%
Total	276	237	253	274	211	1 092	1 031	1 136	1 279	999	25%	23%	22%	21%	21%

Population: groupes bancaires

Source : ACPR.

Tableau 1.9.37 Part des options dans les dérivés (principales catégories)

En milliards d'euros	Montants notionnels														
	Ventes d'options					Portefeuille d'options (Achats et Ventes)					Part des ventes d'options				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'intérêt	3 482	3 905	4 107	3 459	3 367	6 112	7 257	7 448	6 500	6 485	57%	54%	55%	53%	52%
Capitaux propres	1 065	1 288	1 096	881	877	2 002	2 440	2 031	1 634	1 607	53%	53%	54%	54%	55%
Change et or	1 679	1 785	1 401	1 584	1 401	2 334	2 530	2 044	2 360	2 184	72%	71%	69%	67%	64%
Total	6 226	6 978	6 604	5 924	5 645	10 447	12 226	11 522	10 494	10 276	60%	57%	57%	56%	55%

Note : la structure est calculée sur la moyenne actif-passif.

Population: groupes bancaires

Source : ACPR.

Tableau 1.9.38 Part des ventes d'options dans les montants notionnels

En milliards d'euros	Montants notionnels														
	Ventes d'options					Portefeuille d'options (Achats et Ventes)					Part des ventes d'options				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'intérêt	3 482	3 905	4 107	3 459	3 367	6 112	7 257	7 448	6 500	6 485	57%	54%	55%	53%	52%
Capitaux propres	1 065	1 288	1 096	881	877	2 002	2 440	2 031	1 634	1 607	53%	53%	54%	54%	55%
Change et or	1 679	1 785	1 401	1 584	1 401	2 334	2 530	2 044	2 360	2 184	72%	71%	69%	67%	64%
Total	6 226	6 978	6 604	5 924	5 645	10 447	12 226	11 522	10 494	10 276	60%	57%	57%	56%	55%

Note : la structure est calculée sur la moyenne actif-passif.

Population: groupes bancaires

Source : ACPR.

Tableau 1.9.39 Opérations sur dérivés de crédit, au bilan et en notionnel

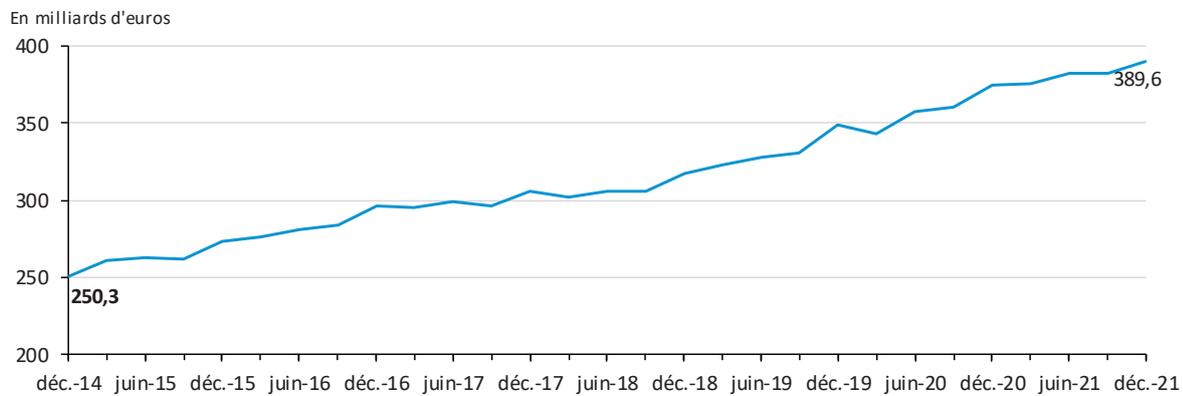
En milliards d'euros	En notionnel										Au bilan									
	Achats de protection					Vente de protection					Dérivés de crédit Actif					Dérivés de crédit Passif				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Contrats d'échange de risque de crédit (ou CDS)	557,6	553,3	609,9	594,4	566,3	540,4	541,7	538,2	498,9	465,7	10,1	9,2	12,0	10,7	9,9	11,3	10,1	12,4	11,1	10,3
Options sur écart de crédit (Credit spread options)	46,8	39,8	0,1	1,7	0,7	50,7	46,3	0,2	0,7	0,4	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Dérivés de crédit sur transfert de rendement (Total return swaps)	16,1	26,2	5,5	5,6	6,9	1,2	1,5	3,5	4,0	3,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,4	0,4
Autres dérivés de crédit	20,2	27,2	65,5	68,6	83,4	12,9	12,1	59,2	56,5	72,5	1,0	1,0	0,3	0,2	0,6	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7
Total dérivés de crédit	640,7	646,5	681,0	670,3	657,3	605,2	601,7	601,0	560,1	541,9	11,2	10,4	12,4	11,0	10,7	12,3	11,5	13,3	12,2	11,4

Note : CDS : Credit default swap.
Population : groupes bancaires
Source : ACPR.

Indicateurs et ratios prudentiels

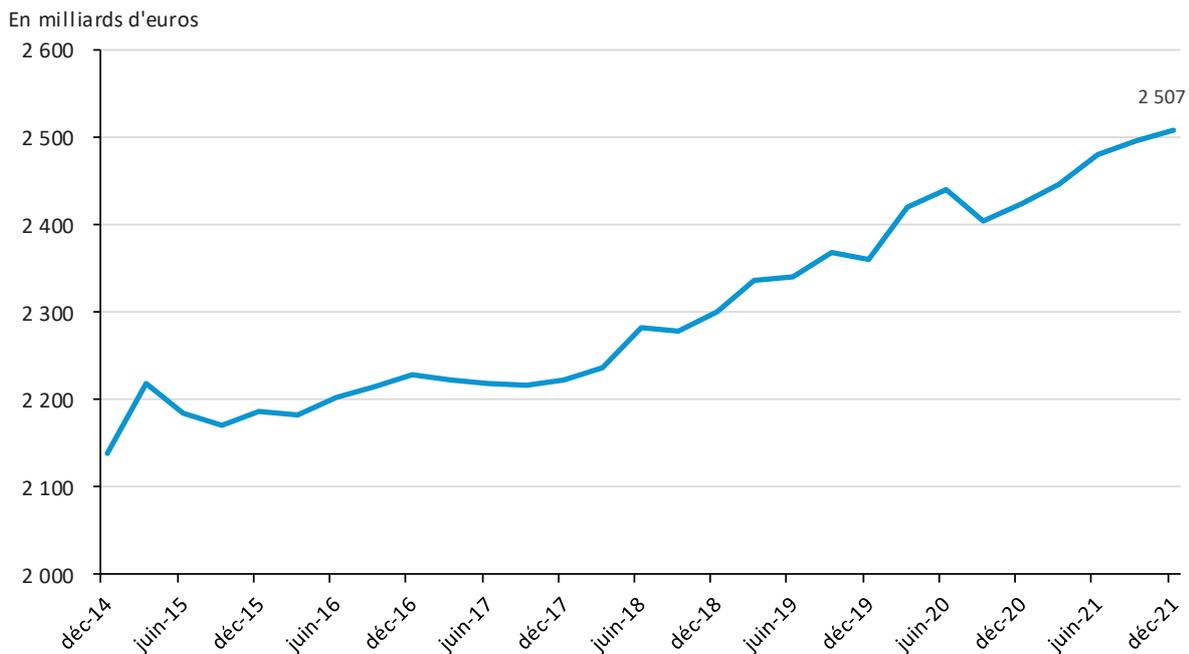
Les fonds propres prudentiels

Graphique 1.9.41 Fonds propres prudentiels de base de catégorie 1 des 6 grands groupes



Note : CET1 : fonds propres de base de catégorie 1 tels que définis dans les articles 26 à 31 du règlement (UE) No 575/2013.
Source : ACPR.

Graphique 1.9.42 Actifs pondérés (RWA) des 6 grands groupes bancaires



Source : ACPR.

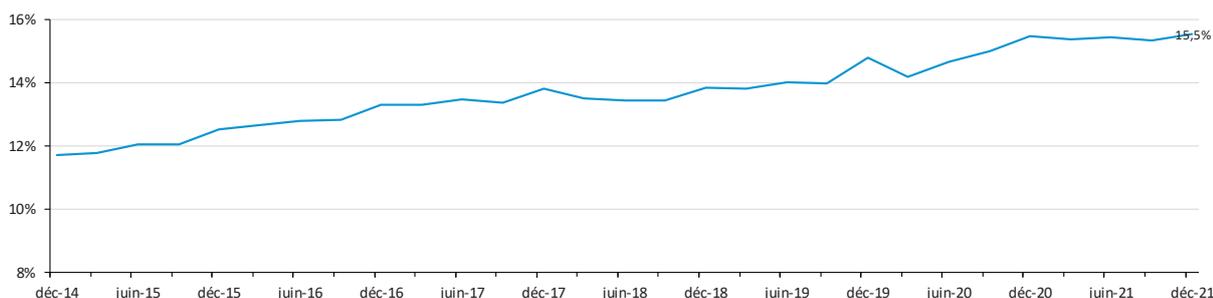
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

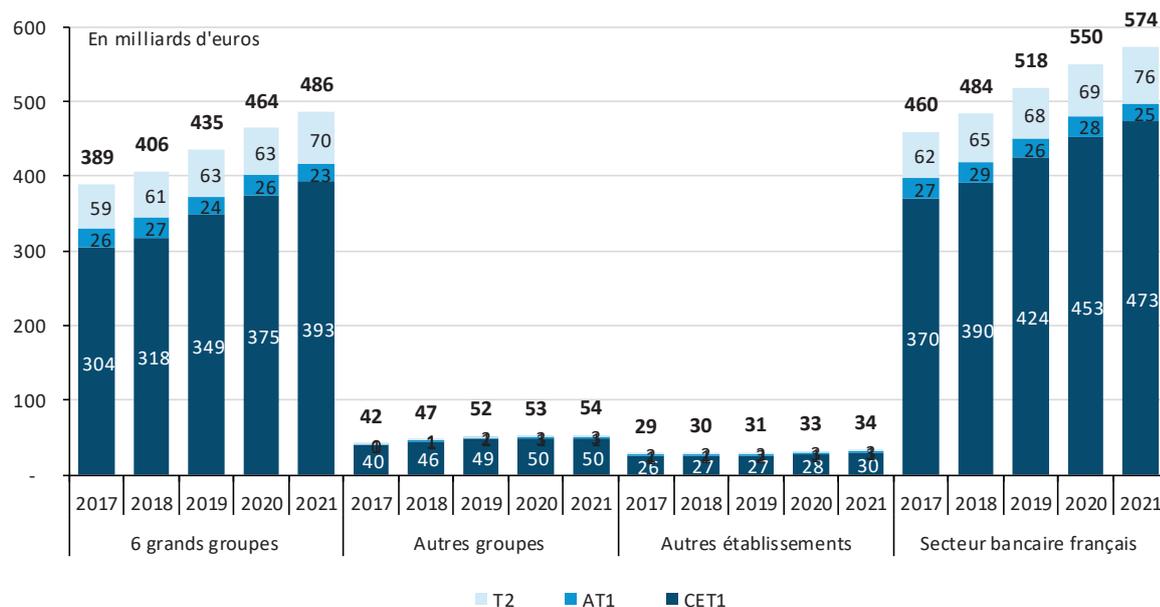
Annexes

Graphique 1.9.43 Ratio de solvabilité CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2021



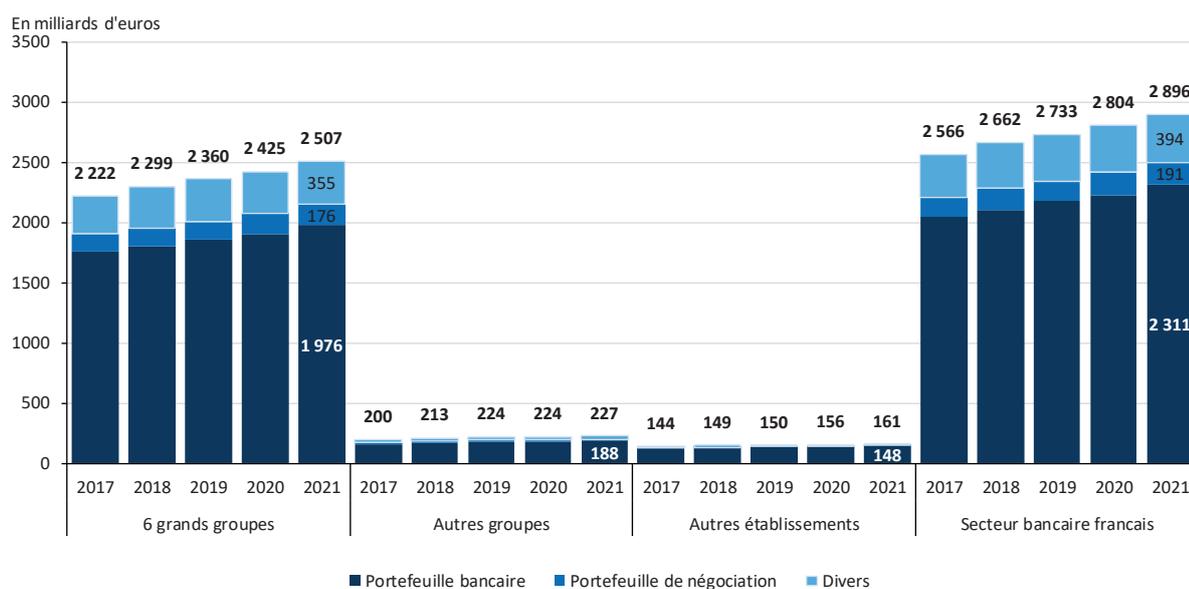
Source : ACPR.

Graphique 1.9.44 Fonds propres du secteur bancaire français



Note : T2 : fonds propres de catégorie 2, AT1 : fonds propres additionnels de catégorie 1, CET1 : fonds propres de base de catégorie 1.
Population : ensemble du secteur bancaire.
Source : ACPR.

Graphique 1.9.45 Actifs pondérés par les risques (RWA)



Population : ensemble du secteur bancaire.
Source : ACPR.

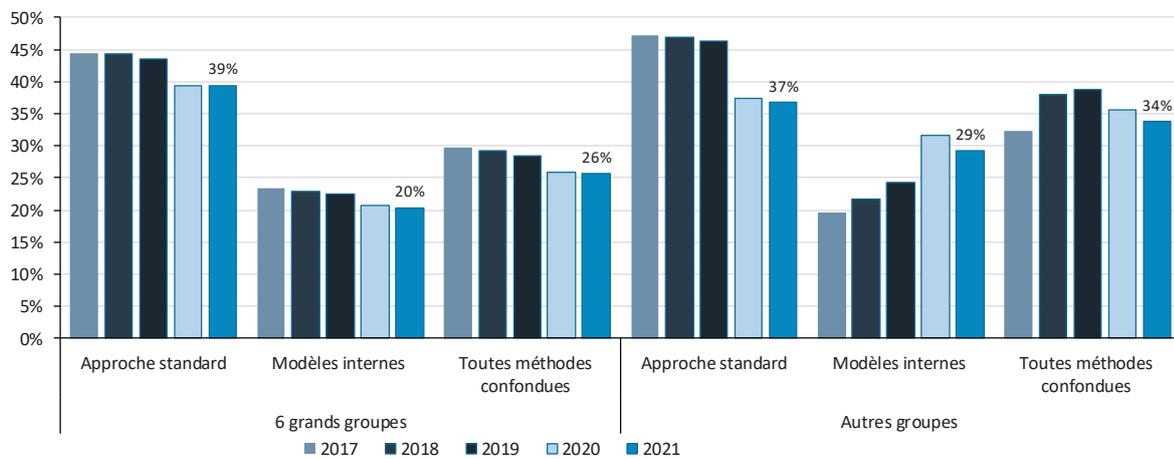
Tableau 1.9.40 Décomposition des actifs pondérés par les risques (RWA)

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Autres établissements			Total		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Portefeuille bancaire	1 861	1 903	1 976	180	184	188	134	142	148	2 175	2 229	2 311
Crédit (modèle interne et standard)	1 561	1 568	1 640	169	174	182	132	140	146	1 863	1 882	1 968
Actions	282	299	300	10	8	4	2	1	1	294	309	305
Titrisations	18	35	36	1	2	1	-	1	0	19	37	38
Règlement livraison portefeuille bancaire	0	0	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0
Portefeuille négociation	145	172	176	14	13	13	4	2	1	162	187	191
Marché (modèle interne et standard)	61	69	67	6	5	6	0	0	0	68	74	73
Risque de contrepartie	72	90	94	5	6	6	1	0	0	78	97	100
Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	12	13	15	3	2	2	2	1	0	16	16	17
Règlement-livraison portefeuille négociation	0	0	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0
Divers	353	349	355	30	27	26	12	12	12	396	389	394
Risque opérationnel	245	248	243	17	18	18	8	9	9	271	274	269
Autres éléments	108	101	112	13	10	8	4	4	4	125	114	124
Total	2 360	2 425	2 507	224	224	227	150	156	161	2 733	2 804	2 896

Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

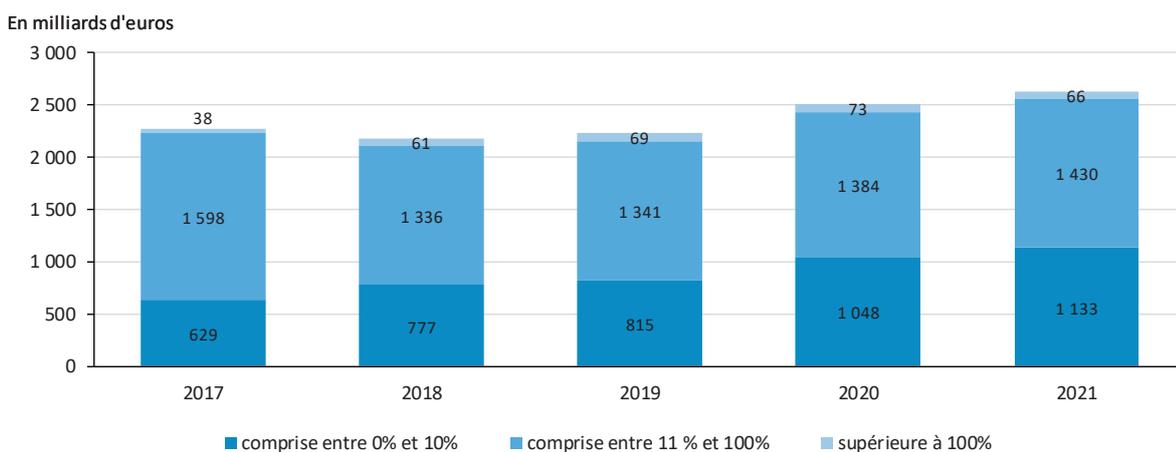
Graphique 1.9.46 Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque



Population : groupes bancaires.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.47 Répartition des valeurs exposées au risque par tranches de pondérations (approche standard)



Population : ensemble du secteur bancaire.

Source : ACPR.

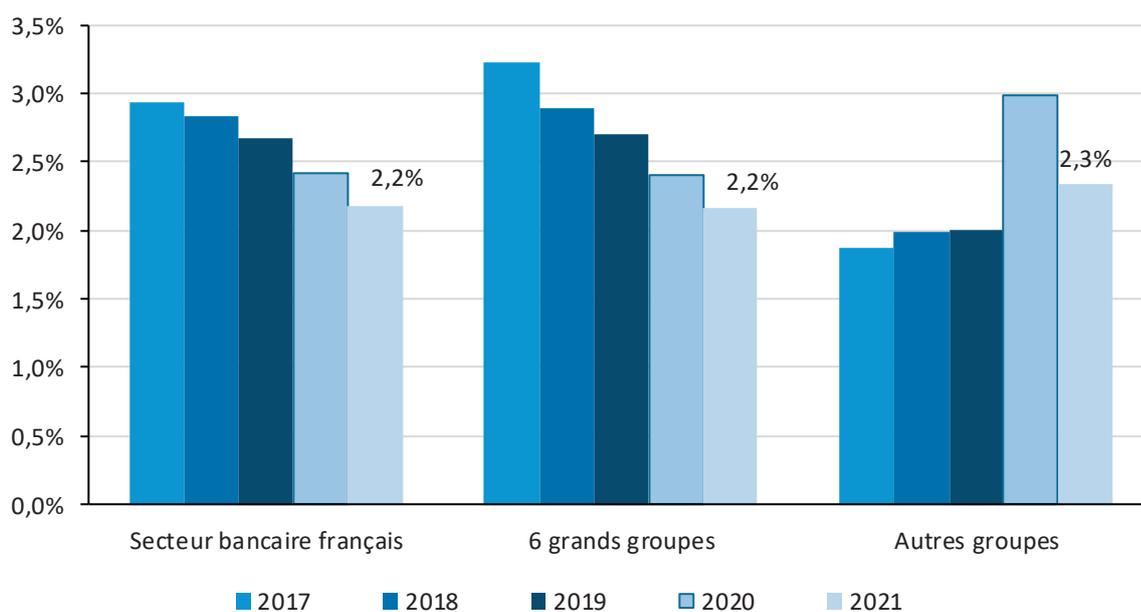
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

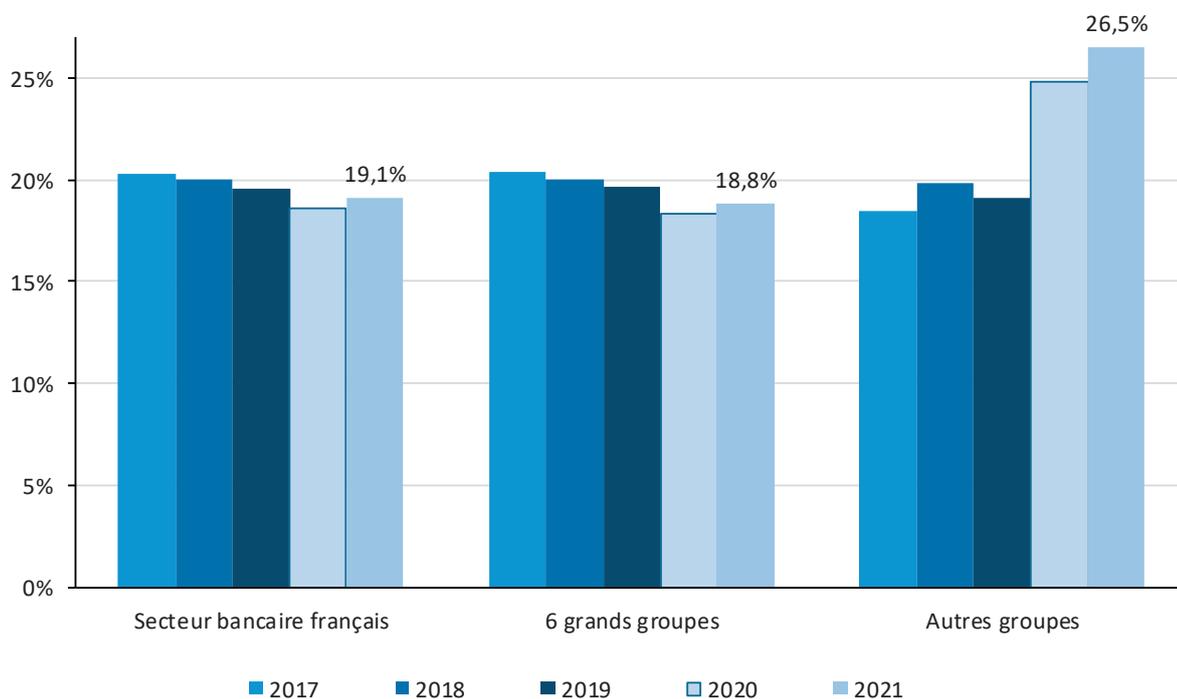
Annexes

Graphique 1.9.48 Probabilités de défaut (PD) moyennes sur l'ensemble des expositions évaluées en modèle interne (hors expositions en défaut)



Population : ensemble du secteur bancaire.
Source : ACPR.

Graphique 1.9.49 Pertes moyennes en cas de défaut (Loss given default - LGD) sur l'ensemble des expositions évaluées en modèle interne (hors expositions en défaut)



Population : ensemble du secteur bancaire.
Source : ACPR.

Le ratio de levier

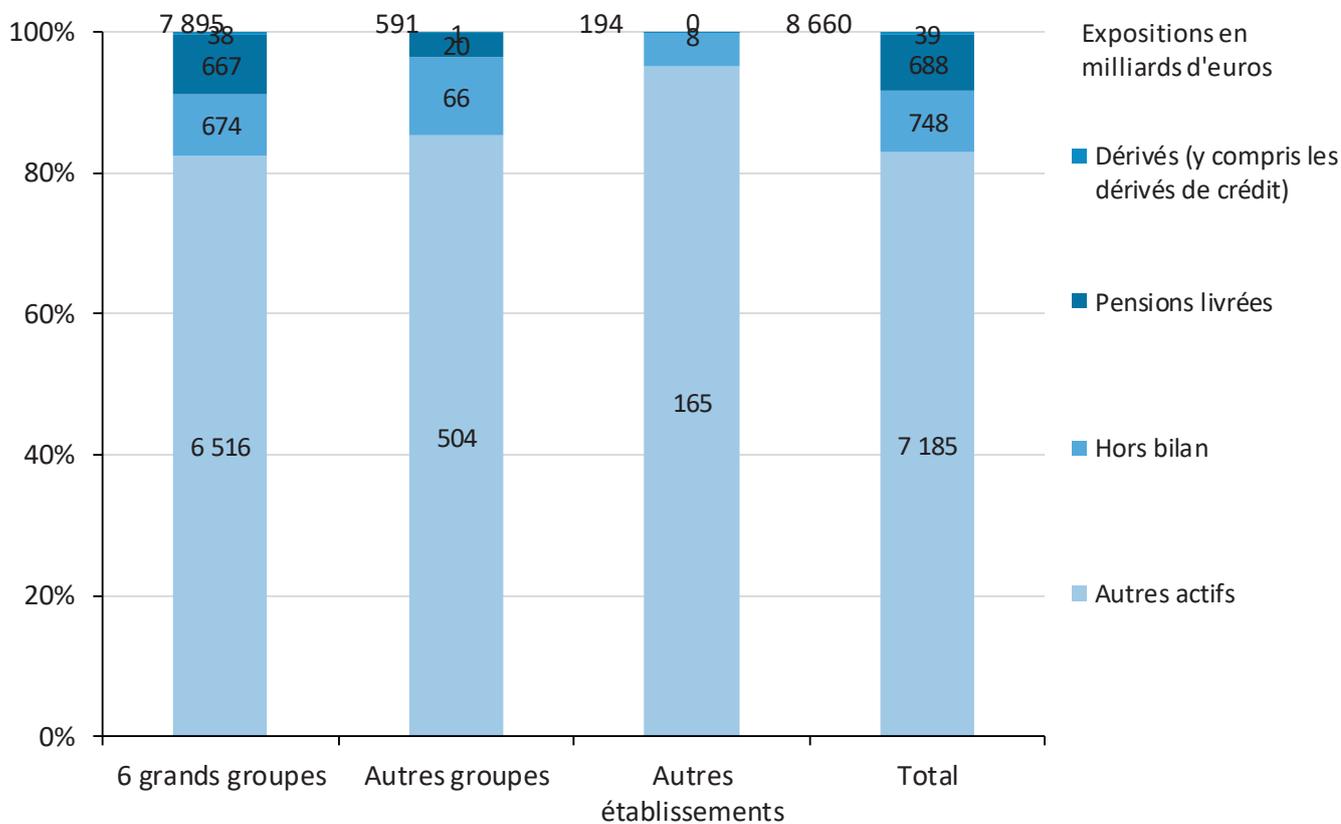
Tableau 1.9.41 Ratio de levier agrégé

	6 grands groupes	Autres groupes	Autres établissements	Secteur bancaire
2016	4,8%	7,5%	8,0%	5,0%
2017	4,9%	7,4%	7,1%	5,2%
2018	4,9%	8,0%	7,3%	5,2%
2019	5,2%	8,3%	6,7%	5,5%
2020	5,5%	8,7%	6,6%	5,8%
2021	5,3%	9,9%	7,0%	5,6%

Population : ensemble du secteur bancaire. Il s'agit du ratio agrégé – somme des numérateurs de chaque individu de la population rapportée à la somme des dénominateurs de chaque individu) et non de la moyenne arithmétique. Cette méthode permet d'obtenir une moyenne pondérée tenant compte de l'importance de chaque individu dans la population.

Source : ACPR.

Graphique 1.9.50 Ratio de levier - répartition des expositions par nature d'opérations



Population : ensemble du secteur bancaire.

Source : ACPR.

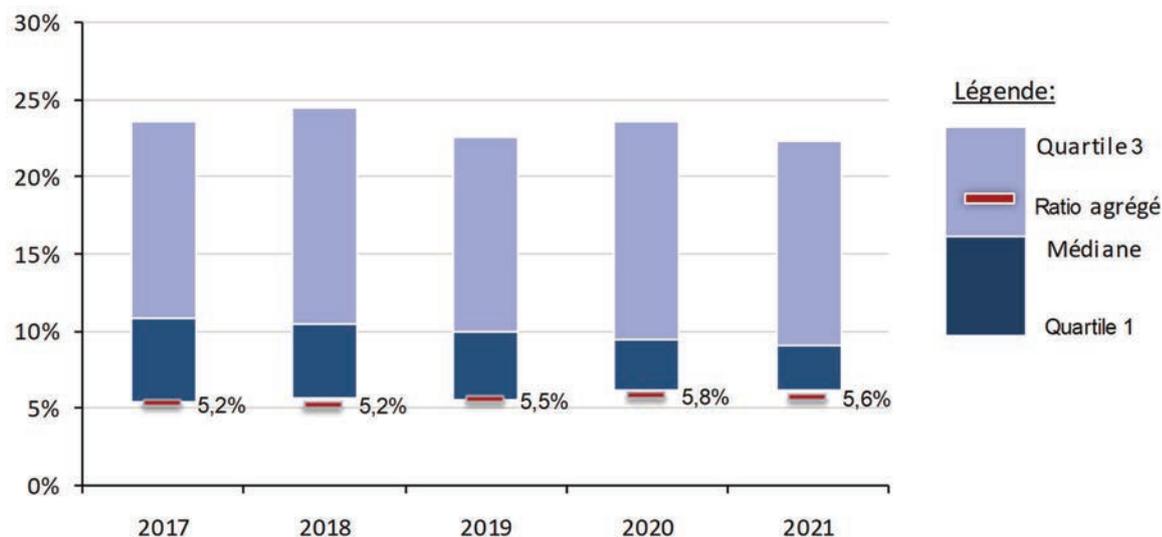
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Graphique 1.9.51 Dispersion du ratio de levier



Population : ensemble du secteur bancaire. Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 au total du bilan et du hors bilan. Il doit être supérieur ou au moins égal à 3 %.

Lecture : fin 2021, 25 % des établissements du secteur bancaire français ont un ratio de levier inférieur à 6,3 %

Source : ACPR.

Établissements d'importance systémique : coussins de fonds propres et scores de systémicité

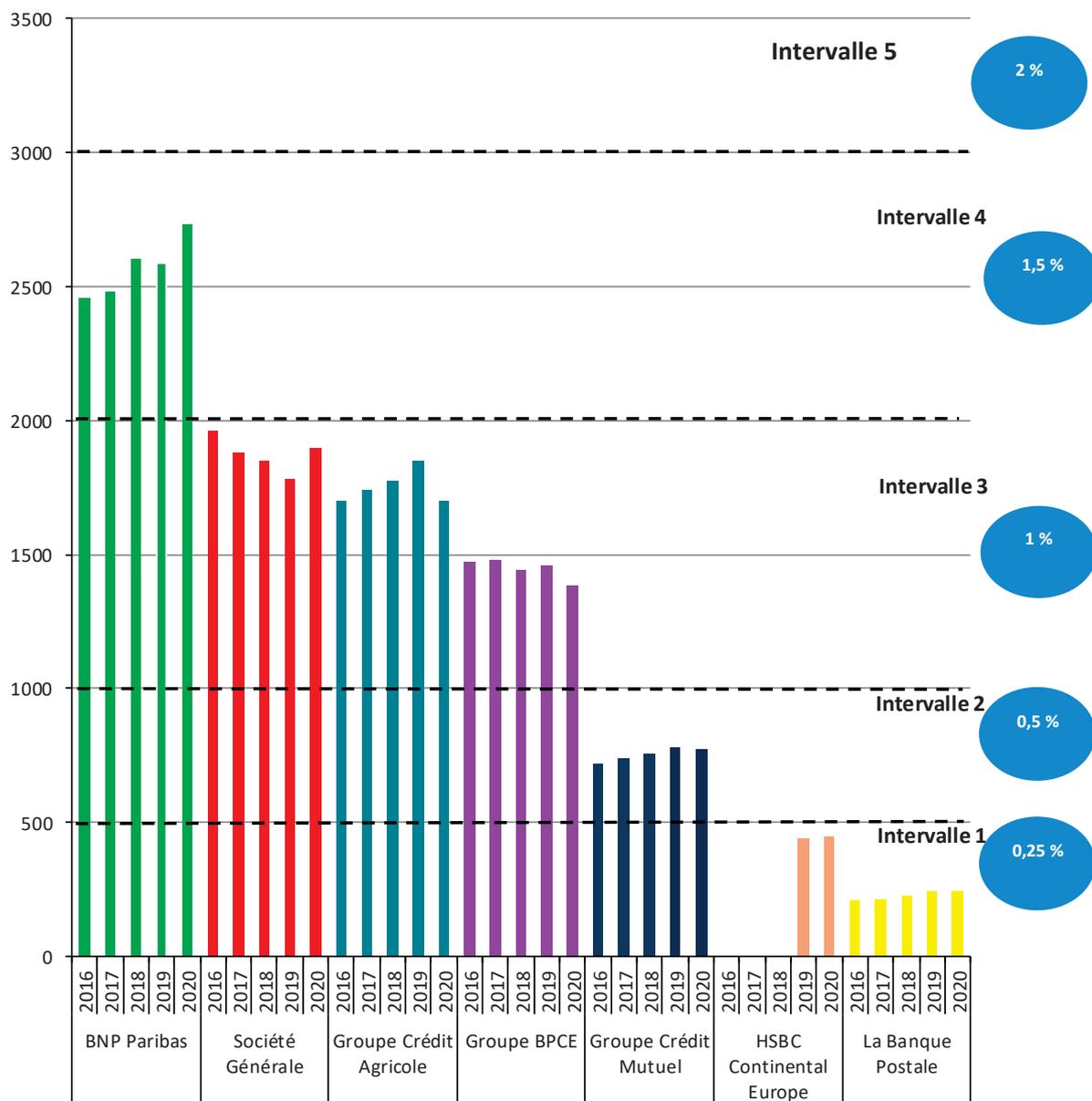
Tableau 1.9.42 Coussins de fonds propres systémiques individuels fixés pour 2021 aux établissements d'importance systémique

Dénomination	Coussin A-EIS	Coussin EIS ^m
BNP Paribas*	1,50%	1,50%
Société Générale*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit agricole*	1,00%	1,00%
Groupe BPCE*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit mutuel	0,50%	
La Banque Postale	0,25%	
HSBC CE	0,25%	

Note : d'après les désignations décidées par l'ACPR en 2021 sur la base des données de fin 2020. Les établissements avec une étoile (*) sont ceux qui appartiennent à la fois à la liste des EIS^m (Établissement d'importance systémique mondiale) et à la liste des A-EIS (Autres établissements d'importance systémique).

Source : ACPR.

Graphique 1.9.52 Scores de systémicité des Autres établissements d'importance systémique (A-EIS) désignés en 2021



Note: d'après les désignations décidées par l'ACPR en 2021 sur la base des données de fin 2020. Cf. <https://acpr.banque-france.fr/controler/control-prudentiel-bancaire/assujettis-au-control-bancaire/entites-systemiques-du-secteur-bancaire>.
Source : ACPR.

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Banque

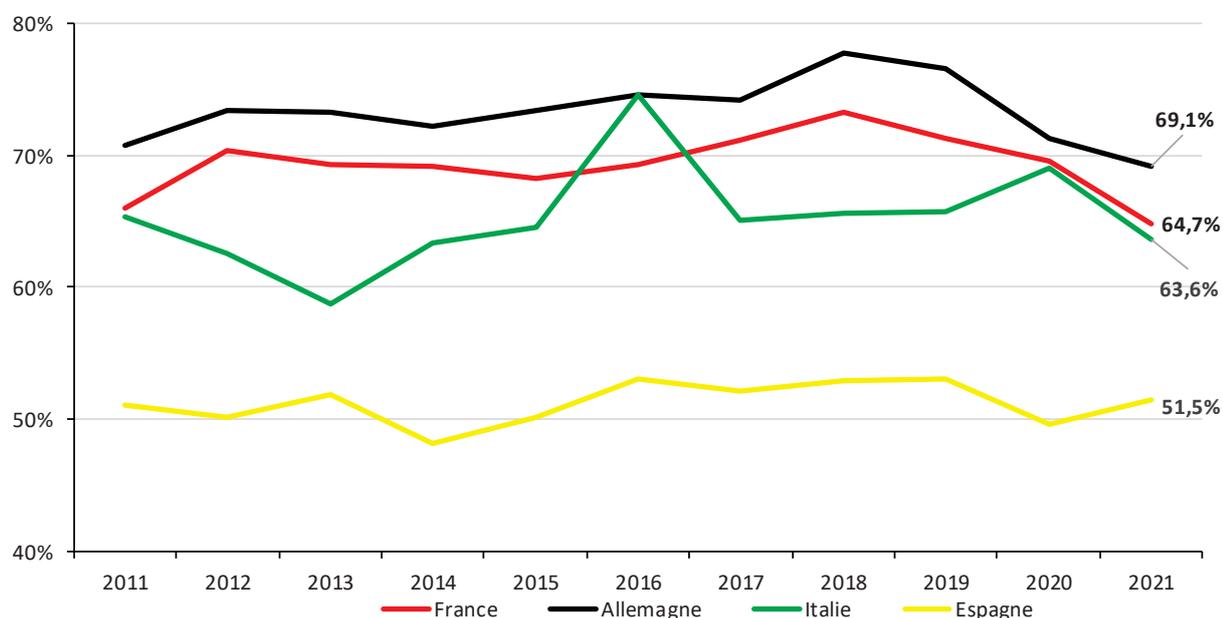
Assurance

Annexes

Comparaisons européennes

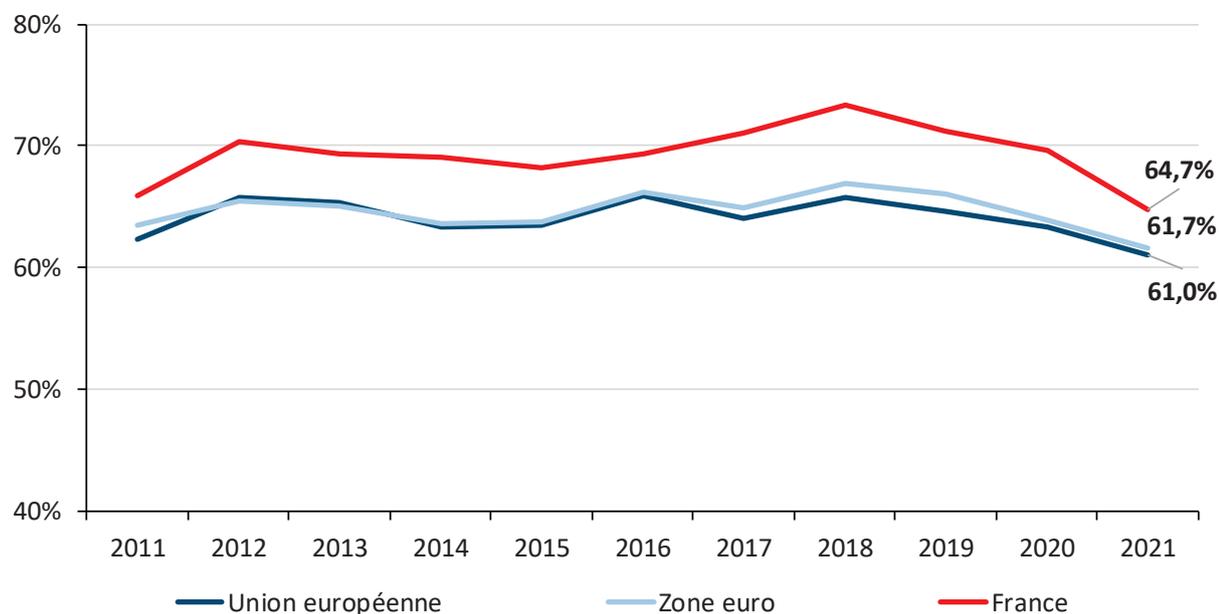
Coefficients d'exploitation

Graphique 1.9.53 Comparaison des coefficients d'exploitation des principaux secteurs bancaires européens



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national). Dans cette partie 6, la population n'est pas tout à fait équivalente à celle des groupes bancaires (six grands groupes et autres groupes). En effet, les groupes dont le parent ultime au plus haut niveau de consolidation est étranger sont exclus de la population de la partie 6. Par conséquent, les indicateurs communs entre la partie 6 et les parties 2 à 5 ne seront pas égaux.
Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data) et ACPR.

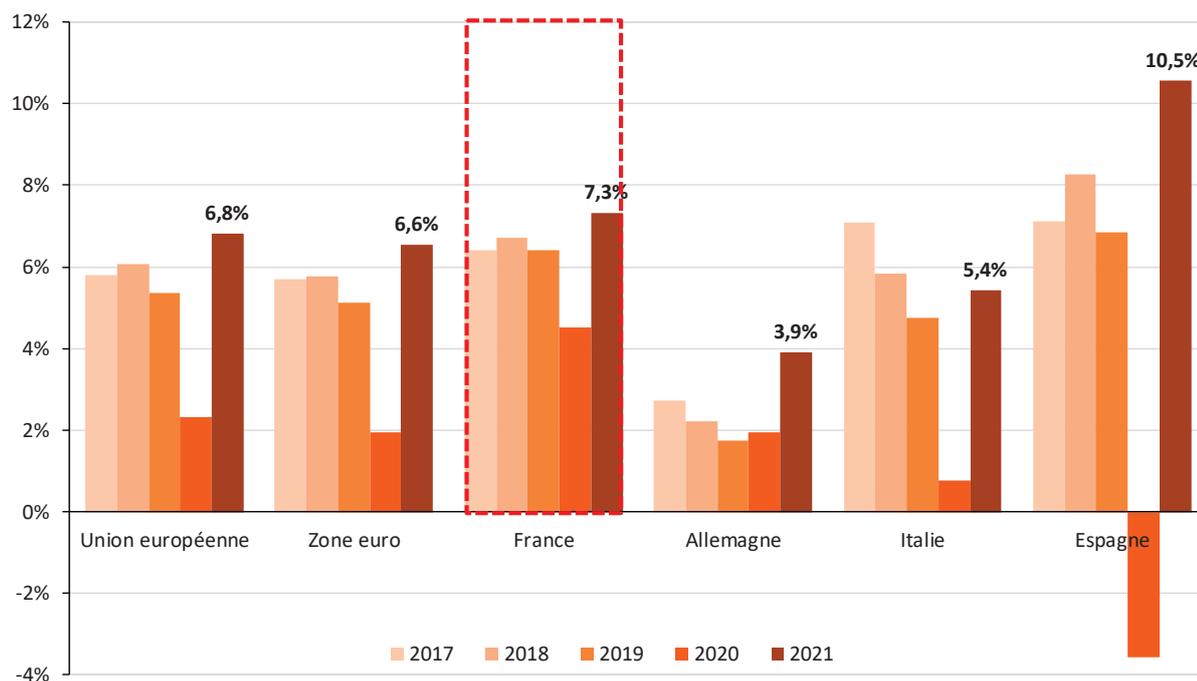
Graphique 1.9.54 Comparaison des coefficients d'exploitation du secteur bancaire français avec les agrégats européens



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).
Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data) et ACPR.

Les ratios de rentabilité (ROE et ROA)

Graphique 1.9.55 Rentabilité des capitaux propres

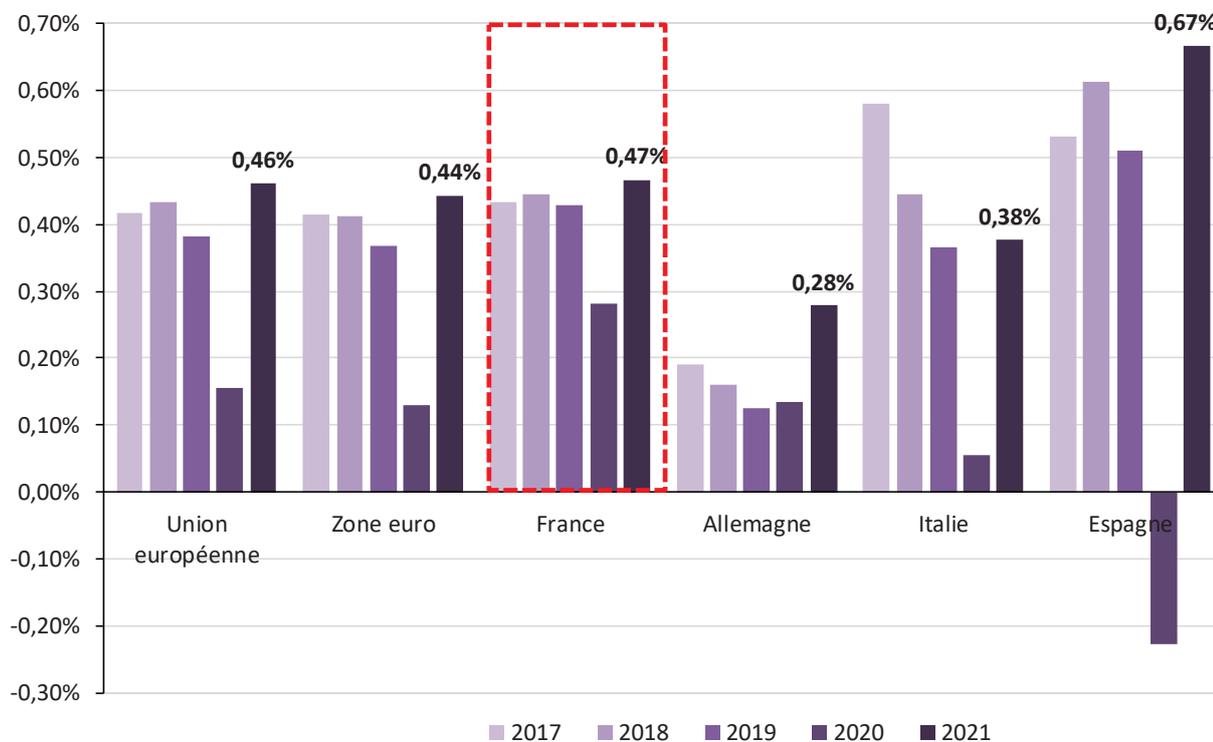


Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

La méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5.

Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data) et ACPR.

Graphique 1.9.56 Rentabilité des actifs



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data) et ACPR.

Banque

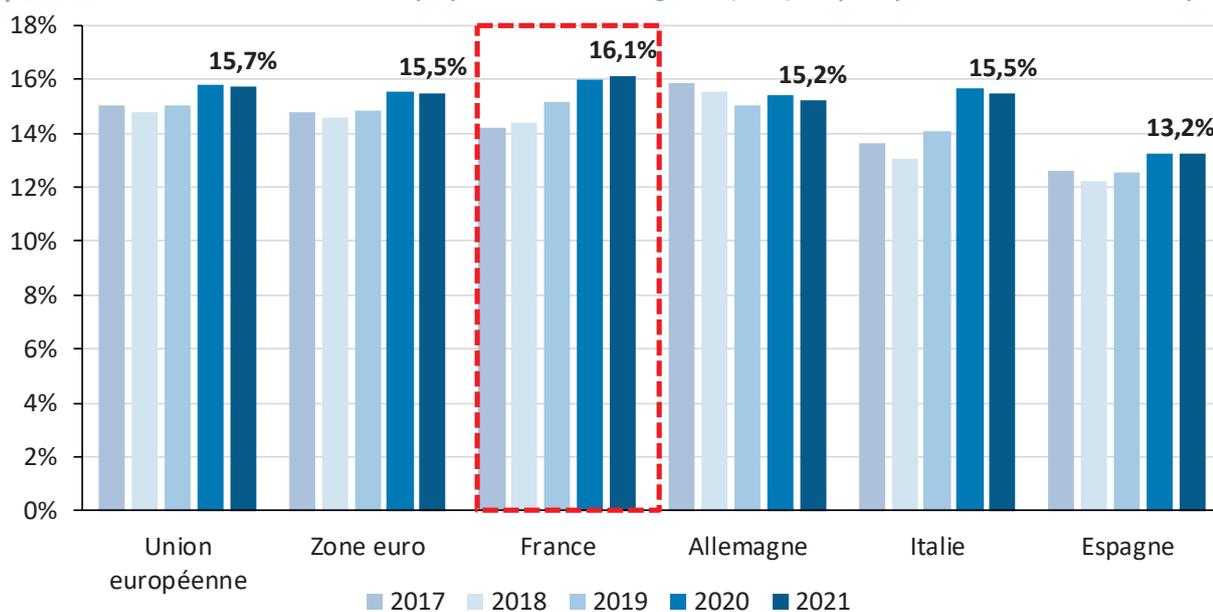
LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

Les fonds propres pruden­tiels

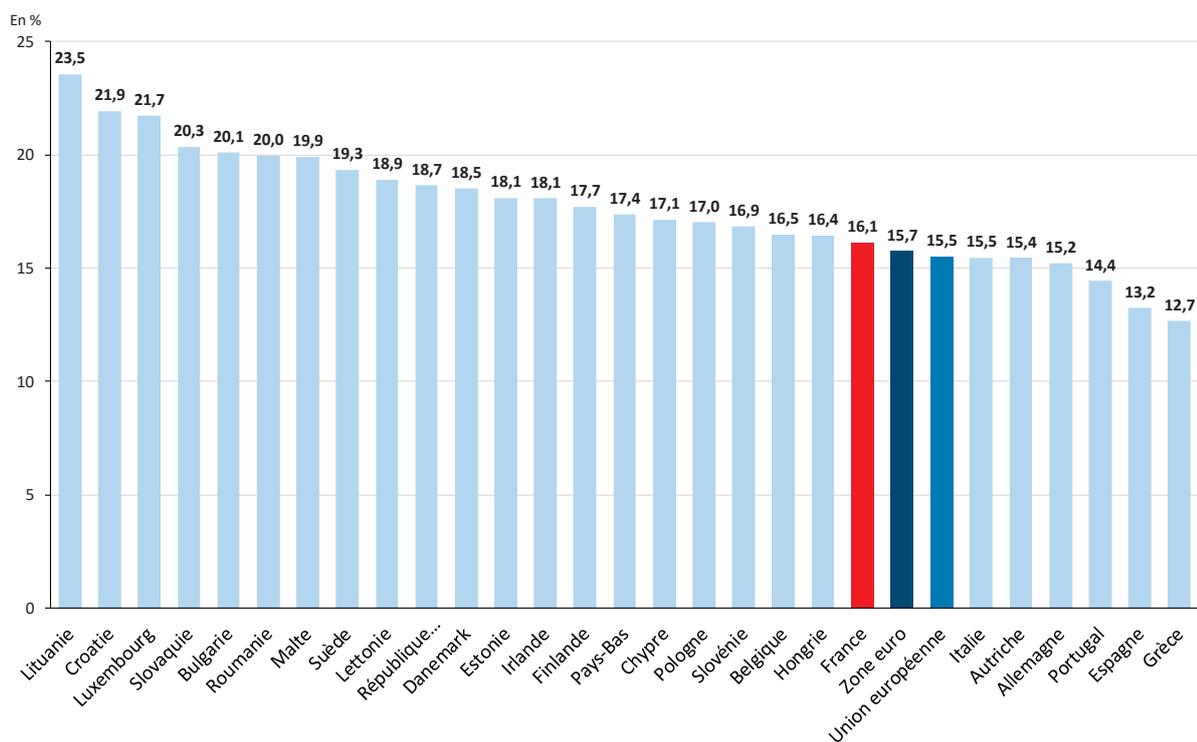
Graphique 1.9.57 Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des principaux secteurs bancaires européens



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD–Consolidated Banking Data) et ACPR.

Graphique 1.9.58 Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de l'ensemble des secteurs bancaires européens, fin 2021

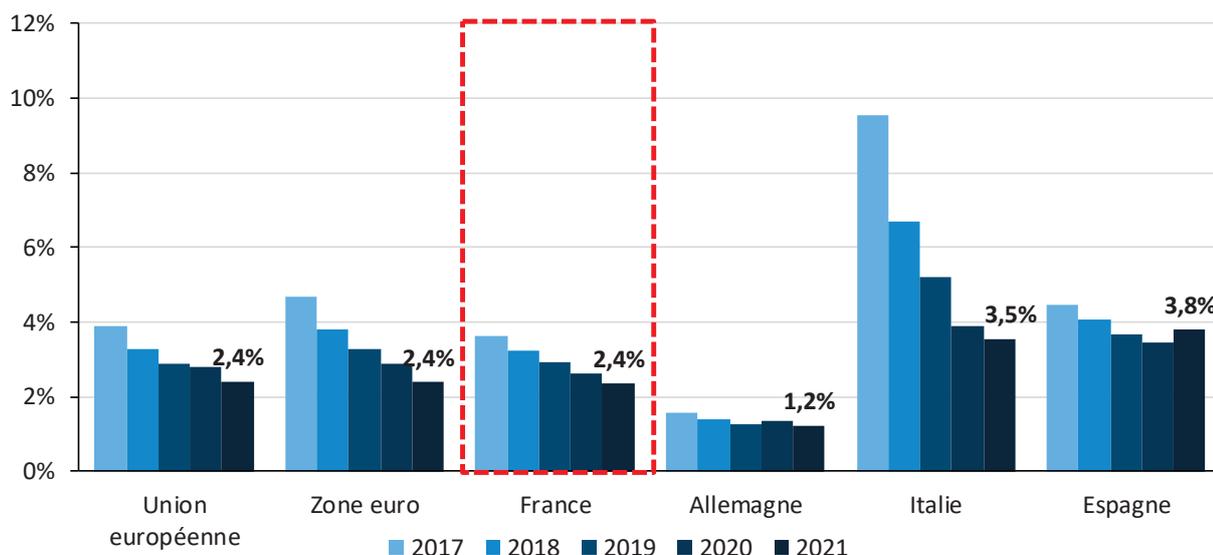


Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD–Consolidated Banking Data) et ACPR.

Les prêts non performants

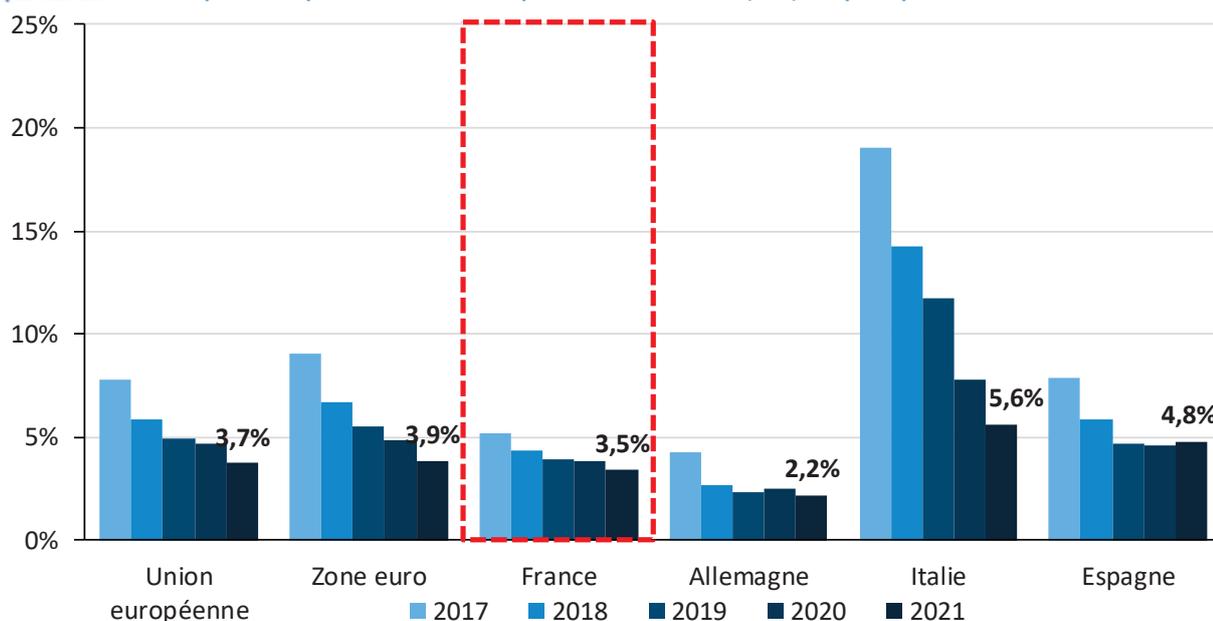
Graphique 1.9.59 Taux de prêts non performant des ménages des principaux secteurs bancaires en Europe



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source: BCE (CBD-Consolidated Banking Data) et ACPR.

Graphique 1.9.60 Taux de prêts non performant des entreprises non financières (ENF) des principaux secteurs bancaires en Europe



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source: BCE (CBD-Consolidated Banking Data) et ACPR.

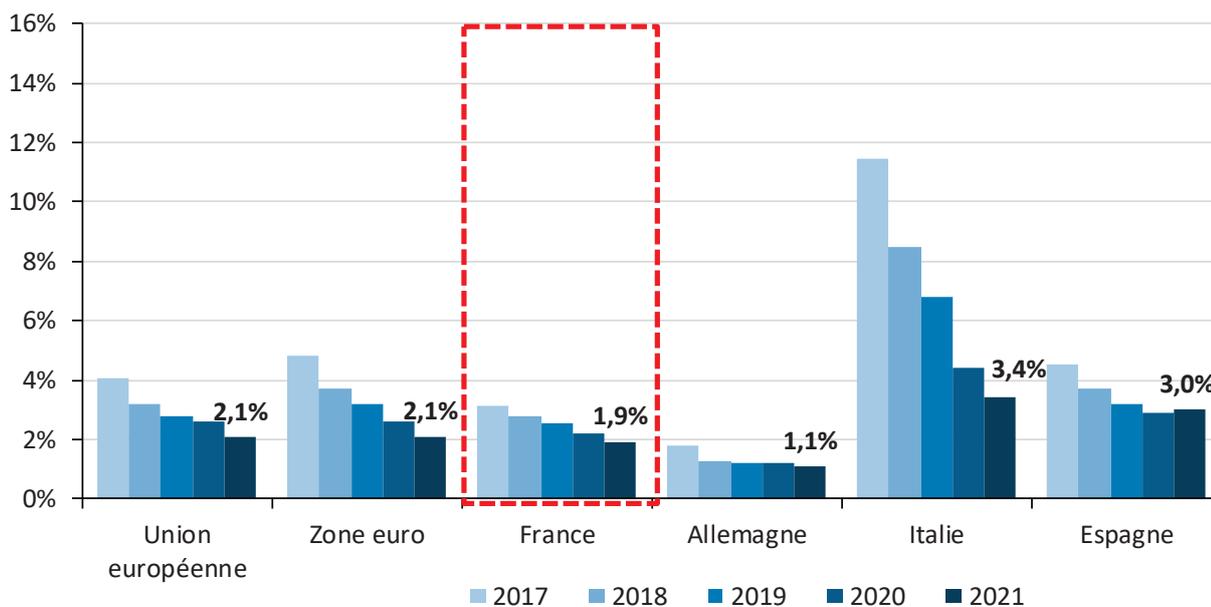
Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

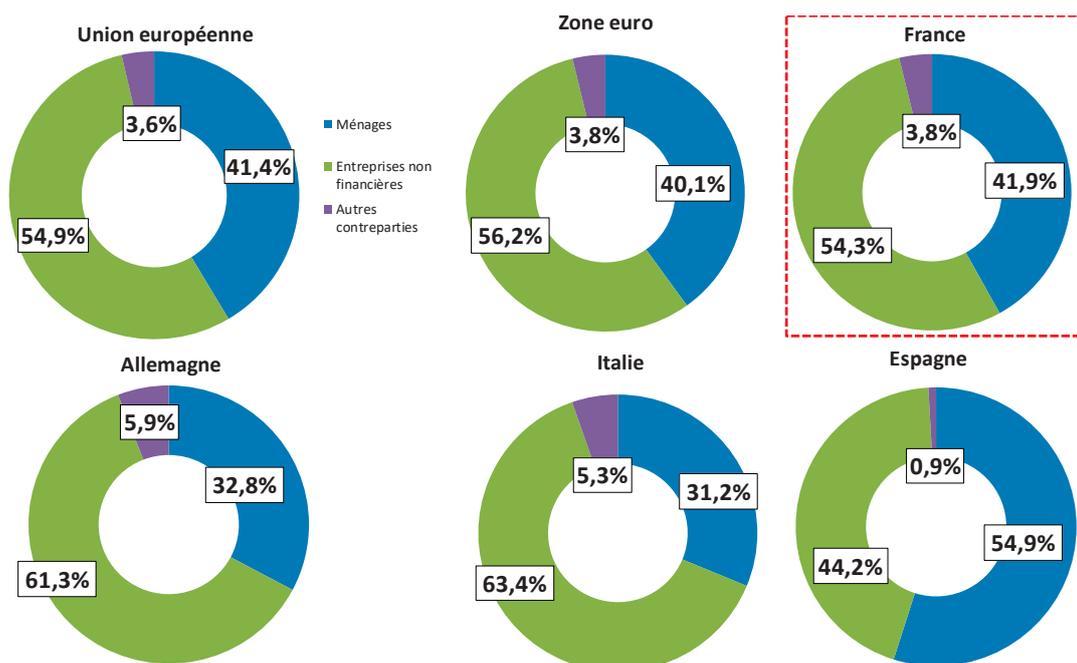
Annexes

Graphique 1.9.61 Taux de prêts non performant toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires en Europe



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).
 Source : BCE (CBD–Consolidated Banking Data) et ACPR.

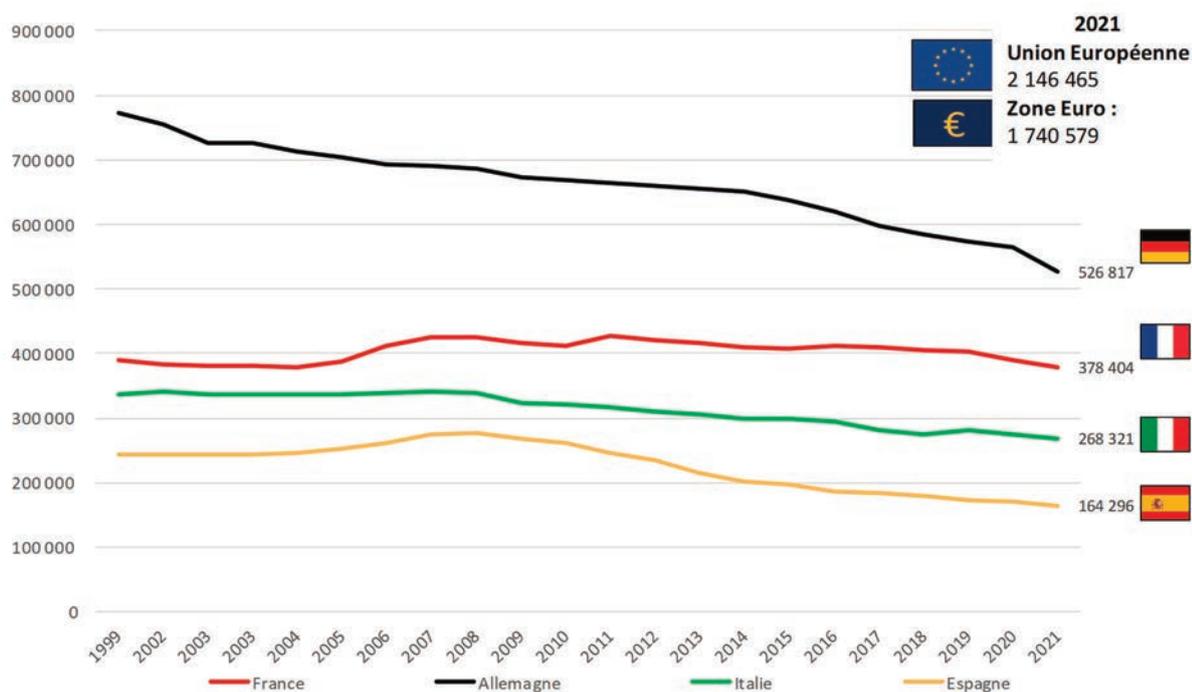
Graphique 1.9.62 Répartition des créances douteuses (ou prêts non performants) par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires en Europe fin 2021



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).
 Source : BCE (CBD–Consolidated Banking Data) et ACPR.

Les effectifs

Graphique 1.9.63 Effectif total des établissements de crédit par pays



Note: les États-membres de la zone euro et de l'Union européenne ont évolué entre 1999 et 2021 suite aux différentes vagues d'élargissement.

Population: secteurs bancaires résidents

Source: BCE

Banque

LES CHIFFRES DU SECTEUR BANCAIRE

Assurance

Annexes

PARTIE 2

SECTEUR DE L'ASSURANCE

1

LA STRUCTURE DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE

LA STRUCTURE DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Banque



Assurance



Annexes



LA STRUCTURE DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Nombre
d'organismes
d'assurance agréés
en France en 2021 :

668

Nombre d'ORPS
(organismes de
retraite
professionnelle
supplémentaire) :

10

Part du total des
primes collectées
par des organismes
soumis à Solvabilité
II :

99,9 %

Le secteur français de l'assurance compte au 31 décembre 2021 668 organismes qui se répartissent entre :

- 284 sociétés d'assurance relevant du code des assurances ;
- 350 mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité (dont 82 mutuelles substituées) ;
- 34 institutions de prévoyance relevant du code de la Sécurité sociale ;

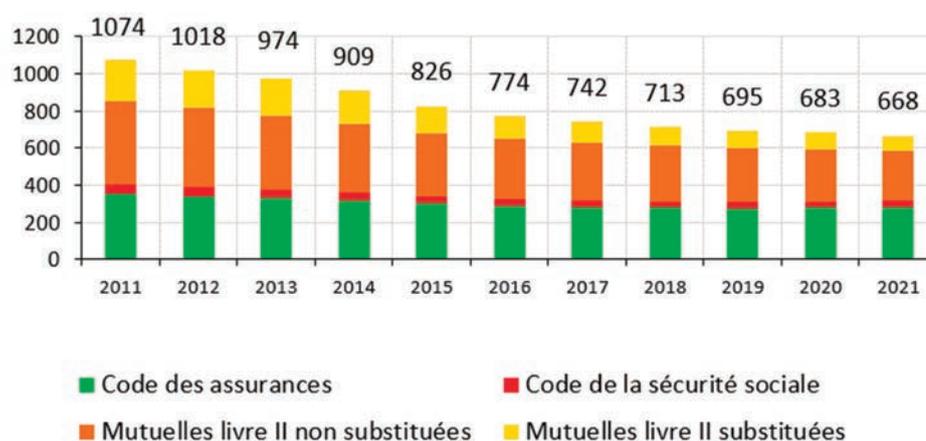
10 d'entre eux sont des Organismes de Retraite Professionnelle Supplémentaire (ORPS).

La concentration des organismes se poursuit en 2021

Le mouvement de concentration des organismes d'assurance amorcé dans les années 1990 se poursuit en 2021. Leur nombre s'établit ainsi à 668 contre 683 l'année précédente. Cette évolution (-2,2 %) est notamment portée par les regroupements de mutuelles relevant du livre II (graphique 1).

Le nombre de sociétés d'assurance et d'institutions de prévoyance est stable, respectivement 284 et 34 entités (soit 43 % et 5 % des organismes) ; le nombre de mutuelles diminue de 369 à 350 entités (dont 82 mutuelles substituées) soit 52 % des organismes agréés.

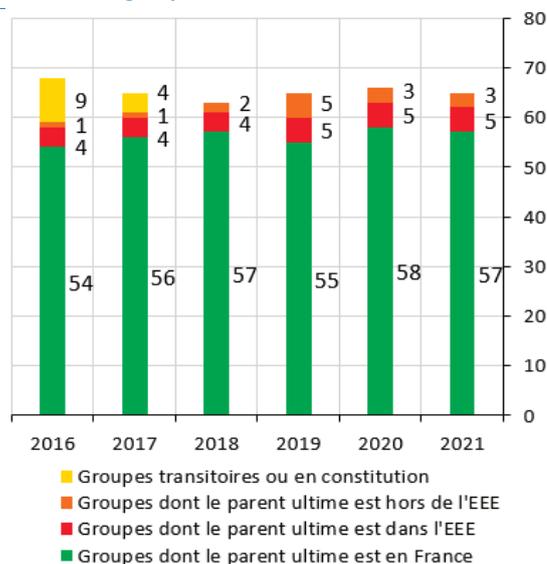
Graphique 2.1.1 : Évolution de la répartition des organismes d'assurance



Champ : Ensemble des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément. Le graphique n'intègre pas les organismes toujours sous contrôle de l'ACPR mais qui ne sont plus habilités à produire des contrats.
Source : ACPR.

En 2021, on dénombre 65 groupes prudentiels d'assurance agréés, dont 57 ayant un parent ultime français, parmi lesquels 11 sociétés de groupe d'assurance mutuelle (SGAM), 8 sociétés de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) et 4 unions mutualistes de groupe (UMG).

Graphique 2.1.2 : Évolution de la répartition des groupes d'assurance



Champ : Ensemble des groupes prudentiels d'assurance agréés ou autorisés.
Source : ACPR.

Les groupes prudentiels

La notion de groupe prudentiel est apparue en 2016 dans la directive 2009/138/CE (« Solvabilité 2 ») afin d'exercer un contrôle renforcé en raison des liens entre les entités du groupe qui rendent plus complexe l'analyse de leur situation financière. La définition d'un groupe d'assurance se caractérise de trois façons :

1. par des liens capitalistiques ou des dirigeants communs ;
2. par des liens de solidarité financière couplés à une coordination/centralisation des pouvoirs de décisions financières ;
3. par la caractérisation de l'influence dominante selon les seuils définis à l'article 212 de la directive.

Les nouvelles structures spécialisées dans la retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) se développent

Le nombre d'organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) continue de progresser en 2021 pour atteindre 10 entités en fin d'année.

Plusieurs organismes d'assurance ont ainsi créé des ORPS, principalement par transfert d'encours d'assurance retraite. Les structures créées peuvent commercialiser les Plans d'Épargne Retraite (PER), qui ont vocation à se substituer progressivement aux anciens dispositifs tels que les contrats relevant de l'article 83, les contrats Madelin et les PERP.

Le nombre d'ORPS devrait continuer de croître en 2022 : à partir de 2023, il ne sera plus possible de transférer les contrats existants vers les ORPS et les structures d'assurance auront l'obligation de cantonner les engagements de retraite existant.



Les ORPS

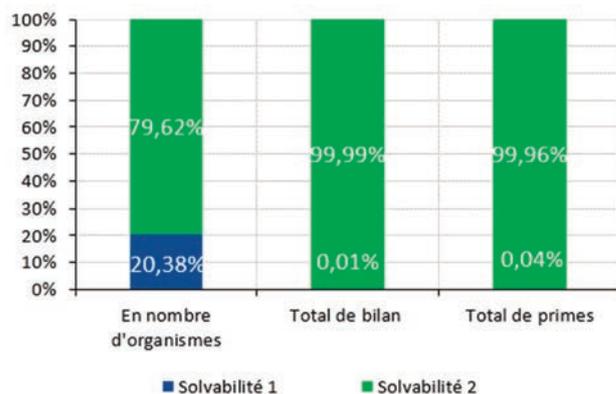
Les ORPS résultent de la transposition en droit français de la directive (UE) 2016/2341 (« IORP II ») définissant un régime réglementaire spécifique à l'activité de retraite professionnelle supplémentaire. La loi du 22 mai 2019 (PACTE) encadre la création d'organismes dédiés à ce segment d'activité.

Les ORPS sont des organismes d'assurance qui ne peuvent gérer que des contrats de retraite professionnelle supplémentaire ; ils bénéficient d'un cadre réglementaire et des règles prudentielles spécifique qui tient compte de la durée de leurs engagements.

Les principaux organismes relèvent du régime prudentiel Solvabilité II

Si les organismes soumis à Solvabilité II représentent 79,6 % des entités en nombre, ils pèsent pour plus de 99,9 % du total bilan agrégé du marché français et des primes totales, le cadre réglementaire s'appliquant sur la base de critères quantitatifs liés à la taille et à l'activité (primes brutes supérieures à 5 millions d'euros et provisions techniques dépassant 25 millions d'euros³⁷). Les organismes soumis à Solvabilité I sont essentiellement des organismes non vie, principalement des mutuelles.

Graphique 2.1.3 : Répartition des régimes de solvabilité



Champ : Nombre d'organismes, total bilan, total primes.
Source : ACPR.

Tableau 2.1.1 : Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France fin 2021

Forme juridique des organismes	Type d'activité	Régime de remise			Total
		Solvabilité 1	Solvabilité 2	ORPS	
Sociétés d'assurance	Vie	1	81		82
	Non vie	23	153		176
Entreprises de réassurance			14		14
Organismes de retraite professionnelle supplémentaire				8	8
Succursales d'entreprise de pays tiers (hors EEE)	Non vie	3	1		4
Code des assurances		27	249	8	284
Institutions de prévoyance	Vie		32		32
	Non vie		1		1
Institutions de retraite professionnelle supplémentaire				1	1
Code de la sécurité sociale			33	1	34
Mutuelles non substituées	Vie	9	99		108
	Non vie	81	76		157
Mutuelles de réassurance			2		2
Mutuelles de retraite professionnelle supplémentaire				1	1
Code de la mutualité (hors substituées)		90	177	1	268
Total général (hors mutuelles substituées)		117	459	10	586

³⁷ Voir Art. L211-10 du code de la mutualité, Art. L310-3-1 du code de assurances et Art. L931-6 du code de la sécurité sociale. Les seuils seront prochainement réévalués dans le cadre de la revue Solvabilité 2.

LE BILAN DES ASSURANCES

Total du bilan fin
2021 (en valeur de
marché) :

3156

Milliards d'euros

Augmentation du
bilan par rapport à
2020 :

+2,2 %

Part des placements
en unités de
compte :

16 %

Part de la PPB dans
les provisions
mathématiques :

5,4%

En 2021, un contexte macroéconomique et financier favorable a permis une augmentation du bilan des assurances de 2,2 %. La hausse des taux d'intérêt et les performances boursières ont pesé sur la valorisation des obligations et soutenu la valeur des actions, favorisant une hausse des placements sur ces dernières et sur les unités de compte, et un recul des placements obligataires.

Le bilan des assureurs poursuit sa croissance en 2021

L'année 2021 a été marquée par la sortie progressive de la crise sanitaire et par l'amélioration du cadre macroéconomique avec une légère remontée des taux et de l'inflation, et une très bonne performance des marchés actions. Le secteur a donc à la fois bénéficié d'une reprise de l'activité et d'effets de valorisation globalement positifs. Le bilan prudentiel agrégé en valeur de marché des organismes soumis au régime Solvabilité II s'établit ainsi à 3 156 milliards d'euros après 3 088 milliards d'euros en 2020 en hausse de 2,2 %³⁸.

Tableau 2.2.1 : Bilan prudentiel résumé

En milliards d'euros	2020	2021
Placements hors contrats en UC	2 353	2 354
Placements des contrats en UC	428	501
Trésorerie et dépôts	69	69
Autres actifs	238	232
Total Actifs	3 088	3 156
Actif net	375	419
Provisions techniques hors contrats en UC	1 987	1 937
Provisions techniques des contrats en UC	416	488
Autres passifs	310	312
Total Passifs	3 088	3 156

Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.

Source : ACPR.

La hausse du bilan en 2021 est notamment portée par l'augmentation des placements en unités de compte (UC), dont les risques sont portés par les assurés en contrepartie d'un rendement potentiellement plus élevé. Les placements en UC augmentent ainsi de 17 % entre 2020 et 2021 et représentent 16 % des placements agrégés.

Les transferts de portefeuilles vers des ORPS se poursuivent en 2021

La constitution d'encours d'assurance retraite s'accélère en 2021 : le bilan des organismes de retraite professionnelle supplémentaires s'élève à 48,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 48 % par rapport à 2020. Le bilan agrégé des ORPS devrait croître encore rapidement jusqu'au 31 décembre 2022, date butoir pour transférer des portefeuilles de contrats existants vers des ORPS.

³⁸ En comparaison, le bilan agrégé en valeur nette comptable des établissements non soumis au régime Solvabilité 2 s'établit à 29 milliards d'euros en 2021 (- 3 % par rapport à 2020).

Tableau 2.2.2 : Bilan agrégé en ORPS

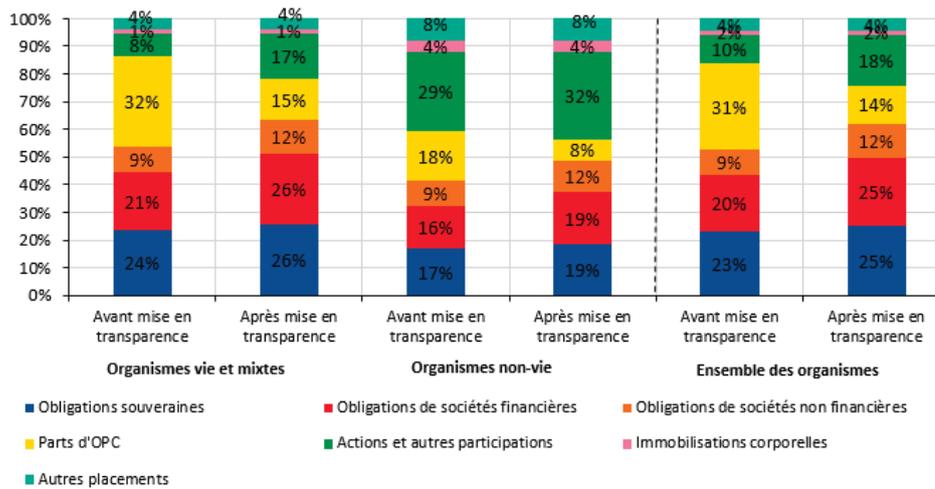
En milliards d'euros		2021
Actif		48,5
Trésorerie et dépôts		3,6
Obligations et titres de créance		32,2
Actions et titres à revenu variable		1,9
OPC		10,4
- dont obligations		1,6
- dont actions		5,0
- dont autres OPC		3,3
Autres Placements		3,6
Passif		48,5
Provisions Techniques		36,3
Part des réassureurs		0,0
Autres passifs		1,4
Actif Net		10,8

Champ : Ensemble des organismes ORPS.
Source : ACPR.

L'actif des assureurs reflète les effets de valorisation des actifs

Si la structure des placements a peu évolué en 2021, celle-ci a toutefois été affectée par des effets de valorisation sur certaines classes d'actifs.

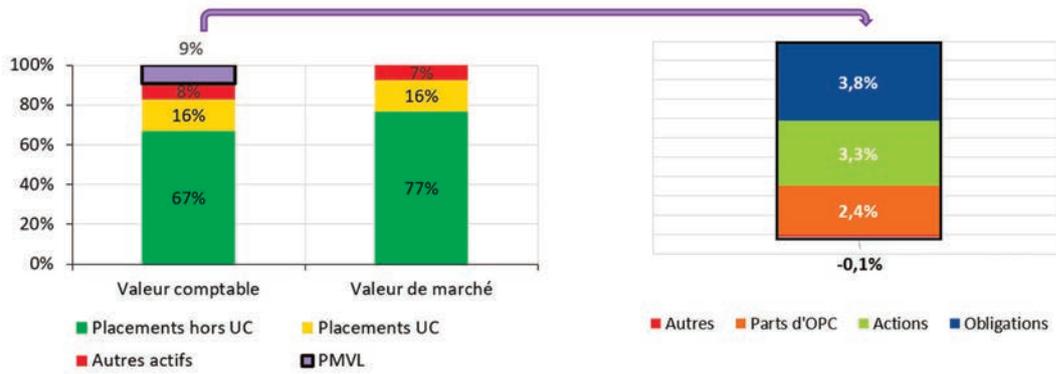
Graphique 2.2.3 : Décomposition de l'actif



Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.
Source : ACPR.

L'année 2021 a été marquée par la très bonne performance des marchés actions avec une forte progression de la plupart des indices boursiers en Europe et à travers le monde (le CAC40, principal indice boursier français, a augmenté de 29 % sur l'année, l'Eurostoxx 600 de 22 %). La part des actions dans le portefeuille financier des assureurs après mise en transparence a ainsi augmenté de 16% en 2020 à 18% en 2021.

Graphique 2.2.4 : Plus ou moins-value latentes par catégorie d'actifs (PMVL)

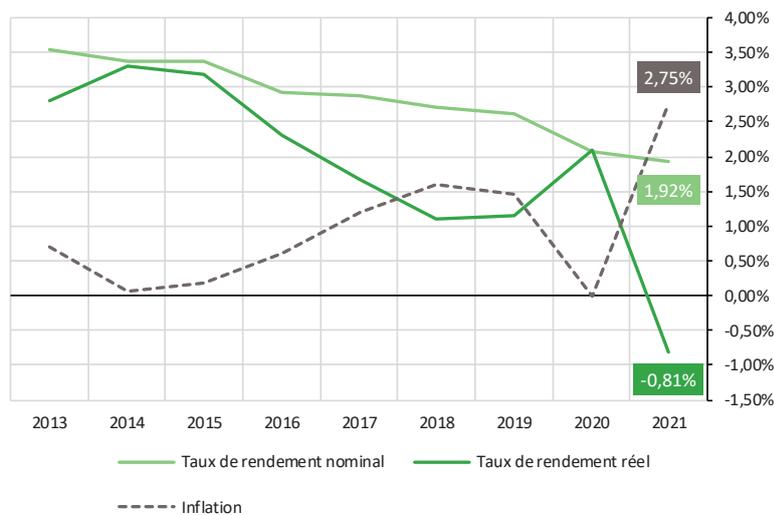


Lecture : Après déduction des moins-values, les plus-values latentes représentent 9 % de l'actif des organismes d'assurance (en valeur de marché). Les plus-values latentes sur les placements obligataires représentent 3,8 % de la valeur de marché de l'actif, celles sur les placements en actions en représentent 3,3 % et celles sur les parts d'organismes de placement collectif 2,4 %. Les moins-values latentes sur les autres placements en constituent 0,1 %.

Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2. Source : ACPR.

La part des placements obligataires a parallèlement diminué sous l'effet conjoint d'un recul des valorisations lié à la remontée des taux et d'une réduction des placements nets dans ces titres dont le rendement reste faible : les placements obligataires représentent ainsi 64% des placements agrégés en 2021 après mise en transparence des placements en OPC contre 68% en 2020).

Graphique 2.2.5 : Taux de rendement de l'actif



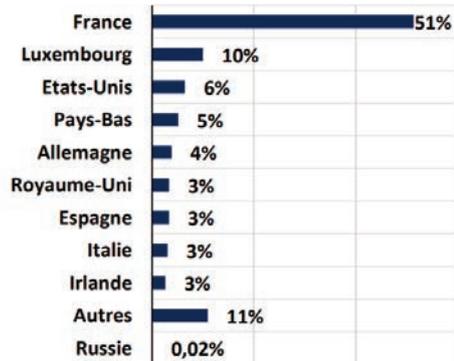
Lecture : En 2021, le taux de rendement réel de l'actif est de -0,81 %.

Source : ACPR, INSEE.

Les assureurs français sont peu exposés aux titres russes

À la veille du conflit, l'exposition des assureurs aux titres russes atteignait environ 460 millions d'euros après mise en transparence des placements en OPC, soit 0,02 % du portefeuille français. Parmi eux, 286 millions d'euros (0,01 %) relevaient de la catégorie des titres souverains.

Graphique 2.2.6 : Exposition géographique des placements des assureurs français



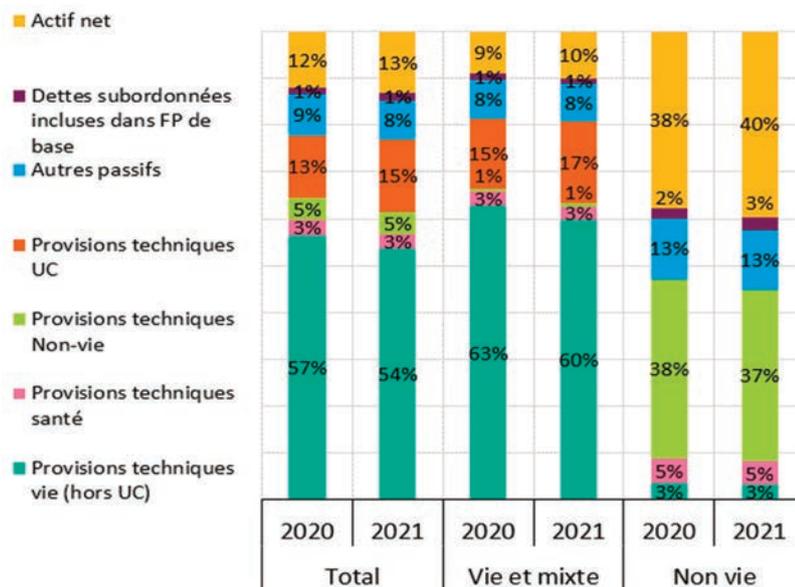
Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.

Source : ACPR.

La structure du passif est légèrement modifiée

La baisse de la part des provisions techniques vie hors UC, dont la valeur actualisée diminue avec l'augmentation des taux (54 % du passif agrégé contre 57 % en 2020), s'accompagne d'une hausse des provisions techniques en unités de compte reflétant la hausse des placements UC à l'actif (15 % du passif agrégé contre 13 % en 2020).

Graphique 2.2.7 : Décomposition du passif

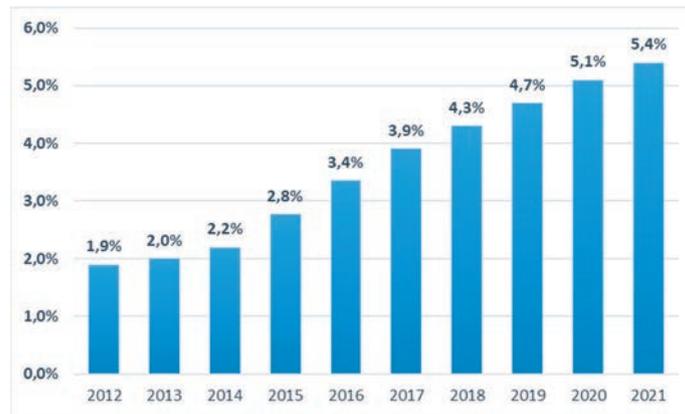


Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.

Source : ACPR.

Le stock de provisions pour participation aux bénéfices des organismes d'assurance atteint 5,4 % des provisions mathématiques en 2021 et leur permet de disposer de marges de manœuvres pour rehausser au cours des prochaines années le taux de revalorisation des contrats d'assurance vie dans un contexte de remontée des taux d'intérêt.

Graphique 2.2.8 : Part de la provision pour participation aux bénéfices dans les provisions mathématiques



Champ : Ensemble des organismes vie

Source : ACPR.

3

L'ASSURANCE-VIE

Banque

Assurance

Annexes

L'ASSURANCE-VIE

L'ASSURANCE-VIE

Collecte nette tous supports :

18,3
milliards d'euros

Collecte nette sur supports en euros :

-12,3
milliards d'euros

Collecte nette sur supports en unités de compte :

30,6
milliards d'euros

Part des supports en unités de compte dans la collecte brute:

44 %

En 2021, le secteur de l'assurance-vie³⁹ a renoué avec la croissance. La reprise de la collecte brute à des niveaux supérieurs à ceux d'avant crise sanitaire a été soutenue par le dynamisme de la collecte sur les supports en unités de compte. En 2021, cette dernière atteint en net un niveau record + 30,6 milliards d'euros, notamment en raison de la très bonne performance des marchés actions. Les pressions inflationnistes et la hausse des taux observées début 2022 dessinent un nouvel environnement pour l'activité vie.

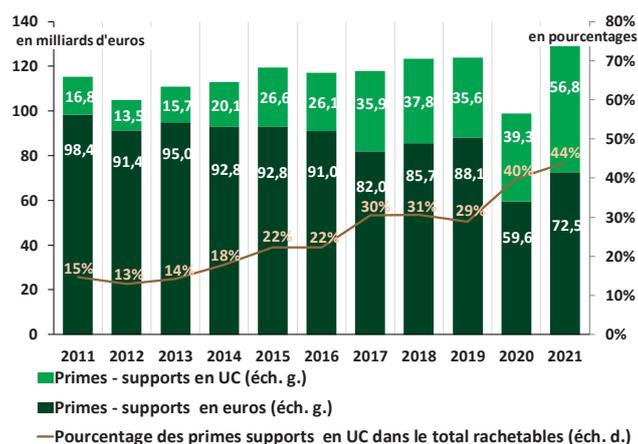
Le dynamisme des supports en unités de compte a porté la collecte en 2021

Le rebond de la collecte brute en 2021 illustre la résilience du marché de l'assurance-vie après la crise de la Covid-19 (129,3 milliards d'euros après 98,9 milliards d'euros en 2020). Le niveau atteint fin 2021 est ainsi supérieur de 4 % à celui d'avant la crise sanitaire. L'assurance-vie a en effet bénéficié en partie du surplus d'épargne en 2021.

Le dynamisme de la collecte brute est essentiellement imputable aux supports en unités de compte portés notamment par les stratégies d'offre des organismes incitant les assurés à investir dans les fonds en unités de compte.

En 2021, les contrats d'assurance-vie sur les fonds euros ne représentent ainsi qu'un peu plus de la moitié des nouveaux versements d'assurance-vie (56 %), contre 85 % en 2011. À contrario, le montant des primes en unités de compte a été multiplié par plus de 3 depuis 2011.

Graphique 2.3.1 : Évolution et répartition de la collecte brute par type de supports

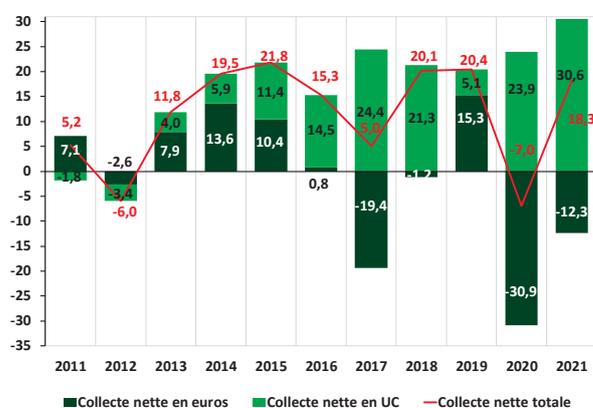


Champ : Échantillon de la collecte hebdomadaire sur les flux assurance-vie.
Source : ACPR.

³⁹ Les statistiques mentionnées dans cette section proviennent de la collecte hebdomadaire des flux d'assurance-vie de l'ACPR et couvrent les catégories 1,2,4,5,7,8 et 9 du Code des assurances. L'assurance décès (catégories 3 et 6) et les contrats d'épargne retraite (catégories 10 à 14) sont exclus de l'analyse.

La collecte nette totale en assurance-vie affiche un rebond en 2021 (18,3 milliards d'euros), après la décollecte observée en 2020. Elle est portée par les supports en unités de compte (+30,6 milliards d'euros), alors que la décollecte nette sur les supports en euros en 2021 est inférieure en valeur absolue à celle de 2020 (-12,3 milliards d'euros).

Graphique 2.3.2 : Évolution et répartition de la collecte nette par type de supports

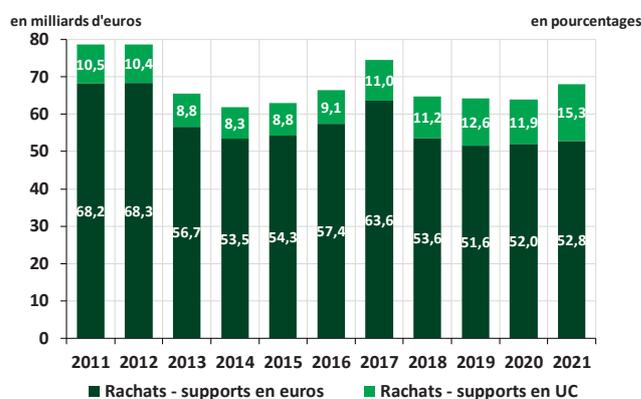


Champ : Échantillon de la collecte hebdomadaire sur les flux assurance-vie.
Source : ACPR.

Des rachats contenus

Les rachats, d'un montant de 68,1 milliards d'euros en 2021, demeurent à un niveau très proche de la moyenne de long terme (68,6 milliards d'euros hors 2020).

Graphique 2.3.3 : Évolution et répartition du montant des rachats par type de supports



Champ : Échantillon de la collecte hebdomadaire sur les flux assurance-vie.
Source : ACPR.

La fiscalité en assurance-vie

L'assurance-vie permet de bénéficier d'un cadre fiscal avantageux en cas de rachat (partiel ou total). Il existe plusieurs situations :

- Le contrat a moins de 8 ans :

Les gains réalisés pour les primes versées avant le 27 septembre 2017, peuvent être soumis à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL).

Le taux du PFL est de 35 % pour les contrats de moins de 4 ans et de 15 % entre 4 à 8 ans.

Les plus-values sont également soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %.

Pour les primes versées après le 27 septembre 2017, les gains peuvent être soumis à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement forfaitaire unique (PFU). Le taux du PFU s'élève à 30 % (soit 12,8 % de taxation et 17,2 % de prélèvement sociaux).

- Le contrat atteint 8 ans ou plus :

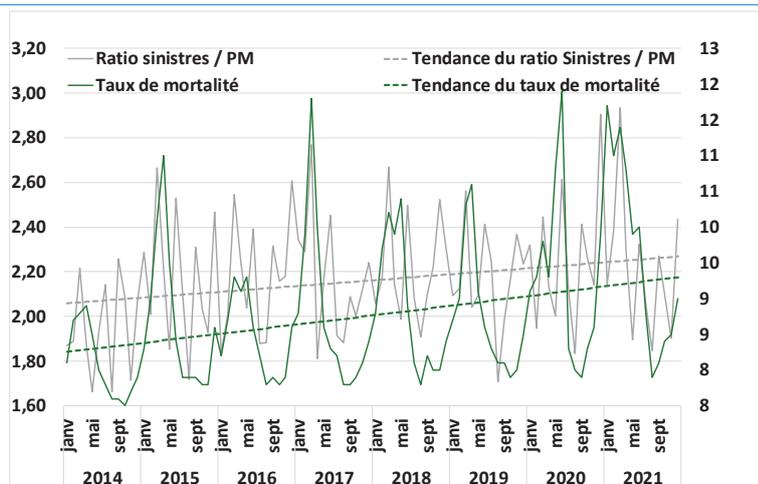
Dans ce cas, l'assuré bénéficie d'un abattement fiscal annuel sur l'ensemble des produits du contrat. Cet abattement s'élève à : 4 600€ pour une personne seule ou 9 200€ pour un couple.

En cas de rachat après 8 ans, pour les primes versées avant le 27 septembre 2017, les plus-values peuvent être soumises à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 %. Les cotisations sociales de 17,2 % sont également prélevées. Pour les primes versées après le 27 septembre 2017, le taux de 7,5% s'applique également sur les plus-values générées pour les versements inférieurs à 150 000€ (300 000€ pour un couple). Au-delà, les gains sont soumis au PFU de 12,8 % (en plus des cotisations sociales de 17,2 %)

L'augmentation tendancielle des sinistres est liée à des phénomènes structurels

Les sinistres, rapportés aux provisions mathématiques, affichent une tendance à la hausse depuis 2015, reflétant notamment l'évolution démographique et l'évolution de la valeur des placements. Certaines périodes de forte hausse des sinistres vie sont directement à mettre en lien avec des épisodes majeurs comme la grippe hivernale de 2017 ou encore, plus récemment, la Covid-19 en 2020.

Graphique 2.3.4 : Évolution des sinistres en assurance-vie et des décès



Champ : Échantillon de la collecte hebdomadaire sur les flux assurance-vie.

Source : ACPR, INSEE

4

L'ASSURANCE NON VIE

Banque



Assurance

L'ASSURANCE NON VIE



Annexes



L'ASSURANCE NON VIE

Primes acquises
brutes :

155,3

milliards d'euros

Augmentation des
primes acquises
brutes entre 2020 et
2021 :

+ 6,9 %

Ratio sinistres sur
primes moyen :

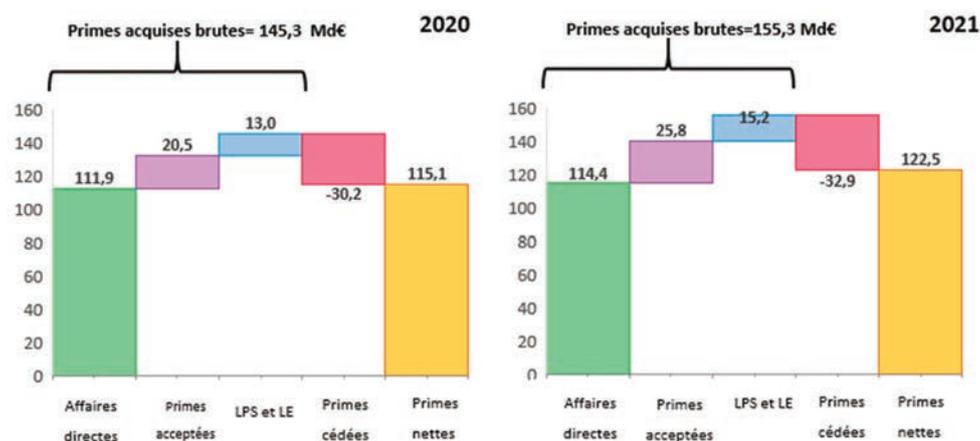
76,3 %

En 2021, le secteur de l'assurance non vie a enregistré une croissance soutenue : les primes acquises brutes augmentent de 6,9 % en 2021 après +0,9 % en 2020. Les sinistres en affaires directes évoluent globalement peu entre 2020 et 2021 (+ 0,1 %). Ils augmentent en assurance automobile, construction et transport mais diminuent en assurance dommages aux biens et pertes pécuniaires diverses.

La croissance du secteur est soutenue par la reprise économique

Le chiffre d'affaire brut du secteur de l'assurance non vie s'élève à 155,3 milliards en 2021 en hausse de 6,9 % par rapport à 2020 (+0,9 % en 2020). En affaires directes, les primes d'assurance non vie acquises progressent également de 2,3 % pour atteindre 114,4 milliards d'euros en 2021 (+1,3 % en 2020).

Graphique 2.4.1 : Évolution des primes en assurance non vie

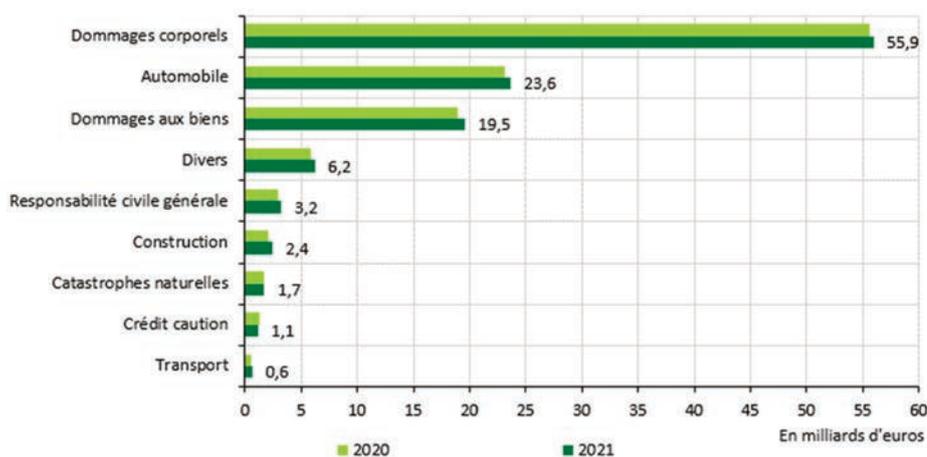


Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Cette progression s'observe pour la quasi-totalité des lignes d'activité de l'assurance non vie en affaires directes, à l'exception de la branche crédit-caution, qui voit ses primes diminuer de 98 millions d'euros entre 2020 et 2021.

Graphique 2.4.2 : Répartition par catégorie des primes non vie acquises en affaires directes

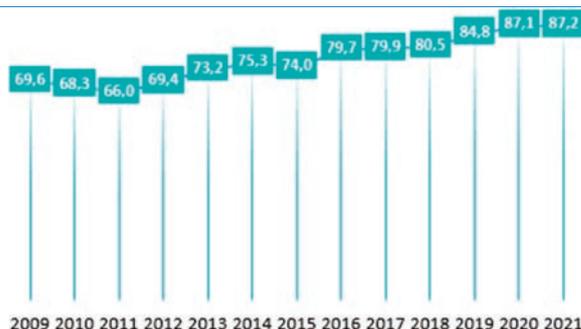


Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Le niveau des sinistres en affaires directes est stable

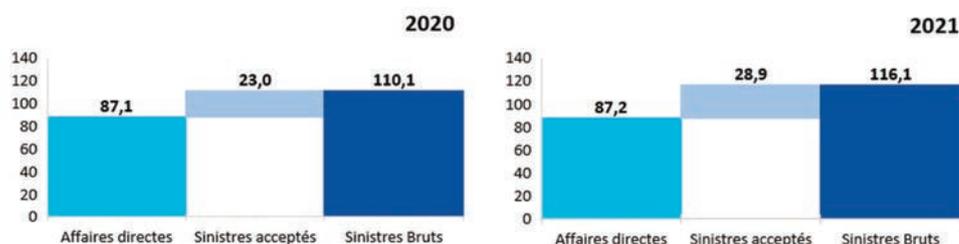
Les sinistres en assurance non vie s'élevaient en 2021 à 87,2 milliards d'euros (87,1 milliards d'euros en 2020). La sinistralité en affaires directes est stable (+0,1 % par rapport à 2020) tandis que les sinistres acceptés en réassurance présentent une évolution plus notable (+26 % en passant de 23 milliards en 2020 à 28,9 milliards d'euros en 2021).

Graphique 2.4.3 : Évolution des sinistres en assurance non vie



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.4.4 : Décomposition des sinistres pris en charge



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Cette évolution favorable pour l'ensemble du secteur en moyenne masque cependant des situations différenciées selon les branches d'activité avec une dégradation des équilibres techniques pour certaines d'entre elles.

Les effets de l'inflation sur l'assurance non vie

Si la sinistralité est globalement stable en 2021, les perspectives économiques et la hausse de l'inflation vont peser sur son évolution. Le niveau de sinistralité résulte d'une part, de la fréquence des sinistres qui a diminué en raison notamment de la sortie de la crise sanitaire (normalisation des déclarations des sinistres en assurance dommages aux biens, pertes pécuniaires et dommages corporels) ; et d'autre part, du coût des sinistres.

L'évolution de ce dernier indicateur est corrélée à l'évolution des prix : par exemple, la hausse de l'inflation dans le secteur automobile induit une hausse des coûts de remise en état des véhicules, une hausse des coûts d'expertise, une hausse des coûts des pièces détachées, etc.... À cette hausse du coût des sinistres s'ajoute une augmentation des frais de fonctionnement interne et des coûts fixes des assureurs impactés par l'évolution générale des prix (et des salaires).

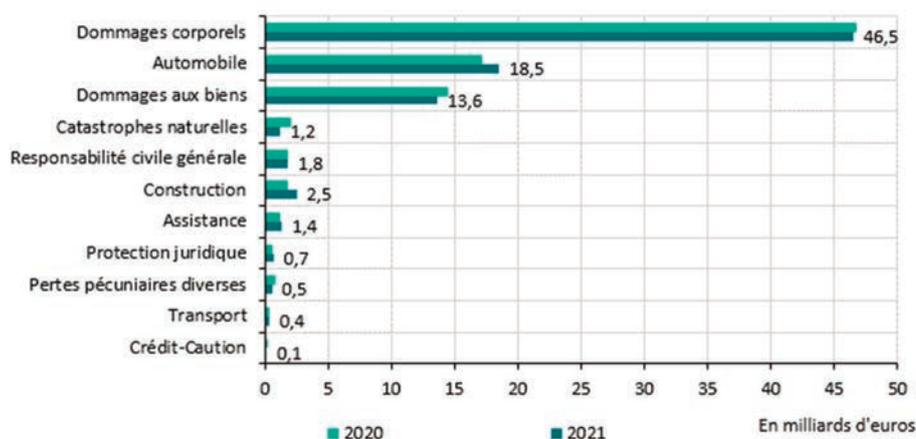
Les sinistres d'assurance non vie évoluent différemment selon les lignes d'activité

Sur les lignes d'activité dommages corporels, dommages aux biens, catastrophes naturelles, pertes pécuniaires diverses et crédit-caution, les sinistres diminuent entre 2020 et 2021. En effet, l'année 2020 avait enregistré des montants de sinistres exceptionnellement élevés sur ces lignes d'activité, notamment alimentés par les pertes d'exploitation.

En assurance de dommages corporels, la sortie graduelle de la crise sanitaire se matérialise également : en santé, le report des actes médicaux semble avoir été entièrement absorbé en 2020 sans répercussion sur la sinistralité en 2021 ; en prévoyance, l'arrêt du recours massif au chômage partiel ainsi que la baisse des arrêts de travail ont permis de limiter la sinistralité.

Pour les autres lignes d'activité de l'assurance non vie, les sinistres en affaires directes ont augmenté entre 2020 et 2021. Pour l'assurance automobile et la construction en particulier, les sinistres s'élèvent respectivement à 18,5 et 2,5 milliards d'euros en 2021 (contre respectivement 17,2 et 1,8 milliards d'euros en 2020). Ce sont surtout les dommages automobiles qui avaient été en recul en 2020 du fait des restrictions gouvernementales (confinements, couvre-feu, etc.), avec un montant de sinistres exceptionnellement bas cette année-là. En 2021, la hausse de la sinistralité s'explique également par celle du coût des sinistres du fait de l'inflation (coût et approvisionnement des pièces détachées par exemple).

Graphique 2.4.5 : Répartition par catégorie des sinistres non vie en affaires directes



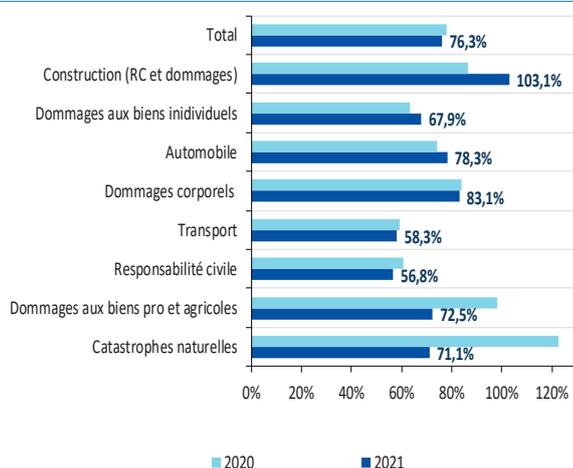
Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

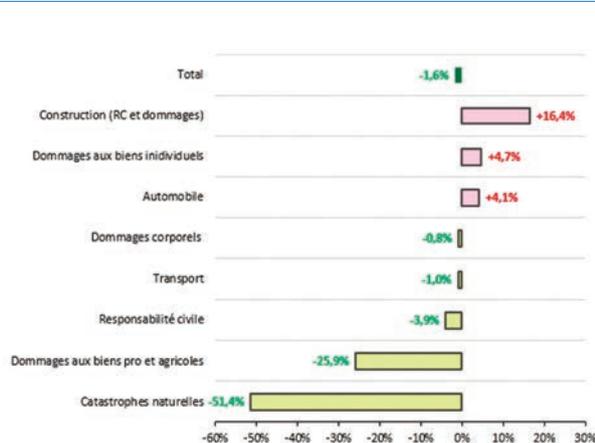
Pour l'assurance automobile, la construction et les dommages aux biens individuels, l'évolution des sinistres est plus rapide que celle des primes collectées. Ainsi, pour ces segments d'activité, les indicateurs de performance se détériorent par rapport à l'an dernier. C'est le cas notamment de l'assurance automobile, avec une variation du ratio sinistres sur primes de +4,1 % en 2021, ou encore de l'assurance construction spécifiquement en raison des difficultés de fournitures des matières premières. L'assurance construction est le seul segment d'activité pour lequel le montant des primes est inférieur au montant des sinistres en 2021.

En revanche, le ratio sinistre sur primes s'améliore en assurance de dommages aux biens professionnels du fait de la diminution des pertes d'exploitation. En assurance de catastrophes naturelles, l'amélioration du ratio sinistres sur primes s'explique par la baisse des sinistres (1,2 milliard d'euros en 2021 contre 2,1 milliards d'euros en 2020). Par ailleurs, cette diminution du ratio peut également s'expliquer par le recours plus important à la réassurance pour ces branches d'activité caractérisé par de grands risques. Au final, le ratio sinistres sur primes de la ligne d'activité catastrophes naturelles s'est amélioré en 2021 (71 %) alors qu'il était supérieur à 100 % en 2019 et en 2020.

Graphique 2.4.6 : Ratio sinistres sur primes de 2020 et 2021 par ligne d'activité



Graphique 2.4.7 : Évolution du ratio sinistres sur primes entre 2020 et 2021 par ligne d'activité



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Banque

Assurance

L'ASSURANCE NON VIE

Annexes

5

LA SOLVABILITÉ

Banque



Assurance

LA SOLVABILITÉ



Annexes



LA SOLVABILITÉ

Ratio de couverture
du CSR du secteur :

253 %

Amélioration du
ratio par rapport à
2020 :

+ 11

points de pourcentage

Ratio de couverture
du CSR des
bancassureurs:

245 %

Ratio de couverture
du CSR des
organismes non vie :

264 %

L'année 2021 est marquée par une amélioration globale de la solvabilité des organismes d'assurance dans un contexte de reprise économique et de conditions de marché favorables.

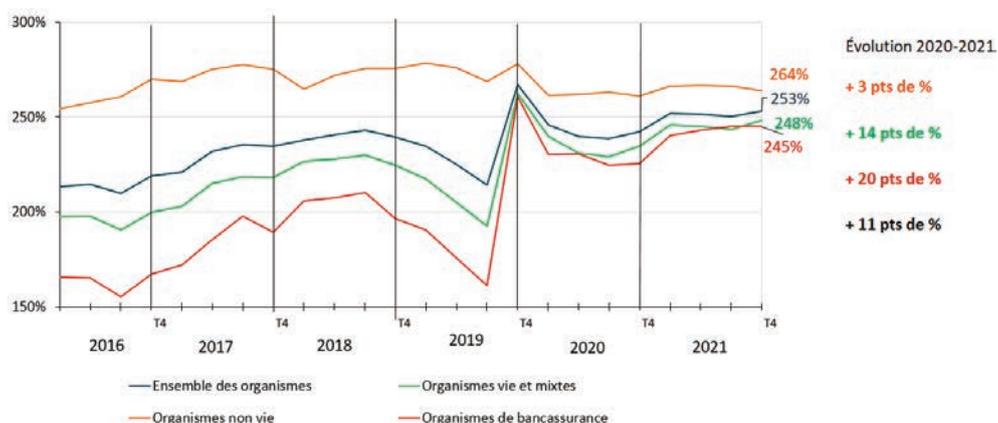
Le taux de couverture moyen du Capital de Solvabilité Requis (CSR) du secteur a fortement augmenté au premier trimestre 2021, puis s'est stabilisé lors des trois trimestres suivants. La majorité des organismes d'assurance français (de taille modeste) a toutefois vu le taux de couverture diminuer entre 2020 et 2021.

Parmi les différents modules de risques composant le calcul du CSR, le risque de marché est le plus exigeant en fonds propres, en particulier en 2021.

Le ratio de couverture de la solvabilité s'améliore en 2021

Le taux de couverture moyen du capital de solvabilité requis du secteur s'établit à 253 % à fin 2021, en hausse de 11 points de pourcentage par rapport à fin 2020. Quel que soit le type d'organisme, ce ratio s'inscrit en hausse en moyenne en 2021 avec un niveau nettement supérieur aux seuils réglementaires.

Graphique 2.5.1 : Évolution du taux de couverture de la solvabilité par type d'organisme

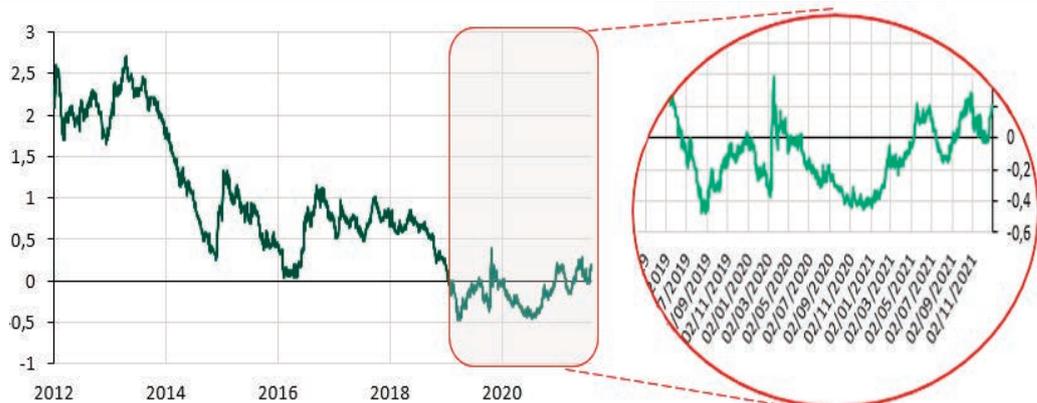


Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.

Source : ACPR.

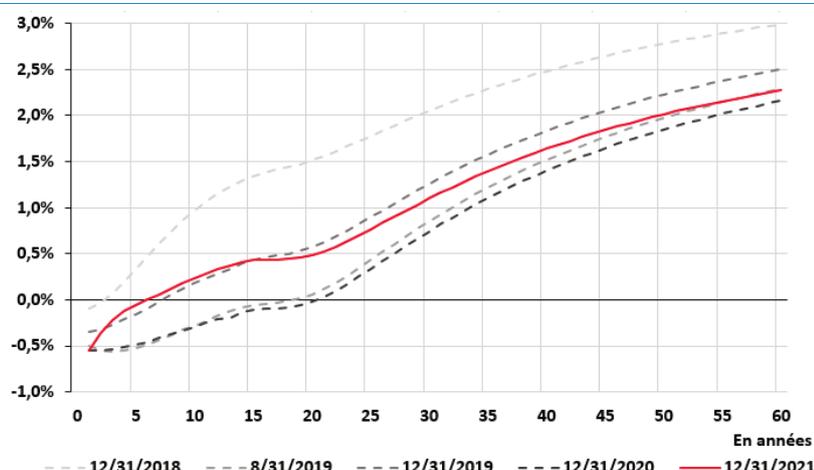
Les organismes d'assurance ont bénéficié de la bonne performance des marchés actions en 2021, notamment en France, soutenus par la reprise économique (+6,8 % en 2021), les résultats des entreprises et les mesures de soutien à l'économie. La valorisation boursière a atteint des niveaux records à l'image du CAC 40 qui a dépassé les 7 000 points fin 2021 (+ 29 % par rapport à fin 2020). En revanche, la remontée des taux, après deux années majoritairement en territoire négatif, pèse sur la valorisation du portefeuille obligataire des assureurs. Dans la mesure où cette valorisation négative est plus que compensée par la baisse de la valeur des engagements actualisés au taux sans risque au passif, l'effet est globalement positif sur l'actif net des assureurs.

Graphique 2.5.2 : Évolution du taux d'intérêt de l'OAT 10 ans France



Champ : OAT 10 ans France.
Source : Banque de France.

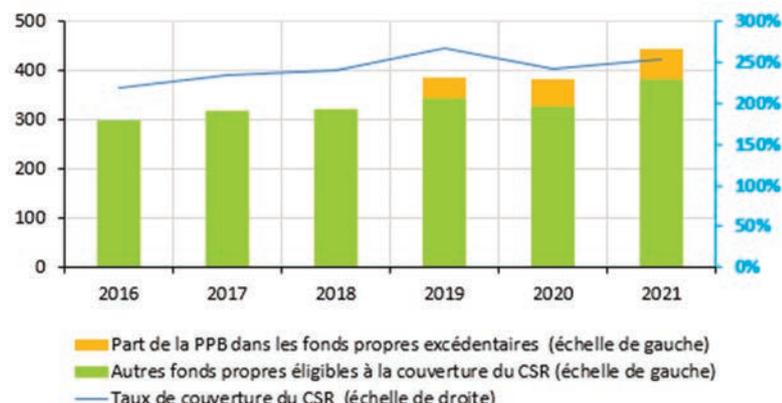
Graphique 2.5.3 : Courbe des taux sans risque EIOPA



Lecture : La courbe des taux sans risque EIOPA au 31 décembre 2021 est représentée par la courbe rouge.
Source : EIOPA.

Le ratio de solvabilité des assureurs est soutenu par la mesure transitoire sur les provisions techniques et, depuis 2019, par la mise en place de l'arrêté relatif aux fonds excédentaires. En 2021, la part de la provision pour participation aux bénéfices dans les fonds propres excédentaires atteint 14 %.

Graphique 2.5.4 : Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du CSR



Champ : Ensemble des organismes soumis à Solvabilité 2.
Source : ACPR.

Banque

Assurance

LA SOLVABILITÉ

Annexes

Principales mesures de flexibilité dans le calcul de la couverture du CSR

- Mesure transitoire sur les provisions techniques

La mesure transitoire sur les provisions techniques définie aux articles L. 351-5 et R. 351-17 du code des assurances et à l'article 308 quinquies de la Directive 2009/138/CE, dite "Solvabilité II" est une des mesures transitoires dites du « paquet branches longues » permettant de lisser sur une période de 16 ans l'impact du passage d'un calcul des provisions techniques comptables Solvabilité 1 à un calcul aux normes Solvabilité 2. Cette mesure applique un coefficient décroissant linéairement dans le temps à l'écart entre les deux calculs et permet de retrancher cette déduction transitoire sur les engagements évalués conformément au dispositif prudentiel Solvabilité 2. Cette mesure peut être appliquée sur une partie seulement des engagements des assureurs et l'ACPR est habilitée à plafonner l'effet de la mesure transitoire de façon à ce que les résultats soient au moins égaux à ceux prévalant sous Solvabilité 1.

L'utilisation de cette mesure fait l'objet d'une demande d'approbation auprès de l'ACPR telle que définie dans l'instruction n° 2015-I-06.

- Arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires

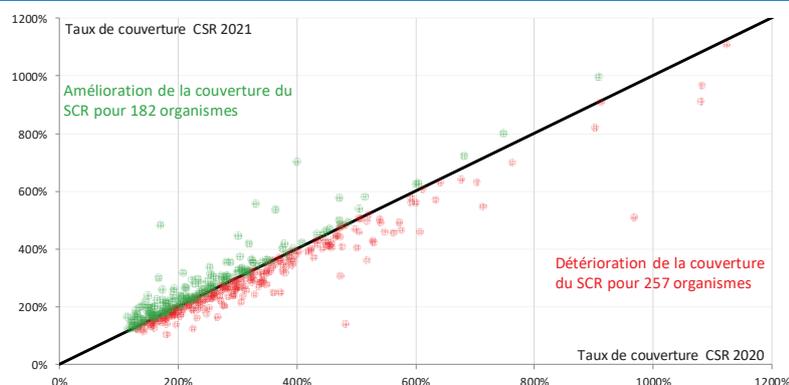
La mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 24 décembre 2019 sur les fonds excédentaires permet l'intégration, via les fonds propres excédentaires, d'une partie de la provision pour participation aux bénéficiaires (PPB) aux fonds propres éligibles à la couverture du CSR (Capital de Solvabilité Requis) et du minimum de capital requis (MCR).

Le montant de fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture des exigences en capital doit faire l'objet d'une valorisation économique après exclusion des montants de provisions pour participation aux bénéficiaires devant être distribués à un horizon inférieur à un an. Sont ainsi retirés les montants de participation aux bénéficiaires décidés en fin d'année qui n'ont pas encore été distribués au 31 décembre, les montants de PPB accumulés 7 ans auparavant, et les montants liés à l'utilisation effective de l'enveloppe prévue à l'article A132-3 du code des assurances (au titre de l'application d'un taux minimum garanti annuel, sur lequel les organismes peuvent s'engager pour une durée maximale de deux ans).

Des disparités au sein du secteur

Si le taux de couverture moyen du capital de solvabilité requis s'améliore, il se détériore pour 257 organismes par rapport à l'an dernier, soit 59 % de l'ensemble des organismes. Parmi ces 257 organismes, 122 sont des organismes vie et mixtes et 135 des organismes non vie. La détérioration du ratio de solvabilité entre 2020 et 2021 touche 62 % des mutuelles du code de la mutualité positionnées spécifiquement sur les branches d'activité de santé-prévoyance.

Graphique 2.5.5 : Évolution de la répartition des organismes d'assurance



Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.

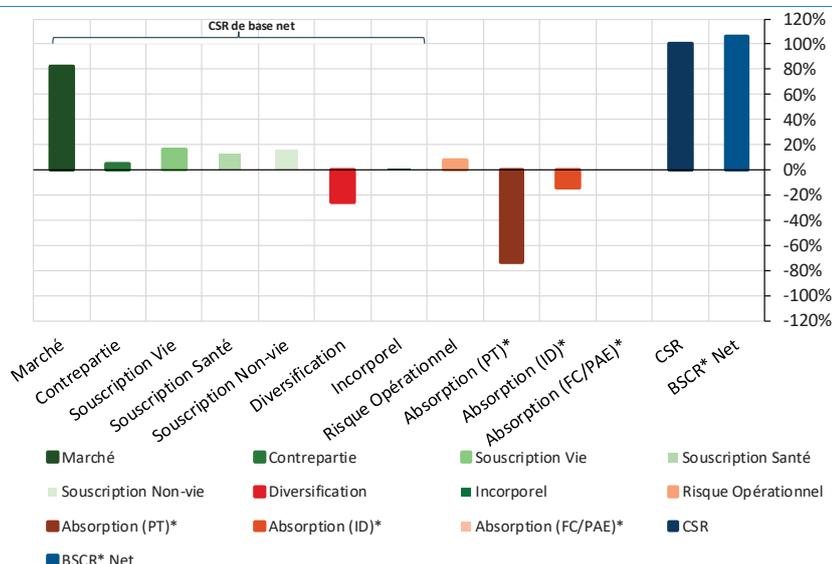
Lecture : En 2021, le taux moyen de couverture de solvabilité requis s'améliore pour 182 organismes par rapport à l'année 2020.

Source : ACPR.

Malgré la sortie de crise et la reprise économique en 2021, le risque de marché augmente

Parmi les différents modules de risque qui composent le CSR, le risque de marché est prépondérant. Sur le périmètre des organismes d'assurance utilisant la formule standard de calcul du CSR (96 % des organismes assujettis à Solvabilité II), il explique 82 % du CSR en 2021.

Graphique 2.5.6 : Contribution des modules de risques exprimés en % du CSR, pour les organismes utilisant la formule standard



Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2 utilisant la formule standard pour le calcul du CSR.

Notes : PT: Provisions techniques, ID: Impôts différés, FC/PAE: Fonds cantonnés/Portefeuilles sous ajustement égalisateur, BSCR: Basic Solvency Capital Requirement (SCR de base).

Source : ACPR.

Pour l'ensemble des organismes d'assurance utilisant la formule standard, la contribution du risque de marché passe de 79 % du CSR en 2020 à 82 % en 2021. Cette augmentation est surtout portée par les organismes vie et mixtes ; les réassureurs voient quant à eux la contribution du risque de marché passer de 71 % du CSR en 2020 à 66 % en 2021.

Tableau 2.5.1 : Contribution des modules du CSR par type d'organismes

Module en % du CSR	2020				2021			
	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassureurs	Ensemble des organismes	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassureurs	Ensemble des organismes
Marché (net)	66%	85%	71%	79%	70%	89%	66%	82%
Contrepartie (net)	7%	5%	2%	5%	7%	5%	2%	5%
Souscription vie (net)	1%	24%	1%	17%	1%	23%	17%	16%
Souscription santé (net)	16%	13%	4%	13%	14%	13%	4%	13%
Souscription non-vie (net)	50%	0%	42%	16%	46%	0%	40%	16%
Diversification	-32%	-25%	-12%	-26%	-30%	-24%	-22%	-26%
Incorporel	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
BSCR Net	109%	103%	108%	105%	108%	105%	107%	106%
Absorption (FC/PAE)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Risque opérationnel	7%	9%	2%	8%	6%	9%	2%	8%
Absorption (ID)	-16%	-12%	-9%	-13%	-14%	-14%	-9%	-14%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
BSCR brut	109%	189%	108%	163%	108%	217%	107%	179%
Risque Opérationnel	7%	9%	2%	8%	6%	9%	2%	8%
Absorption (PT)	0%	-86%	0%	-58%	0%	-112%	0%	-73%
Absorption (ID)	-16%	-12%	-9%	-13%	-14%	-14%	-9%	-14%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2 utilisant la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis.

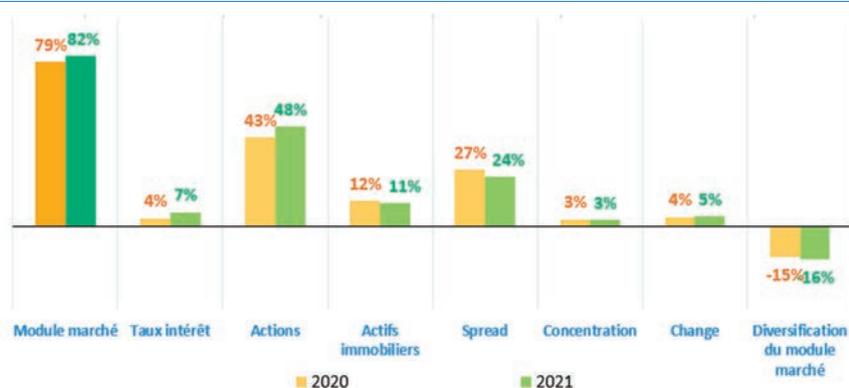
Notes : PT: Provisions techniques, ID: Impôts différés, FC/PAE: Fonds cantonnés/Portefeuilles sous ajustement égalisateur, BSCR: Basic Solvency Capital Requirement (SCR de base).

Source : ACPR.

Le CSR « risque actions », qui correspond à la perte en fonds propres résultant d'une diminution soudaine du cours des actions, augmente de 43 % à 48 % en 2021 (Graphique 8). Cette progression résulte de la part croissante des actions dans les placements des assureurs, soutenue par la bonne performance des marchés en 2021.

Le CSR « risque de taux d'intérêt », qui quantifie la perte en fonds propres résultant d'une augmentation ou d'une diminution soudaine des taux d'intérêt sans risque de base, progresse quant à lui de 4 % à 7 %.

Graphique 2.5.7 : Décomposition du risque de marché



Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2 utilisant la formule standard pour le calcul du CSR.

Source : ACPR.

A contrario, le CSR « risque de spread », qui représente la sensibilité des actifs, des passifs et des investissements financiers au niveau ou à la volatilité des écarts de crédit par rapport à la courbe des taux sans risque, a diminué par rapport à 2020 marqué par un épisode de volatilité sur les 3 premiers mois de l'année traduisant la répercussion du risque de défaut sur les rendements exigés des obligations.

Graphique 2.5.8 : Évolution des spreads souverains 10 ans contre Bund depuis 2000



Source : Banque de France.

Les « CSR risques de souscription », qui traduisent le risque d'un accroissement de la sinistralité, diminuent en 2021. La crise sanitaire avait fait peser un risque plus important sur les engagements des assureurs, notamment en non vie. Pour les organismes d'assurance non vie, le risque de souscription non vie passe de 50 % du CSR en 2020 à 46 % en 2021.

6

LA RENTABILITÉ

LA RENTABILITÉ

Banque



Assurance



Annexes



LA RENTABILITÉ

Résultat net :

12

milliards d'euros

Rendement du capital (ROE) :

6%

Augmentation du résultat technique :

21%

Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (primes collectées) :

16%

En 2021, les assureurs enregistrent une augmentation de leurs résultats et de leur rentabilité en lien avec la reprise de l'activité, la légère progression des taux obligataires et la bonne performance des marchés actions. Le résultat net du secteur progresse ainsi de 23% en 2021 et retrouve un niveau proche de celui d'avant crise (12 milliards d'euros contre 12,9 milliards en 2019).

Une amélioration des résultats portée par la hausse de l'activité et des produits financiers

Le chiffre d'affaires du secteur croît de 16% par rapport à 2020 et atteint 328 milliards d'euros tandis que les charges de sinistres et provisions enregistrent une progression moindre. En outre, le dynamisme des marchés financiers a permis une forte augmentation des produits financiers nets : ils s'établissent à 88,5 milliards d'euros en 2021 (48,1 milliards d'euros en 2020). Cette progression est imputable aux plus-values enregistrées, notamment sur les actions et les produits en unités de compte et se matérialise par la forte augmentation de l'ajustement Assurances à Capital Variable (« ACAV ») net. Le résultat technique pour l'ensemble des organismes atteint ainsi 13,7 milliards d'euros, en hausse de 21% par rapport à l'an dernier.

Graphique 2.6.1 : Compte de résultat agrégé du secteur

En milliards d'euros	Vie		Activité		Total	
	2020	2021	Non vie		2020	2021
			2020	2021		
Primes acquises (a)	137,3	172,2	145,3	155,4	282,7	327,5
- dont primes cédées	9,7	11,0	30,2	32,9	39,9	43,8
Charges des sinistres et dotations aux provisions (-) (b)	127,6	199,5	112,7	118,3	240,3	317,9
- Prestations et frais payés	127,9	135,5	81,0	87,4	208,9	222,9
- Dotations aux provisions	-11,7	54,4	1,0	2,8	-10,7	55,4
- Charges et provisions cédées	8,8	9,9	24,3	24,6	33,0	34,6
Participation aux résultats (c)	28,7	30,2	0,7	0,7	29,4	30,9
Produits financiers nets (d)	43,8	83,5	4,4	5,0	48,1	88,5
- dont produits des placements	59,6	58,1			59,6	58,1
- dont ajustements ACAV nets	6,6	43,2			6,6	43,2
Frais d'acquisition et d'administration (-) (e)	17,1	18,1	37,5	37,4	54,5	55,5
Solde de réassurance calculé (f)	0,2	0,2	4,6	-1,8	4,8	8,6
Résultat technique (g) = (a) - (b) - (c) + (d) - (e) + (f)	7,8	8,0	3,5	5,8	11,3	13,7
Produits financiers nets du résultat non technique					3,6	3,9
Autres éléments non techniques					-2,0	-2,1
Résultat net					9,7	12,0
Rentabilité (résultat net / fonds propres)					5,0%	6,0%

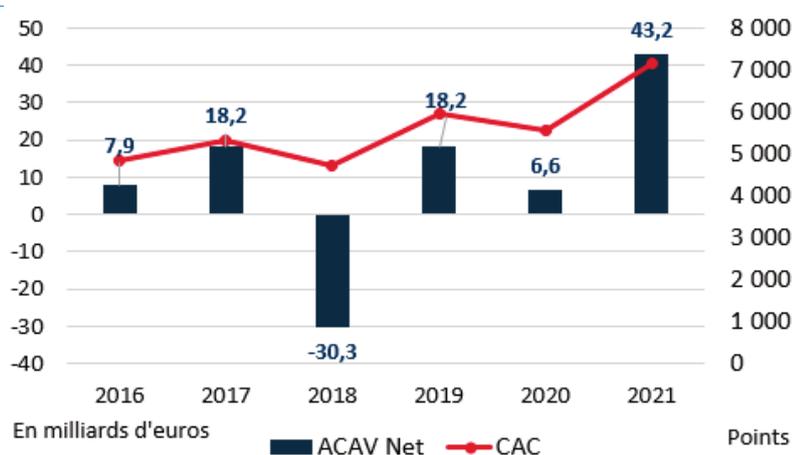
Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Le résultat net du secteur retrouve un niveau proche de celui d'avant-crise : il passe de 9,7 milliards d'euros en 2020 à 12 milliards d'euros en 2021 (après 12,9 milliards en 2019), en hausse de 23% sur l'année.

Les organismes vie et mixtes ont vu leur résultat net augmenter de 8% par rapport à 2020, bénéficiant du dynamisme de la collecte et des marchés actions. Le montant de l'ACAV net traduisant l'écart entre les plus-values et les moins-values dégagées s'élève en 2021 à 43,2 milliards d'euros soit un montant multiplié par 5 par rapport à 2020.

Graphique 2.6.2 : Évolution de l'ACAV Net et du CAC 40

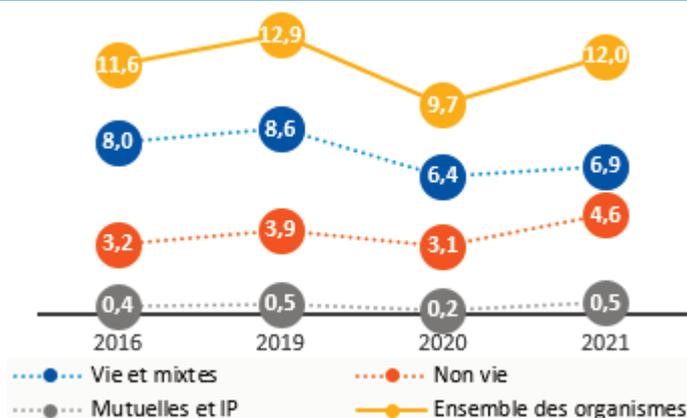


Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

La rentabilité globale du secteur s'améliore mais ne retrouve pas son niveau d'avant crise

Les organismes non vie ont vu leur résultat fortement progresser (+46%) soutenu par la reprise économique. Le résultat des mutuelles et institutions de prévoyance progresse légèrement et retrouve un niveau identique à celui d'avant la crise sanitaire.

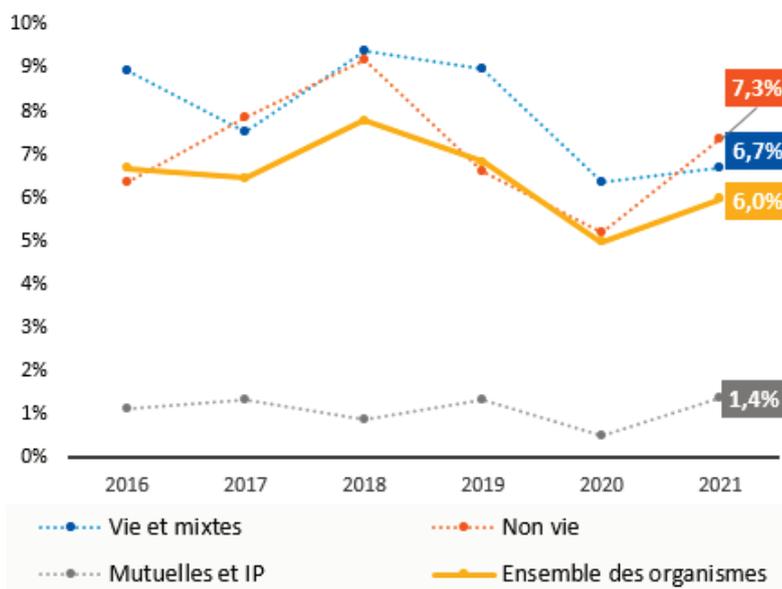
Graphique 2.6.3 : Évolution du résultat net du secteur de l'assurance



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

En 2021, l'augmentation du RoE du secteur à 6% (+1 point de pourcentage) est portée par les organismes non vie (+ 2 points de pourcentage par rapport à 2020). Malgré des résultats en hausse, le RoE du secteur se maintient à un niveau inférieur à celui d'avant 2020 en raison d'un renforcement des fonds propres.

Graphique 2.6.4 : Évolution du RoE du secteur de l'assurance



Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

7

ACTIVITÉ SANTÉ ET PRÉVOYANCE

ACTIVITÉ SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Banque

Assurance

Annexes

ACTIVITÉ SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Primes dommages corporels :

55,9

milliards d'euros

Amélioration du ratio combiné en dommages corporels :

- 0,6 point

Augmentation du ratio combiné en santé :

+ 2,2 points

Diminution du ratio combiné en prévoyance :

- 7,5 points

Avec 55,9 milliards d'euros de primes, l'assurance de dommages corporels, qui couvre la santé et la prévoyance (incapacité, invalidité), est le premier risque en assurance non vie (64 % des primes collectées). Dans l'ensemble, le ratio combiné s'améliore de 0,6 point en 2021 pour atteindre 98,9 %. En santé, il se dégrade de 2,2 points sous l'effet de la hausse des sinistres. En prévoyance, le retour progressif à la normale (baisse des arrêts de travail) a conduit à une diminution de la sinistralité, le ratio combiné s'améliorant de 7,5 points.

Les mutuelles sont majoritaires en assurance de dommages corporels sur les contrats individuels

Le marché des dommages corporels se répartit entre les sociétés d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance. Avec respectivement 239 et 174 entités, les deux premières catégories constituent 92 % du nombre d'organismes.

Tableau 2.7.1 : Population des organismes supervisés par l'ACPR assurant les risques de dommages corporels en 2021

Nombre d'organismes	Exerçant une activité de remboursement de frais de soin	deExerçant une activité de dommages corporels
Sociétés d'assurance	147	239
Mutuelles du code de la mutualité	159	174
Institutions de prévoyance	28	33

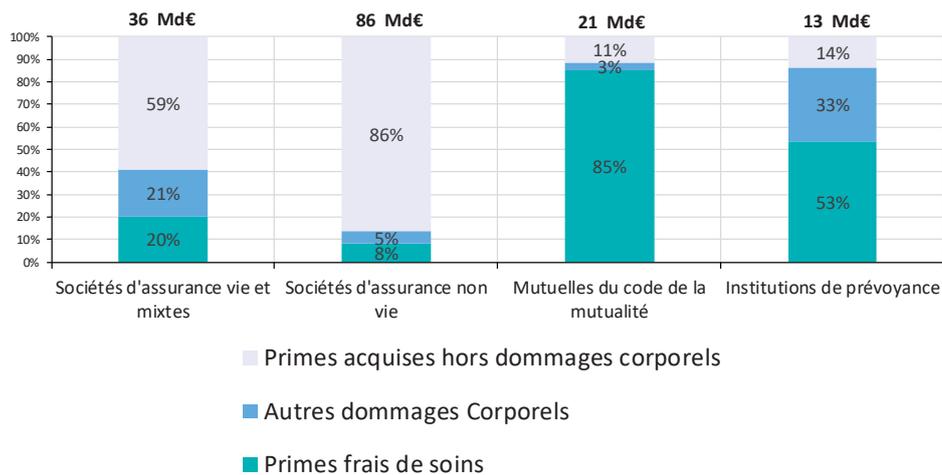
Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de dommages corporels.
Source : ACPR

Les dommages corporels constituent l'essentiel de l'activité des mutuelles et des institutions de prévoyance : 89 % des primes collectées par les mutuelles et 86 % par les institutions de prévoyance, contre 41 % au sein des assureurs vie et mixtes et 14 % chez les assureurs non-vie à l'activité souvent plus diversifiée.

Les mutuelles représentent toujours le premier acteur en assurance de dommages corporels avec 18 milliards d'euros de primes collectées en 2021. Elles sont suivies par les sociétés d'assurance-vie et mixte (15 milliards), les sociétés d'assurance non-vie (12 milliards) et les institutions de prévoyance (11 milliards).

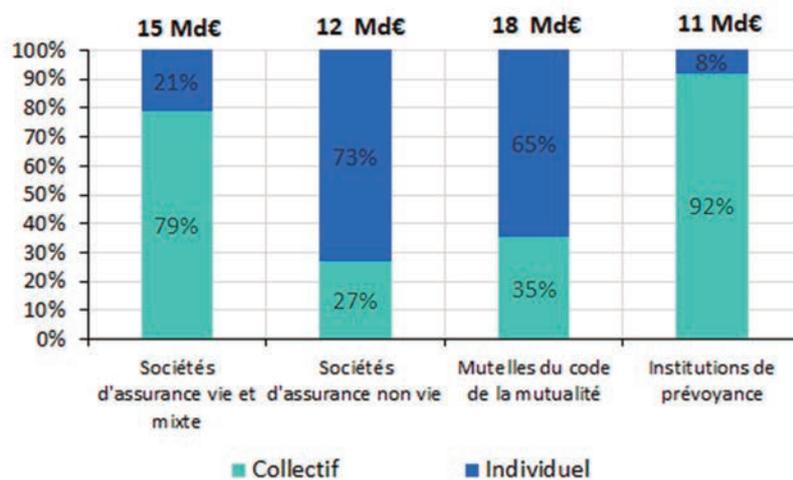
En outre, la majorité des primes collectées relèvent de contrats collectifs pour les sociétés d'assurance vie et mixtes (79 %) ainsi que pour les institutions de prévoyance (92 %), alors que qu'elles émanent principalement de contrats individuels pour les sociétés d'assurance non-vie (73 %) et les mutuelles (65 %).

Graphique 2.7.1 : Répartition des primes de dommages corporels par type d'organismes



Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de dommages corporels.
Source : ACPR

Graphique 2.7.2 : Répartition des primes individuelles et collective en assurance de dommages corporels



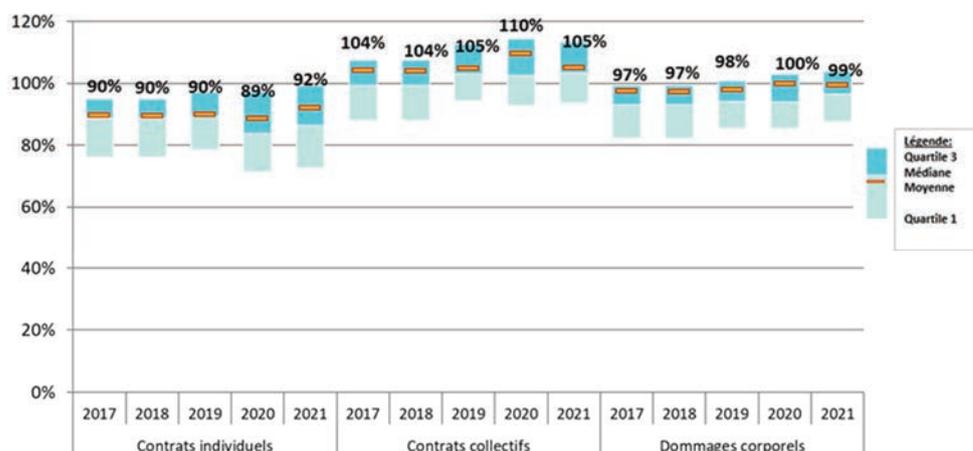
Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de dommages corporels.
Source : ACPR.

Le ratio combiné s'améliore en dommages corporels

Le ratio combiné en dommages corporels s'améliore de 0,6 point en 2021 pour s'établir à 98,9 %. Les provisions pour sinistres à payer (PSAP) demeurent élevées pour les organismes de complémentaires santé en raison des provisions constituées, notamment dans la perspective du règlement de la contribution exceptionnelle (dite « taxe Covid »). 1,3 % des primes d'assurance maladie complémentaire doivent demeurer en PSAP au titre de l'année 2021.

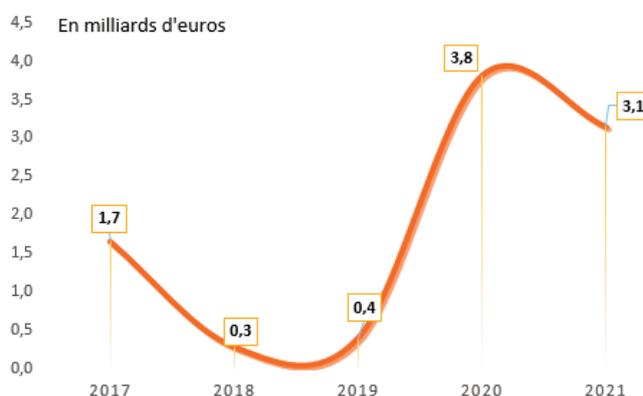
Les PSAP des organismes de complémentaires santé s'élèvent à 3,1 milliards d'euros en 2021, contre 3,8 milliards en 2020 alors qu'elles oscillaient entre 1,7 milliard et 0,4 milliard avant la crise sanitaire.

Graphique 2.7.3 : Ratios combinés par type de contrat pour l'activité dommages corporels



Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de dommages corporels.
Source : ACPR.

Graphique 2.7.4 : Évolution des PSAP pour l'activité dommages corporels



Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de dommages corporels.
Source : ACPR.

La contribution exceptionnelle des organismes complémentaires d'assurance maladie

Cette contribution exceptionnelle a été instaurée pour participer à la réduction du déficit de la Caisse nationale d'assurance-maladie compte tenu de la contraction des sinistres relatifs à la consommation médicale lors de la crise sanitaire.

Répartie sur deux ans, elle a été fixée à 2,6 % de l'ensemble des primes d'assurance maladie complémentaire de 2020 et 1,3 % de celles de 2021⁴⁰.

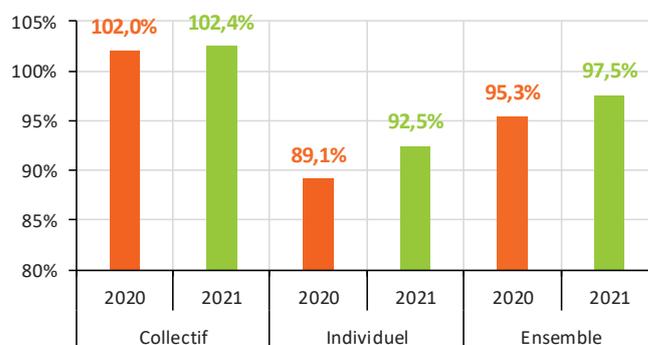
Suivant la décision de l'Autorité des Normes Comptables, elle est comptabilisée en tant que provision pour sinistres à payer et réglée l'année suivante.

Sur l'activité de santé, le ratio combiné se dégrade de 2,2 points pour atteindre 97,5 %. Il s'établit à 102,4 % sur les contrats collectifs (+ 0,4 point) et 92,5 % sur les contrats individuels (+ 3,4 points).

⁴⁰ Loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021.

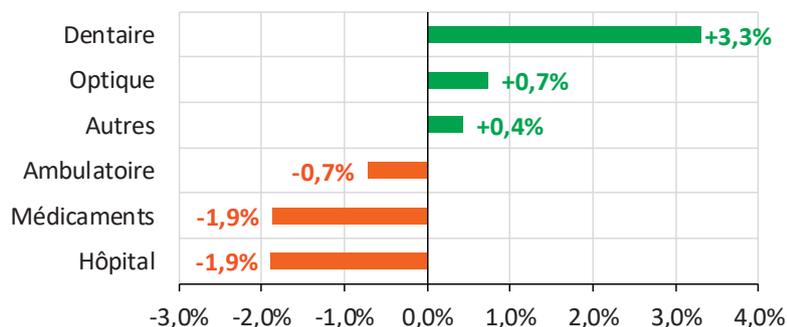
S'il est difficile de quantifier l'éventuel report des actes qui n'ont pas été consommés durant les confinements, les prestations médicales sont bien réparties à la hausse en 2021 (+ 2,3 %). La répartition des postes dans les prestations se trouve aussi modifiée. Les poids des actes hospitaliers (- 1,9 %), ambulatoires (- 0,7 %) et de médicaments (- 1,9 %) diminuent alors que le dentaire (+ 3,3 %), l'optique (+ 0,7 %) et les autres actes (+ 0,4 %) - trois postes qui englobent l'ensemble des actes affectés par la réforme du 100 % santé - progressent.

Graphique 2.7.5 : Ratios combinés en santé



*Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de frais de soins.
Source : ACPR.*

Graphique 2.7.6 : Évolution de la structure des prestations



*Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de frais de soins.
Source : ACPR.*

Sur l'activité de prévoyance, le ratio combiné s'améliore de 7,5 points pour atteindre 102,1 %. Il s'établit à 109,8 % sur les contrats collectifs (- 12,3 points) et 86,0 % sur les contrats individuels (- 0,4 point).

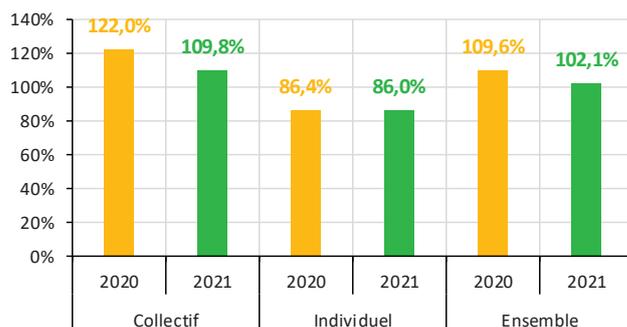
Banque

Assurance

ACTIVITÉ SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Annexes

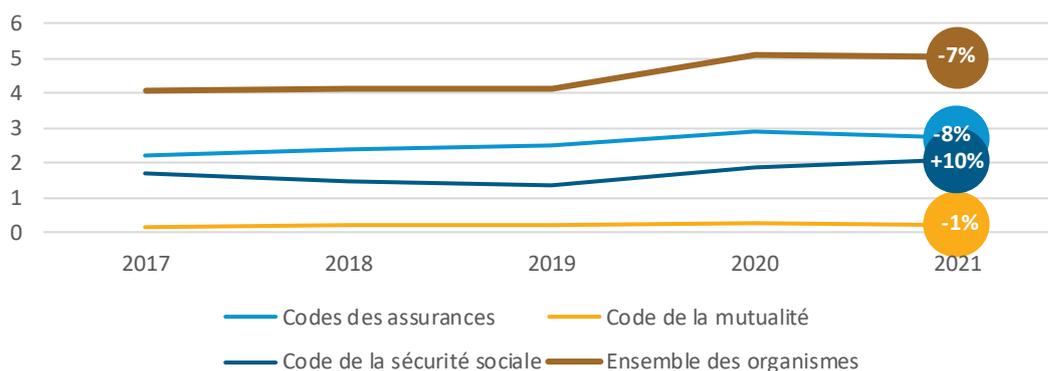
Graphique 2.7.7 : Ratios combinés en prévoyance



Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de prévoyance.
 Source : ACPR.

En 2021, les indemnités journalières complémentaires ont diminué de 7 % après une année 2020 particulièrement sinistrée mais demeurent élevées en raison des arrêts maladie dus au Covid.

Graphique 2.7.8 : Évolution des indemnités journalières liées aux arrêts de travail selon la forme juridique



Champ : Ensemble des organismes d'assurance agréés ou autorisés, assurant les risques de dommages corporels hors frais de soins.
 Source : ACPR.

8

L'ACTIVITÉ EUROPÉENNE

L'ACTIVITÉ EUROPÉENNE

Banque



Assurance



Annexes



L'ACTIVITÉ EUROPÉENNE

Rang européen (UE)
en termes de bilan
et d'activité :

1^{er}

Part de marché de la
LPS-LE étrangère
dans l'activité en
France en 2020 :

8,7 %

Progression de
l'activité LPS-LE dans
les primes
françaises :

+ 1,1 points

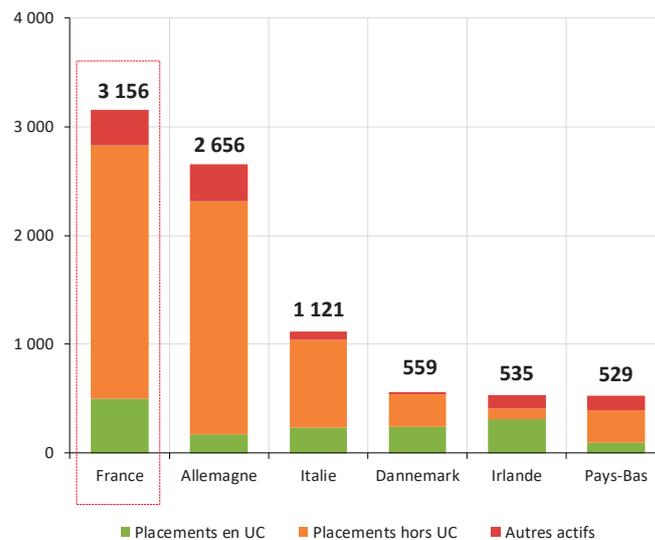
En 2021, le secteur assurantiel français est le premier marché de l'Union européenne en termes de total actifs et de primes avec respectivement 3 156 milliards d'euros d'actifs, 184 milliards d'euros de primes vie et 113 milliards d'euros de primes non vie.

Les acteurs étrangers exerçant une activité de libre prestation de service (LPS) ou libre établissement (LE) en France ont évolué depuis le Brexit : les organismes britanniques sont moins présents sur le territoire, mais les assureurs allemands, luxembourgeois et belges progressent.

La France est le premier pays de l'UE en termes de bilan et de chiffre d'affaires

En 2021, la France est le plus important marché de l'assurance de l'Union européenne de par sa taille de bilan (3156 milliards d'euros) et devance l'Allemagne (2 656 milliards d'euros de bilan). C'est aussi le premier pays de l'Union en termes de placements en unités de compte (501 milliards d'euros).

Graphique 2.8.1 : Actifs des assureurs des principaux pays de l'UE au 31/12/2021



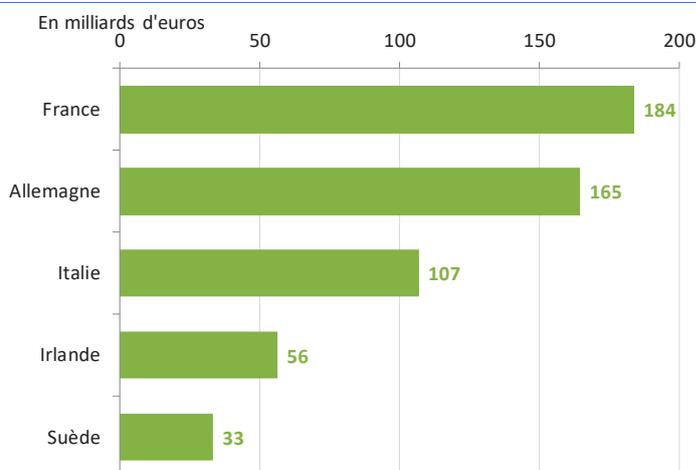
Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.
Source : AEAPP, ACPR.

Le marché de l'assurance-vie français occupe la première place en termes de primes, devant l'Allemagne. Les assureurs français collectent 184 milliards d'euros de primes d'assurance-vie en 2021 contre 149 l'année précédente (+ 23 %).

Le marché de l'Union européenne est concentré : la France et l'Allemagne, les deux pays les plus peuplés, qui bénéficient de taux d'épargne élevés et de places financières fortes, représentent à elles seules 50 % des primes d'assurance-vie.

En France, compte tenu du poids du régime par répartition, l'épargne retraite est relativement faible et gérée par les assureurs-vie (et plus récemment par des ORPS) tandis que celle-ci est gérée par des fonds de pension dans les pays qui ont un système par capitalisation comme les Pays-Bas ou l'Irlande.

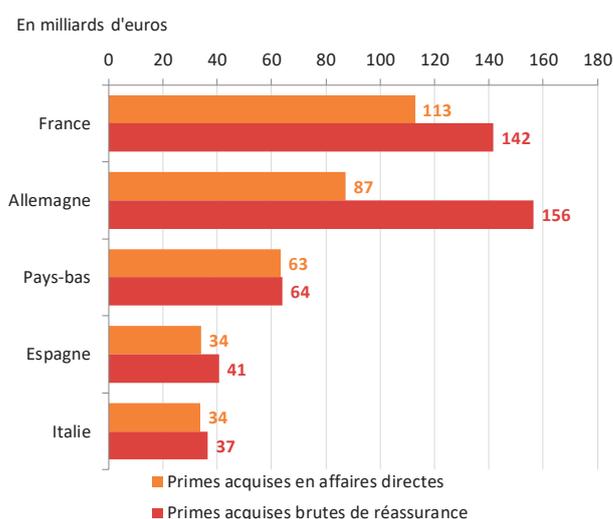
Graphique 2.8.2 : Primes vie des assureurs des principaux pays de l'UE au 31/12/2021



Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.
Source : AEAPP, ACPR.

La France est le premier pays de l'Union européenne en termes de primes d'assurance non vie en affaires directes. Elles représentent 113 milliards d'euros contre 108 milliards en 2020. Les assureurs allemands collectent 87 milliards d'euros en 2021, contre 84 milliards l'année précédente. En prenant en compte la réassurance acceptée, le marché français se situe toutefois au deuxième rang derrière l'Allemagne.

Graphique 2.8.3 : Primes non vie des assureurs des principaux pays européens au 31/12/2021



Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.
Source : AEAPP, ACPR.

Banque

Assurance

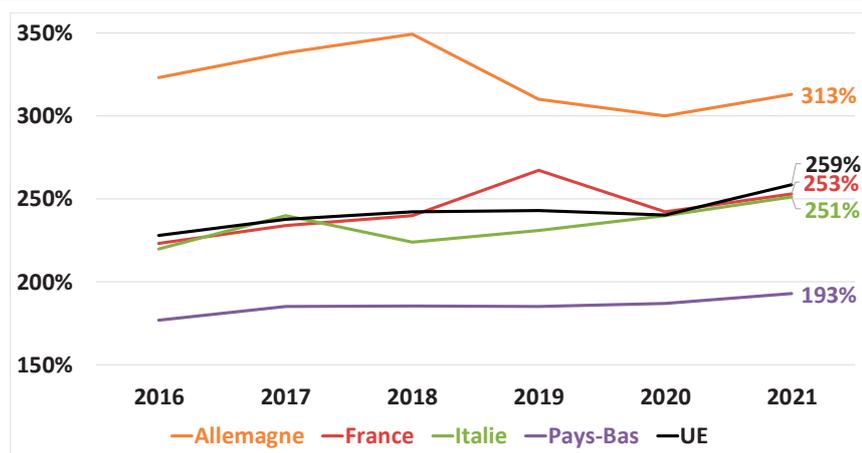
L'ACTIVITÉ EUROPÉENNE

Annexes

Le ratio de solvabilité des assureurs progresse dans l'Union européenne

Le ratio de solvabilité des assureurs de l'UE progresse de 19 points de pourcentage en 2021 et atteint 259 %. Cette variation est toutefois majoritairement expliquée par la sortie des assureurs britanniques de l'échantillon avec un ratio de solvabilité moyen qui s'établissait à 156 % en 2020, très en deçà de la moyenne européenne. Le ratio de solvabilité moyen de l'Union hors Royaume-Uni s'élevait ainsi à 254 % en 2020. Le ratio de solvabilité moyen des assureurs français passe quant à lui de 242 % à 253 % sur la période, une augmentation proche de celle des assureurs allemands (+ 13 points), et supérieure aux Pays-Bas (+ 6 points).

Graphique 2.8.4 : Ratios de solvabilité des assureurs des principaux pays européens au 31/12/2021



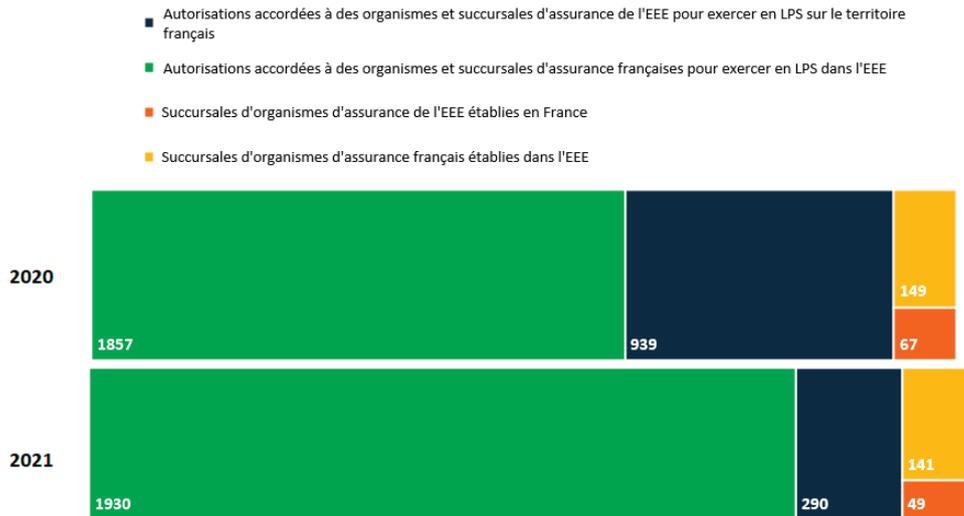
Champ : Ensemble des organismes Solvabilité 2.
Source : AEAPP, ACPR.

L'utilisation du passeport européen a reculé à la suite du Brexit

Depuis 2021, le droit européen n'est plus applicable au Royaume-Uni et les organismes d'assurance britanniques ne sont plus autorisés à exercer une activité en France via le libre établissement (LE) ou la libre prestation de service (LPS). Symétriquement, les organismes d'assurance ou succursales français opérant au Royaume-Uni ne sont plus assujettis aux règles européennes applicables en matière d'assurance.

Dans ce contexte, les autorisations accordées à des organismes et succursales d'assurance de l'EEE (Espace économique européen) pour exercer en LPS sur le territoire français ont significativement diminué entre 2020 et 2021, les organismes d'assurance britanniques représentant une part importante de l'activité non vie exercée en LPS-LE (13 % des primes) en 2020, particulièrement en assurance de dommages aux biens.

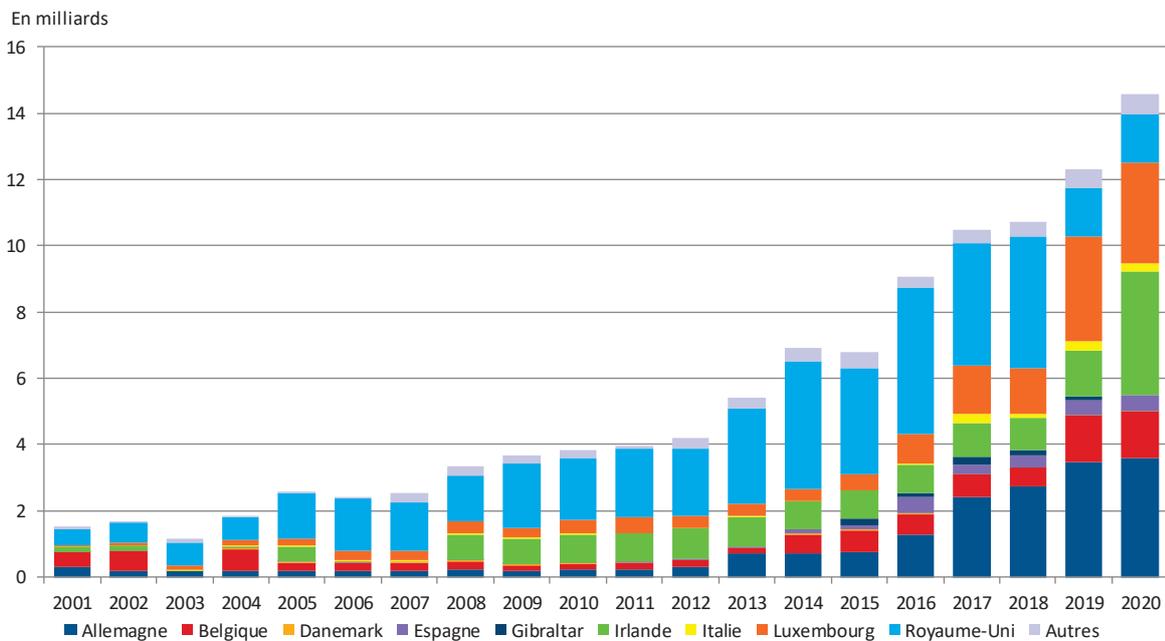
Graphique 2.8.5 : Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France fin 2021



Champ : Ensemble des succursales (libre établissement) et habilitations à exercer en libre prestation de service (LPS)
 Source : ACPR.

L'origine géographique des organismes qui collectent des primes non vie en France a sensiblement évolué durant les cinq dernières années. Depuis 2016, les organismes irlandais (+ 319 %), luxembourgeois (+ 231 %) et belges (+ 123 %) - trois pays qui ont accueilli des sièges sociaux de sociétés implantées au Royaume-Uni - ont, largement progressé. Les organismes allemands ont aussi progressé sur le marché français : parmi les pays de l'Union, ils sont les deuxièmes plus actifs (3,6 milliards d'euros de primes) après les Irlandais (3,7 milliards).

Graphique 2.8.6 : Primes non vie collectées via le passeport européen (LPS-LE) depuis 2001 par pays d'origine de l'assureur



Champ : Ensemble des organismes.
 Note : Les données du passeport européen sont mises à jour avec une année de décalage.
 Source : AEAPP, ACPR.

Le Passeport Européen

Les organismes de pays membres de l'Union européenne peuvent exercer une activité d'assurance dans un autre pays membre de deux manières :

- La liberté de prestation de services (LPS) est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
- La liberté d'établissement (LE) est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'une succursale (dans ce territoire). Cette modalité du passeport d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents mandatés (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).

L'activité d'entreprises européennes en France progresse

En France, les primes collectées par des organismes étrangers au titre du passeport européen (LPS-LE) s'élèvent à 25,3 milliards d'euros en 2020⁴¹ (+ 1,2 milliard par rapport à 2019). Elles atteignent 8,7 % des primes domestiques collectées par des organismes agréés en France (+ 1,1 point).

Tableau 2.8.1 : Part des primes collectées par des entreprises européennes via le passeport européen (LPS-LE) dans le total des primes collectées en France en 2020

En milliards d'euros	2019	2020		
	Total	Total	Vie	Non vie
Primes (acquises brutes de réassurance) collectées en France par les organismes agréés	313,3	281,2	147,9	133,3
Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et LE	24,1	25,3	10,7	14,6
Total des primes collectées en France	337,5	306,5	158,6	147,9
Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française	7,6%	8,7%	7,0%	10,6%

Champ : Ensemble des organismes.

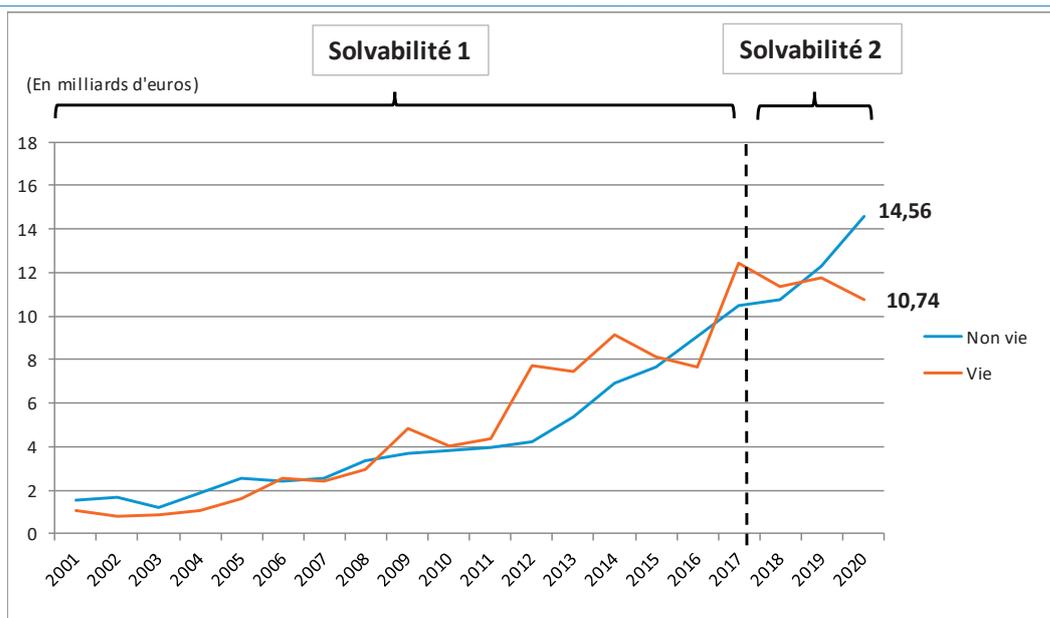
Note : Les données du passeport européen sont mises à jour avec une année de décalage.

Source : AEAPP, ACPR.

Sur l'activité vie, elles ont diminué de 11,8 milliards à 10,8 milliards d'euros entre 2019 et 2020, du fait des confinements et fermetures d'agences, si bien que la part de marché des LPS-LE étrangères enregistre une progression de 1,7 point pour atteindre 7 % en 2020. En progression de 2,3 milliards d'euros, les primes collectées par les organismes étrangers sur l'activité non vie atteignent 14,6 milliards d'euros. Rapportées aux primes domestiques des organismes agréés en France, elles progressent de 1,2 point pour atteindre 10,6 %.

⁴¹ Compte-tenu de l'absence de données à jour en 2021, la dernière échéance analysée dans cette section repose sur les données à fin 2020.

Graphique 2.8.7 : Primes acquises brutes collectées en France via le passeport européen en 2020



Champ : Ensemble des organismes.

Note : Les données du passeport européen sont mises à jour avec une année de décalage.

Source : AEAPP, ACPR.

Les organismes étrangers sont particulièrement présents en réassurance. Les primes collectées par des organismes étrangers représentent 96 % de l'activité française en réassurance santé similaire à la non vie, et 34 % en réassurance accidents et en réassurance dommages aux biens. 59 % des primes en assurance maritime, aérienne et transport et près de la moitié des primes d'assurance-crédit et cautionnement sont collectées par des organismes d'autres pays de l'Union européenne.

Tableau 2.8.2 : Part des primes collectées par des entreprises européennes via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2020 par ligne d'activité

En milliards d'euros Ligne d'activité	Primes collectées sur le territoire français			Total des primes collectées en France	Part de l'activité LPS-LE entrante dans l'activité en France
	Par des organismes agréés en France	Via le passeport européen			
		par des organismes de l'EEE hors Royaume-Uni	par des organismes du Royaume-Uni		
Ensemble des lignes d'activité vie	142,24	10,74	0,00	152,98	7,0%
Ensemble des lignes d'activité non vie	122,29	13,09	1,47	136,85	10,6%
Détail des lignes d'activité non vie					
Réassurance santé similaire à la non vie	0,02	0,59	0,00	0,61	96%
Assurance crédit et cautionnement	1,24	1,18	0,02	2,44	49%
Assurance maritime, aérienne et transport	0,89	1,17	0,09	2,15	59%
Pertes pécuniaires diverses	2,54	0,68	0,02	3,24	22%
Réassurance accidents	0,62	0,32	0,00	0,95	34%
Réassurance dommages aux biens	2,05	0,91	0,14	3,10	34%
Assurance de responsabilité civile générale	6,97	2,38	0,38	9,73	28%
Assurance incendie et autres dommages aux biens	22,23	3,55	0,34	26,12	15%
Assurance de responsabilité civile automobile	9,82	0,71	0,11	10,63	8%
Assurance d'indemnisation des travailleurs	0,16	0,00	0,00	0,17	2%
Assistance	3,37	0,14	0,00	3,52	4%
Autre assurance des véhicules à moteur	14,23	0,59	0,19	15,01	5%
Assurance de protection juridique	2,23	0,00	0,03	2,27	2%
Assurance de protection du revenu	13,26	0,17	0,02	13,45	1%
Assurance des frais médicaux	42,65	1,25	0,12	44,02	3%

Champ : Ensemble des organismes.

Note : Les données du passeport européen sont mises à jour avec une année de décalage.

Source : AEAPP, ACPR.

9

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Banque



Assurance



Annexes



LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Sommaire des tableaux du secteur de l'assurance

Tableau 2.9.1	Organismes d'assurance agréés en France	157
Tableau 2.9.2	Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France fin 2021	158
Tableau 2.9.3	Groupes d'assurances.....	159
Tableau 2.9.4	Bilan comptable résumé des organismes d'assurance	159
Tableau 2.9.5	Bilan prudentiel résumé	160
Tableau 2.9.6	Bilan des ORPS en 2021.....	160
Tableau 2.9.7	Décomposition du passif	161
Tableau 2.9.8	Lien entre actif net et fonds propres prudentiels	161
Tableau 2.9.9	Provisions mathématiques d'assurance-vie en affaires directes.....	163
Tableau 2.9.10	Provisions techniques par type d'activité	164
Tableau 2.9.11	Compte de résultat agrégé en vision comptable	166
Tableau 2.9.12	Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2021	176
Tableau 2.9.13	Nombre d'autorisations accordées à des entreprises d'assurance et succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE pour exercer en LPS sur le territoire français.....	182
Tableau 2.9.14	Nombre d'autorisations accordées à des entreprises d'assurance françaises et succursales d'entreprises d'assurance françaises pour exercer en LPS dans l'EEE	182
Tableau 2.9.15	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE établies en France	183
Tableau 2.9.16	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE	183
Tableau 2.9.17	Part des primes collectées par des entreprises européennes via le passeport européen (LPS-LE) dans le total des primes collectées en France en 2020.....	184
Tableau 2.9.18	Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2020 par ligne d'activité	184
Tableau 2.9.19	Importance des modules du CSR par type d'organisme	189
Tableau 2.9.20	Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2021 par pays au sein de l'Union européenne	190
Tableau 2.9.21	Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2021 : Actif détaillé.....	191
Tableau 2.9.22	Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2021 : Passif détaillé.....	191
Tableau 2.9.23	Les comptes d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2).....	194
Tableau 2.9.24	Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5).....	195
Tableau 2.9.25	Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7).....	195
Tableau 2.9.26	Les comptes de l'assurance-vie en unités de compte (catégories 8 et 9).....	195
Tableau 2.9.27	Les comptes des contrats d'assurance-vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 14)	196
Tableau 2.9.28	Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20)	196
Tableau 2.9.29	Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21)	196
Tableau 2.9.30	Les comptes des frais de soins individuels.....	197
Tableau 2.9.31	Les comptes des frais de soins collectifs	197
Tableau 2.9.32	Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23).....	197
Tableau 2.9.33	Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26).....	198
Tableau 2.9.34	Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27)	198
Tableau 2.9.35	Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)	198
Tableau 2.9.36	Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29).....	199
Tableau 2.9.37	Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30).....	199
Tableau 2.9.38	Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31).....	199
Tableau 2.9.39	Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)	200
Tableau 2.9.40	Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36).....	200
Tableau 2.9.41	Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38).....	200

Sommaire des graphiques du secteur de l'assurance

Graphique 2.9.1	Nombre d'organismes d'assurance agréés en France	157
Graphique 2.9.2	Répartition des organismes d'assurance par type d'activité et par code juridique fin 2021	158
Graphique 2.9.3	Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire	159
Graphique 2.9.4	Composantes de l'actif	160
Graphique 2.9.5	Placements avant et après mise en transparence	161
Graphique 2.9.6	Répartition des fonds propres de base des organismes par catégorie.....	162
Graphique 2.9.7	Décomposition de l'actif net des organismes	162
Graphique 2.9.8	Réserve de réconciliation des organismes rapportée à leurs fonds propres	163
Graphique 2.9.9	Provisions mathématiques des organismes d'assurance.....	163
Graphique 2.9.10	Marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité en 2021	164
Graphique 2.9.11	Provisions techniques vie hors santé ventilées par ligne d'activité.....	164
Graphique 2.9.12	Provisions techniques non vie hors santé ventilées par ligne d'activité.....	165
Graphique 2.9.13	Provisions techniques santé ventilées par ligne d'activité.....	165
Graphique 2.9.14	Primes acquises en assurance-vie	166
Graphique 2.9.15	Primes d'assurance-vie en affaires directes	167
Graphique 2.9.16	Ventilation des charges en assurance-vie	167
Graphique 2.9.17	Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques de 2011 à 2021	167
Graphique 2.9.18	Provision pour participation aux bénéficiaires (PPB), en pourcentage des provisions mathématiques moyennes.....	168
Graphique 2.9.19	Collecte brutes 2011-2021 – flux hebdomadaires	168
Graphique 2.9.20	Rachats 2011-2021 – flux hebdomadaires	169
Graphique 2.9.21	Sinistres 2011—2021- flux hebdomadaires	169
Graphique 2.9.22	Arbitrages nets 2011-2021 – flux mensuels	170
Graphique 2.9.23	Collecte nette totale cumulée sur les supports rachetables.....	170
Graphique 2.9.24	Collecte nette cumulée sur les supports en euros.....	170
Graphique 2.9.25	Collecte nette cumulée sur les supports en unités de compte.....	171
Graphique 2.9.26	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros.....	171
Graphique 2.9.27	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en unités de compte.....	171
Graphique 2.9.28	Primes acquises en assurance non vie	172
Graphique 2.9.29	Répartition par catégorie des primes non vie acquises en affaires directes	172
Graphique 2.9.30	Répartition par catégorie des sinistres non vie en affaires directes	173
Graphique 2.9.31	Décomposition de la charge des sinistres en assurance non vie	173
Graphique 2.9.32	Décomposition des principales composantes du résultat technique non vie	173
Graphique 2.9.33	Ratios sinistres sur primes par catégorie.....	174
Graphique 2.9.34	Ratios combinés par catégorie	174
Graphique 2.9.35	Charge des sinistres de la catégorie catastrophes naturelles	175
Graphique 2.9.36	Ratio sinistres sur primes pour une sélection de catégories d'assurance non vie	175
Graphique 2.9.37	Sinistres et ratio sinistres sur primes pour la catégorie catastrophes naturelles.....	175
Graphique 2.9.38	Répartition des primes frais de soins et dommages corporels, par type d'organisme en 2021	176
Graphique 2.9.39	Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme.....	176
Graphique 2.9.40	Poids de l'activité santé dans les dommages corporels par type d'organisme	177
Graphique 2.9.41	Poids des contrats collectifs dans les dommages corporels par type d'organisme	177
Graphique 2.9.42	Ratios sinistres sur primes par type de contrat pour l'activité dommages corporels	178
Graphique 2.9.43	Ratios combinés par type de contrat pour l'activité dommages corporels.....	178
Graphique 2.9.44	Décomposition des sinistres sur l'activité des dommages corporels	178
Graphique 2.9.45	Évolution des PSAP en dommages corporels	179
Graphique 2.9.46	Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2020 et 2021.....	179
Graphique 2.9.47	Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2020 et 2021.....	179
Graphique 2.9.48	Évolution des indemnités journalières liées aux arrêts de travail selon la forme juridique.....	180
Graphique 2.9.49	Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance-vie par forme juridique.....	180
Graphique 2.9.50	Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance non vie, par forme juridique.....	181
Graphique 2.9.51	Taux de cession en réassurance par branche d'activité non vie.....	181
Graphique 2.9.52	Primes acquises brutes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE).....	184
Graphique 2.9.53	Primes non vie collectées via le passeport européen (LPS-LE) depuis 2001 par pays d'origine de l'assureur.....	185
Graphique 2.9.54	Taux de couverture du MCR	185

Graphique 2.9.55	Distribution des organismes en fonction du taux de couverture du MCR	186
Graphique 2.9.56	Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR	186
Graphique 2.9.57	Évolution du taux de couverture du MCR entre 2020 et 2021	187
Graphique 2.9.58	Taux de couverture du CSR de l'ensemble des organismes.....	187
Graphique 2.9.59	Répartition des organismes en fonction de leur taux de couverture du CSR.....	188
Graphique 2.9.60	Évolution du taux de couverture du CSR entre 2020 et 2021	188
Graphique 2.9.61	Modules du CSR, exprimés en % du CSR, pour les organismes utilisant la formule standard	189
Graphique 2.9.62	Actif total des assureurs par pays au 31/12/2021	192
Graphique 2.9.63	Provisions techniques par pays au 31/12/2021	192
Graphique 2.9.64	Primes vie acquises brutes par pays en 2021.....	193
Graphique 2.9.65	Primes non vie acquises en affaires directes par pays en 2021.....	193
Graphique 2.9.66	Taux de couverture du CSR par pays fin 2021, y compris mesures transitoires.....	194

Évolution du secteur de l'assurance

Tableau 2.9.1 Organismes d'assurance agréés en France

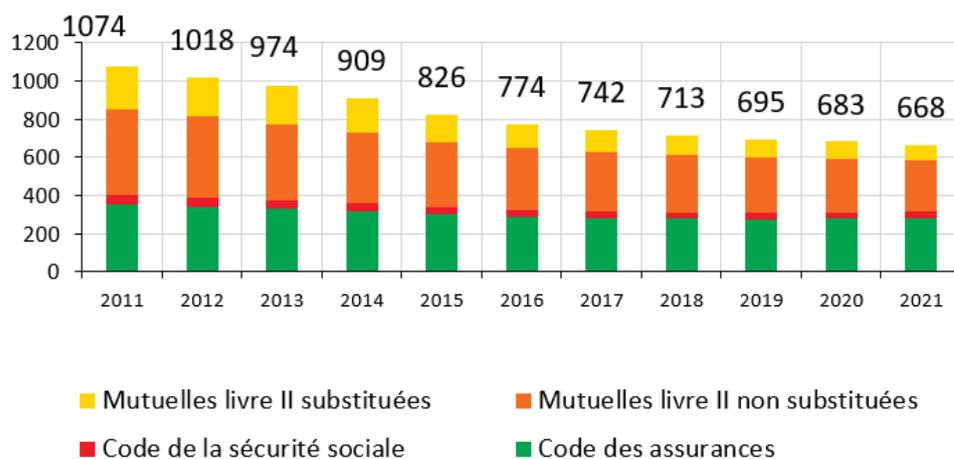
Nombre d'organismes d'assurance	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Sociétés d'assurance	267	260	258	258	258	0
Organismes de retraite professionnelle supplémentaire	n/a	3	5	7	8	1
Sociétés de réassurance	14	12	10	12	14	2
Succursales de pays tiers	4	4	4	4	4	0
Code des assurances	285	279	277	281	284	3
Institutions de prévoyance	36	35	33	33	34	1
Code de la sécurité sociale	36	35	33	33	34	1
Mutuelles livre II non substituées	310	301	288	282	268	-14
Mutuelles livre II substituées	111	98	97	87	82	-5
Code de la mutualité	421	399	385	369	350	-19
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	742	713	695	683	668	-15

Note : le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre pas les organismes toujours sous contrôle mais qui ne sont plus habilités à produire des contrats.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.1 Nombre d'organismes d'assurance agréés en France



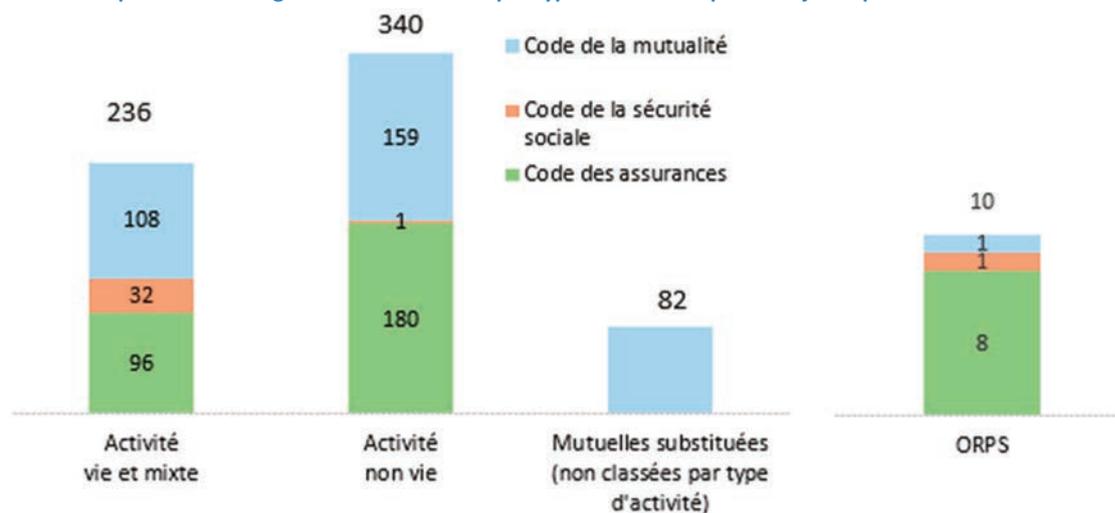
Note : Y compris organismes dispensés d'agrément. Les mutuelles substituées régies par le Livre II du code de la mutualité se définissent comme étant des mutuelles dont les engagements assurantiels sont garantis par une autre mutuelle ou union dite substituant. Une fois la substitution actée, les agréments dont disposent les mutuelles substituées deviennent caducs. La substitution se distingue de la réassurance par le pouvoir de contrôle qu'exerce la substituant sur la substituée notamment dans la fixation des cotisations et des prestations.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Répartition des organismes d'assurance en France

Graphique 2.9.2 Répartition des organismes d'assurance par type d'activité et par code juridique fin 2021



Note : ORPS – Organismes de retraite professionnelle supplémentaire. Les mutuelles substituées ne sont pas classées par type d'activité puisque par définition elles ne disposent plus d'agréments.

Note de lecture ;

Le total des organismes recensés se répartit entre :

236 organismes vie et mixtes dont 108 mutuelles régies par le code de la mutualité, 32 institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale et 96 organismes régis par le code des assurances ;

340 organismes non vie dont 159 mutuelles régies par le code de la mutualité, 1 institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale et 180 organismes régis par le code des assurances ;

10 organismes de retraite professionnelle supplémentaire non classés par type d'activité ;

82 mutuelles substituées non classées par type d'activité.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.2 Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France fin 2021

Forme juridique des organismes	Type d'activité	Régime de remise			Total
		Solvabilité 1	Solvabilité 2	ORPS	
Sociétés d'assurance	Vie	1	81		82
	Non vie	23	153		176
Entreprises de réassurance			14		14
Organismes de retraite professionnelle supplémentaire				8	8
Succursales d'entreprise de pays tiers (hors EEE)	Non vie	3	1		4
Code des assurances		27	249	8	284
Institutions de prévoyance	Vie		32		32
	Non vie		1		1
Institutions de retraite professionnelle supplémentaire				1	1
Code de la sécurité sociale			33	1	34
Mutuelles non substituées	Vie	9	99		108
	Non vie	81	76		157
Mutuelles de réassurance			2		2
Mutuelles de retraite professionnelle supplémentaire				1	1
Code de la mutualité (hors substituées)		90	177	1	268
Total général (hors mutuelles substituées)		117	459	10	586

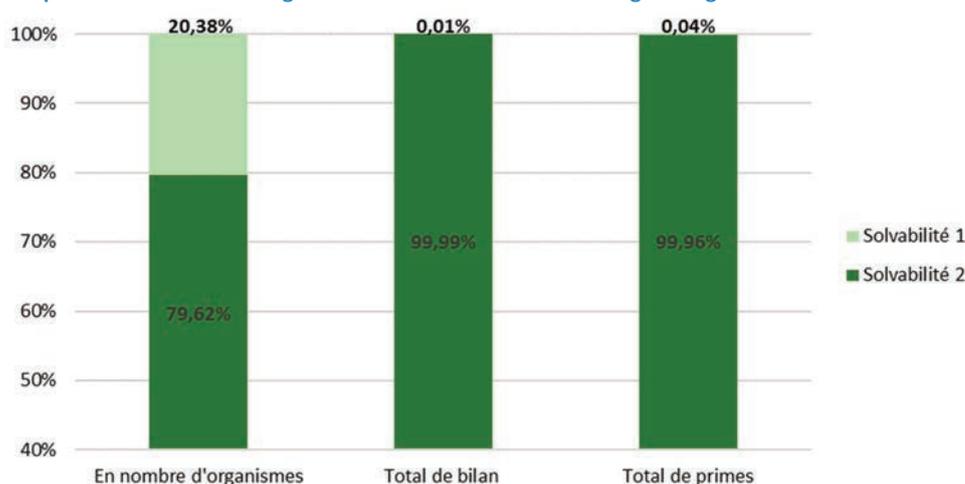
Note : ORPS – Organismes de retraite professionnelle supplémentaire.

Note de lecture : Parmi les 586 organismes disposant d'un ou plusieurs agréments, 117 organismes sont soumis au régime réglementaire Solvabilité 1, 459 organismes sont soumis au régime solvabilité 2 et 10 organismes exercent des activités de retraite professionnelle supplémentaire.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.3 Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire



Note de lecture : 79,62 % des organismes du secteur sont soumis au régime réglementaire solvabilité 2. Ils représentent 99,99 % du bilan comptable agrégé et 99,96 % des primes collectées sur l'année.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.3 Groupes d'assurances

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble des groupes actifs	68	65	63	65	66	65
Groupes dont le parent ultime est en France	54	56	57	55	58	57
Groupes dont le parent ultime est dans l'EEE	4	4	4	5	5	5
Groupes dont le parent ultime est hors de l'EEE	1	1	2	5	3	3
Groupes transitoires ou en constitution	9	4				
dont le parent ultime est en France	9	4				

Population : Ensemble des groupes prudentiels

Source : ACPR.

Éléments bilanciaux du secteur de l'assurance en France

Bilan comptable et prudentiel des organismes d'assurance

Tableau 2.9.4 Bilan comptable résumé des organismes d'assurance

En milliards d'euros	2020	2021
Provisions techniques cédées aux réassureurs	151	160
Placements hors contrats en UC	2 052	2 070
Placements des contrats en UC	427	500
Autres actifs	165	170
Total actifs	2 795	2 900
Fonds propres	195	200
Provisions techniques hors contrats en UC	1 849	1 871
Provisions techniques des contrats en UC	430	503
Autres passifs	321	326
Total passifs	2 795	2 900
Bilan en valeur de marché	3 088	3 156

UC : Unités de compte.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Tableau 2.9.5 Bilan prudentiel résumé

En milliards d'euros	2020	2021
Placements hors contrats en UC	2 353	2 354
Placements des contrats en UC	428	501
Trésorerie et dépôts	69	69
Autres actifs	238	232
Total Actifs	3 088	3 156
Actif net	375	419
Provisions techniques hors contrats en UC	1 987	1 937
Provisions techniques des contrats en UC	416	488
Autres passifs	310	312
Total Passifs	3 088	3 156

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.6 Bilan des ORPS en 2021

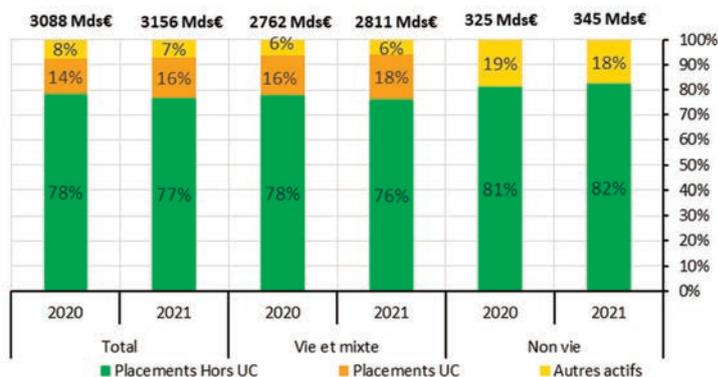
En milliards d'euros	2 021
Actif	48,5
Trésorerie et dépôts	3,6
Obligations et les titres de créance	32,2
Actions et revenu variable	1,9
OPC	10,4
-Dont Obligations	1,6
-Dont Actions	5,0
-Dont Autres OPC	3,3
Autres Placements	3,6
Passif	48,5
Provisions Techniques	36,3
Part de réassureurs	0,0
Autres Passif	1,4
Actif Net	10,8

Population : Ensemble des organismes de retraite professionnelle supplémentaire régis par le code des assurances.

Source : ACPR.

Actif et placements des organismes soumis à Solvabilité 2

Graphique 2.9.4 Composantes de l'actif

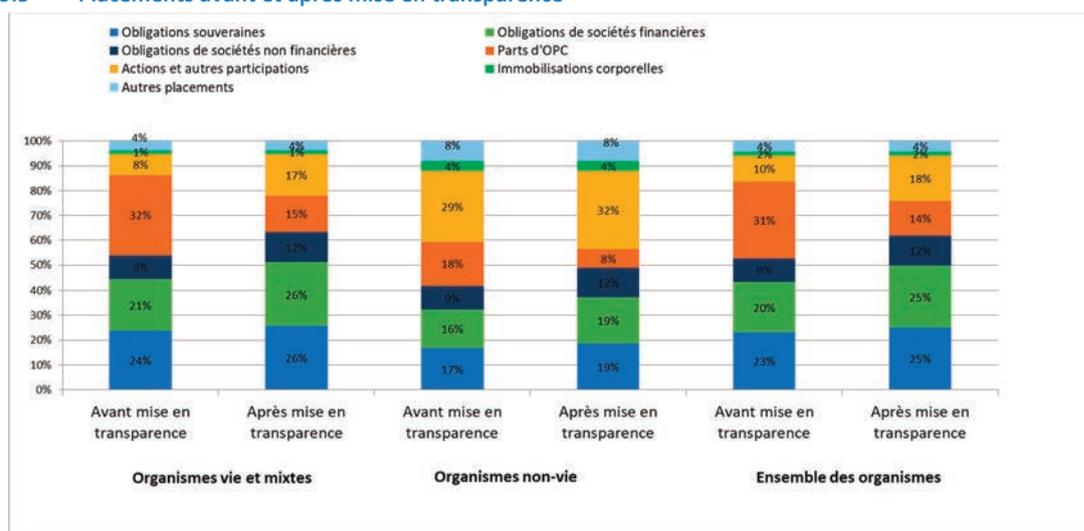


Note de lecture : En 2021, le bilan prudentiel agrégé du marché s'établit à 3 156 milliards d'euros. Les placements hors UC représentent 77 % du total actif, les placements UC représentent 16 % et les autres actifs représentent 7 % du total actif.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.5 Placements avant et après mise en transparence



Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Décomposition du passif des organismes soumis à Solvabilité 2

Tableau 2.9.7 Décomposition du passif

	2020		2021	
	Ensemble	Ensemble	Vie et mixte	Non vie
Actif net	12%	13%	10%	40%
Provisions techniques vie	57%	54%	60%	3%
Provisions techniques santé	3%	3%	3%	5%
Provisions techniques Non-vie	5%	5%	1%	37%
Provisions techniques UC	13%	15%	17%	0%
Dettes subordonnées incluses dans FP de base	1%	1%	1%	3%
Autres passifs	9%	8%	8%	13%
total passifs	3 088	3 156	2 811	345

Note de lecture : En 2021, les provisions techniques vie représentent 54 % du passif agrégé des organismes d'assurance, les provisions techniques non-vie représentent 5 % du passif et les provisions techniques en unités de compte en représentent 15 %. L'actif net représente, quant à lui, 13 % du bilan prudentiel agrégé.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Fonds propres prudeniels et actif net des organismes soumis à Solvabilité 2

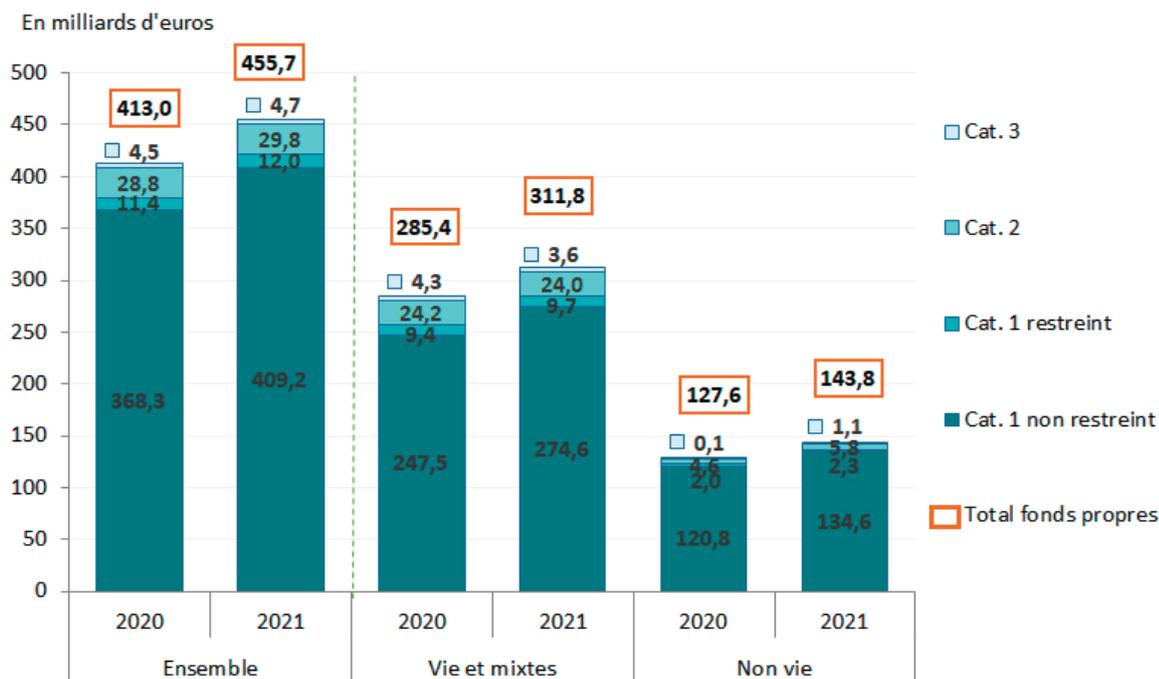
Tableau 2.9.8 Lien entre actif net et fonds propres prudeniels

(En milliards d'euros)	2020	2021
Actif net	376,0	418,9
+ Dettes subordonnées	42,7	45,3
- Actions propres détenues	-0,1	-0,3
- Dividendes prévus	-5,5	-7,9
- Fonds cantonnés restreints	-0,1	-0,2
- Déductions	-0,1	-0,0
Fonds propres de base	413,0	455,7
Fonds propres auxiliaires	1,8	1,6
Fonds propres totaux	414,8	457,2

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

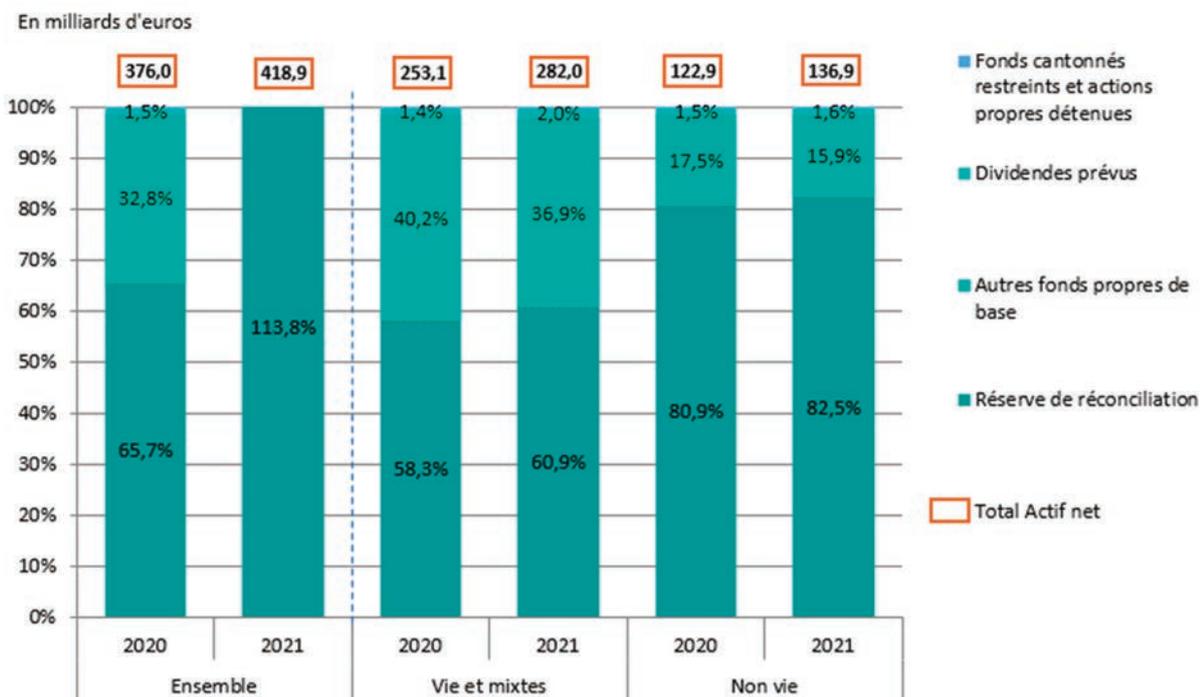
Graphique 2.9.6 Répartition des fonds propres de base des organismes par catégorie



Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

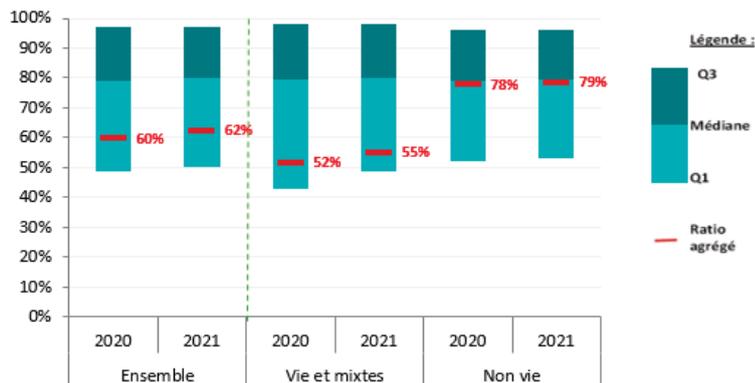
Graphique 2.9.7 Décomposition de l'actif net des organismes



Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.8 Réserve de réconciliation des organismes rapportée à leurs fonds propres



Note de lecture : Le graphique affiche le 1^{er} quartile, la médiane, la moyenne et le 3^{ème} quartile. En 2021, pour l'ensemble des organismes le ratio moyen entre la réserve de réconciliation rapporté aux fonds propres est de 62 % alors que le ratio médian s'établit à 80 %. Un quart de la population présente un ratio entre 50 % et 80 %.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Provisions techniques des organismes

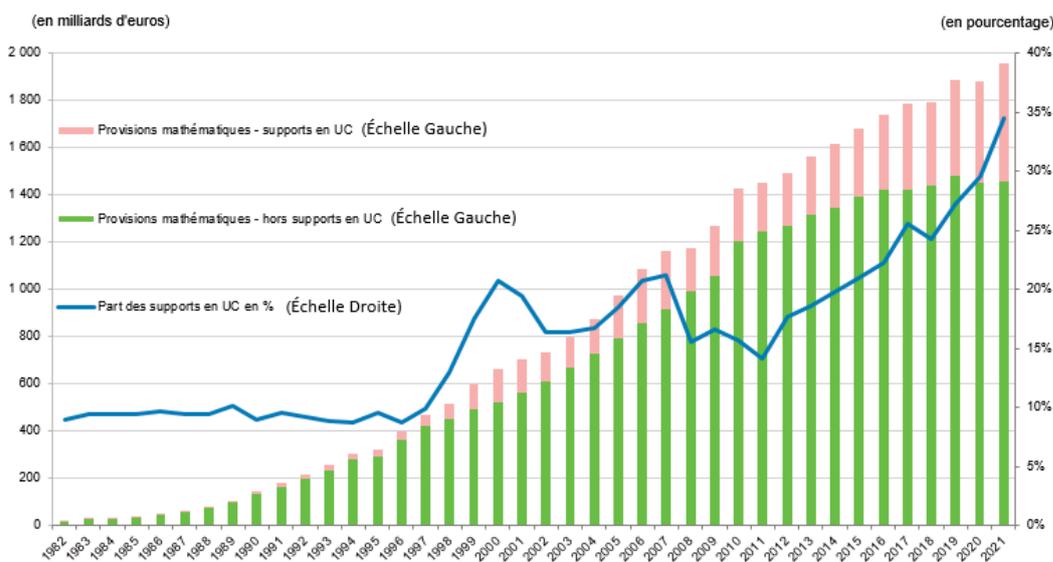
Tableau 2.9.9 Provisions mathématiques d'assurance-vie en affaires directes

En milliards d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Provisions d'assurance vie hors contrats en UC rachetables	1 323	1 327	1 342	1 354	1 391	1 359	1 392
dont provisions relatives aux supports en euros rachetables	1 244	1 261	1 263	1 273	1 307	1 277	1 330
Provisions d'assurance vie des contrats en UC rachetables	281	302	344	333	381	409	503
Total Provisions d'assurance vie en affaires directes	1 604	1 630	1 686	1 686	1 772	1 767	1 896

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.9 Provisions mathématiques des organismes d'assurance



Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Tableau 2.9.10 Provisions techniques par type d'activité

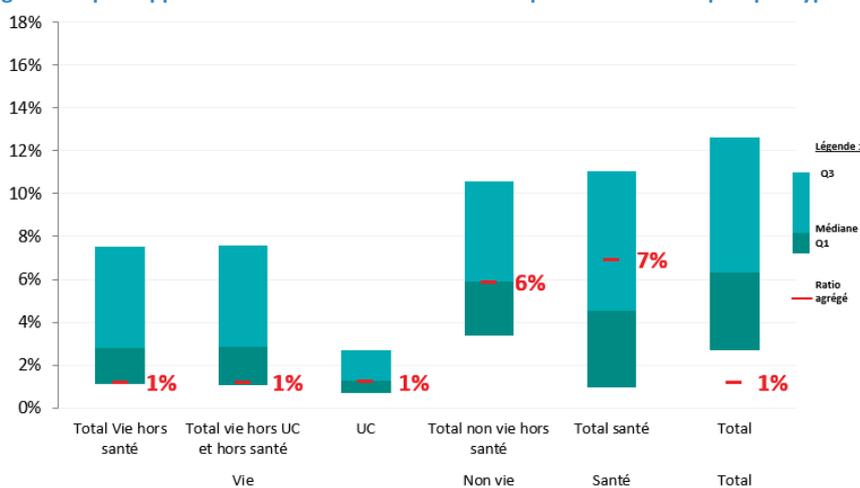
En milliards d'euros		Meilleure estimation	Marge de risque	Provisions techniques
Vie	Vie (hors UC et hors Santé)	1 676,9	19,7	1 696,6
	Unité de compte (UC)	483,5	5,9	489,8
	Santé similaire à la vie	52,7	3,4	56,1
Non vie	Santé similaire à la non vie	38,4	2,7	41,1
	Non vie (hors Santé)	140,3	8,2	148,5
Total		2 391,8	39,8	2 432,1

Note : Les provisions techniques résultent de l'évaluation d'une meilleure estimation à laquelle s'ajoute une marge de risque. Les provisions techniques calculées comme un tout, représentent des cas exceptionnels pour lesquels il n'est pas possible de calculer séparément une meilleure estimation et une marge de risque (celles-ci expliquent l'écart entre le montant des provisions techniques (dernière colonne) et la somme des deux premières colonnes (meilleure estimation et marge de risque).

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.10 Marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité en 2021

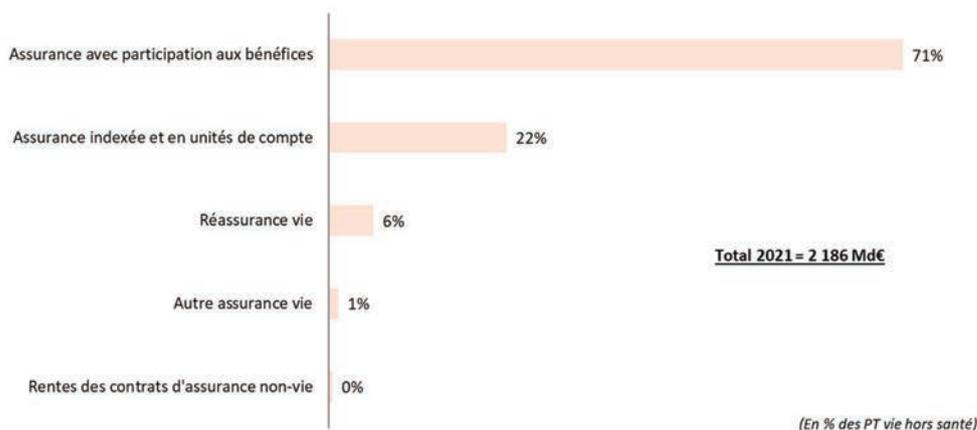


Note de lecture : Le graphique affiche le 1^{er} quartile, la médiane, la moyenne et le 3^{ème} quartile. En 2021, pour l'ensemble des organismes le ratio moyen entre la marge de risque rapportée à la meilleure estimation est d'environ 1 % alors que le ratio médian est d'environ 7 %. Un quart de la population présente un ratio entre 2,7 % et 6 %.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

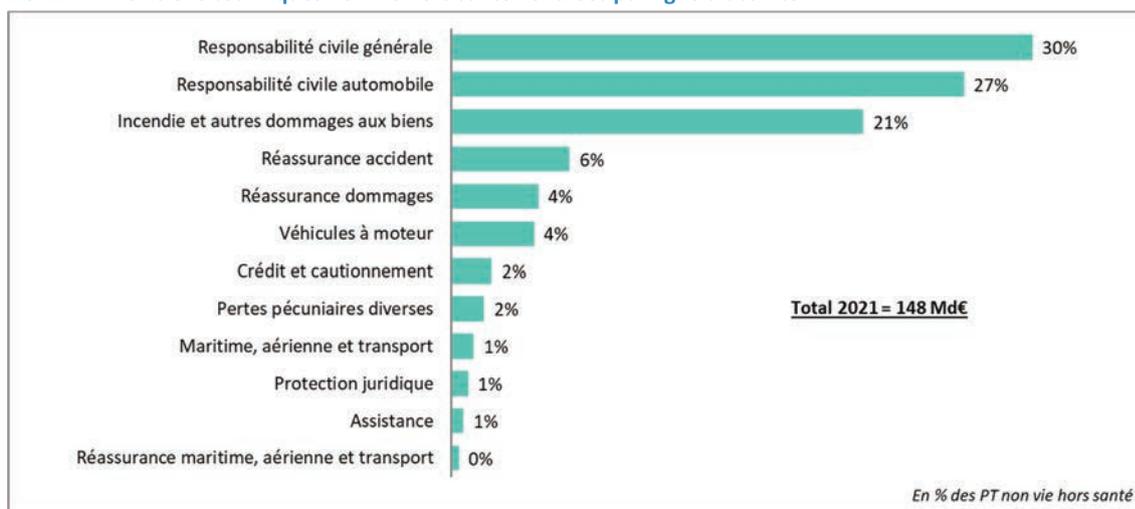
Graphique 2.9.11 Provisions techniques vie hors santé ventilées par ligne d'activité



Population : Ensemble des organismes S2.

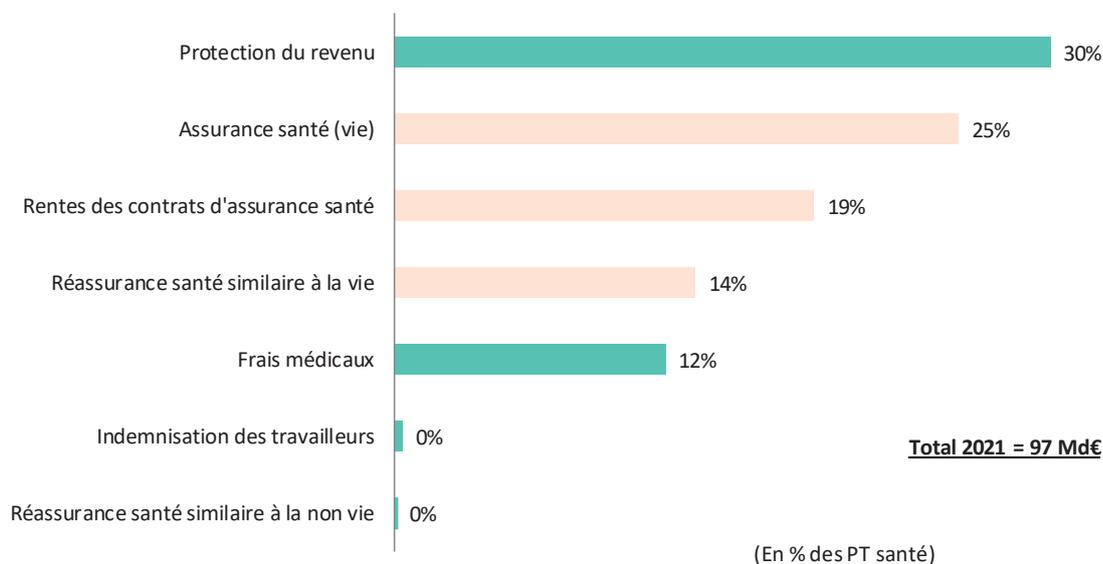
Source : ACPR.

Graphique 2.9.12 Provisions techniques non vie hors santé ventilées par ligne d'activité



Population : Ensemble des organismes S2.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.13 Provisions techniques santé ventilées par ligne d'activité



Population : Ensemble des organismes S2.
Source : ACPR.

Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Activité et rentabilité du marché de l'assurance

Compte de résultat

Tableau 2.9.11 Compte de résultat agrégé en vision comptable

En milliards d'euros	Activité Vie			Activité Non Vie			Total		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Primes acquises (a)	171,7	137,3	172,2	144,1	145,3	155,4	293,1	282,7	327,5
- dont primes cédées	11,4	9,7	11,0	27,4	30,2	32,9	36,6	39,9	43,8
Charges des sinistres et dotations aux provisions (-) (b)	206,7	127,6	199,5	109,1	112,7	118,3	265,8	240,3	317,9
- Prestations et frais payés	129,9	127,9	135,5	83,7	81,0	87,4	213,5	208,9	222,9
- Dotations aux provisions	70,3	-11,7	54,4	1,0	1,0	2,2	71,3	-10,7	56,6
- Charges et provisions cédées	10,9	8,8	9,9	20,4	24,3	24,6	31,3	33,0	34,6
Participation aux résultats (c)	34,4	28,7	30,2	0,9	0,7	0,7	35,3	29,4	30,9
Produits financiers nets (d)	94,9	43,8	83,5	5,6	4,4	5,0	100,5	48,1	88,5
- dont produits des placements	62,8	59,6	58,1		n/a		62,8	59,6	58,1
- dont ajustements ACAV nets	49,2	6,6	43,2				49,2	6,6	43,2
Frais d'acquisition et d'administration (-) (e)	17,1	17,1	18,1	36,4	37,5	37,4	53,5	54,5	55,5
Solde de réassurance calculé (f)	0,4	0,2	0,2	2,6	4,6	-1,8	2,9	4,8	-1,6
Résultat technique (g) = (a) - (b) - (c) + (d) - (e) + (f)	8,8	7,8	8,0	5,8	3,5	5,8	13,3	11,3	13,7
Produits financiers nets du résultat non technique							5,1	3,6	3,9
Autres éléments non techniques							-3,4	-2,0	-2,1
Résultat net							12,9	9,7	12,0
Rentabilité (résultat net / fonds propres)							6,8%	5,0%	6,0%

Note : a) Les lignes « Résultat technique » et « Résultat net » peuvent ne pas être égales à la somme des soldes intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Cela est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie. Les primes acquises sont brutes de réassurance, les opérations de cession de primes étant enregistrées dans le solde de réassurance avec les charges attribuées aux organismes cessionnaires, qu'ils soient ou non réassureurs

b) Ce tableau reprend les données de résultat du secteur de l'assurance selon les activités (vie / non vie).

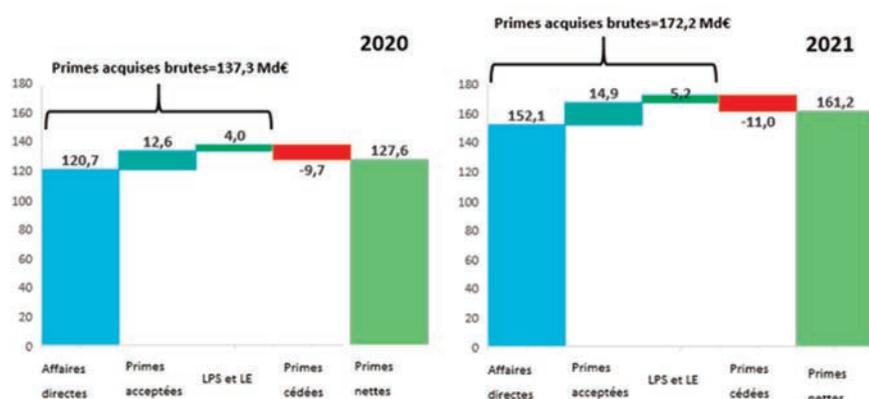
c) L'ajustement ACAV permet d'enregistrer les plus-values (ajustement ACAV positif) ou moins-values (ajustement ACAV négatif) sur les produits d'assurance-vie à capital variable –notamment les supports en unités de compte-, permettant ainsi de compenser l'ajustement des provisions techniques à la valeur de marché de ces produits, dont le risque est porté par l'assuré, dans le compte de résultat des assureurs.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Activité vie

Graphique 2.9.14 Primes acquises en assurance-vie

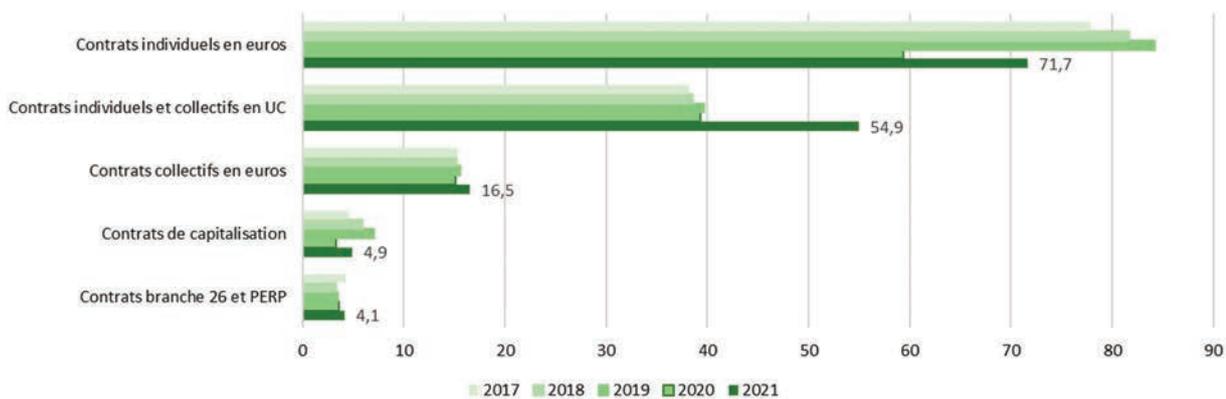


Note : LPS – Libre prestation de service, LE – Libre établissement. La catégorie « LPS et LE » présente les primes collectées à l'étranger par les organismes français.

Population : Ensemble des organismes.

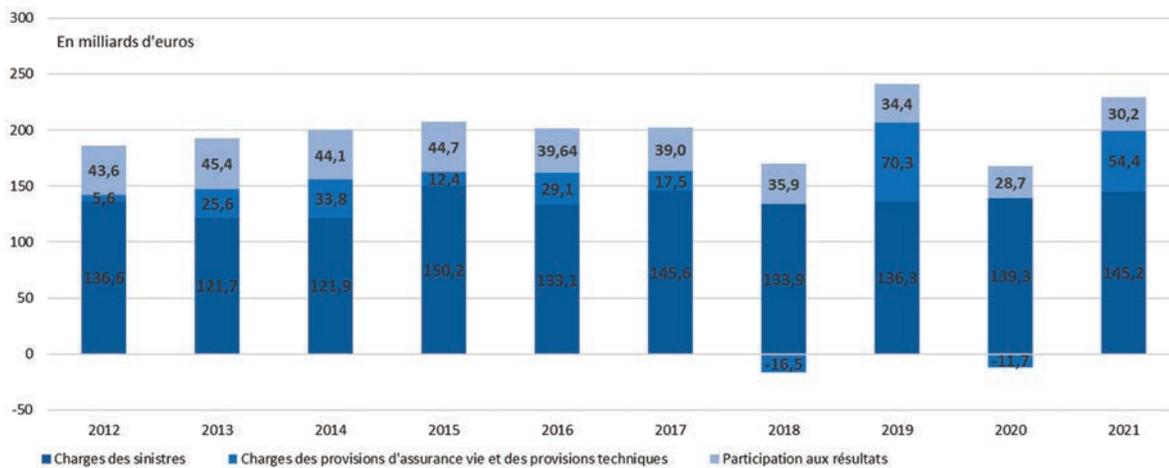
Source : ACPR.

Graphique 2.9.15 Primes d'assurance-vie en affaires directes



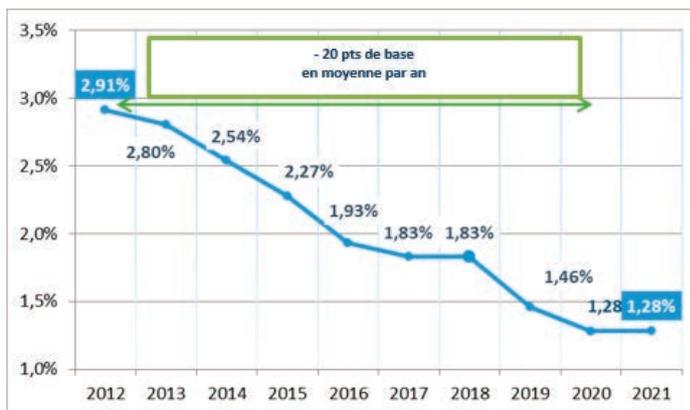
Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.16 Ventilation des charges en assurance-vie



Note : Les provisions signées négativement correspondent à des reprises.
Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

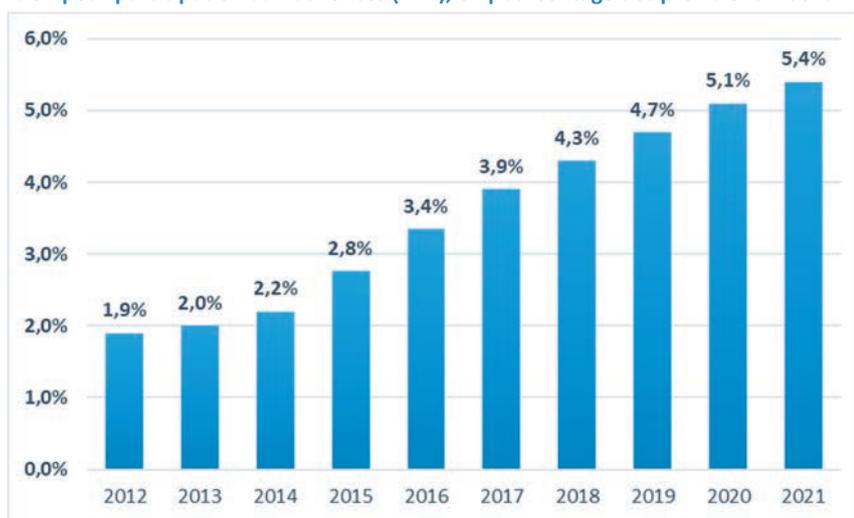
Graphique 2.9.17 Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques de 2011 à 2021



Note : Pour plus d'information, se référer à l'Analyse et Synthèse n°140 « Revalorisation 2021 des contrats d'assurance-vie et de capitalisation- engagements à dominante épargne retraite individuelle ».
Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Banque
Assurance
LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE
Annexes

Graphique 2.9.18 Provision pour participation aux bénéfices (PPB), en pourcentage des provisions mathématiques moyennes

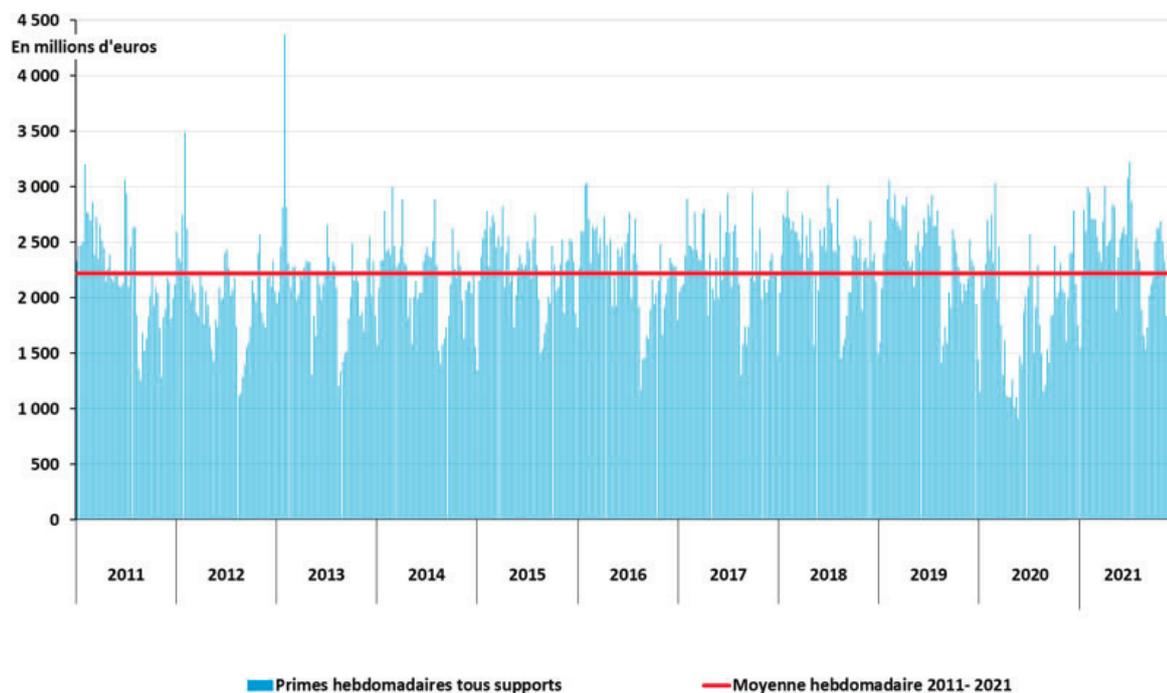


Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Environ 70 organismes sont soumis à la collecte prudentielle de l'ACPR sur les flux d'assurance-vie ; ils représentent plus de 99 % du marché français de l'assurance-vie.

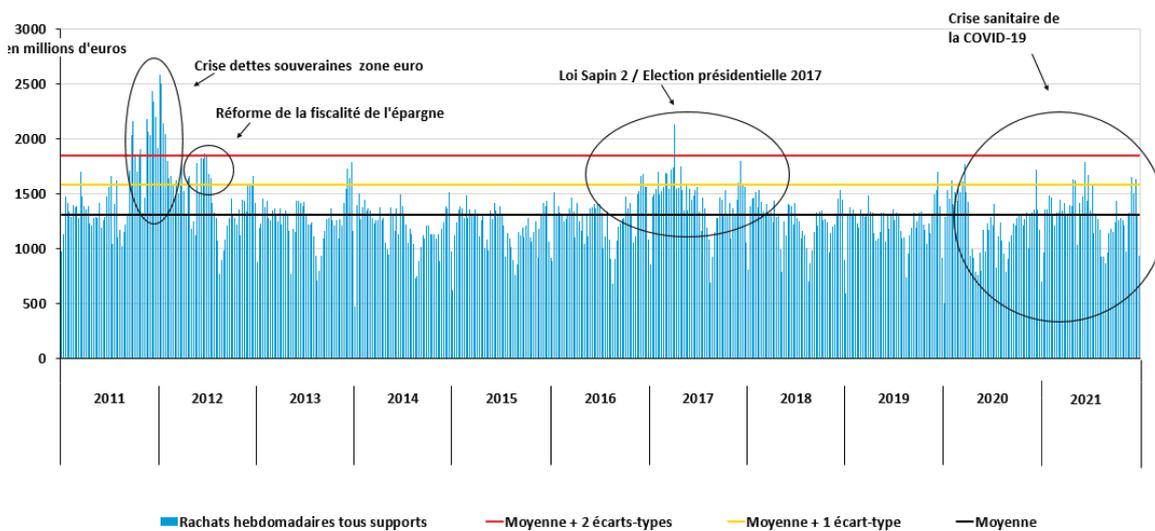
Graphique 2.9.19 Collecte brutes 2011-2021 – flux hebdomadaires



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.

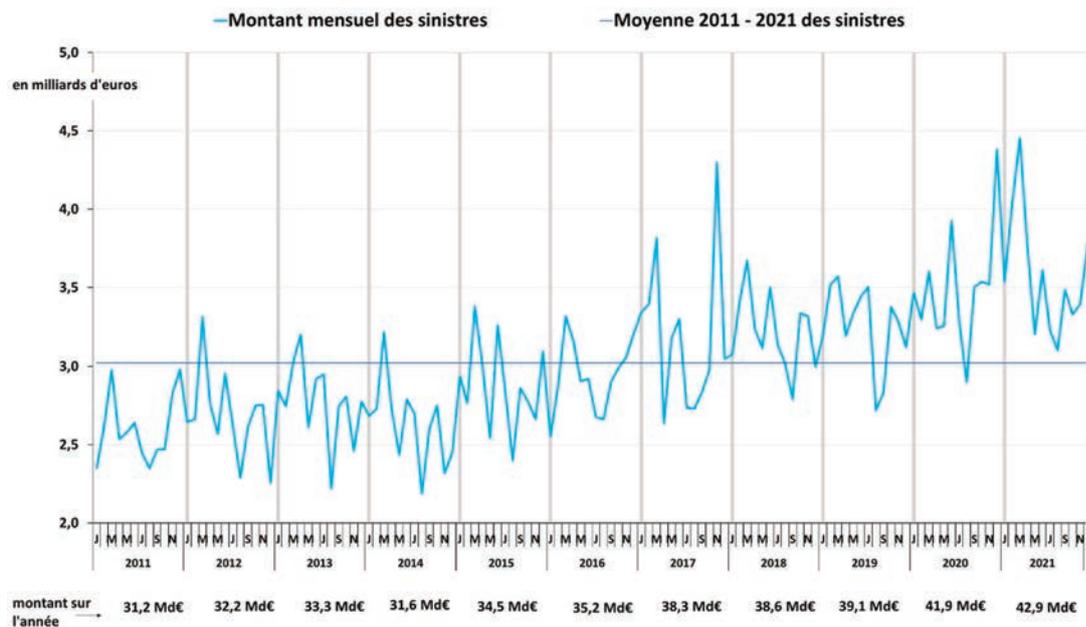
Source : ACPR.

Graphique 2.9.20 Rachats 2011-2021 – flux hebdomadaires



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.21 Sinistres 2011—2021- flux hebdomadaires



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

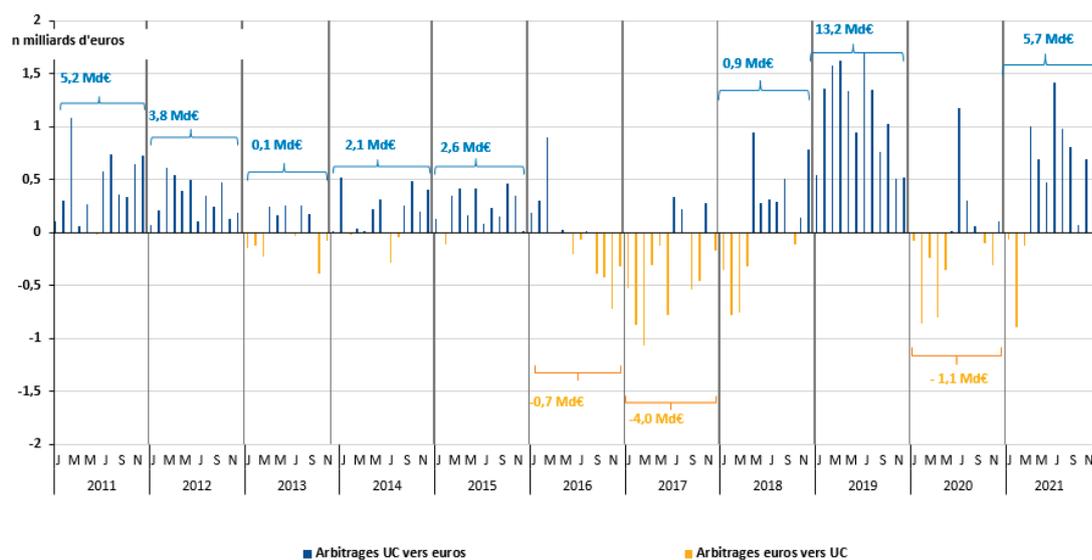
Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

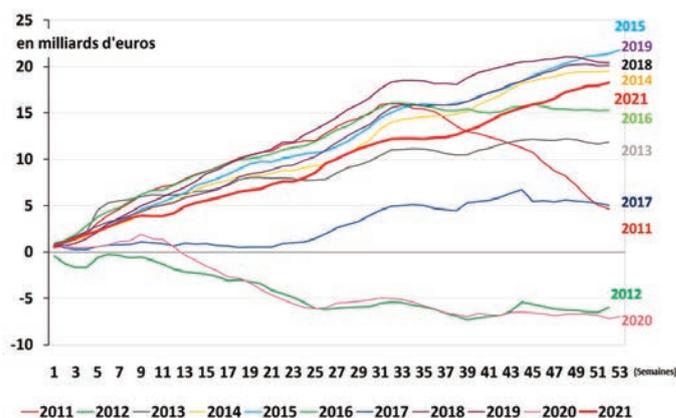
Annexes

Graphique 2.9.22 Arbitrages nets 2011-2021 – flux mensuels



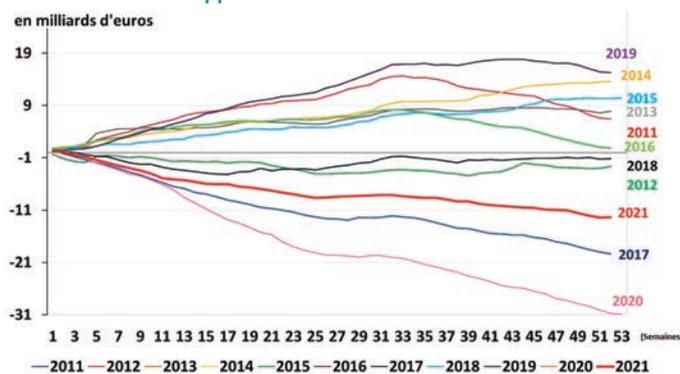
Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.23 Collecte nette totale cumulée sur les supports rachetables



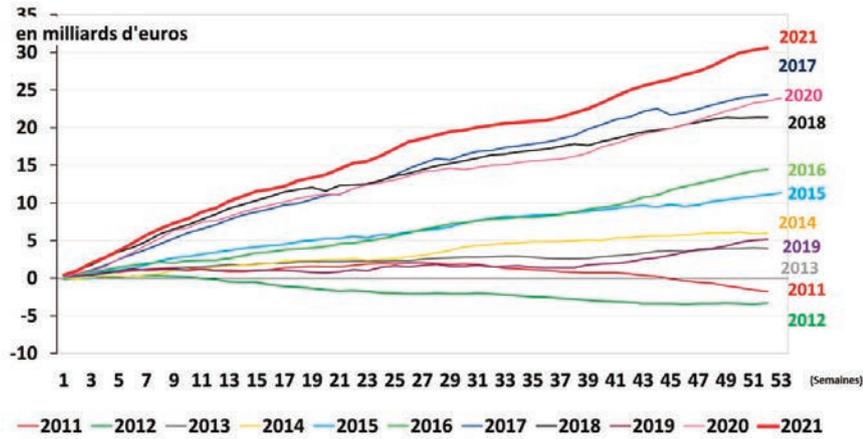
Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.24 Collecte nette cumulée sur les supports en euros



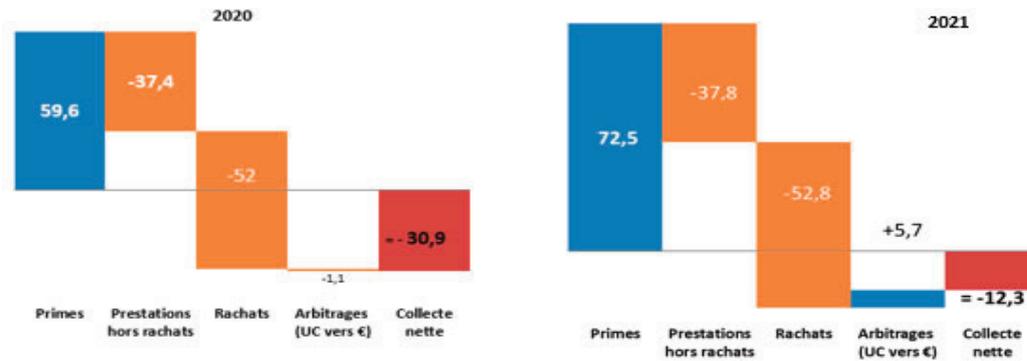
Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.25 Collecte nette cumulée sur les supports en unités de compte



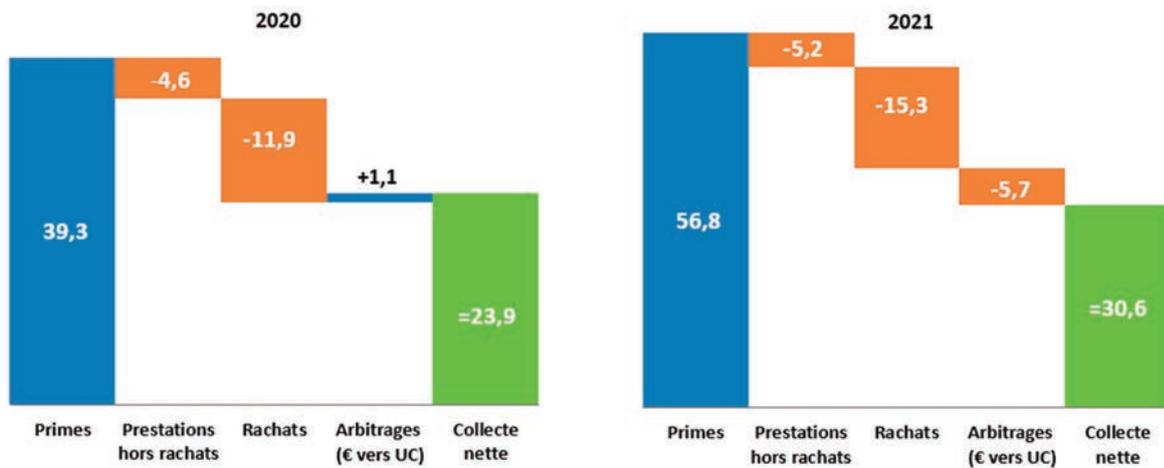
Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.26 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.27 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en unités de compte



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie.
Source : ACPR.

Banque

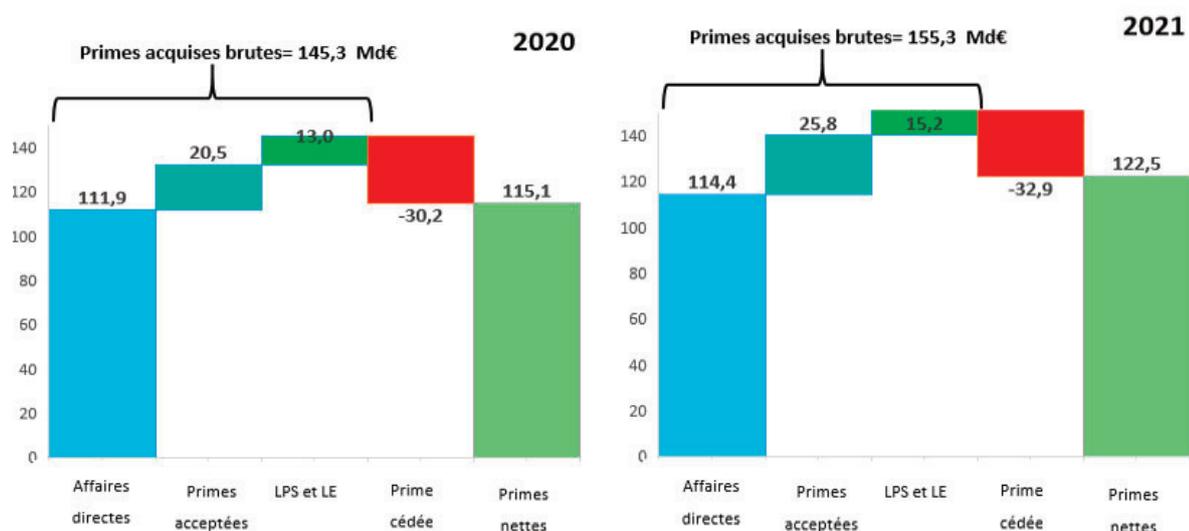
Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Activité non vie

Graphique 2.9.28 Primes acquises en assurance non vie

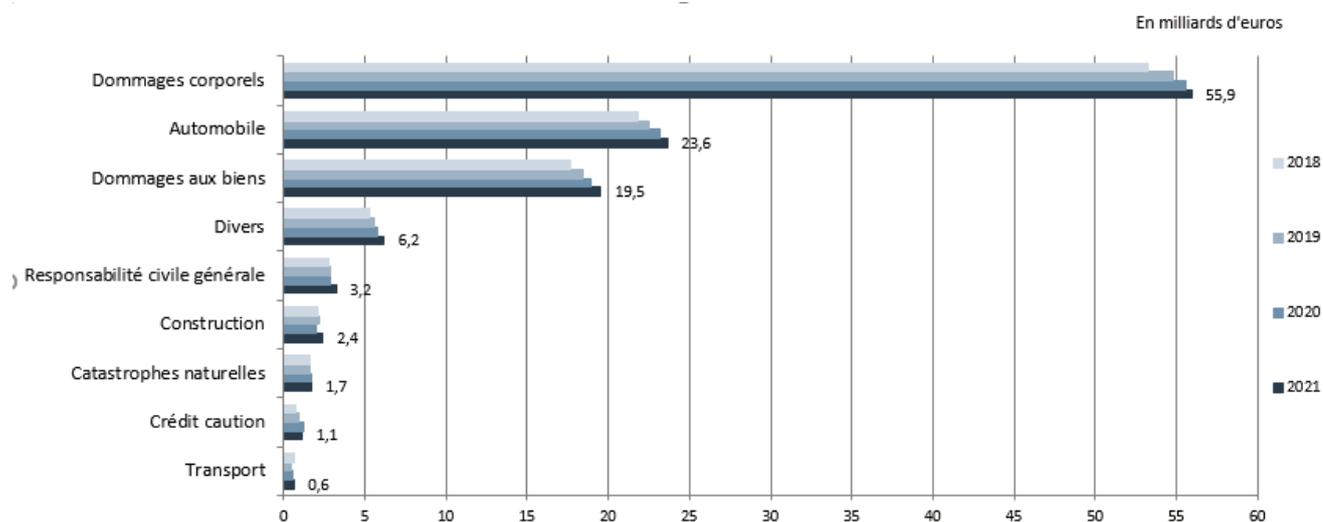


Note : LPS – Libre prestation de service, LE – Libre établissement. La catégorie « LPS et LE » présente les primes collectées à l'étranger par les organismes français.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

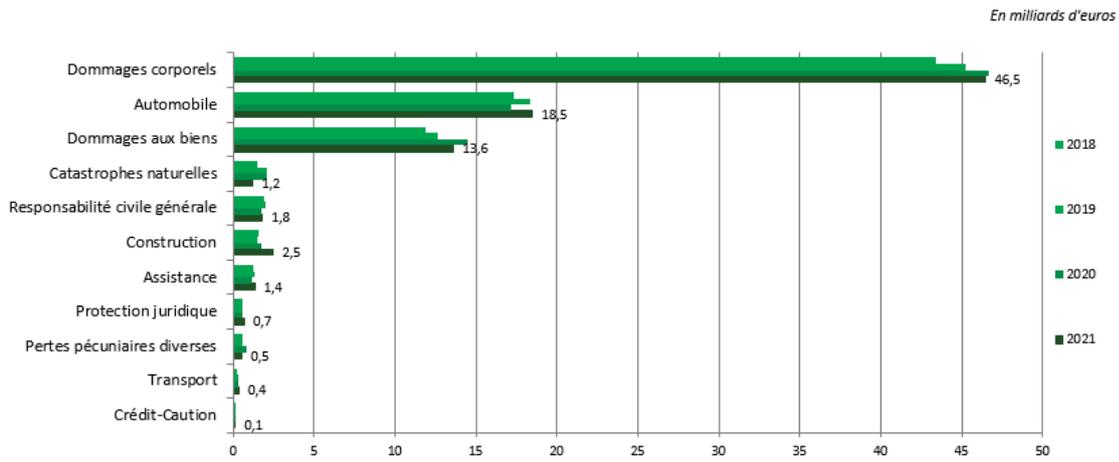
Graphique 2.9.29 Répartition par catégorie des primes non vie acquises en affaires directes



Population : Ensemble des organismes.

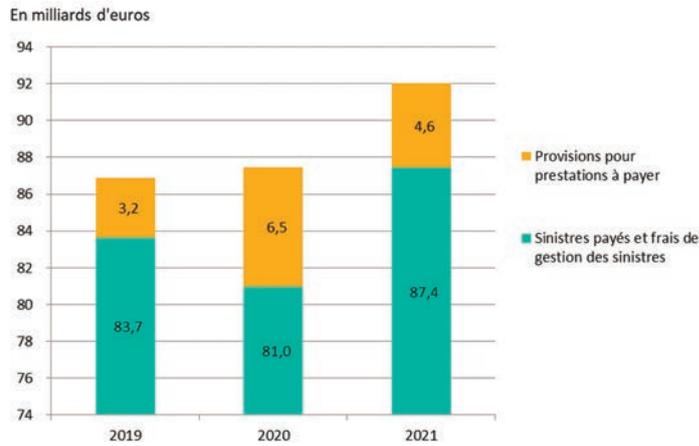
Source : ACPR.

Graphique 2.9.30 Répartition par catégorie des sinistres non vie en affaires directes



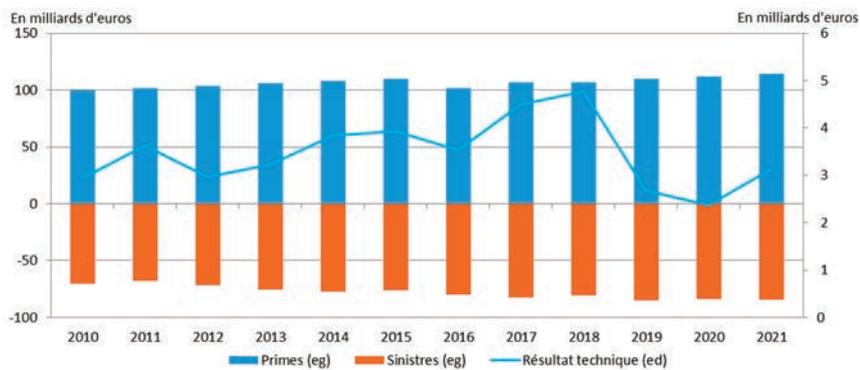
Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.31 Décomposition de la charge des sinistres en assurance non vie



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.32 Décomposition des principales composantes du résultat technique non vie



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

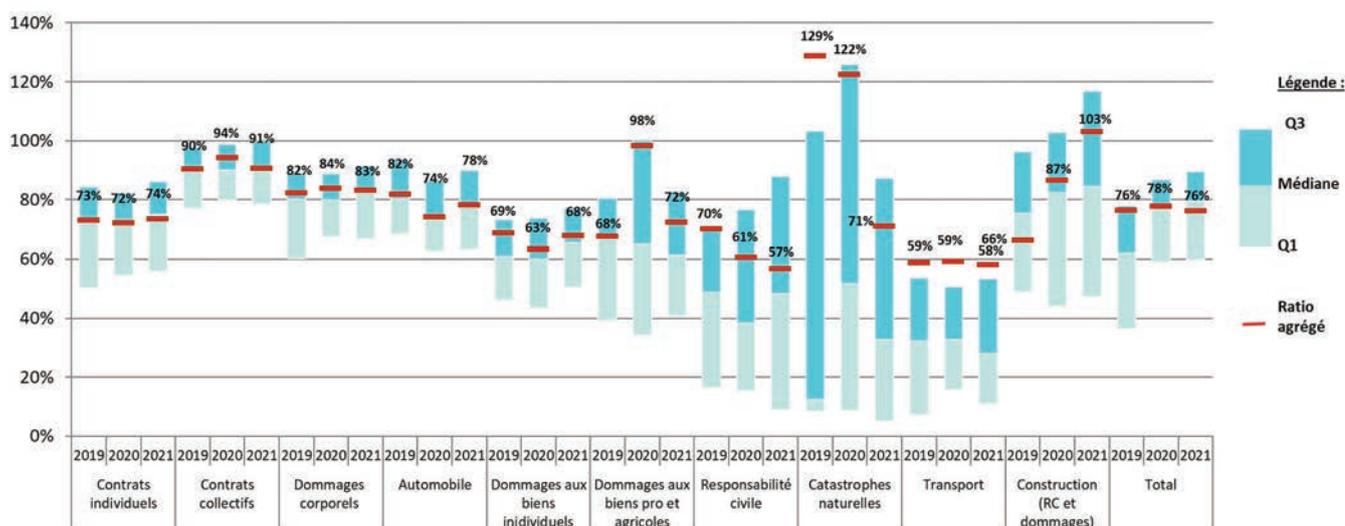
Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Graphique 2.9.33 Ratios sinistres sur primes par catégorie



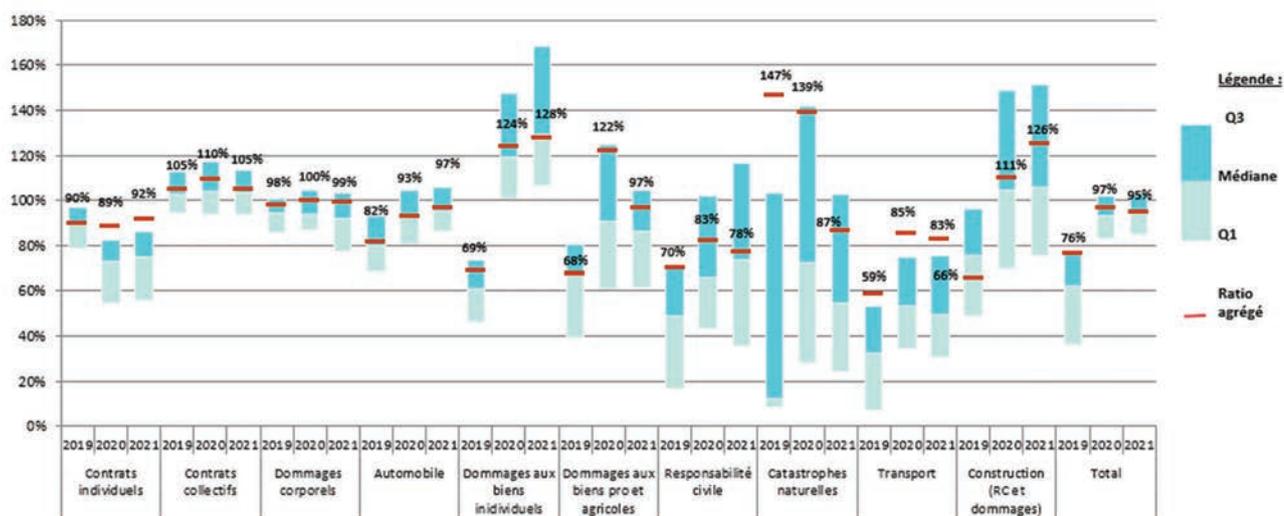
Note : Ratios calculés en affaires directes et avant cessions

Note de lecture : En 2021, le ratio sinistre sur primes moyen s'établit à 76 % et le ratio médian est de 80 %. Un quart de la population a un ratio sinistre sur primes entre 60 % et 80 %.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.34 Ratios combinés par catégorie



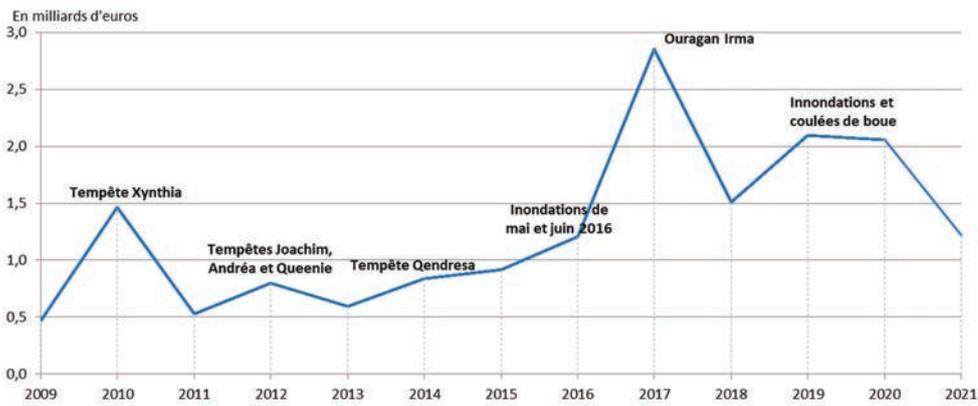
Note : Ratios calculés en affaires directes et avant cessions

Note de lecture : En 2021, le ratio combiné moyen est établi à 95 % et le ratio médian est de 95 %. Un quart de la population a un ratio combiné entre 85 % et 95 %.

Population : Ensemble des organismes.

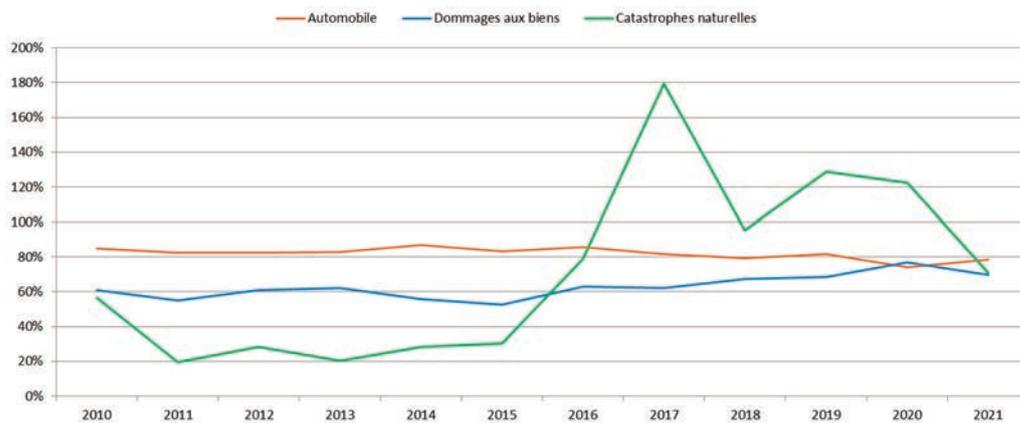
Source : ACPR.

Graphique 2.9.35 Charge des sinistres de la catégorie catastrophes naturelles



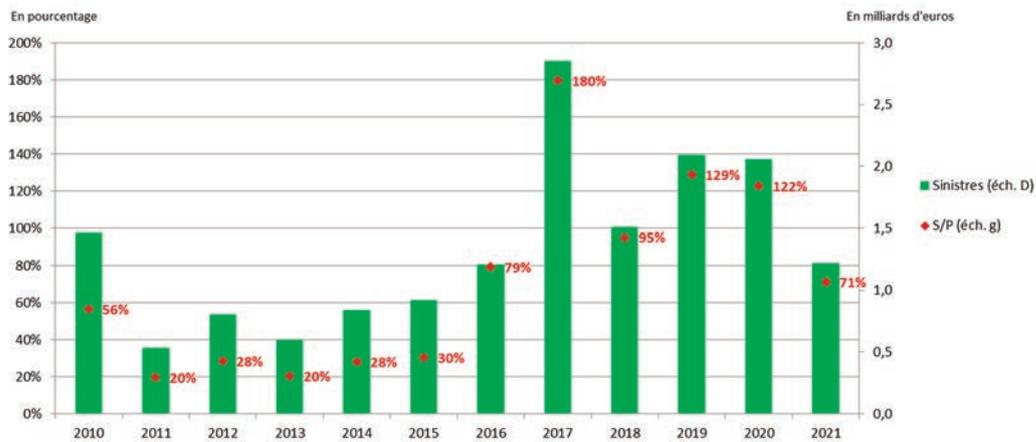
Note : Charge des sinistres en affaires directes avant cessions.
Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.36 Ratio sinistres sur primes pour une sélection de catégories d'assurance non vie



Note : ratio calculé en affaires directes et avant cessions.
Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.37 Sinistres et ratio sinistres sur primes pour la catégorie catastrophes naturelles



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Domages corporels et frais de soins

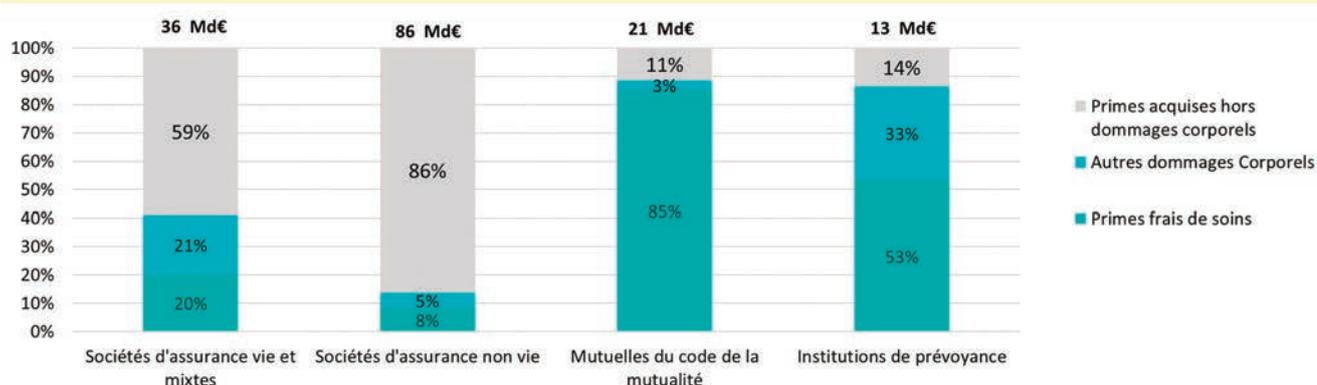
Tableau 2.9.12 Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2021

En nombres d'organismes	Organismes exerçant une activité de remboursement de frais de soin	Organismes exerçant une activité de dommages corporels
Ensemble du marché	334	446
- dont institutions de prévoyance	28	33
- dont sociétés d'assurance	147	239
- dont Mutuelles du code de la mutualité	159	174

Population : Organismes ayant une activité de dommages corporels effective en 2021.

Source : ACPR.

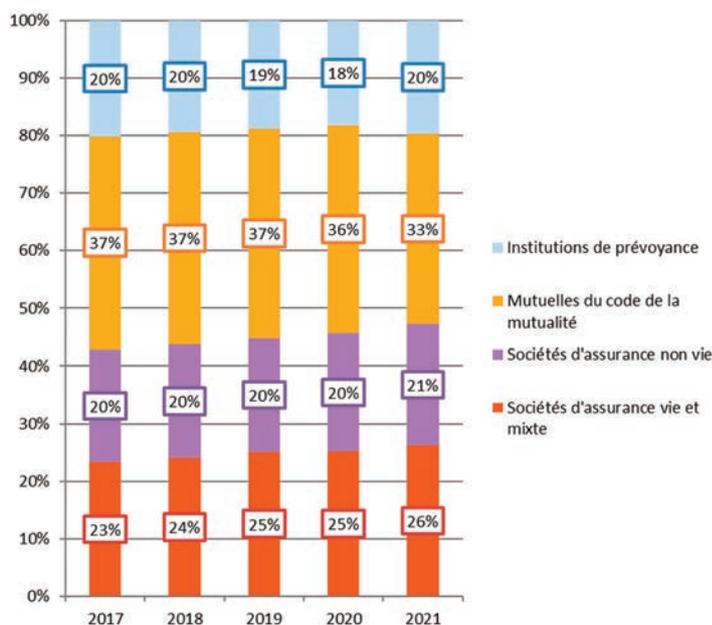
Graphique 2.9.38 Répartition des primes frais de soins et dommages corporels, par type d'organisme en 2021



Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

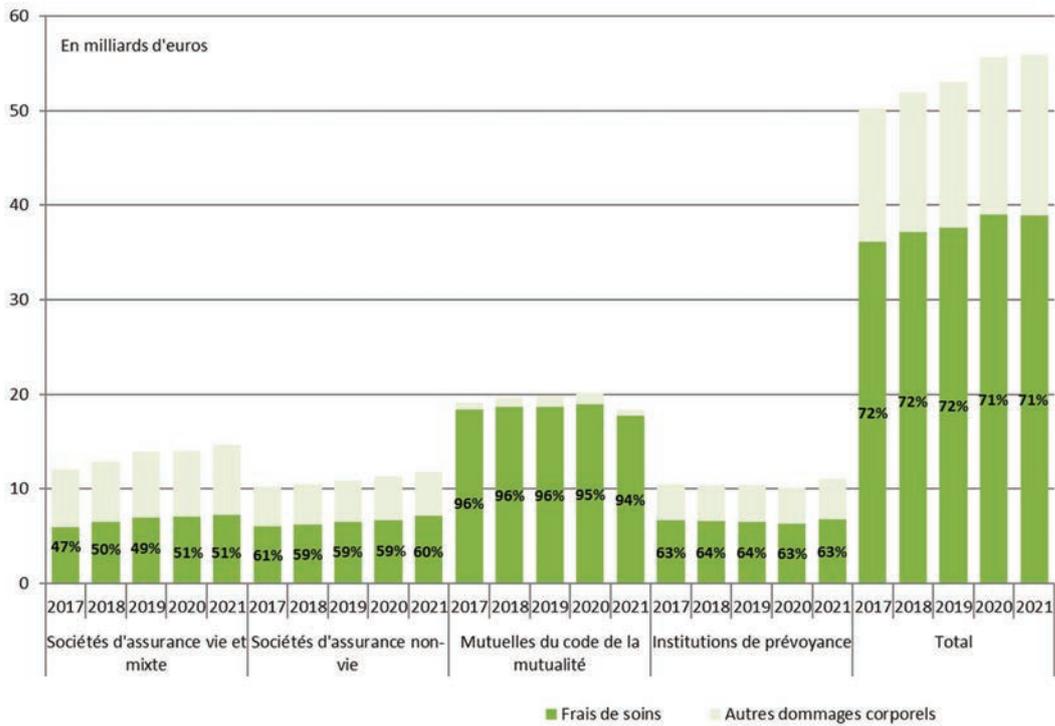
Graphique 2.9.39 Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes.

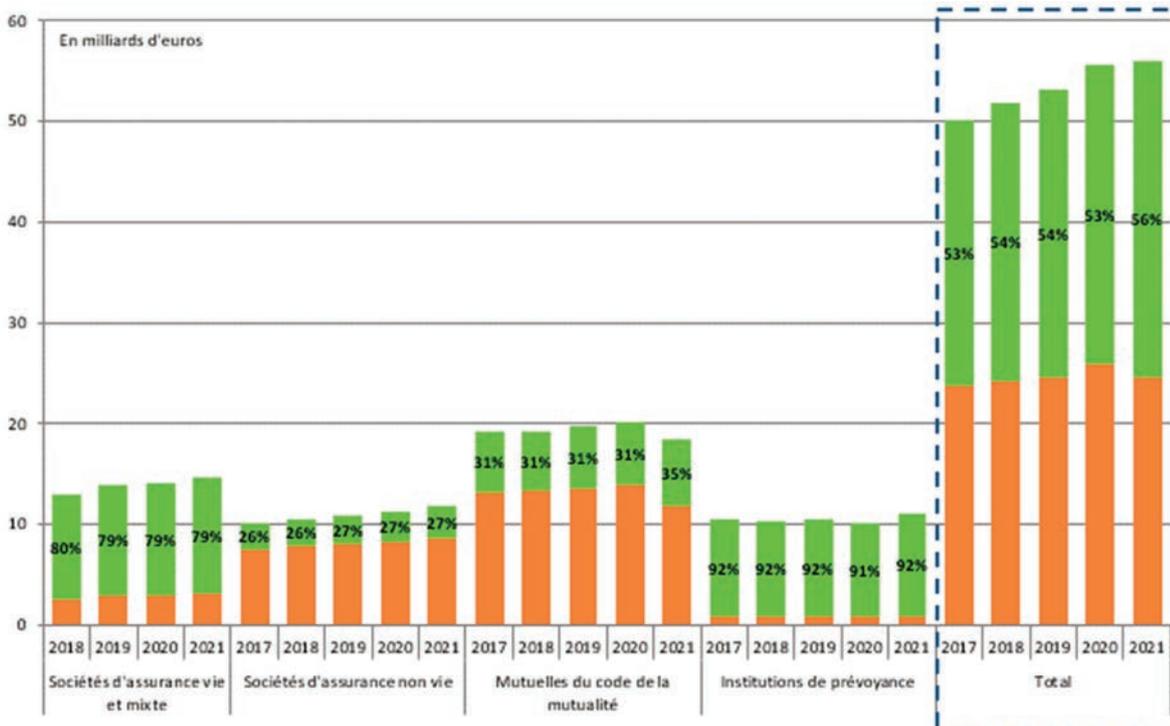
Source : ACPR.

Graphique 2.9.40 Poids de l'activité santé dans les dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.41 Poids des contrats collectifs dans les dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

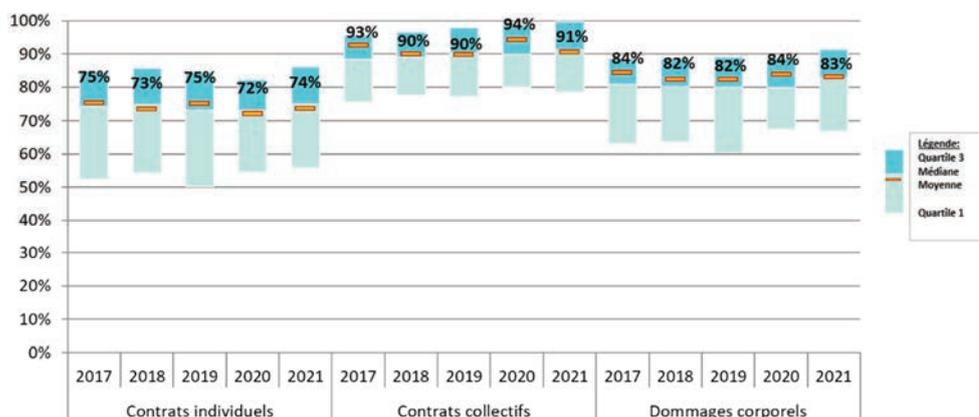
Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Graphique 2.9.42 Ratios sinistres sur primes par type de contrat pour l'activité dommages corporels

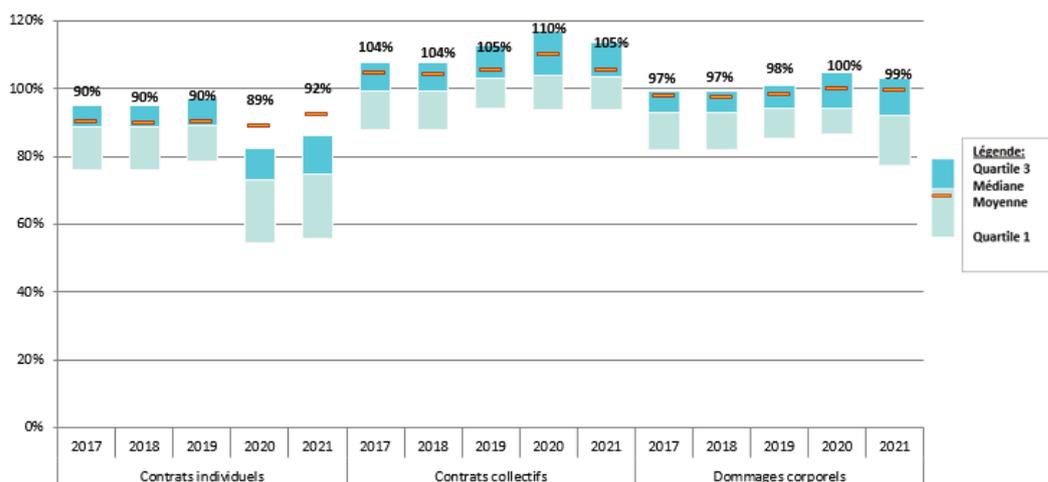


Note de lecture : En 2021, le ratio sinistres sur primes moyen pour l'activité de dommages corporels s'établit à 83 % et le ratio médian est de 83 %. Un quart de la population a un ratio combiné entre 67 % et 83 %.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.43 Ratios combinés par type de contrat pour l'activité dommages corporels

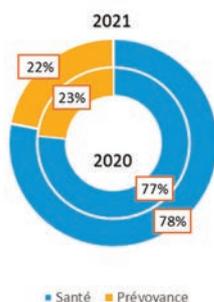


Note de lecture : En 2021, le ratio combiné moyen pour l'activité de dommages corporels s'établit à 99 % et le ratio médian est de 97 %. Un quart de la population a un ratio combiné entre 88 % et 97 %.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.44 Décomposition des sinistres sur l'activité des dommages corporels



Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels.

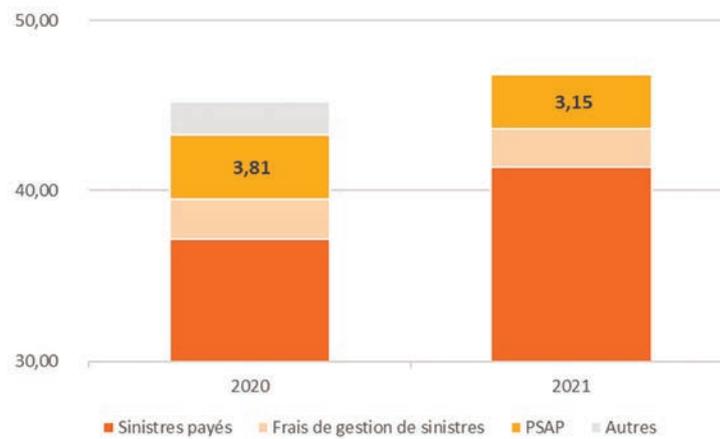
Source : ACPR.

Graphique 2.9.45 Évolution des PSAP en dommages corporels



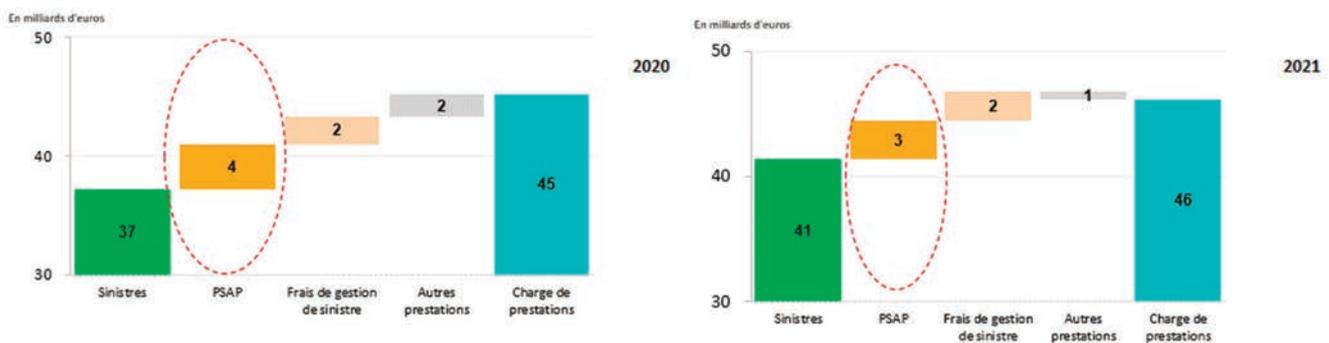
Note : PSAP – Provision pour sinistre payer.
 Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels.
 Source : ACPR.

Graphique 2.9.46 Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2020 et 2021



Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels.
 Source : ACPR.

Graphique 2.9.47 Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2020 et 2021



Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels.
 Source : ACPR.

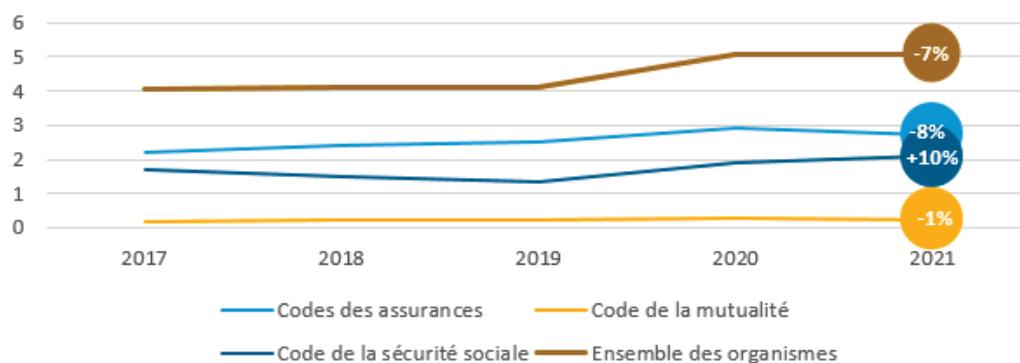
Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Graphique 2.9.48 Évolution des indemnités journalières liées aux arrêts de travail selon la forme juridique



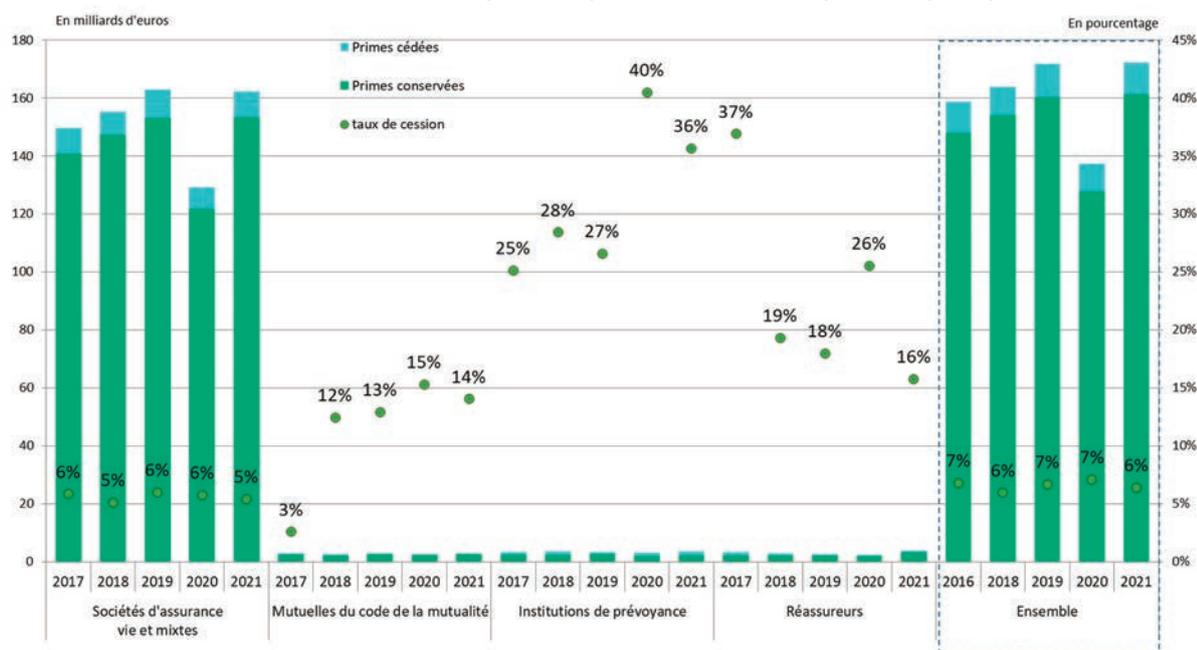
Note de lecture : Les chiffres correspondent à l'évolution en pourcentage entre 2020 et 2021.

Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels.

Source : ACPR.

Activité de réassurance

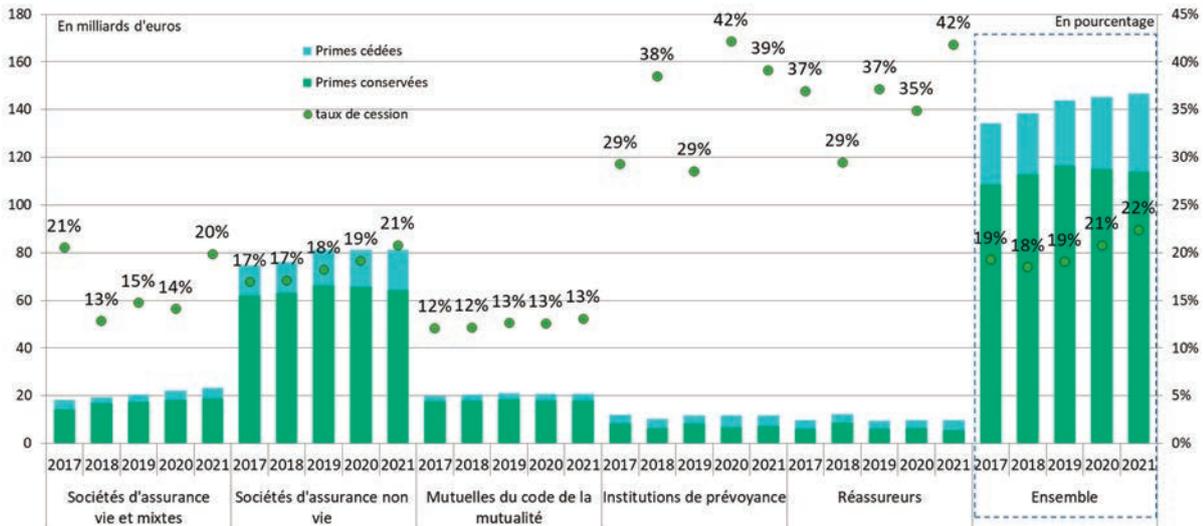
Graphique 2.9.49 Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance-vie par forme juridique



Population : Ensemble des organismes.

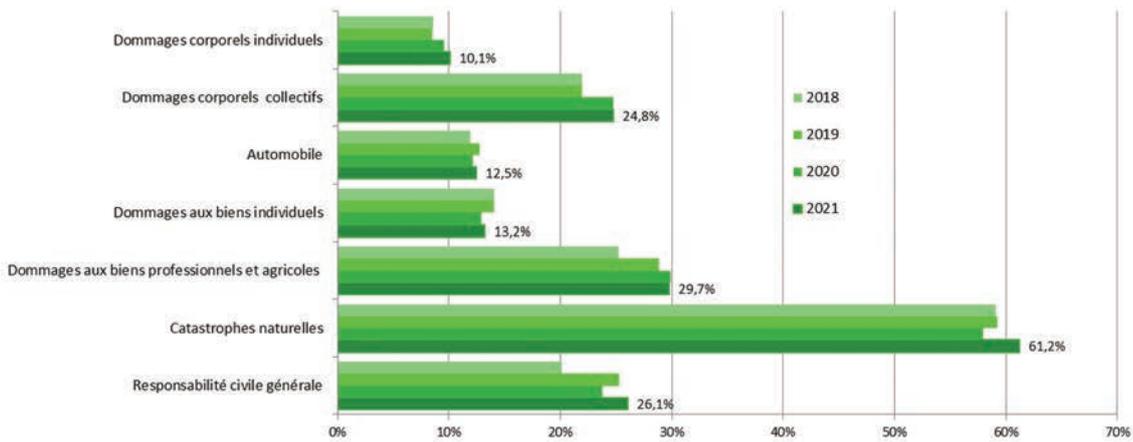
Source : ACPR.

Graphique 2.9.50 Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance non vie, par forme juridique



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Graphique 2.9.51 Taux de cession en réassurance par branche d'activité non vie



Population : Ensemble des organismes.
Source : ACPR.

Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Utilisation du passeport européen

Succursales (libre établissement) et habilitations à exercer en libre prestation de services (LPS)

Tableau 2.9.13 Nombre d'autorisations accordées à des entreprises d'assurance et succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE pour exercer en LPS sur le territoire français

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	1 046	1 056	1 050	1 079	1 130	1 101	1 133	1 084	1 110	930	939	603
dont principaux pays												
Allemagne	90	93	97	104	117	118	123	119	123	111	136	106
Irlande	135	133	131	128	131	131	130	130	130	107	118	98
Luxembourg	65	64	63	63	67	64	67	64	69	68	132	61
Pays-Bas	66	74	73	75	76	70	87	85	82	62	49	48
Belgique	59	59	59	59	63	61	62	65	65	48	59	37
Espagne	48	49	48	50	49	50	50	47	46	40	51	30
Italie	60	57	57	58	59	57	50	37	39	39	24	24
Suède	42	44	44	37	49	43	44	41	44	37	30	23
Royaume-Uni	247	237	232	232	237	236	236	222	232	171	127	na

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.14 Nombre d'autorisations accordées à des entreprises d'assurance françaises et succursales d'entreprises d'assurance françaises pour exercer en LPS dans l'EEE

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	1 743	1 728	1 654	1 639	1 720	1 794	1 703	1 684	1 744	1 738	1 857	1 298
dont principaux pays												
Belgique	111	113	112	110	111	113	107	82	106	103	108	96
Espagne	84	87	85	84	87	88	84	80	85	86	93	80
Italie	84	94	91	90	93	93	90	86	88	90	94	77
Allemagne	92	91	84	80	85	87	84	57	86	85	91	72
Luxembourg	92	90	86	83	85	85	80	84	84	86	92	72
Portugal	76	72	72	69	72	74	69	69	72	72	77	62
Pays-Bas	68	67	64	64	67	69	64	67	71	70	74	56
Pologne	57	55	52	53	56	59	57	59	61	61	66	52
Royaume-Uni	74	75	72	71	74	76	70	71	72	70	69	na

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.15 Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE établies en France

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	95	101	80	81	79	78	80	73	79	68	67	54
dont principaux pays												
Luxembourg	6	6	7	7	6	5	5	6	13	16	15	15
Allemagne	14	16	10	11	11	12	11	11	11	11	10	12
Irlande	8	8	7	8	8	8	9	10	10	12	12	11
Belgique	9	9	6	8	8	8	7	7	9	10	10	9
Suède	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Italie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Espagne	3	3	3	3	3	3	4	4	3	3	3	1
Lettonie	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Portugal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Royaume-Uni	38	40	35	31	29	28	29	27	24	8	7	na
Gibraltar	0	0	0	1	1	1	2	1	2	2	2	na

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.16 Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	109	113	105	105	110	108	106	102	122	147	149	143
dont principaux pays												
Italie	16	16	15	16	16	17	16	17	18	19	19	19
Espagne	15	17	14	14	14	15	14	14	15	15	15	16
Allemagne	11	11	9	9	10	9	9	10	12	13	13	13
Belgique	9	9	8	8	9	9	9	9	8	11	12	12
Pologne	5	8	8	8	9	8	8	8	9	10	10	10
Portugal	8	8	7	7	7	7	7	6	7	10	10	10
Autriche	4	4	4	4	5	5	5	5	6	5	2	5
Grèce	3	4	3	3	3	3	3	2	5	5	5	5
Royaume-Uni	7	6	7	6	6	6	6	5	7	9	9	na

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Population : Ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Banque

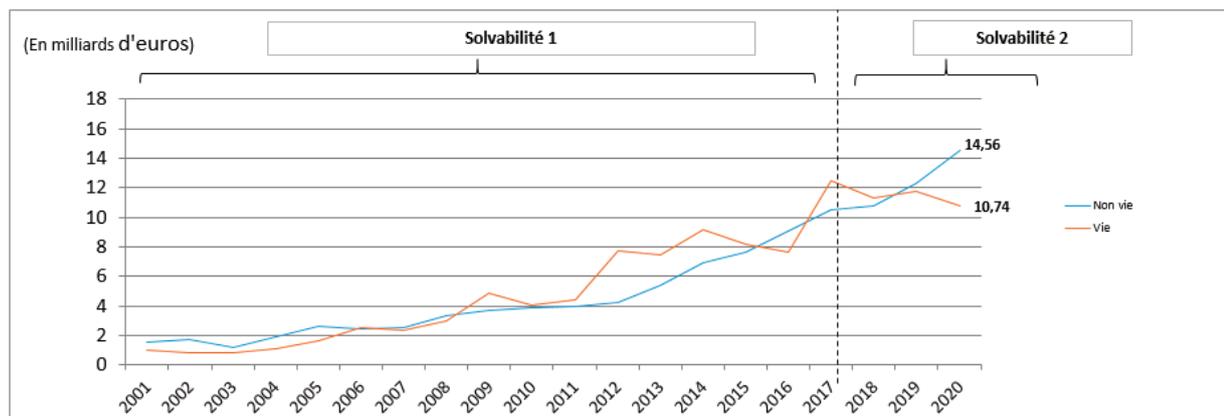
Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Activité en LPS-LE en France réalisée par des établissements de l'EEE

Graphique 2.9.52 Primes acquises brutes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE)



Note : Chiffres provisoires et soumis à révision.

Population : Ensemble des organismes.

Source : AEAPP, ACPR.

Tableau 2.9.17 Part des primes collectées par des entreprises européennes via le passeport européen (LPS-LE) dans le total des primes collectées en France en 2020

En milliards d'euros	2019		2020	
	Total	Total	Vie	Non vie
Primes (acquises brutes de réassurance) collectées en France par les organismes agréés en France	313,3	281,2	147,9	133,3
Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et LE	24,1	25,3	10,7	14,6
Total des primes collectées en France	337,5	306,5	158,6	147,9
Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française	7,6%	8,7%	7,0%	10,6%

Note : Chiffres provisoires et soumis à révision.

Population : Ensemble des organismes.

Source : AEAPP, ACPR.

Tableau 2.9.18 Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2020 par ligne d'activité

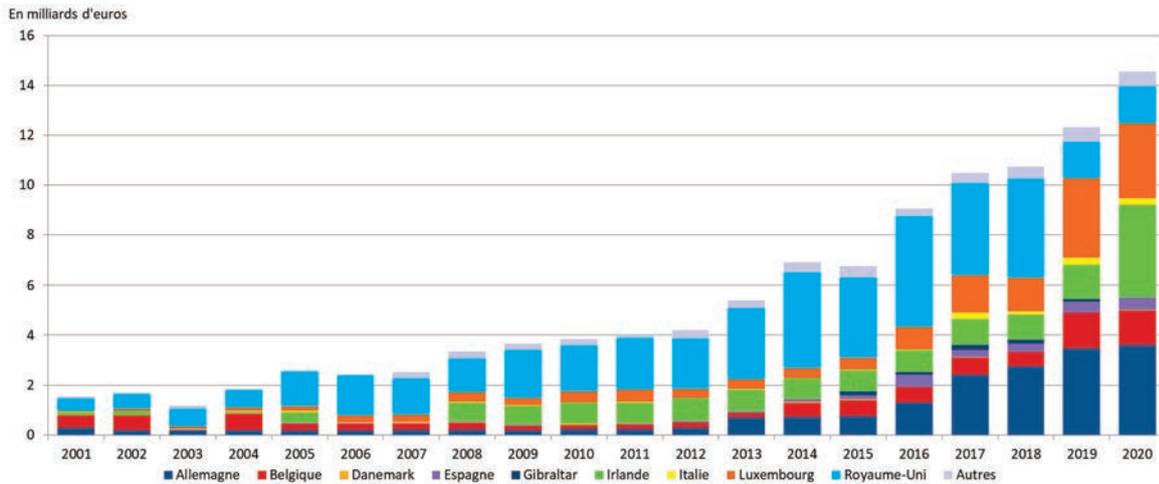
En milliards d'euros	Primes collectées sur le territoire français			Total des primes collectées en France	Part de l'activité LPS LE entrante dans l'activité
	Par des organismes agréés en France	Via le passeport européen par des organismes de l'EEE hors Royaume-Uni	par des organismes du Royaume-Uni		
Ensemble des lignes d'activité vie	142,24	10,74	0,00	152,98	7,0%
Ensemble des lignes d'activité non vie	122,29	13,09	1,47	136,85	10,6%
Détail des lignes d'activité non vie					
Réassurance santé similaire à la non vie	0,02	0,59	0,00	0,61	0,96
Assurance crédit et cautionnement	1,24	1,18	0,02	2,44	49%
Assurance maritime, aérienne et transport	0,89	1,17	0,09	2,15	59%
Pertes pécuniaires diverses	2,54	0,68	0,02	3,24	22%
Réassurance accidents	0,62	0,32	0,00	0,95	34%
Réassurance dommages aux biens	2,05	0,91	0,14	3,10	34%
Assurance de responsabilité civile générale	6,97	2,38	0,38	9,73	28%
Assurance incendie et autres dommages aux biens	22,23	3,00	0,34	25,57	13%
Assurance de responsabilité civile automobile	9,82	0,71	0,11	10,63	8%
Assurance d'indemnisation des travailleurs	0,16	0,00	0,00	0,17	2%
Assistance	3,37	0,14	0,00	3,52	4%
Autre assurance des véhicules à moteur	14,23	0,59	0,19	15,01	5%
Assurance de protection juridique	2,23	0,00	0,03	2,27	2%
Assurance de protection du revenu	13,26	0,17	0,02	13,45	1%
Assurance des frais médicaux	42,65	1,25	0,12	44,02	3%

Note : Chiffres provisoires et soumis à révision.

Population : Ensemble des organismes.

Source : AEAPP, ACPR.

Graphique 2.9.53 Primes non vie collectées via le passeport européen (LPS-LE) depuis 2001 par pays d'origine de l'assureur

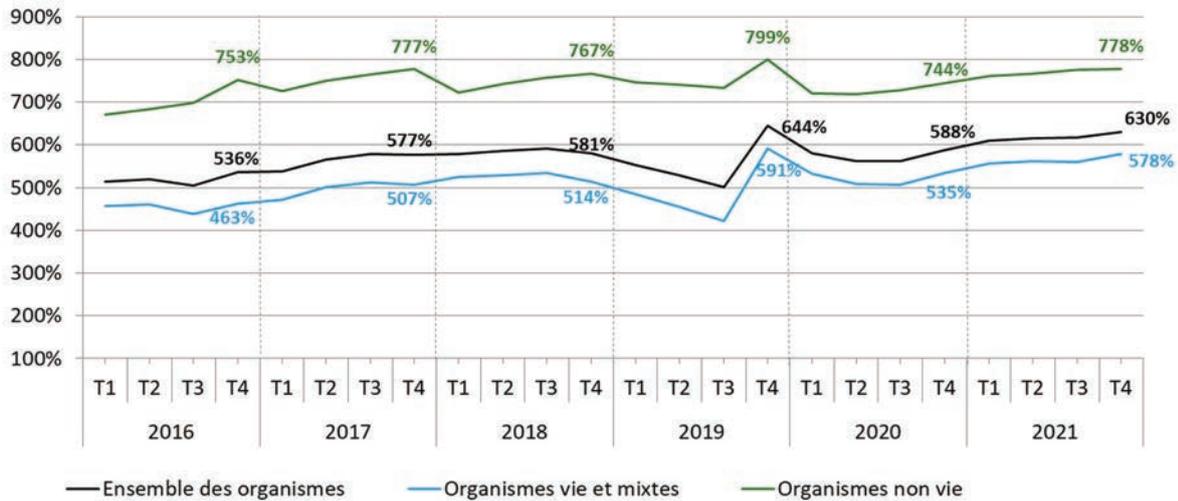


Note : Chiffres provisoires et soumis à révision. Primes acquises brutes. Les données pour Gibraltar ne sont disponibles qu'à partir de 2015.
Population : Ensemble des organismes.
Source : AEAPP, ACPR.

Solvabilité

Capital minimum requis (ou Minimum Capital Requirement, MCR)

Graphique 2.9.54 Taux de couverture du MCR



Note : Les points des quatrièmes trimestres sont obtenus sur les données annuelles de la population trimestrielle.
Population : Ensemble des organismes S2.
Source : ACPR.

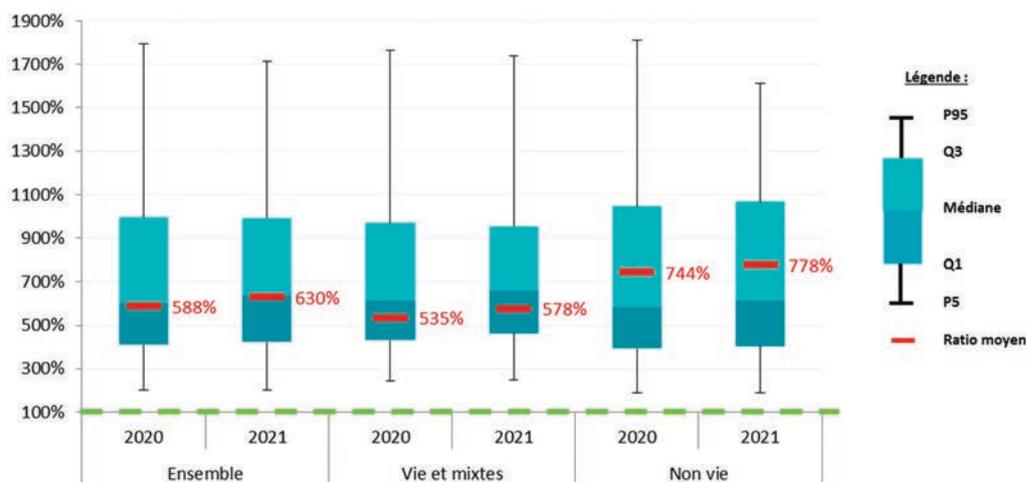
Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Graphique 2.9.55 Distribution des organismes en fonction du taux de couverture du MCR

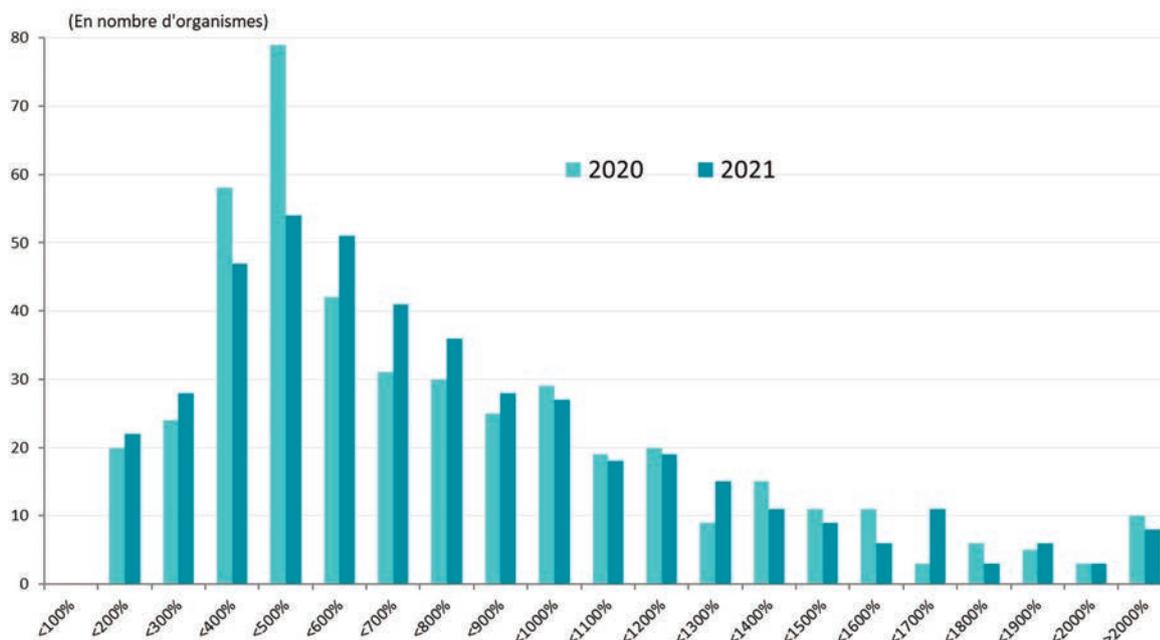


Note de lecture : En 2021, le ratio moyen de couverture du minimum du capital de solvabilité requis de l'ensemble des organismes S2 s'établit à 630 % et le ratio médian à 599 %. 5 % de la population a un ratio inférieur à 201 % et un quart de la population a un ratio compris entre 422 % et 642 %.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.56 Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR

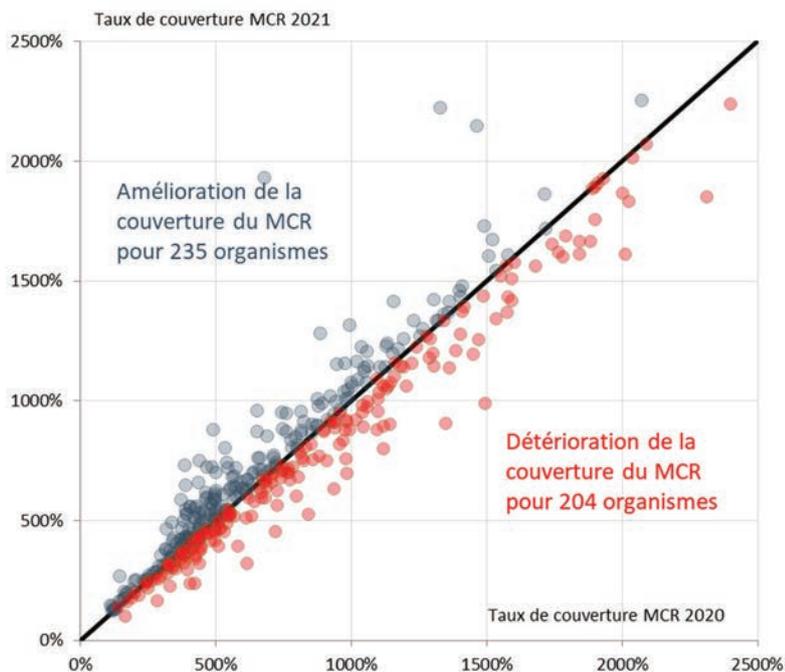


Note de lecture : En 2021, 54 organismes ont un ratio moyen de couverture du minimum du capital de solvabilité requis compris entre 400 % et 500 %. Aucun organisme a un ratio compris entre 0 % et 100 %.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.57 Évolution du taux de couverture du MCR entre 2020 et 2021



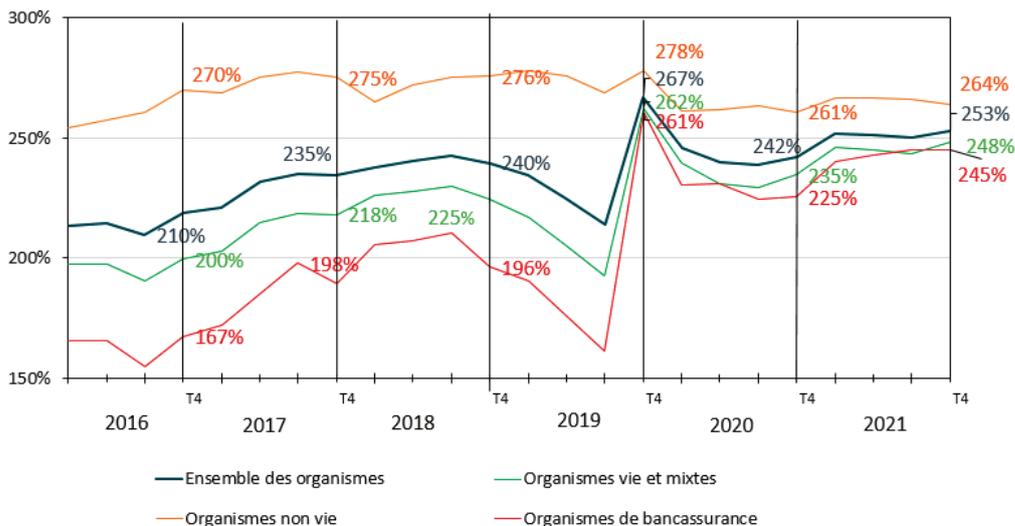
Note de lecture : Le graphique projette les ratios de couverture du minimum du capital de solvabilité requis des organismes en 2019 et en 2021. La droite noire indique une stagnation du ratio moyen entre 2020 et 2021. Les ratios en rouge sous la droite indiquent une détérioration du ratio entre 2020 et 2021 : 204 organismes présentent une détérioration de leur ratio entre 2020 et 2021. Les ratios en bleu au-dessus de la droite indiquent une amélioration entre 2020 et 2021 : 235 organismes présentent une amélioration de leur ratio entre 2020 et 2021.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Capital de Solvabilité Requis (ou Solvency Capital Requirement, SCR)

Graphique 2.9.58 Taux de couverture du CSR de l'ensemble des organismes



Note : Y compris mesures transitoires et mesures du paquet branches longues. Les points des quatrièmes trimestres sont obtenus sur les données annuelles de la population trimestrielle.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

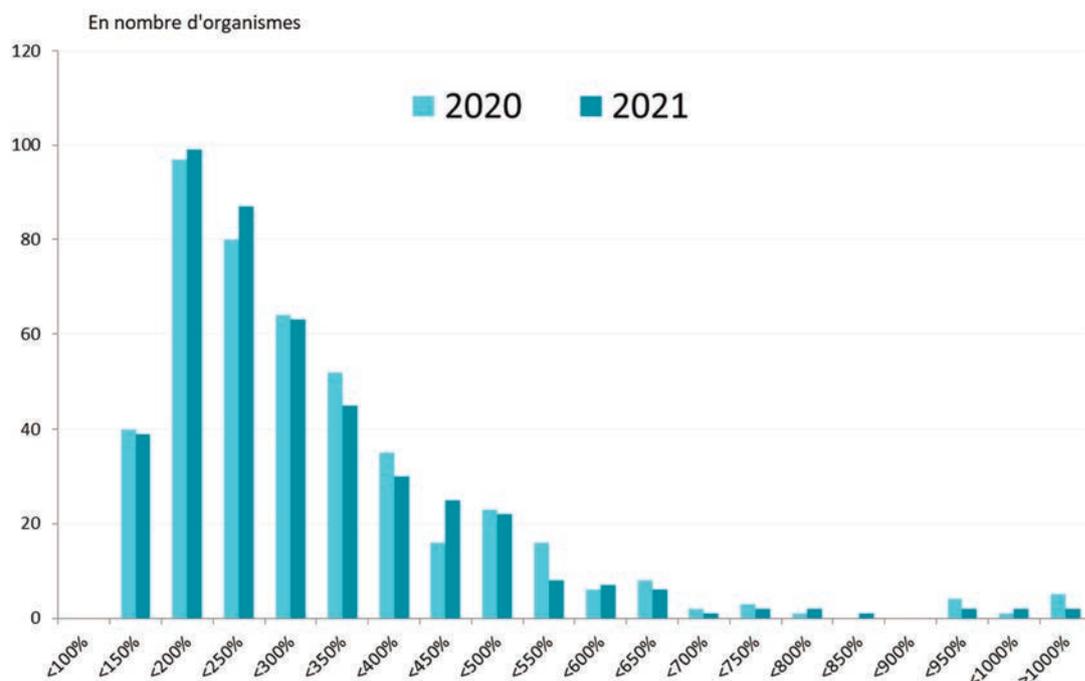
Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Graphique 2.9.59 Répartition des organismes en fonction de leur taux de couverture du SCR

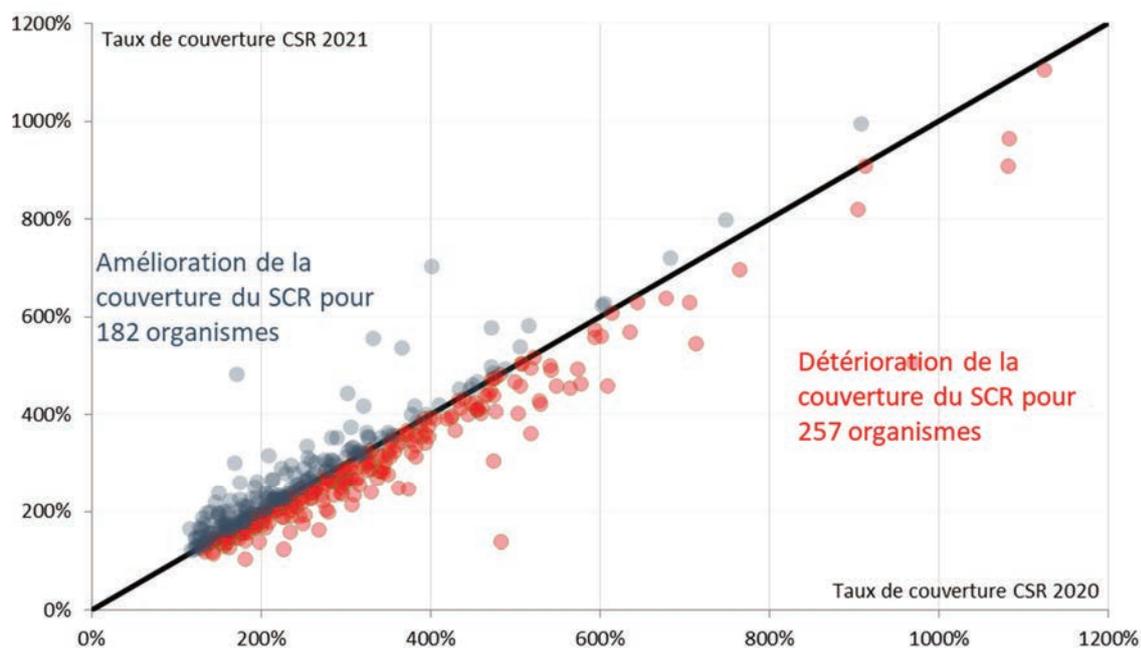


Note de lecture : En 2021, 29 organismes ont un ratio moyen de couverture du capital de solvabilité requis compris entre 400 % et 500 %. Aucun organisme a un ratio compris entre 0 % et 100 %.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.60 Évolution du taux de couverture du SCR entre 2020 et 2021

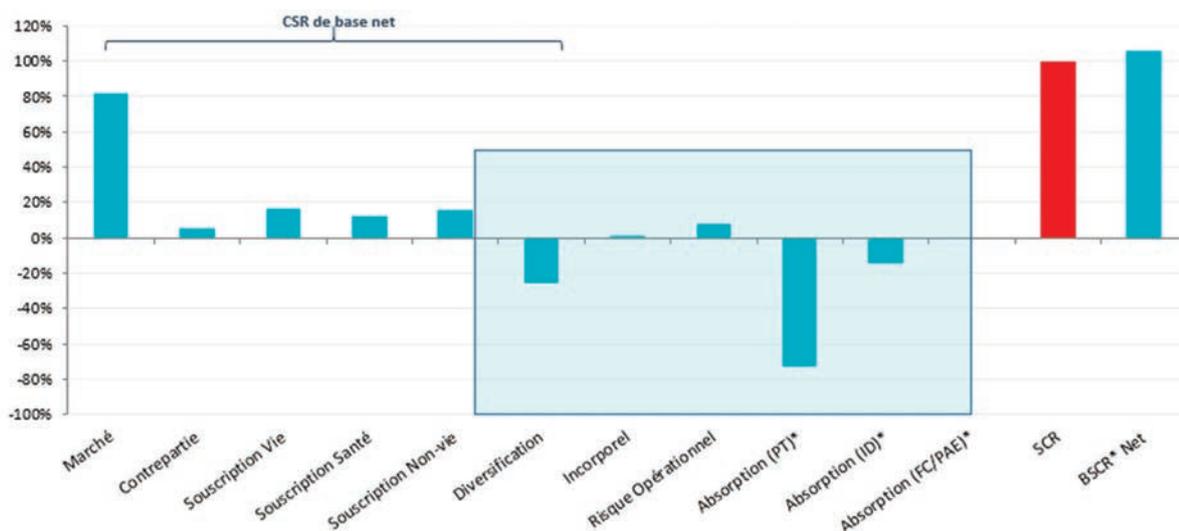


Note de lecture : Le graphique projette les ratios de couverture du capital de solvabilité requis des organismes en 2020 et en 2021. La droite noire indique une stagnation du ratio moyen entre 2020 et 2021. Les ratios en rouge sous la droite indiquent une détérioration du ratio entre 2020 et 2021 : 257 organismes présentent une détérioration de leur ratio e, 2021. Les ratios en bleu au-dessus de la droite indiquent une amélioration entre 2020 et 2021 : 182 organismes présentent une amélioration de leur ratio en 2021.

Population : Ensemble des organismes S2.

Source : ACPR.

Graphique 2.9.61 Modules du CSR, exprimés en % du CSR, pour les organismes utilisant la formule standard



Note : PT - Provisions techniques, ID - Impôts différés, FC/PAE - Fonds cantonnés/Portefeuilles sous ajustement égalisateur

Note de lecture : En 2021, le capital de solvabilité requis pour le risque de marché représente 79 % du capital total de solvabilité requis de l'ensemble des organismes.

Population : Ensemble des organismes S2 en formule standard.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.19 Importance des modules du CSR par type d'organisme

Module en % du CSR	2020				2021			
	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassureurs	Ensemble des organismes	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassureurs	Ensemble des organismes
Marché (net)	66%	85%	71%	79%	70%	89%	66%	82%
Contrepartie (net)	7%	5%	2%	5%	7%	5%	2%	5%
Souscription vie (net)	1%	24%	1%	17%	1%	23%	17%	16%
Souscription santé (net)	16%	13%	4%	13%	14%	13%	4%	13%
Souscription non-vie (net)	50%	0%	42%	16%	46%	0%	40%	16%
Diversification	-32%	-25%	-12%	-26%	-30%	-24%	-22%	-26%
Incorporel	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
BSCR Net	109%	103%	108%	105%	108%	105%	107%	106%
Absorption (FC/PAE)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Risque opérationnel	7%	9%	2%	8%	6%	9%	2%	8%
Absorption (ID)	-16%	-12%	-9%	-13%	-14%	-14%	-9%	-14%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
BSCR brut	109%	189%	108%	163%	108%	217%	107%	179%
Risque Opérationnel	7%	9%	2%	8%	6%	9%	2%	8%
Absorption (PT)	0%	-86%	0%	-58%	0%	-112%	0%	-73%
Absorption (ID)	-16%	-12%	-9%	-13%	-14%	-14%	-9%	-14%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Note : PT: Provisions techniques, ID: Impôts différés, FC/PAE: Fonds cantonnés/Portefeuilles sous ajustement égalisateur. La différence entre le CSR de base (BSCR) brut et le CSR de base (BSCR) net est égale en théorie à la capacité d'absorption des pertes liées aux provisions techniques. En pratique, le plafonnement de ces capacités d'absorption des pertes aux prestations discrétionnaires futures génère un écart non significatif.

Note de lecture : En 2021, le capital de solvabilité requis pour le risque de marché représente 82 % du capital total de solvabilité requis de l'ensemble des organismes.

Population : Ensemble des organismes S2 en formule standard.

Source : ACPR.

Comparaisons européennes

Bilan

Tableau 2.9.20 Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2021 par pays au sein de l'Union européenne

En milliards d'euros	Actifs					Passifs						
	Placements hors contrats en UC	Placements des contrats en UC	Trésorerie et dépôts	Autres actifs	Total actifs	Dettes subordonnées	PT non vie	PT vie (hors UC)	PT UC	Autres passifs	Actif net	Total passifs
Union européenne	7 017	2 141	272	1 046	10 476	118	719	5 174	2 110	868	1 636	10 476
France	2 354	501	69	232	3 156	45	148	1 937	488	267	419	3 156
Allemagne	2 137	173	76	270	2 656	31	239	1 388	188	235	576	2 656
Italie	809	233	18	61	1 121	19	54	628	223	55	141	1 121
Pays-bas	295	239	11	14	559	2	68	67	308	38	52	535
Danemark	96	311	26	102	535	4	28	288	103	42	65	529
Irlande	296	93	12	128	529	2	11	204	229	72	40	559
Belgique	189	221	9	19	438	0	21	83	213	16	105	438
Espagne	249	51	7	72	378	6	34	210	50	37	41	378
Suède	257	32	16	35	341	0	28	168	31	53	61	341
Luxembourg	69	171	11	75	325	1	43	63	169	18	31	325
Autriche	108	19	4	14	145	4	10	62	16	15	39	145
Finlande	32	51	4	2	90	1	3	19	49	3	15	90
Portugal	33	16	1	3	53	1	3	24	16	3	7	53
Pologne	29	9	1	4	43	1	9	6	9	4	15	43
Tchéquie	14	4	1	2	20	0	3	8	4	1	4	20
Grèce	12	3	1	3	19	0	3	3	1	3	6	16
Malte	7	1	4	4	16	0	4	4	3	3	5	19
Hongrie	7	2	0	1	9	0	1	2	4	1	2	9
Slovénie	4	4	0	1	9	0	1	2	2	1	3	9
Slovaquie	5	0	0	1	6	0	1	2	0	1	2	6
Croatie	4	1	0	1	6	0	1	2	1	1	2	6
Roumanie	3	0	0	1	5	0	2	0	0	1	2	5
Chypre	3	1	0	1	5	0	1	1	1	1	1	5
Bulgarie	2	2	0	1	5	0	1	0	2	0	2	5
Estonie	1	1	0	0	2	0	0	0	1	0	1	2
Lituanie	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Lettonie	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2

Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>.

Périmètre : Ensemble des organismes S2.

Sources : AEAPP, ACPR.

Tableau 2.9.21 Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2021 : Actif détaillé

En milliards d'euros	Union européenne	France	Allemagne
Placements hors contrats en UC	7 017	2 354	2 137
<i>dont : Parts d'OPC</i>	1 526	486	716
<i>dont : Immobilier</i>	118	39	33
<i>dont : Actions</i>	243	297	15
<i>dont : Titres structurés ou garantis</i>	130	66	26
<i>dont : Obligations d'entreprises</i>	1 728	689	463
<i>dont : Obligations souveraines</i>	2 135	725	400
<i>dont : Autres placements</i>	1 136	53	484
Placements des contrats en UC	2 141	501	173
Trésorerie et dépôts	272	69	76
Autres actifs	1 046	232	270
Total actifs	10 476	3 156	2 656

Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : Ensemble des organismes S2.

Sources : AEAPP, ACPR.

Tableau 2.9.22 Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2021 : Passif détaillé

En milliards d'euros	Union européenne	France	Allemagne
Dettes subordonnées	118	45	31
<i>Provisions techniques non vie</i>	719	148	239
<i>dont : Non vie hors Santé</i>	621	110	229
<i>dont : Santé similaire à la non vie</i>	98	38	10
<i>Provisions techniques vie (hors UC)</i>	5 025	1 789	1 388
<i>dont : vie hors Santé</i>	4 548	1 692	1 026
<i>dont : Santé similaire à la vie</i>	477	97	362
Provisions techniques UC	2 110	488	188
Autres passifs	868	267	235
Actif net	1 636	419	576
Total passifs	10 476	3 156	2 656

Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : Ensemble des organismes S2.

Sources : AEAPP, ACPR.

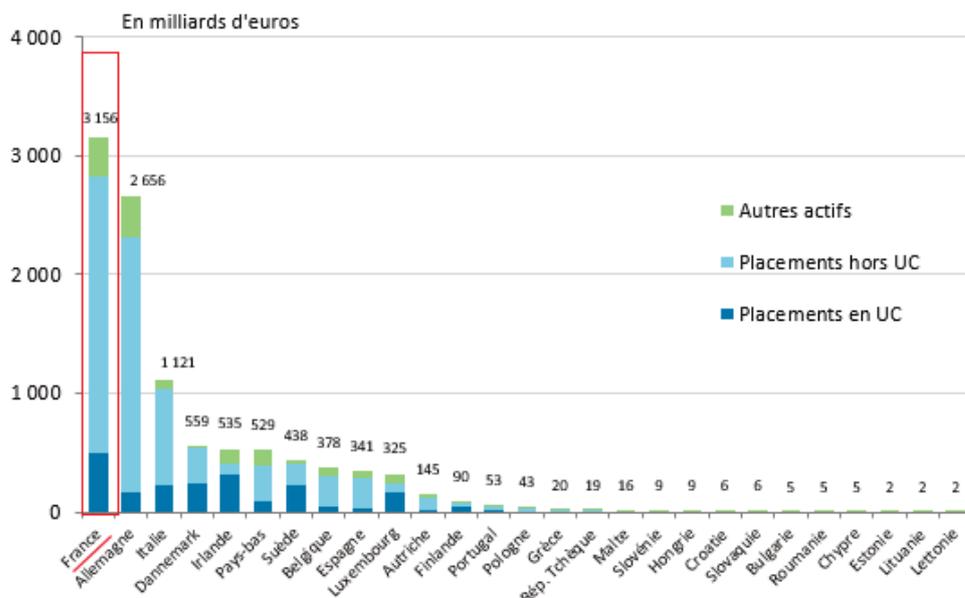
Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

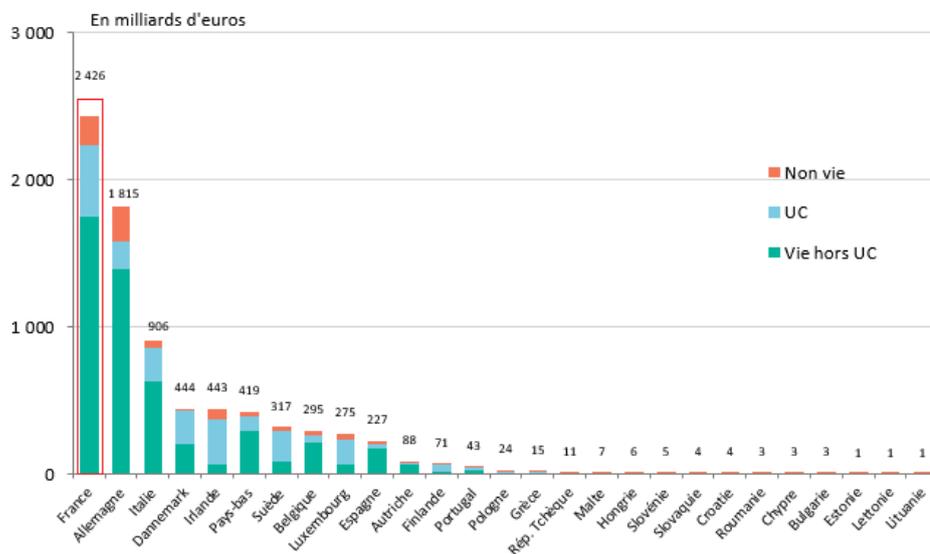
Annexes

Graphique 2.9.62 Actif total des assureurs par pays au 31/12/2021



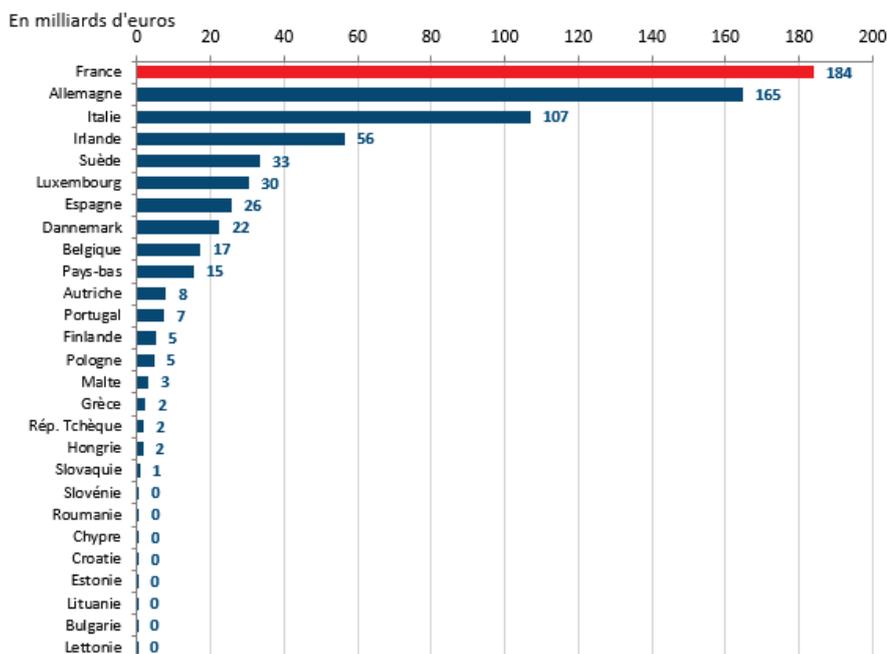
Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>
 Périmètre : Ensemble des organismes S2.
 Sources : AEAPP, ACPR.

Graphique 2.9.63 Provisions techniques par pays au 31/12/2021



Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>
 Périmètre : Ensemble des organismes S2.
 Sources : AEAPP, ACPR.

Graphique 2.9.64 Primes vie acquises brutes par pays en 2021

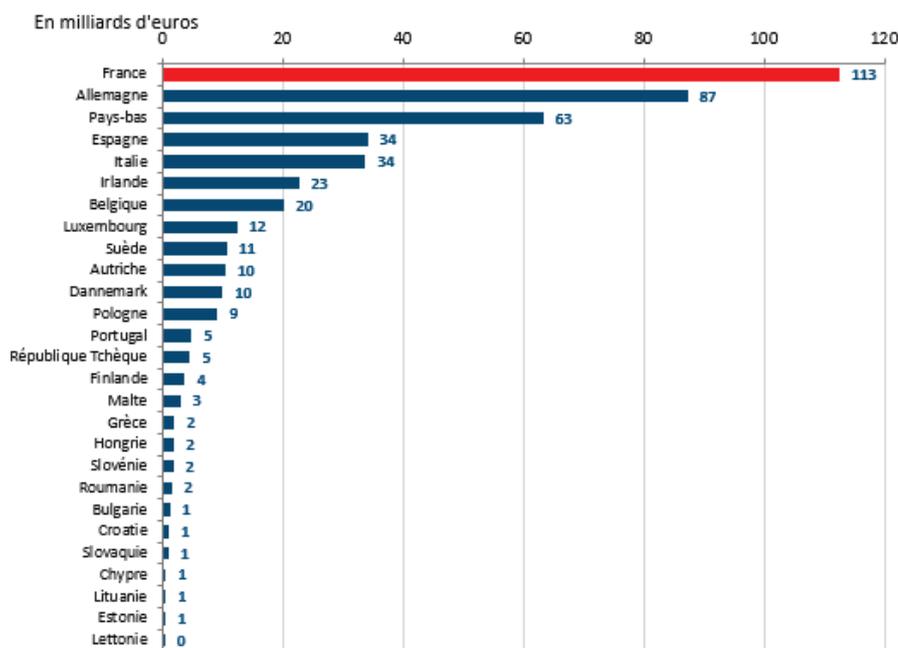


Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : Ensemble des organismes S2.

Sources : AEAPP, ACPR.

Graphique 2.9.65 Primes non vie acquises en affaires directes par pays en 2021

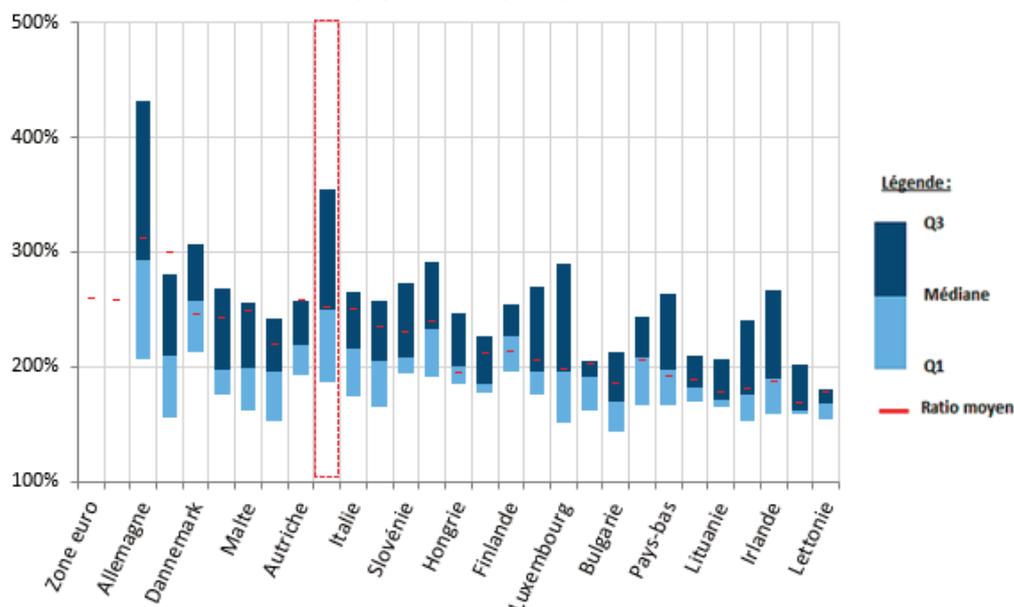


Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : Ensemble des organismes S2.

Sources : AEAPP, ACPR.

Graphique 2.9.66 Taux de couverture du CSR par pays fin 2021, y compris mesures transitoires



Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : Ensemble des organismes S2.

Sources : AEAPP, ACPR.

Les comptes de l'assurance par catégorie d'activité

Les activités d'assurance, et leurs catégories comptables correspondantes, figurant ci-dessous sont listées à l'article A.334-2 du Code des Assurances.

Tableau 2.9.23 Les comptes d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	3,26	3,23	0,03	0,00	4,89	4,87	0,02	0,00
	Résultat financier du compte technique	1,36	1,35	0,01	0,00	1,56	1,30	0,26	0,00
	Solde de réassurance calculé	0,03	0,02	0,01	-	0,04	0,04	0,00	-
	Total des ressources	4,65	4,61	0,04	0,00	6,49	6,21	0,29	0,00
Charges	Charge de prestations	5,04	5,02	0,03	0,00	4,82	4,79	0,02	0,00
	Charge de provisions	1,98	1,99	0,01	0,00	0,08	0,08	0,00	0,00
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,26	0,26	0,01	0,00	0,28	0,26	0,01	0,00
	Participation aux résultats	1,09	1,08	0,01	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
	Total des charges	4,41	4,37	0,04	0,00	6,00	5,97	0,03	0,00
	Résultat technique	0,24	0,24	0,01	0,00	0,49	0,24	0,25	0,00
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,02	0,02	0,00	0,00	0,02	0,02	0,00	0,00
	Frais d'acquisition	0,07	0,07	0,00	-	0,08	0,08	0,00	-
	Frais d'administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
	Total des frais de fonctionnement	0,10	0,10	0,00	0,00	0,11	0,10	0,01	0,00
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		58,86	58,42	0,43	0,01	58,97	58,92	0,05	0,01
Évolution des contrats	Rachats	4,58	4,56	0,02	-	4,34	4,33	0,01	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.24 Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	59,37	57,78	1,58	0,01	71,65	69,97	1,67	0,01
	Résultat financier du compte technique	27,23	26,46	0,77	0,00	28,32	27,56	0,76	0,00
	Solde de réassurance calculé	0,31	0,32	-	0,01	0,00	0,03	-	0,02
	Total des ressources	86,91	84,55	2,35	0,01	100,00	97,58	2,41	0,01
Charges	Charge de prestations	88,45	86,78	1,66	0,01	84,76	82,75	2,01	0,01
	Charge de provisions	-	34,95	-	0,15	-	19,29	-	0,42
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	7,47	7,23	0,24	0,00	7,55	7,31	0,24	0,00
	Participation aux résultats	21,70	21,20	0,50	0,01	22,72	22,25	0,47	0,00
Total des charges	82,51	80,26	2,24	0,01	95,75	93,45	2,30	0,01	
Résultat technique		4,39	4,29	0,10	0,00	4,25	4,13	0,12	0,00
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,47	0,43	0,04	0,00	0,49	0,45	0,04	0,00
	Frais d'acquisition	2,77	2,66	0,12	0,00	2,85	2,73	0,12	0,00
	Frais d'administration	3,91	3,87	0,03	0,00	3,84	3,81	0,03	0,00
	Total des frais de fonctionnement	7,15	6,96	0,19	0,00	7,19	6,99	0,20	0,00
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		1 121,81	1 100,15	21,55	0,10	1 112,22	1 090,63	21,49	0,10
Évolution des contrats	Rachats	49,54	48,97	0,57	0,00	45,56	44,95	0,61	0,00

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.25 Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	15,07	11,93	0,50	2,64	16,53	13,21	0,48	2,84
	Résultat financier du compte technique	2,75	2,16	0,12	0,48	3,20	2,48	0,13	0,59
	Solde de réassurance calculé	-	0,49	-	0,22	-	0,25	-	0,00
	Total des ressources	17,33	13,84	0,60	2,90	19,23	15,45	0,60	3,18
Charges	Charge de prestations	11,14	8,15	0,70	2,30	11,44	8,70	0,38	2,37
	Charge de provisions	-	1,88	-	0,01	-	0,48	-	0,02
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,13	3,78	0,11	0,23	4,40	4,00	0,13	0,27
	Participation aux résultats	2,37	2,00	0,10	0,27	2,60	2,26	0,09	0,25
Total des charges	15,76	12,40	0,57	2,78	17,95	14,40	0,57	2,98	
Résultat technique		1,57	1,43	0,02	0,11	1,28	1,04	0,03	0,20
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,34	0,25	0,02	0,07	0,32	0,23	0,02	0,08
	Frais d'acquisition	2,96	2,79	0,06	0,10	3,08	2,90	0,06	0,12
	Frais d'administration	1,02	0,88	0,04	0,11	1,12	0,96	0,03	0,12
	Total des frais de fonctionnement	4,32	3,92	0,12	0,28	4,52	4,09	0,11	0,32
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		108,62	85,24	4,06	19,32	113,57	89,79	4,09	19,69
Évolution des contrats	Rachats	0,96	0,83	0,08	0,05	1,19	1,11	0,04	0,05

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 2.9.26 Les comptes de l'assurance-vie en unités de compte (catégories 8 et 9)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	39,33	39,17	0,15	0,01	54,94	54,66	0,27	0,02
	Résultat financier du compte technique	2,15	2,14	0,01	0,00	3,29	3,29	0,00	0,00
	Solde de réassurance calculé	0,02	0,01	0,00	0,00	0,22	0,22	0,00	0,00
	Total des ressources	41,50	41,32	0,16	0,02	58,45	58,16	0,27	0,02
Charges	Charge de prestations	16,88	16,85	0,01	0,02	22,47	22,43	0,02	0,01
	Charge de provisions	19,86	19,74	0,13	0,01	30,28	30,04	0,24	0,01
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	2,89	2,88	0,01	0,00	3,43	3,42	0,02	0,00
	Participation aux résultats	0,61	0,61	-	0,00	0,70	0,70	0,00	-
Total des charges	40,25	40,08	0,16	0,01	56,89	56,59	0,28	0,02	
Résultat technique		1,26	1,24	0,01	0,01	1,56	1,57	-	0,00
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,11	0,11	0,00	0,00	0,13	0,13	0,00	0,00
	Frais d'acquisition	1,21	1,20	0,01	0,00	1,47	1,45	0,02	0,00
	Frais d'administration	2,38	2,37	0,00	0,00	2,89	2,89	0,00	0,00
	Total des frais de fonctionnement	3,69	3,68	0,01	0,00	4,49	4,47	0,02	0,00
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		408,83	407,79	0,89	0,14	477,06	475,66	1,24	0,15
Évolution des contrats	Rachats	11,00	10,98	-	0,00	15,71	15,69	0,01	0,00

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.27 Les comptes des contrats d'assurance-vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 14)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	3,61	3,25	0,15	0,22	4,10	3,77	0,14	0,19
	Résultat financier du compte technique	1,52	1,19	0,22	0,11	1,69	1,61	0,00	0,07
	Solde de réassurance calculé	0,23	0,22	-	0,02	0,22	0,20	-	0,00
	Total des ressources	5,37	4,65	0,37	0,35	6,01	5,58	0,15	0,28
Charges	Charge de prestations	3,44	3,06	0,29	0,09	5,11	4,61	0,41	0,09
	Charge de provisions	0,55	0,27	0,04	0,23	1,07	1,20	-	0,04
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,28	0,26	0,01	0,02	0,30	0,29	0,00	0,01
	Participation aux résultats	1,22	1,21	0,00	0,01	1,54	1,53	0,00	0,01
	Total des charges	5,49	4,80	0,35	0,34	5,88	5,23	0,38	0,27
	Résultat technique	- 0,13	- 0,15	0,02	0,01	0,13	0,36	- 0,23	0,01
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,02	0,01	0,00	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00
	Frais d'acquisition	0,13	0,13	0,00	0,00	0,16	0,16	0,00	0,00
	Frais d'administration	0,13	0,11	0,01	0,01	0,13	0,13	0,00	0,01
	Total des frais de fonctionnement	0,27	0,25	0,01	0,01	0,31	0,29	0,01	0,01
	Provisions d'assurance sur la vie à la clôture	69,28	57,55	7,65	4,08	67,84	56,93	7,62	3,29

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 2.9.28 Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	25,91	11,16	13,88	0,88	24,55	11,77	11,89	0,89
	Résultat financier du compte technique	0,37	0,30	0,06	0,00	0,44	0,34	0,09	0,00
	Solde de réassurance calculé	- 1,66	- 0,20	- 1,45	- 0,01	- 0,29	- 0,25	- 0,02	- 0,02
	Total des ressources	24,62	11,26	12,48	0,87	24,69	11,85	11,96	0,88
Charges	Charge de prestations	16,57	6,29	9,58	0,70	18,11	7,19	10,11	0,81
	Charge de provisions	1,60	0,89	0,65	0,06	0,39	0,69	- 0,27	- 0,03
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	5,00	2,71	2,26	0,03	4,94	2,81	2,09	0,03
	Participation aux résultats	0,02	0,03	- 0,01	0,00	0,07	0,04	0,02	-
	Total des charges	23,20	9,93	12,48	0,79	23,51	10,74	11,96	0,81
	Résultat technique	1,42	1,34	0,00	0,08	1,18	1,11	- 0,00	0,07
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,02	0,45	0,54	0,03	1,04	0,50	0,51	0,03
	Frais d'acquisition	2,74	1,80	0,90	0,03	2,80	1,87	0,90	0,03
	Frais d'administration	1,50	0,75	0,72	0,03	1,50	0,78	0,69	0,03
	Total des frais de fonctionnement	5,26	3,00	2,17	0,09	5,34	3,15	2,10	0,09

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.29 Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	29,65	14,20	6,18	9,27	31,36	14,68	6,52	10,16
	Résultat financier du compte technique	0,82	0,52	0,04	0,27	0,86	0,51	0,05	0,30
	Solde de réassurance calculé	0,24	- 0,07	- 0,04	0,35	- 0,01	- 0,18	- 0,00	0,18
	Total des ressources	30,72	14,66	6,18	9,88	32,21	15,01	6,56	10,64
Charges	Charge de prestations	24,53	10,90	5,27	8,36	27,43	11,67	6,13	9,63
	Charge de provisions	3,31	1,94	0,27	1,10	0,79	0,69	- 0,04	0,15
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,89	2,86	0,96	1,07	5,00	2,93	0,99	1,08
	Participation aux résultats	0,10	0,10	- 0,00	0,00	0,12	0,08	- 0,00	0,04
	Total des charges	32,82	15,79	6,50	10,54	33,35	15,38	7,07	10,90
	Résultat technique	- 2,11	- 1,13	- 0,32	- 0,66	- 1,14	- 0,37	- 0,51	- 0,26
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,22	0,55	0,27	0,40	1,26	0,59	0,28	0,39
	Frais d'acquisition	2,85	2,02	0,39	0,44	2,90	2,00	0,42	0,47
	Frais d'administration	1,61	0,75	0,35	0,51	1,68	0,79	0,37	0,52
	Total des frais de fonctionnement	5,67	3,31	1,02	1,34	5,84	3,39	1,07	1,38

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.30 Les comptes des frais de soins individuels

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	20,10	6,14	13,09	0,87	19,05	6,54	11,63	0,88
	Résultat financier du compte technique	0,07	0,04	0,02	0,00	0,09	0,04	0,04	0,00
	Solde de réassurance calculé	- 1,55	- 0,08	- 1,47	- 0,01	- 0,51	- 0,07	- 0,43	- 0,01
	Total des ressources	18,61	6,10	11,65	0,86	18,63	6,51	11,24	0,87
Charges	Charge de prestations	13,86	4,06	9,10	0,70	15,35	4,90	9,65	0,80
	Charge de provisions	0,72	0,21	0,47	0,04	0,49	0,11	0,35	0,03
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	3,42	1,32	2,08	0,03	3,34	1,38	1,92	0,03
	Participation aux résultats	0,01	0,01	0,00	-	0,01	0,00	0,01	-
	Total des charges	18,01	5,60	11,65	0,76	18,21	6,17	11,24	0,80
	Résultat technique	0,60	0,50	0,00	0,10	0,41	0,34	0,00	0,07
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,78	0,24	0,51	0,03	0,78	0,28	0,47	0,03
	Frais d'acquisition	1,74	0,89	0,82	0,03	1,79	0,94	0,82	0,03
	Frais d'administration	1,02	0,33	0,66	0,03	1,01	0,35	0,63	0,03
	Total des frais de fonctionnement	3,54	1,46	2,00	0,09	3,59	1,58	1,92	0,09

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.31 Les comptes des frais de soins collectifs

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	18,91	7,59	5,85	5,47	19,82	7,81	6,07	5,94
	Résultat financier du compte technique	0,11	0,06	0,02	0,03	0,11	0,07	0,02	0,02
	Solde de réassurance calculé	- 0,24	- 0,02	- 0,15	- 0,07	- 0,11	- 0,01	- 0,01	- 0,10
	Total des ressources	18,78	7,64	5,71	5,43	19,82	7,88	6,08	5,86
Charges	Charge de prestations	15,82	6,28	4,91	4,62	18,52	7,07	5,73	5,72
	Charge de provisions	1,03	0,44	0,15	0,43	0,62	0,15	0,09	0,39
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	2,66	1,12	0,87	0,67	2,66	1,11	0,90	0,66
	Participation aux résultats	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01
	Total des charges	19,51	7,86	5,93	5,72	20,56	8,04	6,53	5,99
	Résultat technique	- 0,73	- 0,22	- 0,22	- 0,30	- 0,74	- 0,16	- 0,45	- 0,13
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,87	0,36	0,25	0,26	0,89	0,38	0,26	0,25
	Frais d'acquisition	1,36	0,74	0,35	0,27	1,37	0,71	0,37	0,28
	Frais d'administration	0,99	0,32	0,32	0,34	1,02	0,34	0,34	0,34
	Total des frais de fonctionnement	3,22	1,43	0,93	0,86	3,27	1,43	0,97	0,88

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.32 Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	23,14	23,14	-	-	23,62	23,62	-	-
	Résultat financier du compte technique	0,89	0,89	-	-	1,03	1,03	-	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,16	- 0,16	-	-	- 1,37	- 1,37	-	-
	Total des ressources	23,87	23,87	-	-	23,28	23,28	-	-
Charges	Charge de prestations	15,80	15,80	-	-	16,70	16,70	-	-
	Charge de provisions	1,86	1,86	-	-	1,02	1,02	-	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,56	4,56	-	-	4,50	4,50	-	-
	Participation aux résultats	0,04	0,04	-	-	0,04	0,04	-	-
	Total des charges	22,26	22,26	-	-	22,26	22,26	-	-
	Résultat technique	1,61	1,61	-	-	1,02	1,02	-	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,80	1,80	-	-	1,83	1,83	-	-
	Frais d'acquisition	2,72	2,72	-	-	2,80	2,80	-	-
	Frais d'administration	1,59	1,59	-	-	1,54	1,54	-	-
	Total des frais de fonctionnement	6,10	6,10	-	-	6,16	6,16	-	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Tableau 2.9.33 Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26)

En milliards d'euros		2020			2021				
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	18,83	18,83	-	-	19,55	19,55	-	-
	Résultat financier du compte technique	0,39	0,39	-	-	0,45	0,45	-	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,14	- 0,14	-	-	- 1,05	- 1,05	0,00	-
	Total des ressources	19,07	19,07	-	-	18,94	18,94	0,00	-
Charges	Charge de prestations	12,87	12,87	-	-	12,14	12,14	0,00	-
	Charge de provisions	1,80	1,80	-	-	1,14	1,14	-	0,00
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,81	4,81	-	-	5,08	5,08	0,00	-
	Participation aux résultats	0,09	0,09	-	-	0,07	0,07	-	-
Total des charges	19,57	19,57	-	-	18,43	18,43	0,00	-	
Résultat technique		- 0,50	- 0,50	-	-	0,51	0,51	-	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,54	1,54	-	-	1,55	1,55	-	-
	Frais d'acquisition	3,20	3,20	-	-	3,26	3,26	-	-
	Frais d'administration	1,35	1,35	-	-	1,51	1,51	-	-
	Total des frais de fonctionnement	6,09	6,09	-	-	6,33	6,33	-	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.34 Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27)

En milliards d'euros		2020			2021				
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,68	1,68	-	-	1,72	1,72	-	-
	Résultat financier du compte technique	0,07	0,07	-	-	0,07	0,07	-	-
	Solde de réassurance calculé	0,17	0,17	-	-	0,48	0,48	-	-
	Total des ressources	1,93	1,93	-	-	1,31	1,31	-	-
Charges	Charge de prestations	1,22	1,22	-	-	1,22	1,22	-	-
	Charge de provisions	0,85	0,85	-	-	0,12	0,12	-	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,33	0,33	-	-	0,30	0,30	-	-
	Participation aux résultats	0,01	0,01	-	-	0,01	0,01	-	-
Total des charges	2,40	2,40	-	-	1,41	1,41	-	-	
Résultat technique		- 0,48	- 0,48	-	-	0,10	0,10	-	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,18	0,18	-	-	0,19	0,19	-	-
	Frais d'acquisition	0,18	0,18	-	-	0,18	0,18	-	-
	Frais d'administration	0,10	0,10	-	-	0,09	0,09	-	-
	Total des frais de fonctionnement	0,47	0,47	-	-	0,46	0,46	-	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.35 Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)

En milliards d'euros		2020			2021				
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,87	2,87	-	-	3,22	3,22	-	-
	Résultat financier du compte technique	0,28	0,28	-	-	0,34	0,34	-	-
	Solde de réassurance calculé	0,00	0,00	-	-	0,39	0,39	-	-
	Total des ressources	3,15	3,15	-	-	3,17	3,17	-	-
Charges	Charge de prestations	1,46	1,46	-	-	1,69	1,69	-	-
	Charge de provisions	0,29	0,29	-	-	0,00	0,00	-	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,68	0,68	-	-	0,70	0,70	-	-
	Participation aux résultats	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-
Total des charges	2,43	2,43	-	-	2,39	2,39	-	-	
Résultat technique		0,72	0,72	-	-	0,77	0,77	-	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,18	0,18	-	-	0,19	0,19	-	-
	Frais d'acquisition	0,43	0,43	-	-	0,46	0,46	-	-
	Frais d'administration	0,20	0,20	-	-	0,21	0,21	-	-
	Total des frais de fonctionnement	0,82	0,82	-	-	0,86	0,86	-	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.36 Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,53	1,52	0,00	-	1,60	1,60	0,00	-
	Résultat financier du compte technique	0,02	0,02	0,00	-	0,02	0,02	0,00	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,09	- 0,09	- 0,00	-	- 0,11	- 0,11	- 0,00	-
	Total des ressources	1,46	1,45	0,00	-	1,51	1,51	0,00	-
Charges	Charge de prestations	0,55	0,55	0,00	-	0,63	0,63	0,00	-
	Charge de provisions	0,09	0,09	0,00	-	0,05	0,05	0,00	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,48	0,47	0,00	-	0,50	0,49	0,00	-
	Participation aux résultats	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-
	Total des charges	1,12	1,11	0,01	-	1,18	1,17	0,01	-
	Résultat technique	0,34	0,34	- 0,00	-	0,33	0,34	- 0,00	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,22	0,22	0,00	-	0,24	0,24	0,00	-
	Frais d'acquisition	0,34	0,33	0,00	-	0,35	0,34	0,00	-
	Frais d'administration	0,13	0,12	0,00	-	0,14	0,14	0,00	-
	Total des frais de fonctionnement	0,68	0,68	0,00	-	0,73	0,72	0,00	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.37 Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,35	2,29	0,06	-	2,43	2,40	0,03	-
	Résultat financier du compte technique	0,00	0,00	0,00	-	0,01	0,01	0,00	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,19	- 0,18	- 0,02	-	- 0,18	- 0,16	- 0,01	-
	Total des ressources	2,16	2,12	0,04	-	2,27	2,25	0,02	-
Charges	Charge de prestations	1,23	1,21	0,02	-	1,30	1,30	0,00	-
	Charge de provisions	- 0,02	- 0,01	- 0,01	-	- 0,07	- 0,07	- 0,00	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,65	0,63	0,02	-	0,62	0,61	0,01	-
	Participation aux résultats	0,08	0,08	-	-	0,08	0,08	-	-
	Total des charges	1,94	1,90	0,04	-	2,07	2,05	0,02	-
	Résultat technique	0,22	0,21	0,01	-	0,20	0,19	0,00	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,31	0,31	0,01	-	0,34	0,34	0,00	-
	Frais d'acquisition	0,43	0,42	0,01	-	0,47	0,46	0,01	-
	Frais d'administration	0,12	0,11	0,01	-	0,07	0,07	0,00	-
	Total des frais de fonctionnement	0,87	0,84	0,02	-	0,88	0,87	0,01	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.38 Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31)

En milliards d'euros		2020				2021			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,93	1,92	0,01	-	2,15	2,14	0,01	-
	Résultat financier du compte technique	0,02	0,02	0,00	-	0,03	0,03	0,00	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,10	- 0,10	- 0,00	-	- 0,04	- 0,09	- 0,05	-
	Total des ressources	1,85	1,84	0,01	-	2,15	2,08	0,07	-
Charges	Charge de prestations	0,65	0,65	0,00	-	0,64	0,60	0,04	-
	Charge de provisions	0,14	0,14	0,00	-	0,04	0,05	- 0,01	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	1,00	1,00	0,00	-	1,06	1,03	0,03	-
	Participation aux résultats	0,04	0,04	- 0,00	-	0,05	0,05	0,00	-
	Total des charges	1,83	1,82	0,01	-	1,80	1,73	0,06	-
	Résultat technique	0,02	0,02	0,00	-	0,35	0,35	0,01	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,08	0,08	0,00	-	0,08	0,08	0,00	-
	Frais d'acquisition	0,81	0,81	0,00	-	0,87	0,87	0,00	-
	Frais d'administration	0,17	0,17	0,00	-	0,19	0,19	0,00	-
	Total des frais de fonctionnement	1,06	1,05	0,00	-	1,14	1,14	0,00	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Banque

Assurance

LES CHIFFRES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Annexes

Tableau 2.9.39 Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)

En milliards d'euros		2020			2021				
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	0,52	0,52	-	-	0,62	0,62	-	-
	Résultat financier du compte technique	0,03	0,03	-	-	0,01	0,01	-	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,12	- 0,12	-	-	- 0,05	- 0,05	-	-
	Total des ressources	0,42	0,42	-	-	0,58	0,58	-	-
Charges	Charge de prestations	0,26	0,26	-	-	0,30	0,30	-	-
	Charge de provisions	- 0,06	- 0,06	-	-	- 0,08	- 0,08	-	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,17	0,17	-	-	0,16	0,16	-	-
	Participation aux résultats	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-
	Total des charges	0,37	0,37	-	-	0,54	0,54	-	-
	Résultat technique	0,05	0,05	-	-	0,04	0,04	-	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,02	0,02	-	-	0,02	0,02	-	-
	Frais d'acquisition	0,10	0,10	-	-	0,12	0,12	-	-
	Frais d'administration	0,03	0,03	-	-	0,04	0,04	-	-
	Total des frais de fonctionnement	0,16	0,16	-	-	0,18	0,18	-	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.40 Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36)

En milliards d'euros		2020			2021				
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,05	2,05	-	-	2,42	2,42	-	-
	Résultat financier du compte technique	0,34	0,34	-	-	0,45	0,45	-	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,06	- 0,06	-	-	- 1,27	- 1,27	-	-
	Total des ressources	2,34	2,34	-	-	1,60	1,60	-	-
Charges	Charge de prestations	1,55	1,55	-	-	1,75	1,75	-	-
	Charge de provisions	0,20	0,20	-	-	0,43	0,43	-	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,39	0,39	-	-	0,42	0,42	-	-
	Participation aux résultats	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-
	Total des charges	2,15	2,15	-	-	1,74	1,74	-	-
	Résultat technique	0,19	0,19	-	-	0,14	0,14	-	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,17	0,17	-	-	0,18	0,18	-	-
	Frais d'acquisition	0,25	0,25	-	-	0,28	0,28	-	-
	Frais d'administration	0,11	0,11	-	-	0,11	0,11	-	-
	Total des frais de fonctionnement	0,53	0,53	-	-	0,57	0,57	-	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

Tableau 2.9.41 Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38)

En milliards d'euros		2020			2021				
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,01	1,00	0,00	-	1,14	1,14	0,00	-
	Résultat financier du compte technique	0,06	0,06	0,00	-	0,06	0,06	0,00	-
	Solde de réassurance calculé	- 0,11	- 0,11	- 0,00	-	- 0,16	- 0,16	0,00	-
	Total des ressources	0,95	0,95	0,00	-	1,04	1,04	0,00	-
Charges	Charge de prestations	0,14	0,14	- 0,00	-	0,13	0,13	0,00	-
	Charge de provisions	0,35	0,36	- 0,00	-	0,41	0,41	0,00	-
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,30	0,35	- 0,04	-	0,31	0,35	- 0,03	-
	Participation aux résultats	0,03	0,03	-	-	0,04	0,04	-	-
	Total des charges	0,82	0,87	- 0,05	-	0,90	0,93	- 0,03	-
	Résultat technique	0,13	0,08	0,05	-	0,15	0,11	0,04	-
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,06	0,06	0,00	-	0,08	0,08	0,00	-
	Frais d'acquisition	0,23	0,23	0,00	-	0,22	0,22	0,00	-
	Frais d'administration	0,10	0,09	0,01	-	0,12	0,10	0,01	-
	Total des frais de fonctionnement	0,39	0,38	0,01	-	0,42	0,40	0,02	-

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale.

Périmètre : ensemble des organismes.

Source : ACPR.

ANNEXES

ANNEXES

Banque



Assurance



Annexes



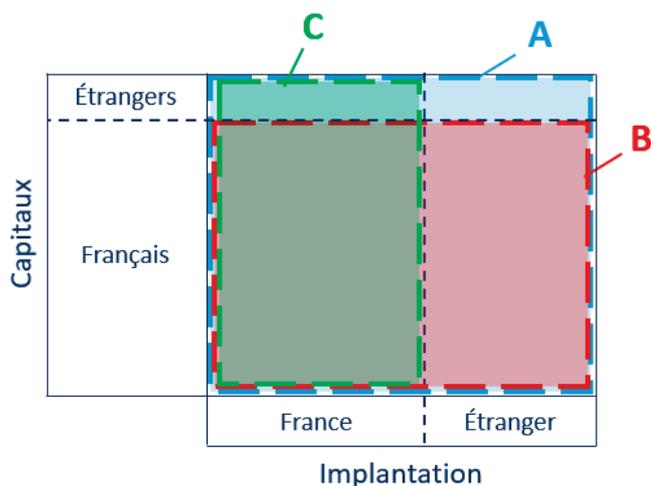
LES NOTES MÉTHODOLOGIQUES DU SECTEUR BANCAIRE

Les données présentées sont arrêtées, sauf mention contraire, au 31 décembre précédant l'année de publication du rapport. Des révisions sur des données des années antérieures peuvent avoir lieu dès lors que des données corrigées plus récentes le permettent. Les données proviennent des états déclaratifs collectés par l'ACPR auprès des entreprises supervisées, à l'exception des comparaisons européennes et internationales qui utilisent des données provenant de la Banque centrale européenne. L'unité standard est le milliard d'euros. Les comparaisons annuelles et séries longues utilisent les prix courants. Les périmètres géographiques « Union européenne » et « zone Euro » peuvent varier selon l'évolution du nombre des États-membres. À des fins d'illustration, certaines données font l'objet de graphiques. Ces graphiques ont pour objectif de faciliter la lecture mais ne représentent pas une méthodologie de statistique descriptive.

Les données du secteur bancaire français peuvent être analysées selon différentes populations :

- Les données sur base consolidée de **l'ensemble du secteur bancaire français** de groupes contrôlés par des capitaux français et étrangers reflétant son activité en France et à l'étranger via des filiales et succursales. ;
- Les données sur base consolidée des **groupes contrôlés par des capitaux français**. Par rapport au périmètre précédent, sont exclues les filiales en France des groupes bancaires étrangers.
- Les **données sur base sociale des seules entités juridiques établies en France**, y compris leurs succursales à l'étranger (par conséquent à l'exclusion des filiales des groupes français à l'étranger).

Graphique 1 : Schéma des trois populations cités ci-dessus



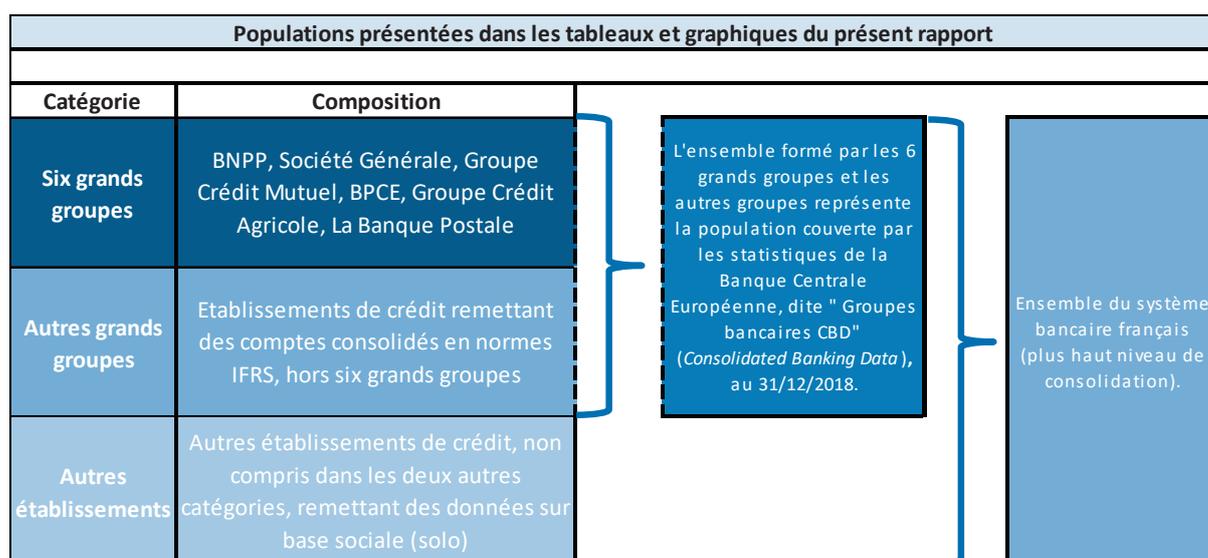
L'approche principale retenue dans le présent Rapport repose sur les données établies sur base consolidée (population A). Elles neutralisent les opérations internes aux groupes et rendent compte de l'activité des filiales étrangères. Elle utilise les données des groupes bancaires dont le siège est situé en France, consolidant uniquement l'activité des établissements financiers (succursales et filiales) qui les composent. Il s'agit du périmètre de consolidation prudentiel qui ne doit pas être confondu avec le périmètre de consolidation comptable (cf. 1-6). En utilisant les données sur base consolidées, il est possible de retenir soit l'ensemble du secteur bancaire (population A), soit restreindre aux groupes contrôlés par des capitaux français en excluant les filiales en France des groupes bancaires étrangers (population B).

Une autre approche consiste à agréger les bilans et comptes de résultat sur base sociale (cf. sections 1-4 et 1-5 ci-dessous), ce qui fournit une vision des opérations effectuées par l'ensemble des entités (personnes morales) implantées en France – incluant les filiales et succursales françaises des groupes bancaires étrangers. Sont comptabilisées les opérations ayant lieu en France ou via leurs succursales (les succursales n'ont pas de personnalité morale) à l'étranger. L'activité des filiales de groupes bancaires français à l'étranger est exclue de cette approche. Il s'agit du périmètre C mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, trois sous-ensembles sont distingués dans certains tableaux et graphiques fondés sur la population A : (i) les six principaux groupes bancaires français, (ii) les autres groupes bancaires remettant des données consolidées (groupes bancaires français, filiales bancaires de groupes non bancaires et filiales de groupes étrangers sous-consolidées), et (iii) les entités ne remettant que des données sur base sociale (établissements de crédit français indépendants -ou solo, filiales ou succursales de banques étrangères, sociétés de financement indépendantes). Dans le rapport, la catégorie (i) est désignée sous le terme de « 6 grands groupes », la catégorie (ii) sous le terme de « Autres groupes » et la catégorie (iii) sous le terme de « Autres établissements » (cf. 1-2 ci-dessous). Comme indiqué au 1.2, les établissements des catégories (i) et (ii) établissent des comptes consolidés aux normes IFRS. Au sein du sous-ensemble (iii), il existe quelques groupes publiant des comptes consolidés aux normes comptables françaises. Pour ces groupes, l'approche sur base consolidée n'est pas appliquée : les comptes individuels des entités composant le groupe sont agrégés. Cette limitation méthodologique ne fausse pas significativement les données du rapport chiffre.

Les populations présentées dans le présent rapport se composent comme suit en appliquant le schéma mentionné ci-dessus :

Graphique 2 : Catégories et composition des populations présentées



Le mécanisme de surveillance unique (MSU)

Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne assure la **surveillance directe** des groupes bancaires européens catégorisés comme « établissements importants » (*Significant Institutions, SI*) et la **surveillance indirecte** des banques moins importantes (*Less Significant Institutions, LSI*), dont la responsabilité repose en premier chef sur les autorités nationales compétentes, l'ACPR en France.

La liste des groupes significatifs – et des entités qui les composent – ainsi que la liste des entités moins significatives sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Internet de la BCE⁴².

⁴² <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/list/who/html/index.en.html>

Pour rappel, le périmètre de compétence du MSU comprend l'ensemble des entités implantées dans la zone euro et ayant un statut d'établissement de crédit, de compagnie financière tête de groupe ou de succursale d'établissement de crédit établi dans un autre pays de l'Union européenne. Au sein de ce périmètre, la distinction entre établissements importants et moins importants s'effectue au plus haut niveau de consolidation prudentielle.

Comme défini par les règlements européens⁴³, un établissement est considéré comme important dès lors qu'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- la valeur totale de ses actifs consolidés est supérieure à 30 milliards d'euros ;
- le ratio entre ses actifs totaux et le PIB du pays est supérieur à 20 %, et la valeur totale de ses actifs est supérieure à 5 milliards d'euros ;
- il a établi des filiales, qui sont elles-mêmes des établissements de crédit, dans plus d'un autre État membre du MSU, et le total de ses actifs (ou passifs) transfrontaliers est supérieur à 20 % de la valeur totale de son bilan ;
- il fait partie des trois plus grandes institutions d'un pays en termes de total d'actifs ;
- il a demandé l'octroi, ou s'est vu octroyer, une aide financière publique directe du mécanisme européen de stabilité (MES).

L'ACPR est chargée de la surveillance des établissements qui ne sont pas des établissements de crédit soumis à la législation européenne :

- entreprises d'investissement,
- sociétés de financement,
- établissements de paiement et de monnaie électronique,
- succursales en France d'établissements de crédit de pays tiers,
- établissements de crédit ayant leur siège social dans les territoires d'outre-mer ou à Monaco.

L'ACPR est également compétente, pour l'ensemble des établissements, pour les missions qui ne relèvent pas de la directive 2013/36/UE (ou CRD) et du règlement 575/2013/UE (ou CRR) : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, protection de la clientèle, règlement EMIR et loi de séparation des activités bancaires.

Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport

Parmi les établissements soumis au contrôle de l'ACPR et/ou de la BCE (cf. 1.1 infra), des analyses sont apportés sur les deux grandes catégories suivantes :

1° Les sociétés ou groupes de sociétés (inclus dans le périmètre de consolidation d'une tête de groupe) dont **l'activité est à dominante bancaire**. Cette première catégorie se compose de deux sous-catégories :

- Les entités agréées en tant qu'**établissement de crédit**, qui sont définies par le règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 comme recevant des dépôts de tiers et⁴⁴ octroyant des prêts. La définition française d'établissement de crédit complète la vision européenne en indiquant dans l'article L.311-1 du Code Monétaire et Financier que les opérations de banque comprennent non seulement la collecte de dépôts auprès du public et les opérations de crédit, mais également la mise à disposition ou la gestion de moyens de paiement pour le compte de la clientèle ;
- Les entités agréées en tant que **société de financement**, qui n'ont pas le droit de collecter des dépôts auprès du public mais sont autorisées à octroyer des prêts dans les conditions et limites fixées lors de leur agrément par l'ACPR.

⁴³ Article 6.4 du « règlement MSU » (règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013) et article 39 du « règlement-cadre MSU » (règlement (UE) n°468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014).

⁴⁴ Une société ne remplissant pas ces deux conditions ne peut pas être un établissement de crédit.

2° Les sociétés ou groupes de sociétés dont l'activité est essentiellement tournée vers les **services d'investissement**. Il s'agit des **entreprises d'investissement** (cf. 1.4 supra).

La catégorie 1 recouvre ce que l'on appelle communément les « banques ». Si la collecte de dépôts et l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises constituent le cœur des activités bancaires l'éventail des activités qui peuvent être exercées par une banque peut être beaucoup plus large. On peut ainsi distinguer les activités suivantes :

- Banque de détail : dépôts, prêts et gestion de moyens de paiement pour les particuliers, les entreprises individuelles et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- Banque de financement des grandes entreprises : services de financements et gestions de moyens de paiement aux grandes entreprises ;
- Financements spécialisés pour les particuliers et les entreprises : crédits à la consommation, crédit-bail mobiliers et immobiliers, ... ;
- Opérations de commerce international ;
- Banque d'investissement : activités de marché, les établissements de crédit fournissant un accès aux marchés financiers à leur clientèle ;
- Activités connexes : services d'investissement en lien avec les activités de marché et/ou de placements (notamment accès à des organismes de placement collectif).

Pour les besoins de présentation synthétique dans les tableaux et graphiques du présent rapport, le secteur bancaire français est souvent présenté à l'aide des 3 populations suivantes :

- (i) Les 6 grands groupes⁴⁵,
- (ii) Les Autres groupes,
- (iii) Les Autres établissements.

Les populations (i) et (ii) correspondent aux groupes bancaires qui établissent des comptes sur base consolidée aux normes IFRS et qui sont inclus dans la remise française de données bancaires consolidées (« *Consolidated Banking Data* ») ou CBD de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette remise CBD vise à collecter et publier des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union européenne.

La population (i) regroupe les six plus grands groupes bancaires, qui se trouvent être également les groupes systémiques d'un point de vue domestique, c'est-à-dire les groupes désignés par l'ACPR en tant que « Autres établissements d'importance systémique » ou A-EIS (au sens de l'article 131 de la Directive 2013/36/UE).

La population (ii) se compose des autres groupes bancaires établissant des comptes consolidés et faisant partie de la population CBD.

La population (iii) rassemble les établissements de crédit et sociétés de financement ne faisant pas partie d'un groupe bancaire appartenant aux populations (i) et (ii). Les « Autres établissements » se distinguent donc des catégories précédentes par l'absence de consolidation d'autres entités bancaires ou financières. Il convient de ne pas confondre cette population, qui vient compléter la vision consolidée du système bancaire français au plus haut niveau de consolidation, avec la vision sur base sociale agrégée des établissements bancaires présents sur le territoire français, qui apporte un éclairage purement domestique (cf. 1.5).

⁴⁵ Pour mémoire BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE, GROUPE CREDIT AGRICOLE, GROUPE BPCE, GROUPE CREDIT MUTUEL et LA BANQUE POSTALE.

Entreprises d'investissement : activités et supervision

Les entreprises d'investissement (EI) de droit français sont agréées par l'ACPR sauf celles relevant de la catégorie iii) qui relèvent exclusivement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'article L.531-4 du Code monétaire et financier définit une EI comme une personne morale fournissant des services d'investissement à titre de profession habituelle. Les services d'investissement sont définis aux articles L.321-1 et D 321-1 du Code précité. La présentation ci-dessous regroupe les services d'investissement en catégories homogènes en termes de profil de risque :

- i. Réception, transmission et exécution d'ordres (titres et contrats sur dérivés) de la clientèle ;
- ii. Négociation pour compte propre – transactions sur titres et dérivés engageant les capitaux propres de l'entité concernée – et services de placement – garanti ou non – des émissions obligataires ou actions effectuées par des tiers ;
- iii. Gestion d'un portefeuille pour compte de tiers qui confient des avoirs à des entreprises d'investissement, à charge pour ces dernières de gérer les fonds selon un mandat prédéfini. La gestion peut être individuelle (contrat bilatéral entre l'EI et le client) ou collective (organismes de placements collectifs ou OPC⁴⁶) ;
- iv. Conseil en investissement : recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande soit à l'initiative de l'entreprise fournissant les conseils.
- v. Service d'exploitation d'un ou plusieurs systèmes multilatéral de négociation⁴⁷.

La supervision des EI est assurée conjointement par l'AMF et par l'ACPR. L'AMF encadre les aspects de l'activité susceptibles de fausser le fonctionnement normal des marchés (prévention des délits d'initiés, des abus de marché...). Il convient de noter que la prestation (iii) est du ressort exclusif de l'AMF. L'ACPR est compétente pour tous les autres aspects de l'activité, en particulier les risques de marché, opérationnels et de non-conformité.

Les services d'investissement mentionnés précédemment peuvent être également exercés par des établissements de crédit dans le cadre d'activités prolongeant (ou complémentaires) aux opérations de banque (collecte de dépôts et octroi de crédits), notamment dans le cadre de la « banque privée ». À ce titre, la réception, transmission et exécution des ordres de bourse et la gestion d'un portefeuille dans le cadre d'un mandat individuel constituent le socle des prestations de « banque privée ». De même, les services de placement et de négociation pour compte propre s'inscrivent dans le rôle d'intermédiation des banques, ces dernières assurant la liquidité des marchés en se portant contrepartie de toute transaction que les agents non financiers effectuent. Le service (iv) de conseil n'est généralement pas séparé des autres services d'investissement.

Les EI effectuant les services mentionnés au (ii) sont exposés en premier lieu à des risques de marché et opérationnels⁴⁸. Dans le présent rapport, figurent les bilans et comptes de résultat agrégés sur base sociale des EI actives en France (filiales de droit français agréées ou succursales de l'espace économique européen). Une vingtaine de ces EI (dont les plus importantes en termes de total d'actifs) sont rattachées aux 6 grands groupes bancaires français et représentent près de 90 % du total de bilan agrégé des EI françaises. Les risques de marché et la rentabilité de ces entités sont quantifiés dans les tableaux et graphiques du rapport s'appuyant sur les déclarations réglementaires sur base consolidé. Les EI indépendantes ou rattachées à des groupes étrangers effectuent majoritairement les services (i) et/ou (iv) et/ou (v).

⁴⁶ Un OPC est un fonds d'investissement détenu collectivement par les investisseurs qui ont souscrit aux parts sociales émises par l'OPC. L'acquisition de parts suppose l'acceptation par l'investisseur de la stratégie de placement du fonds, décrite précisément par le prospectus ou le document d'information clé pour l'investisseur. Ce prospectus ou document constitue le mandat de gestion.

⁴⁷ Un système multilatéral est un système qui, sans avoir la qualité d'un marché réglementé, assure la rencontre en son sein selon des règles non discrétionnaires de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, de manière à conclure des transactions sur ces instruments (article L.424-1 du Code monétaire et financier).

⁴⁸ Les risques opérationnels sont induits par la complexité des processus nécessaires à la réalisation des opérations de marché.

Les déclarations réglementaires utilisés dans ce rapport

Les tableaux et graphiques du rapport utilisent trois sortes de déclarations réglementaires remis par les établissements supervisés **selon une périodicité trimestrielle** :

Les États SURFI sur base sociale – SURFI est le Système Unifié de Rapport Financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. Les tableaux SURFI utilisés dans ce rapport se rapportent principalement au bilan, compte de résultat et à divers tableaux détaillant les postes du bilan et du compte de résultat. Les personnes morales disposant d'un agrément d'établissement de crédit, de société de financement ou d'entreprise d'investissement sont assujetties à ces déclarations. S'agissant d'une déclaration sur base sociale conforme aux normes françaises, seules les données comptables relatives aux opérations effectuées directement par la personne morale sont déclarées.

Les États FINREP – FINAncial REPorting. Cette déclaration comptable et financier est basé sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) et consiste en une série de tableaux : bilan, compte de résultat et détails apportés sur certains postes de bilan et de compte de résultat. FINREP est une déclaration harmonisée au niveau européen, créé en 2007 par le CEBS (*Committee of European Banking Supervisors*) afin de promouvoir la convergence des pratiques de supervision des autorités compétentes européennes. Depuis, il n'a cessé de s'enrichir, même s'il n'était pas totalement harmonisé, les autorités nationales disposant de possibilités d'adaptation au niveau domestique. Sous l'impulsion l'Autorité Bancaire Européenne⁴⁹ (ABE), une déclaration FINREP⁵⁰ identique dans tous les pays de l'Union européenne a été élaboré afin de mettre en œuvre le paquet réglementaire CRR-CRD4 découlant des accords de « Bâle III ».

Les États COREP – COmmon solvency ratio REPorting. Cette déclaration harmonisée au niveau européen détaille les éléments constitutifs du ratio de solvabilité : fonds propres et risques de crédit, marché et opérationnel. En 2004, le Comité de Bâle a proposé un ensemble de recommandations définissant le calcul des exigences en fonds propres au titre de ces risques. Ces recommandations constituent le ratio de solvabilité « Bâle II » qui remplace le précédent ratio « Bâle I » mis en place en 1998. Le principe était la détention par chaque établissement de crédit de fonds propres supérieurs à 8 % des risques de crédit, marché et opérationnels mesurés selon les normes « Bâle II ». En 2006, les accords de Bâle II sont transposés en droit européen et le CEBS met en place une première version de la déclaration harmonisée COREP. La crise bancaire et financière de 2007/2008, a été à l'origine d'une révision du ratio de solvabilité par le Comité de Bâle. En juin 2011, des normes de solvabilité révisées ont été publiées, donnant naissance au « ratio Bâle III ». Les accords de Bâle juin 2011 sont transposés en droit européen par le Règlement UE n°575/2013 (règlement Bâle III ou CRR, *Capital Requirement Regulation*) pour une entrée en vigueur simultanée dans tous les pays de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2014. L'ABE a modifié le format de déclarations COREP pour l'adapter au ratio de solvabilité Bâle III. Cette déclaration ABE a été transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014 précité. La 1^{ère} remise des COREP « Bâle III » a été effectuée à l'échéance du 30 mars 2014.

Une description détaillée de ces déclarations réglementaires est disponible sur le site e-SURFI de la Banque de France : <https://esurfi-banque.banque-france.fr/accueil/>

⁴⁹ L'ABE a pris la succession du CEBS au 1^{er} janvier 2011 (date de création de l'ABE). Émanation des autorités de supervision de l'Union Européenne, elle a pour mandat un système de supervision bancaire cohérent, efficace et harmonisé pour l'ensemble du secteur bancaire européen. Dans le cadre de ce mandat, elle élabore des normes recensant les bonnes pratiques à appliquer par les superviseurs européens, ce qui implique l'harmonisation de l'ensemble des déclarations prudentielles tels que FINREP et COREP.

⁵⁰ Le nouveau FINREP au format harmonisé a été transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La 1^{ère} remise du FINREP CRD4 a été effectuée pour l'échéance du 30 septembre 2014. La déclaration FINREP repose sur l'adoption d'un périmètre de consolidation prudentiel défini aux articles 18 et suivants du règlement n°575/2013 et distinct du périmètre de consolidation comptable. Le principe est l'inclusion de toutes les filiales et succursales ayant un agrément d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investissement selon la méthode d'intégration globale (cf. Note 7).

Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée

Les analyses sur base consolidée exploitent les états FINREP tandis que celles sur base sociale agrégée utilisent les états SURFI.

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent, d'une part, de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse sur base consolidée s'appuie sur l'examen des comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) des groupes bancaires opérant en France⁵¹, qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur⁵².

Concernant les différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires opérant en France, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble des activités des groupes bancaires opérant en France, qu'elles soient réalisées sur le territoire national ou à l'international. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers⁵³.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations au bilan comme dans le compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation du résultat net, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B). En revanche, les soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé peuvent être altérés.

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes dans les agrégations de données sur base sociale concerne principalement les opérations interbancaires et sur titres, à l'actif comme au passif. L'agrégation sur base sociale génère notamment des niveaux de capitaux propres différents de ceux sur base consolidée, dans la mesure où les participations de la maison mère dans ses filiales sont déduites de ses capitaux propres consolidés. Concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est en revanche beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

⁵¹ Groupes français (i.e. dont la tête de groupe est française) mais également sous-groupes en France de groupes étrangers remettant à l'ACPR des états FINREP correspondant au niveau de sous-consolidation en France. En France, les groupes français sont nettement majoritaires par rapport aux sous-groupes étrangers.

⁵² Cette note n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

⁵³ Dans les tableaux et graphiques sur base sociale du présent rapport, lorsque le périmètre « ensemble de l'activité » est précisé, l'activité englobe l'activité des succursales à l'étranger des établissements résidents. Lorsque le périmètre « activité en France » est indiqué, cette activité des succursales à l'étranger n'est pas incluse.

Périmètre de la consolidation prudentielle

Le périmètre de la consolidation prudentielle est distinct du périmètre de consolidation comptable. En simplifiant, le périmètre prudentiel englobe les filiales ayant un statut d'établissement financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.). Les filiales sont en principe intégrées de manière globale, c'est-à-dire en considérant que les actifs et passifs de ces entités sont la propriété de la maison-mère, dès lors qu'il existe une situation de contrôle exclusif (influence dominante). L'intégration proportionnelle des filiales dans les déclarations FINREP au superviseur (i.e. par inclusion des actifs et passifs de la filiale à hauteur du pourcentage de détention du capital) est soumise à des conditions assez contraignantes, qui visent notamment à s'assurer que, en cas de pertes ou de faillite de la filiale, la responsabilité de la maison-mère sera bien limitée à la quote-part du capital détenu. Cela implique notamment que les actionnaires de la filiale soient réellement comparables en termes de surface financière ou que la filiale soit très petite par rapport à la taille de l'actionnaire le moins puissant.

Toute exposition sur une entité exclue du périmètre de consolidation prudentielle est traitée dans FINREP comme un actif ou un passif sur une entreprise extérieure au groupe (pas d'élimination des opérations réciproques et pas d'ajout du capital de la filiale aux fonds propres consolidés). Il convient enfin de noter que les filiales assurance ne sont pas incluses dans la surveillance sur base consolidée, même si elles sont contrôlées à 100 % par la maison-mère bancaire et comptabilisées par intégration globale dans les comptes consolidés publics figurant dans les documents de référence ou rapports des groupes. Dans les déclarations FINREP, elles sont valorisées dans le bilan et compte de résultat selon la méthode de mise en équivalence.

Les différentes méthodes de consolidation comptable sont succinctement présentées ci-après :

Intégration globale – contrôle exclusif. Les actifs et passifs de la filiale sont intégrés individuellement au bilan consolidé après élimination des opérations intra-groupe. Les fonds propres, y compris le résultat de l'exercice, de la filiale sont ajoutés aux fonds propres de la maison-mère en faisant toutefois apparaître la part revenant aux actionnaires minoritaires de la filiale. Dans le bilan et compte de résultat FINREP, la contribution de la filiale est répartie poste par poste. La notion de contrôle exclusif définie à l'article 22 de la directive 2013/34/UE ne se limite pas à la détention de la majorité des droits de vote (la désignation de la majorité des membres du conseil d'administration fait par exemple partie des critères d'appréciation).

Mise en équivalence – influence notable (IAS 28). En comptabilité, cette méthode est utilisée lorsque la maison-mère dispose d'une influence notable sur une filiale. L'influence notable est supposée si la détention des droits de vote excède 20 %. Dans le bilan consolidé, les titres de participation sont réévalués en appliquant à la situation nette (différence entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, hors fonds propres) de la filiale la quote-part en capital (mise en équivalence).

Intégration proportionnelle – contrôle conjoint (IFRS 11 - Partenariats). Dans les cas des *joint* opérations, l'entité est intégrée proportionnellement aux droits des coparticipants sur les actifs et de leurs obligations sur les passifs. Le contrôle conjoint (IFRS 11) résulte d'un accord juridique. À noter que pour les joint-ventures, les partenaires doivent désormais intégrer l'entité par la méthode de mise en équivalence.

Banque

Assurance

Annexes

Les principaux risques des activités bancaires

Les principaux risques des activités bancaires du point de vue du superviseur sont les suivants :

- *Risque de crédit*

Selon l'arrêté⁵⁴ du 3 novembre 2014 modifié (contrôle interne des établissements de crédit soumis au contrôle direct de l'ACPR), c'est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés. L'analyse du risque de crédit doit être complétée par les aspects concentration du portefeuille de crédit, la concentration pouvant être par contreparties (grands risques), sectorielle ou géographique. Les tableaux et graphiques de ce rapport relatifs au risque de crédit obéissent à cette logique : éléments généraux sur la qualité du portefeuille (risque de crédit) et précisions sur la concentration sectorielle et géographique du secteur bancaire français⁵⁵.

- *Risque de liquidité*

L'arrêté précité le définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai raisonnable. Une distinction est opérée entre risque de liquidité induit par les opérations de prêts / emprunts (ne pas pouvoir faire face à ses engagements de rembourser les emprunts contractés et/ou de débloquer les fonds nécessaires pour octroyer les crédits dont la clientèle a besoin) et risque de liquidité induit par les opérations de marché. Les tableaux et graphiques de ce rapport apportent un éclairage essentiellement sur la composante « prêts/emprunts » du risque de liquidité. La seconde composante est peu traitée en raison du caractère récent des données disponibles et du fait que cette composante « marché » est elle-même multidimensionnelle (cf. infra).

- *Risque de marché et de contrepartie*

L'arrêté précité les définit par référence aux articles 325 à 377 du règlement UE n°575/2013. En résumé, il s'agit du risque de perte induit par une variation défavorable d'un ou de plusieurs paramètres de marché⁵⁶. L'article 272 du règlement UE n°575/2013 indique qu'il s'agit du risque que la contrepartie fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération. Le périmètre des opérations porte sur les dérivés et les pensions livrées (cf. infra). Plus concrètement, ce risque est le risque de perdre un gain latent sur une opération de dérivé ou de pension livrée en raison du défaut de la contrepartie.

- *Risque opérationnel*

L'arrêté du 3 novembre le définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'évènements extérieurs, y compris le risque juridique (ou de non-conformité).

⁵⁴ Cet arrêté transpose en droit français le règlement européen

⁵⁵ La dimension de concentration par contrepartie n'est pas traitée dans ce rapport.

⁵⁶ Par exemple, la détention d'un swap de taux receveur d'un taux fixe contre paiement d'un taux variable EURIBOR 3 mois implique un risque de perte en cas d'une augmentation des taux actuels et à terme de EURIBOR 3 mois (les niveaux actuels et futurs des taux EURIBOR 3 mois constituent les paramètres de marché susceptibles d'évoluer défavorablement).

Présentation des ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont détaillés dans le règlement européen (UE) 575/2013, également désigné sous le terme de CRR (*Capital Requirement Regulation*). **Les normes prudentielles de solvabilité visent à s'assurer que chaque établissement de crédit dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir les risques liés à son activité.**

Le ratio de solvabilité rapporte les fonds propres de l'établissement (numérateur) à ses risques nets pondérés (dénominateur). Trois ratios de solvabilité distincts sont définis dans les paragraphes 1 et 2 de l'article 92 du CRR. La catégorie de fonds propres retenue au numérateur représente ce qui les distingue, le dénominateur étant inchangé. Les établissements de crédit doivent à tout moment de respecter les exigences de fonds propres suivantes :

- Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 4,5 % ;
- Ratio de fonds propres de catégorie 1 de 6 % ;
- Ratio de fonds propres total de 8 %.

Ces catégories de fonds propres sont détaillées ci-dessous.

À titre individuel, chaque établissement de crédit est susceptible de se voir imposer des exigences complémentaires – dites de Pilier 2 (voir notamment l'article 104 1-a de la Directive de l'Union Européenne 2013/36/UE). Le principe du Pilier 2 est d'évaluer et de quantifier les risques non pris en compte dans le ratio de solvabilité tel que défini le CRR. Les exigences minimales et Pilier 2 sont complétées par des réserves de CET1 supplémentaires, appelées « coussins », afin de couvrir des risques spécifiques. La réglementation CRDIV en distingue quatre : le coussin de conservation, le coussin contra-cyclique, le coussin pour établissements systémiques et le coussin pour risque systémique. La prise en compte des coussins et des exigences de Pilier 2 explique pourquoi les banques affichent généralement des ratios de fonds propres bien supérieurs à 8 %.

Tous les éléments ci-dessus sont détaillés avec les références réglementaires appropriées dans la « Notice 2019 – Modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de CRDIV » cf. paragraphes 80 et suivant – et sur le site internet de la Banque centrale Européenne pour ce qui concerne la méthodologie du Pilier 2.

Lien internet : [notice 2019](#).

Lien internet : [Méthodologie Pilier2 SREP](#)

Lien internet : [Généralités Pilier2 et niveaux pilier2 banques MSU](#)

Banque

Assurance

Annexes

Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)

Les fonds propres sont hiérarchisés en fonction de leur qualité sur la base des critères suivants :

- La capacité d'absorption des pertes, notamment par réduction du principal ou transformation en actions (capital) ;
- Le degré de subordination (rang inférieur⁵⁷ à tout autre passif en cas de liquidation ou d'insolvabilité) ;
- La flexibilité des paiements des coupons ou rémunérations (dividendes, intérêts ou assimilés). La flexibilité est totale lorsqu'il n'existe aucune obligation de verser une quelconque rémunération et que le non-paiement ou l'annulation de la rémunération n'impose aucune contrainte pour l'établissement émetteur – cf. article 28 h v) à vii) du CRR ;
- La permanence des instruments (notion comprenant leur maturité, mais également un principe de non-remboursement avant l'échéance). Un instrument financier sans échéance est dit « perpétuel » ;
- Des modalités de fixation des rémunérations ne remettant pas en cause le respect effectif des critères précédents.

Ci-dessous, les trois catégories sont présentées par niveau de qualité d'absorption des pertes décroissante.

- Les éléments de fonds propres de base de catégorie 1 – articles 25 à 31 du CRR – apparaissent dans le présent Rapport sous l'acronyme CET1 (*Core Equity Tier 1*). Ils correspondent essentiellement au capital⁵⁸ et aux réserves (principalement les résultats non distribués accumulés). Le CET1 correspond aux fonds propres les plus « purs », premier rempart pour absorber les pertes de l'établissement.
- Les éléments de fonds propres additionnels de catégorie 1 – articles 51 à 55 du CRR – sont désignés dans le présent Rapport par l'acronyme AT1 – *Additional Tier 1*. Leur capacité d'absorption des pertes est soumise à des événements déclencheurs (typiquement, lorsque le ratio de CET1 de l'établissement passe sous un certain seuil, les instruments AT1 sont réduits ou convertis en actions). Leur rang de subordination est inférieur à toute autre catégorie de fonds propres et à tout passif, sauf les instruments de fonds propres CET1. En outre, ils sont perpétuels et la flexibilité des paiements sur leurs coupons est totale.
- Les éléments de Fonds propres de catégorie 2 – article 62 du CRR – correspondent aux emprunts subordonnés. Ce sont les fonds propres T2 dans le présent Rapport. Les emprunts subordonnés éligibles au classement T2 ont une durée minimale de 5 ans. Leur rang de subordination est inférieur à celui de tout autre passif, mais supérieur à celui des fonds propres CET1 et AT1.

Ces éléments de fonds propres sont bruts des déductions réglementaires prévues par le CRR, visant à garantir la réalité et la disponibilité des fonds propres (ex. déduction des immobilisations incorporelles ou des participations dans d'autres entités financières). Après application de ces déductions, on obtient les numérateurs des trois ratios de solvabilité qui sont définis au paragraphe 2 de l'article 92 :

- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 rapporte le CET1 net de déductions au total des risques nets pondérés ;
- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 rapporte la somme des CET1 et AT1 nets de déductions au total des risques nets pondérés ;
- Le ratio de fonds propre global rapporte la somme des fonds propres CET1, AT1 et T2 nets de déductions au total des risques nets pondérés.

⁵⁷ En cas de liquidation d'un établissement de crédit, les actifs sont liquidés et la somme ainsi collectée est répartie entre les créanciers selon leur rang. Les créanciers de rang le plus élevé, les plus privilégiés, sont remboursés en premier. S'il reste encore des fonds à répartir, les créanciers de rang immédiatement inférieur sont remboursés. Les détenteurs d'instruments de fonds propres viennent en dernier : leur rang est le plus bas.

⁵⁸ Valeur nominale des actions et non leur valeur de marché. Si une banque émet 1 000 actions de nominal de 100 Euros, le capital collecté est de 100 000 Euros (somme payée par les souscripteurs à l'émission des actions). Si l'action est cotée et que sa valeur de marché s'établit à 110, cela n'aura aucun impact sur le capital de la banque. Les 10 de plus-values bénéficieront au vendeur de l'action et non à la banque.

Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité

Les risques nets pondérés correspondent à des évaluations des risques de crédit, marché, contrepartie et opérationnel brièvement décrits en partie 1.7 du présent Rapport ainsi que des risques de dilution, d'ajustement de l'évaluation de crédit et de règlement-livraison (cf. glossaire). Ces évaluations sont effectuées suivant des méthodes détaillées dans les troisième et cinquième parties du règlement CRR. Chaque type de risque fait l'objet d'une méthode adaptée à ses caractéristiques et chaque méthode est à son tour déclinée en variantes ou approches plus ou moins élaborées.

Par exemple, le règlement CRR définit une méthode d'évaluation du risque de crédit avec deux approches possibles : l'approche standard, et l'approche avancée, plus complexe.

Les expositions pondérées obtenues pour chaque approche (toutes méthodes et tous risques confondus) sont additionnées pour former le dénominateur du ratio de solvabilité.

Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité

Au cours de la crise financière de 2007, de nombreuses banques ont été confrontées à des difficultés causées par une gestion insuffisamment prudente de leur liquidité en dépit du fait qu'elles respectaient les normes de solvabilité prudentielles. C'est pourquoi le risque de liquidité est désormais pris en compte dans l'analyse de la solidité financière des établissements de crédit, par le respect d'exigences définies, à savoir des ratios spécifiques de liquidité.

Les prêts à long terme octroyés par le secteur bancaire sont refinancés par des fonds propres et des dettes (dépôts de la clientèle, émissions obligataires, emprunts interbancaires...). Les dettes sont fréquemment souscrites à court terme, et donc courent le risque de ne pas être renouvelées. Le risque de transformation résulte de ce décalage de maturité entre ressources (passifs) et emplois (actifs).

Les deux ratios suivants représentent les principaux outils réglementaires de suivi et d'analyse du risque de liquidité : le LCR, et le NSFR.

- Le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR ou *Liquidity Coverage Ratio*)

Institué par le règlement délégué (UE) 2015/61, ce ratio vise à s'assurer que les établissements détiennent des actifs liquides dont la valeur totale couvre les sorties de trésorerie à moins d'un mois diminué des entrées de trésorerie à moins d'un mois en situation de tensions affectant l'économie et/ou les marchés financiers. Les actifs liquides (appelés stock d'actifs liquides dans le présent Rapport) sont ainsi rapportés aux sorties nettes de trésorerie. Les actifs liquides sont répartis en 2 catégories : le niveau 1 regroupant les actifs les plus liquides et le niveau 2 incluant des actifs moins liquides et qui font l'objet d'une décote avant incorporation au numérateur du LCR.

Les actifs de niveau 1 comprennent notamment :

- Les pièces et billets de banque ;
- Les dépôts, avoirs, titres émis ou garantis par toute banque centrale de pays de l'Union Européenne ou une banque centrale d'un pays tiers située sur l'échelon 1 de qualité de crédit au sens du CRR (ce qui correspond à une notation équivalente à AAA ou AA – Standard and Poor's ou de toute autre agence de notation reconnue par le CRR⁵⁹), si des retraits sont autorisés à tout moment en application d'un accord entre le superviseur prudentiel et la banque centrale concernée;
- Les avoirs et/ou titres émis par les administrations centrales de pays membres de l'Union Européenne ou de pays tiers (même critère de notation par une agence que pour les banques centrales) ;
- Les titres émis par des banques multilatérales de développement

⁵⁹ La réglementation classe les expositions selon des échelons de crédit allant de 1 à 6 (ordre décroissant de qualité de crédit). Chaque échelon est relié aux notations des agences reconnues par les autorités de supervision européenne. La réglementation n'opère aucune distinction/hierarchie entre ces agences. Standard and Poor's est donc une agence parmi d'autres et la mention des notations est donnée purement à titre d'exemple.

- (v) Les titres émis par des banques de développement accordant des prêts de développement sur une base non concurrentielle et bénéficiant d'une garantie publique.
- (vi) Les obligations garanties de qualité extrêmement élevée (échelon 1 de qualité de crédit)

Les actifs de niveau 2 sont décomposés en niveaux 2A et 2B (ce dernier sous-niveau étant de qualité moindre).

En niveau 2A, on retrouve notamment les titres émis par la plupart des administrations régionales ou locales ou des entités de service public inéligibles au point iii, les obligations garanties de moindre qualité que celles de (vi) – exemple : échelon 2 de qualité de crédit équivalent à une notation A Standard and Poor's – et des obligations émises par des entreprises dont l'échelon de qualité de crédit est de 1.

Concernant le niveau 2B, les actifs suivants sont admis sous réserve de conditions (cf. articles 12 et 13 du règlement 2015/61) qu'on ne citera pas exhaustivement : titrisations, obligations émises par des entreprises dont l'échelon de qualité de crédit est au moins 3 (équivalent de la note long terme Standard and Poor's de BBB+ à BBB-) et les actions faisant partie d'un indice boursier important.

Les actions et obligations émises par des entreprises du secteur financier sont exclues pour éviter la transmission du risque sectoriel. Les OPCVM sont admis de manière limitée par transparence dans la classe d'actifs de niveau 1 ou 2 correspondants aux actifs sous-jacents.

Enfin l'annexe 1 du règlement 2015/61 prévoit après détermination des actifs liquides conformément aux articles 10 à 16 deux types d'ajustement pour aboutir au coussin de liquidité :

- Retraitements pour respecter les proportions d'actifs liquides prévues par l'article 17 du règlement 2015/61. Par exemple, il est prévu que le stock d'actifs liquides comporte au moins 60 % d'éléments de niveau 1. Si le pourcentage est en dessous de 60 %, une partie des titres de niveau 2 est exclue du coussin de liquidité afin de respecter cette proportion.
- Ajustement des flux nets entrants ou sortants résultant des opérations de pension⁶⁰ arrivant à échéance dans le mois à venir.

L'article 38 du règlement 2015/61 prévoit une période transitoire avant la mise en place du niveau minimum de 100 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018, les établissements doivent maintenir en permanence un ratio de couverture des besoins de liquidité supérieur ou égal à 80 %.

- Le ratio de financement stable net (NSFR ou Net stable Funding Ratio)

Ce ratio répartit les actifs et passifs d'une banque par « bandes » de maturité⁶¹, puis les classifie selon 3 catégories : éléments nécessitant un financement stable (actifs), éléments fournissant un financement stable (passifs) et éléments n'appartenant pas aux 2 catégories précédentes. Le NSFR donne ainsi une vision complète de la transformation alors que l'horizon temporel du LCR se limite à 1 mois. Le ratio NSFR rapporte le financement stable disponible aux besoins de financement stables d'un établissement. Lorsque le ratio excède 100 %, la transformation est limitée. Les actifs de long terme sont adossés à des ressources d'échéances comparables et le non-renouvellement éventuel de ressources de court terme est compensé par l'arrivée à échéance de prêts ou d'emplois de court terme.

⁶⁰ Par exemple, pour une opération de mise en pension (« repo ») arrivant à échéance, un flux entrant de titres de niveau 1 sera compensé par le remboursement du capital de l'emprunt. Le stock d'actifs liquides de niveau 1 augmentera du fait que des titres auparavant grevés seront à nouveau disponibles pour une éventuelle vente. Mais, il y aura sortie d'espèces pour rembourser l'emprunt (opération de mise en pension). Par convention, le règlement LCR impute le différentiel de ces flux entrants et sortants sur le stock d'actifs liquides.

⁶¹ Moins de 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 9 mois, 9 à 12 mois et plus de 12 mois.

Les indicateurs de risque élaborés à partir des Consolidated Banking Data

La BCE publie des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union Européenne⁶². Ces données, connues sous l'acronyme CBD (*Consolidated Banking Data*, ou Données Bancaires Consolidées) servent à l'élaboration d'indicateurs dédiés à l'évaluation et au suivi du risque systémique⁶³. Les indicateurs CBD ne sont pas le seul outil de supervision du risque systémique, mais ils jouent un rôle important, car ils permettent d'apprécier ce risque à l'échelle de l'Union Européenne et d'effectuer des comparaisons entre pays européens. Deux facteurs ont rendu possible de telles comparaisons :

- Le processus d'harmonisation au niveau européen des états de remise réglementaires FINREP et COREP (cf. 1.5);
- L'adoption par l'UE d'un référentiel comptable commun (normes IFRS). Les reporting FINREP et dans une moindre mesure COREP sont produits à partir de données comptables IFRS.

Les autorités de supervision nationale des pays de l'Union Européenne remettent à la BCE trimestriellement l'ensemble des données COREP et FINREP nécessaires au calcul des indicateurs de suivi des risques systémiques. **La restriction de la population CBD aux établissements remettant FINREP implique généralement l'exclusion des banques domestiques de petite et moyenne taille (non assujetties à FINREP).** La généralisation des indicateurs CBD à l'ensemble du secteur bancaire d'un pays dépend donc du degré de concentration de ce secteur. Dans le cas de la France, la population CBD représente plus de 90 % du total de bilan du secteur bancaire français.

Certains indicateurs sont déterminés sur une base trimestrielle et d'autres sur une base annuelle. Une partie des informations transmises par les superviseurs nationaux est publiée par la BCE sur le site internet mentionné en note de bas de page. Les indicateurs publiés par la BCE sont classés selon les catégories suivantes :

- Profitabilité et rentabilité d'exploitation.
- Concentration des expositions par type de contrepartie
- Qualité des actifs et structure de bilan
- Liquidité et transformation, utilisant les indicateurs LCR et NSFR décrits ci-dessus.
- Solvabilité : les indicateurs utilisés sont les divers ratios de solvabilité calculés sur les différentes catégories de fonds propres (cf. Infra).

Outre ces indicateurs, la BCE publie des éléments directement extraits des remises COREP et FINREP des banques faisant partie de la population CBD, ce qui permet au public (économistes, étudiants, organismes professionnels, banques...) d'élaborer d'autres indicateurs et d'opérer des comparaisons européennes.

Dans la partie portant sur les comparaisons européennes, des indicateurs CBD sont fournis pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne ainsi que pour l'Union Européenne et la zone Euro. **Comme indiqué précédemment, les indicateurs sont calculés à partir des déclarations FINREP, ce qui de facto exclut tous les établissements de crédit non assujettis à FINREP (c'est-à-dire aux normes IFRS).** Dans le cas de la France, les 6 établissements systémiques (systémicité mondiale ou autre systémicité) et autres groupes bancaires assujettis aux normes IFRS représentent 90 % du secteur bancaire français. L'estimation de cette proportion n'est pas réalisable pour les autres pays. Enfin, la comparaison européenne reprend la méthodologie utilisée par la banque Centrale Européenne (BCE) pour comparer les secteurs bancaires nationaux entre eux. **Cette méthodologie définit un secteur bancaire national sur la base d'un périmètre domestique.** Toute banque française contrôlée par un groupe bancaire étranger sera ainsi exclue des indicateurs fournis dans la partie des comparaisons européennes. D'éventuelles analyses faites à partir des tableaux et graphiques de cette partie doit tenir compte de ces éléments méthodologiques

⁶² Le lien suivant permet d'accéder aux statistiques publiées par la BCE ainsi qu'à la méthodologie utilisée pour produire ces statistiques : [Consolidated banking data - ECB Statistical Data Warehouse](#)

⁶³ Se référer au glossaire pour la définition qui est celle de l'article 3.(10) de la Directive Européenne 2013/36/UE (ou CRD IV).

Populations décrites

Les populations des établissements sont décrites selon deux approches bien distinctes :

- i. Une approche centrée sur les aspects juridiques et sur le périmètre de responsabilité de l'ACPR
- ii. Une approche privilégiant les aspects prudentiels et le périmètre de la responsabilité de la BCE.

L'approche i. a un fondement juridique et se focalise sur l'agrément ou l'autorisation donnée par l'ACPR à une entité juridique de droit français ou à une succursale de pays tiers (dont le siège est situé en dehors de l'Espace économique européen). Les personnes morales de droit français (au sens large car incluant Monaco et les Collectivités d'outre-mer), établissements de crédit, entreprises d'investissement, sociétés de financement, établissements de paiement et établissements de monnaie électronique doivent être agréées par l'ACPR pour exercer leurs activités en France. Deux catégories de personnes morales de droit français (au sens large) doivent recueillir une autorisation – et non un agrément – pour exercer leurs activités en France : les changeurs manuels et les sociétés de tiers-financement (au sens de l'article L.511-6 8 du Code Monétaire et Financier).

Les succursales de l'Espace économique européen d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement, d'établissements de paiement et d'établissement de monnaie électronique sont en dehors du périmètre d'agrément/autorisation de l'ACPR. La réglementation européenne pose comme principe l'équivalence des autorités de supervision de l'Espace économique européen. (EEE) Ce principe se traduit concrètement par le fait qu'une succursale dont le siège social est situé dans un pays membre de l'EEE hors France relève du superviseur du pays d'origine et non du superviseur français. Une succursale n'a pas de personnalité morale -cette entité étant un simple démembrement du siège en tant que personne morale. L'application du principe d'équivalence des supervisions précité aboutit à considérer que le superviseur du pays dont est originaire le siège social est également compétent pour toute succursale que ce siège souhaiterait implanter dans un autre pays de l'EEE. Une succursale de l'EEE ouverte en France est de ce fait agréée et supervisée (sauf pour ce qui concerne la prévention du blanchiment) par l'autorité du pays d'origine du siège social.

L'approche ii. reprend l'approche de la BCE en tant que superviseur direct des « *Significant Institutions* » (ou SI). Cette approche privilégie l'aspect prudentiel et économique, le juridique n'intervenant que s'il est pertinent économiquement et d'un point de vue prudentiel. Les établissements français recensés dans la sous-partie 1.3 ont les caractéristiques suivantes :

- Uniquement des établissements de crédit (seules entités concernées par le MSU) ;
- Principe du plus haut niveau de consolidation : la supervision prudentielle d'un établissement de crédit est d'abord sur base consolidée, ce qui implique le recensement des compagnies financières holding têtes de groupes bancaires, même si ces dernières ne sont juridiquement pas des établissements de crédit (entités exclues dans l'approche i.) ;
- Ce principe implique également le recensement de toute filiale française d'un SI français ou étranger (autre pays membre du MSU) ;
- Les établissements monégasques, des collectivités d'outre-mer sont exclues car hors MSU ;
- Les succursales établissements de crédit de l'EEE dont le siège est localisé dans un pays membre du MSU ne sont pas recensées (conséquence de l'application du principe du plus haut niveau de consolidation)
- Les succursales établissements de crédit de l'EEE dont le siège est localisé hors MSU sont considérées comme des SI ou LSI et sont intégrées à la liste des établissements de la sous-partie 1.3.

GLOSSAIRE DU SECTEUR BANCAIRE

Activité en France	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».
Actif (ou exposition) en défaut	<p>La notion de défaut d'un débiteur (ou de la contrepartie d'un actif financier) est définie dans l'article 178 du règlement n°575/2013/UE (CRR). En résumé, le défaut d'un débiteur est réputé dans l'un des cas suivants ou les deux :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'établissement de crédit prêteur estime que, sauf recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie, l'emprunteur (ou débiteur) ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit envers lui.- l'arriéré du débiteur sur une obligation significative de crédit est supérieur à 90 jours (délai pouvant être porté à 180 jours sur certains types d'exposition). <p>À noter qu'à compter du 31 décembre 2016 (règlement n°2015/227/UE), la BCE a fixé une définition du défaut à 90 jours applicables à toutes les expositions sans exception, pour les établissements relevant de sa supervision directe (MSU). Dans la décision 2013-C-110 du Collège de l'ACPR, un arriéré de paiement est considéré comme significatif à partir du seuil de 1 Euro.</p> <p>Tous les éléments ci-dessus sont détaillés avec les références réglementaires appropriées dans la « Notice 2019 – Modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de CRDIV » - cf. paragraphes 80 et suivant.</p> <p>Lien internet : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/07/17/notice_2019_crd_iv_final.pdf.</p>
Ajustements pour risque de crédit	<p>Ces ajustements sont définis par le règlement délégué (UE) n°183/2014 de la Commission. Au paragraphe 1 de l'article 1^{er} de ce règlement, il est indiqué que les ajustements pour risque de crédit général et spécifique sont égaux à tous les montants qui ont été déduits des fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement afin de refléter des pertes exclusivement liées au risque de crédit conformément au référentiel comptable applicable et comptabilisées comme telles dans le compte de résultat, que ces pertes résultent de dépréciations, de corrections de valeur ou de provisions pour éléments de hors bilan.</p> <p>Les ajustements pour risque de crédit général respectent les critères du paragraphe 2 de l'article 1^{er} du règlement précité. L'un de ces critères est le fait de refléter des pertes liées au risque de crédit correspondant à un groupe d'expositions pour lequel l'établissement n'a aucune indication qu'un événement générateur de perte s'est produit. Deux exemples sont donnés. Si la moyenne des pertes comptabilisées sur un portefeuille de créances sur les derniers exercices augmente, l'établissement peut opérer un ajustement pour risque de crédit général, même si aucun événement générateur n'explique l'augmentation de cette moyenne. L'autre exemple est la prise en compte d'un certain degré de non-paiement statistiquement probable d'après les expériences passées.</p> <p>Les ajustements pour risque de crédit spécifique sont définis par défaut. Tout ajustement non classé dans la catégorie risque de crédit général est spécifique. Cela</p>

inclut le cas le plus courant : événement générateur de perte – impayés de plus de 3 mois ou dégradation de la situation financière du débiteur – affectant des créances sur base individuelle. Un ajustement spécifique peut être effectué également dès lors qu'un historique ajusté en fonction des données observables actuelles indique que des pertes de crédit se sont produites, bien que l'établissement ne sache pas encore quelle exposition individuelle les a subies.

Voir également la notice 2017 et les articles 110 (4) du CRR. Les ajustements pour risque de crédit concernent aussi bien les actifs en défaut que les actifs sains (qui ne sont pas en défaut).

<p>Clientèle</p>	<p>Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n°91-01 de la Banque de France.</p> <p>Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les établissements de crédit ; - la Caisse des dépôts et consignations ; - les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ; - les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ; - les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ; - les succursales à l'étranger d'établissements assujettis. <p>La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).</p>
<p>Clientèle financière</p>	<p>La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPC, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).</p>
<p>Clientèle non financière</p>	<p>La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.</p>
<p>Coefficient net d'exploitation</p>	<p>Ratio Frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.</p>
<p>Coût du risque</p>	<p>Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.</p>
<p>Ensemble de l'activité</p>	<p>Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de</p>

	leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
Frais généraux	Salaires et charges administratives.
IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)	Normes comptables internationales proposées par l' <i>International Accounting Standards Board</i> IASB, qui remplacent progressivement les normes IAS (<i>International Accounting Standards</i>).
LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)	Ratio de liquidité à un mois (prévu par « Bâle III »).
LPS (LIBRE PRESTATION DE SERVICES)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
Liberté d'établissement (LE)	La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'une succursale (dans ce territoire). Cette modalité du passeport d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents mandatés (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).
Liberté de prestation de services (LPS)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi. Contrairement à la liberté d'établissement, la libre prestation n'autorise pas la commercialisation de produits financiers de droit français. Un libre prestataire ne peut proposer à sa clientèle que des produits financiers ou des services relevant du droit de l'État membre de l'opérateur.
MSU (MÉCANISME DE SUPERVISION UNIQUE)	Le Mécanisme de Supervision unique ou MSU est le premier pilier de l'Union bancaire. Il a pour but de consolider le système bancaire européen par une supervision cohérente, confiée de manière directe ou indirecte à la Banque Centrale Européenne (BCE). Pour plus de détails, voir le lien internet (ACPR) suivant : Le MSU .
NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)	Ratio de liquidité à un an (prévu par « Bâle III »), visant à identifier l'excédent ou le déficit des ressources (ou des refinancements) stables de long terme (plus d'un an) par rapport aux emplois ou actifs de long terme (plus d'un an). Ce ratio est une mesure du risque de transformation : refinancement d'emplois de long terme par des ressources de court terme. Le risque est le non-renouvellement à l'échéance des refinancements de court terme.
Produit net bancaire (PNB)	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
Résultat brut d'exploitation (RBE)	PNB moins frais de fonctionnement
Résultat d'exploitation	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges

Risque systémique	Risque de perturbation du système financier susceptible d'avoir de graves répercussions négatives sur le système financier et l'économie réelle.
ROA (<i>Return on assets</i>)	Rendement des actifs. Indicateur de rentabilité divisant le résultat net annuel par le total des actifs inscrits au bilan.
ROE (<i>Return on equity</i>)	Rendement des capitaux propres. Indicateur de rentabilité divisant le résultat net annuel par le total des capitaux propres.
SI / LSI	<p>SI est l'acronyme anglais de « <i>Significant Institution</i> ». Il s'agit des établissements de crédit actifs dans un ou plusieurs pays du MSU (Mécanisme de Supervision Unique) supervisés directement par la Banque Centrale Européenne. La BCE a fixé des critères pour déterminer les entités devant être considérées comme des SI. Ces critères visent à identifier les banques dont l'importance au niveau du MSU justifie une supervision unique à l'échelle européenne. Les critères de détermination des SI sont publiés par la BCE sur son site : Définition SI BCE.</p> <p>Les LSI – <i>Less Significant Institution</i> – sont les établissements de crédit actifs dans le MSU qui ne sont pas considérés comme des SI. Leur supervision directe est du ressort de l'autorité du pays d'origine.</p> <p>Il convient de noter que d'un point de vue opérationnel, les travaux de supervision des SI et LSI sont effectués conjointement par les autorités de supervisions nationales et par la BCE. L'ACPR participe à la supervision des SI français et la BCE a également un droit de regard sur les modalités de surveillance des LSI par les autorités nationales. Le lien internet ci-après expose plus en détail les rôles respectifs d'une autorité nationale et de la BCE en matière de supervision bancaire : Fonctionnement MSU.</p>
SURFI	<p>Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles.</p> <p>http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm</p>
Succursale	Une succursale est un siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un État membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet État membre.
Succursales de pays tiers	La liberté d'établissement et la liberté de prestation de services ne s'appliquent pas à des États situés en dehors de l'EEE. Une succursale établie en France rattaché à un groupe bancaire hors EEE est supervisée par l'ACPR de la même manière qu'un établissement de crédit de droit français. Contrairement à une succursale de l'EEE, une succursale de pays tiers est assujettie à l'ensemble de la réglementation bancaire applicable (normes de solvabilité, liquidité...) et entre pleinement dans le périmètre ⁶⁴ de compétence de l'ACPR.
Taux de créances douteuses / prêts en défaut / prêts non performants	Une créance douteuse est le terme utilisé par les professionnels pour désigner les Actifs (ou expositions) en défaut. Plus précisément, la définition de ce terme dépend du référentiel comptable utilisé. En normes françaises, le déclassement d'une créance dans la catégorie douteuse s'effectue suivant l'un des deux critères suivants : (i) la situation financière de la contrepartie se dégrade au point d'induire un risque

⁶⁴ Des exceptions sont néanmoins prévues si la supervision du pays tiers est reconnue comme « équivalente » à la supervision française.

de non remboursement et/ou (ii) la créance présente une période d'impayés dépassant une certaine durée qui dépend du type de créance (généralement 3 mois).

En normes IFRS, le terme utilisé est « prêt en défaut ». Pour simplifier, le défaut est défini suivant les critères (i) et (ii) précités avec quelques différences, en particulier sur la durée des impayés déclenchant le déclassement : à partir de 3 mois sous réserve de disposer d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardive (au-delà de 3 mois) est plus approprié.

Enfin, la notion de prêt non performant a été définie par les autorités de supervision européennes pour les besoins notamment des déclarations FINREP. Schématiquement, un prêt est non performant si la durée des impayés excède 3 mois et/ou si la situation financière de la contrepartie est dégradée au point d'induire un risque de non remboursement.

Un taux de créances douteuses (ou prêts en défaut / prêts non performants) sur un portefeuille de créances rapporte l'encours brut des créances douteuses (ou prêts en défaut / prêts non performants) à l'encours brut de l'ensemble des créances composant le portefeuille.

Taux de provisionnement des créances douteuses / prêts en défaut / prêts non performants

Le provisionnement des créances douteuses ou dépréciations des créances douteuses désigne pour les professionnels les ajustements pour risque de crédit spécifique (cf. notes méthodologiques). Le taux de provisionnement des créances douteuses rapporte le total des provisions à l'encours des créances douteuses brutes. Les taux de provisionnement des prêts en défaut et non performants se déterminent suivant le même principe.

Les reportings réglementaires utilisés dans ce rapport

Les tableaux et graphiques du rapport utilisent trois sortes de reportings réglementaires remis par les organismes supervisés par l'ACPR :

- Les États prudentiels Solvabilité 2 – Les tableaux et figures s'appuyant sur cette source de données et utilisés dans ce rapport se rapportent principalement au bilan, aux placements et à la solvabilité. Ce sont les organismes et/ou groupes prudentiels soumis à Solvabilité 2 qui sont assujettis à ce reporting.
- Les États ENS (États Nationaux Spécifiques) – Ce reporting comptable est basé sur les normes comptables nationales (Local GAAP) et concernent principalement dans ce rapport les tableaux et figures en lien avec l'activité et la rentabilité des organismes d'assurance. L'ensemble des organismes d'assurance est assujetti à ce reporting et il est remis uniquement sur base sociale.
- La collecte prudentielle des organismes d'assurance-vie est une enquête ad-hoc sur le suivi des flux d'assurance-vie réalisée par l'ACPR auprès d'environ 70 organismes.

Les fonds propres prudentiels et leur classification

Les fonds propres selon Solvabilité II sont définis par les L.351-6, L.351-7-1 et R.351-18 à R.351-21 du Code des assurances. Ils se décomposent en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article L.351-1 du Code des assurances), et d'autre part des passifs subordonnés.
- Les fonds propres auxiliaires (qui font partie du hors-bilan) comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes. Ils peuvent prendre des formes très diverses (fraction de capital non appelée et/ou non versée, lettres de crédits et garanties, ou « tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance ») ; ils doivent néanmoins être approuvés par le superviseur.

Les fonds propres peuvent également être classés selon leur niveau de qualité (tier, en anglais). Pour effectuer ce classement, la directive s'appuie (article R.351-22 du Codes des assurances) sur différents critères :

- Deux caractéristiques principales concernent la disponibilité permanente (pour absorber complètement les pertes) et la subordination (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés),
- D'autres exigences complémentaires concernent la durée suffisante de l'élément de fonds propres⁶⁵, mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Selon ce classement :

- Le niveau 1 (Tier 1) correspond à la meilleure qualité et ne comprend que des éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. La réserve de réconciliation en fait partie bien qu'elle ne réponde que partiellement à ces caractéristiques (cf. encadré réserve de réconciliation).

⁶⁵ Lorsque l'élément de fonds propres a une durée relative (déterminée), en comparaison de la durée des engagements, alors la durée relative devra être prise en compte dans le classement des fonds propres

- Le niveau 2 (Tier 2) est composé d'éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable et subordonnée, ainsi que de fonds propres auxiliaires.
- Le niveau 3 (Tier 3) enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que des fonds propres auxiliaires. Les actes délégués (articles L.612-11 du Code monétaire et financier et suivants) définissent précisément les éléments admis dans chaque catégorie.
- Afin de lisser en partie l'effet du passage à cette nouvelle classification des fonds propres, une partie des fonds propres admis, sous Solvabilité I, en représentation de l'exigence de marge, sont classés en niveau 1, et dits de « niveau 1 restreint », alors qu'ils ne le seraient pas selon les règles présentées : c'est une clause transitoire relative aux droits acquis (règle du « grandfathering »).

Parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments dits « éligibles » à la couverture du capital de solvabilité requis (CSR) et du capital minimum requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité⁶⁶. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du CSR et 80 % du MCR.

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances).
- D'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
 - Les actions détenues en propre,
 - Les dividendes prévus et distribués,
 - Les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité II :
 - Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
 - Les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
 - Les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
 - Les fonds excédentaires (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
 - Et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
 - Les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
 - Et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité II.

⁶⁶ On parle informellement de règles « de tiering ». Les contraintes à appliquer sont définies à l'article 82 du règlement délégué 2015/35 de la commission européenne.

Le Capital Minimum Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du CSR.
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.

Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)

La constitution d'un marché unique des services est l'un des piliers de la mise en œuvre d'un marché unique européen. Dans le secteur de l'assurance, il se traduit par l'existence de deux régimes juridiques permettant à un organisme d'effectuer des opérations dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) sans avoir à créer une filiale soumise à l'obligation d'agrément. Ces deux dispositifs sont définis aux 3^{ème} et 4^{ème} alinéas de l'article L. 310-3 du code des assurances.

- « L'expression "libre établissement" désigne le régime sous lequel une entreprise d'assurance couvre un risque ou prend un engagement situé dans un État à partir d'une succursale établie dans cet État ».
- « L'expression : "libre prestation de services" (LPS) désigne l'opération par laquelle une entreprise d'un État membre de l'EEE couvre ou prend à partir de son siège social ou d'une succursale située dans un État partie à l'accord sur l'EEE un risque ou un engagement situé dans un autre de ces États, lui-même désigné comme "État de libre prestation de services" ».

La réassurance

Le paragraphe 1 de l'article 2 de la directive européenne 2005/68/CE définit ainsi la réassurance : « activité qui consiste à accepter des risques cédés par une entreprise d'assurance ou une autre entreprise de réassurance ». Du point de vue de l'assureur qui y recourt, la réassurance est une technique par laquelle il transfère à un autre assureur tout ou partie des risques qu'il a souscrits, ce qui lui permet d'adapter le niveau et le profil de risque de son portefeuille. Le recours à la réassurance permet notamment à l'entité cédante de limiter son exposition à certains risques au regard du niveau de fonds propres requis par les règles de solvabilité, dans les conditions prévues par la réglementation actuelle. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les calculs d'exigence de marge tiendront compte intégralement de l'impact du mécanisme d'atténuation des risques que constitue la réassurance.

Ce transfert de risque se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un assureur ou réassureur dit « cessionnaire » s'engage, moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit « cédant », dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés en cas de sinistre. Dans tous les cas, l'assureur initial reste seul responsable vis-à-vis de l'assuré (article L. 111-3 du code des assurances). L'acceptation est l'opération par laquelle un réassureur (ou un assureur) accepte de couvrir une partie d'un risque pris en charge par un assureur primaire. La cession est l'opération réciproque de l'acceptation par laquelle l'assureur (l'entité cédante) transfère une partie de son risque au réassureur. Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

Les dommages corporels

Les organismes d'assurance santé complémentaire interviennent sur le marché pour compléter le remboursement des dépenses de soins de santé et de biens médicaux par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Pour exercer cette activité, les assureurs doivent être agréés pour les branches d'assurance 1 (accident) ou 2 (maladie), définies à l'article R. 321-1 du code des assurances⁶⁷. Les opérations d'assurance de ces risques correspondent aux catégories 20 et 21, définies à l'article A. 344-2 du code des assurances⁶⁸ : les dommages corporels sous forme de contrats individuels (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance-vie individuels) et les dommages corporels sous forme de contrats collectifs (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance-vie collectifs).

Les prestations de remboursement de frais de soins de santé (hospitalisations, consultations, biens médicaux, etc.) sont un sous-ensemble des prestations associées à l'assurance de dommages corporels. Elles s'inscrivent généralement en complément des remboursements dits « en nature » de la sécurité sociale. D'autres protections peuvent être proposées dans le cadre de l'assurance de dommages corporels, dont principalement les garanties incapacité de travail, invalidité et dépendance, qui donnent un complément aux prestations d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

L'assurance de dommages corporels peut faire l'objet d'un contrat spécifique (par exemple, dans le cas d'une assurance individuelle contre les accidents), mais elle peut également prendre la forme de garanties accessoires à un risque principal distinct (par exemple, dans le cas d'un versement monétaire en cas d'incapacité de travail prévue comme garantie complémentaire d'un contrat d'assurance-vie). De manière symétrique, les contrats de dommages corporels, en fonction du statut juridique et des agréments détenus par l'organisme, peuvent proposer des garanties accessoires. Le plus souvent, ces garanties accessoires appartiennent au domaine de la prévoyance (par exemple, une garantie temporaire décès).

Banque

Assurance

Annexes



⁶⁷ Les branches d'agrément sont également définies, pour les mutuelles dites de livre II et pour les institutions de prévoyance, respectivement à l'article R. 211-2 du code de la mutualité et à l'article R. 931-2-1 du code de la sécurité sociale.

⁶⁸ Les catégories d'opérations sont également définies à l'article A. 114-1 du code de la mutualité, et à l'article A. 931-11-10 du code de la sécurité sociale.

GLOSSAIRE DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Affaires directes en France	Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.
Autres actifs du bilan	Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
Autres éléments non techniques	Le résultat d'une entreprise d'assurance est égal à la somme du résultat technique et des éléments non techniques. Le résultat non technique comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les produits et charges non techniques, - les produits financiers nets se rapportant aux fonds propres, - les produits et charges exceptionnels ainsi que de la fiscalité.
Autres passifs du bilan	Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe.
Espace économique européen	Association dont le but est d'étendre le marché intérieur à des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui ne veulent pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur : des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.
Fonds CMU (couverture maladie universelle)	Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.
Fonds propres	Ensemble des capitaux permanents mis à la disposition de la société, plus réserve de capitalisation.
Frais de gestion	Les frais de gestion sont la somme des frais d'acquisition, des frais d'administration et des autres charges techniques nettes.
Taux de revalorisation	Taux d'intérêt constitué du « rendement garanti et de la participation aux bénéfices techniques et financiers » du contrat, tel que défini aux articles L.132-22 et A.132-7 du code des assurances, L.223-21 du code de la mutualité. Brut de taux technique et de prélèvements fiscaux et sociaux mais net de chargement sur encours, c'est le taux réellement servi aux assurés au titre de l'exercice N.